This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 543693

Digitized by Google

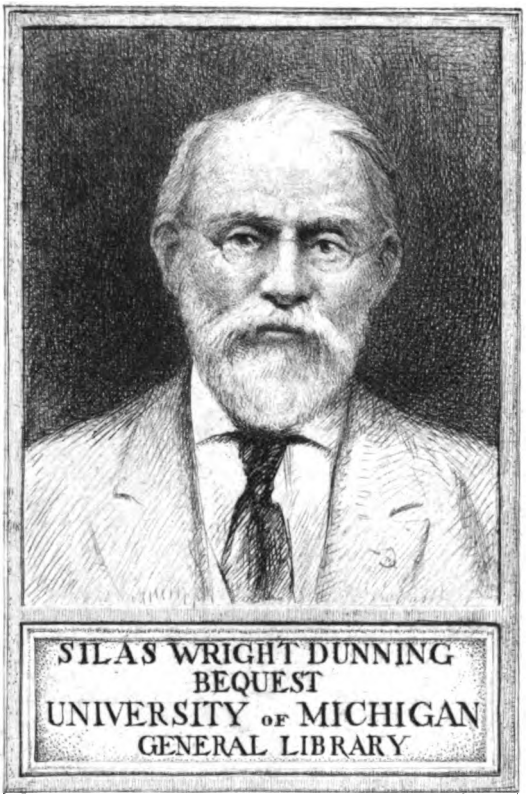

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

DC
611
.P282
A3

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS

ARRAS

Imp. Ronard-Courtin, place du Pont-de-Cité, nº 6

—

M. D. CCC XCVI.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE D'ARRAS

Digitized by Google

L'Académie laisse à chacun des auteurs des travaux insérés dans les volumes de ses Mémoires, la responsabilité de ses opinions, tant pour le fond que pour la forme.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS

IIe Série. — Tome XXVII.

ARRAS

Imp. Rohard-Courtin, place du Pont-de-Cité, nº 6

M. D. CCC XCVI.

Digitized by Google

Digitized by Google

I

Séance publique du 28 Mai 1896.

Digitized by Google

Digitized by Google

ALLOCUTION D'OUVERTURE

PAR

M. l'Abbé DERAMECOURT

Président.

MESDAMES, MESSIEURS,

UNE Société s'honore, comme une famille, par le culte de ses morts. Et si le Collègue dont elle déplore la perte porte un nom qui signifie tout ensemble la bonté, le talent, la loyauté et l'honneur, elle doit le prononcer avec plus d'estime encore et de regret parce qu'elle sait que ses propres sentiments sont unanimement partagés.

C'est pourquoi je salue d'abord, au nom de tous mes Collègues, le nom et la mémoire de M. Julien Boutry, enlevé prématurément à notre Compagnie depuis sa dernière Séance publique.

A côté des tombes qui se ferment, il faut saluer aussi les berceaux qui s'ouvrent : je m'applaudis d'avoir à remplir encore cet heureux devoir.

Il semble même que nos jeunes Collègues sont aujourd'hui particulièrement favorisés. Le soleil de mai sourit à leur

Digitized by Google

entrée dans la vie académique, les parfums de printemps embaument cette aurore et, pour compléter la fête, la ville d'Arras se pare de ses plus beaux atours ; elle expose les meilleurs souvenirs de son passé luxueux, elle appelle à elle les artistes les plus renommés ; par surcroît, voici que se rassemblent dans ces magnifiques salons et sous ces voûtes superbes que la générosité municipale veut bien faire nôtres, avec l'élite de la société artésienne agrandie, les représentants les plus distingués de l'Etat, de la magistrature et de la cité.

GÉNÉRAL, MONSEIGNEUR,

Me permettez-vous de vous dire que je suis particulièrement heureux et fier de vous saluer ici, aujourd'hui, au nom de l'Académie d'Arras ?

Depuis notre dernière Séance publique, vous n'êtes plus seulement des hôtes illustres qu'on accueille avec respect, qu'on reçoit avec reconnaissance : vous êtes de la maison, vous avez pris rang d'honneur dans notre Compagnie.

Il nous a paru que l'épée du général commandant et la croix épiscopale s'unissaient bien, ensemble, dans notre armorial, surtout quand c'est le général Strohl et vous, Monseigneur, qui les portez. C'est pourquoi nous les avons croisées sur notre blason, et nous en faisons notre parure.

Vos services et vos œuvres deviennent notre patrimoine. Que vous travailliez de l'épée ou de la plume, que vous garantissiez l'ordre, la discipline, la tenue, le labeur quotidien, l'honneur de notre armée ; que vous portiez la bénédiction et la charité à travers nos villes et nos campagnes, ou que vous livriez à la méditation des fidèles et des lettrés les pages exquises d'un mandement de carême ou de l'Oraison funèbre de son Eminence le cardinal Meignan, vous servez tout en-

Digitized by Google

semble la France et l'Eglise, et désormais, vous honorez l'Académie d'Arras. Merci de ce concours à notre Société !

N'avais-je pas raison de dire, Mesdames et Messieurs, que jamais réception académique ne fut placée dans un plus beau décor et entourée d'un plus brillant cortège ?

Digitized by Google

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. G. ACREMANT

Membre résidant.

MESDAMES, MESSIEURS,

« Aux grandes actions, il faut de grandes gloires !
Pour rendre un digne hommage à leurs nobles mémoires,
On doit à pleines mains prodiguer les honneurs... » (1).

C'est ainsi que s'exprime M. Lecesne dans une de ses pièces de vers restées manuscrites.

Avant de suivre son conseil, je tiens à m'acquitter de ma dette de reconnaissance et vous remercier, Messieurs, de l'honneur que vous m'avez fait en m'admettant dans votre Compagnie.

Vous avez jugé celui qui était présenté à vos suffrages avec une indulgence excessive. J'aurais mauvaise grâce à m'en plaindre, mais je suis forcé de reconnaître que les savants, ordinairement si sévères pour eux-mêmes, se contentent parfois d'un peu de bonne volonté chez les autres. Cette bonne volonté est mon seul titre et je la mets entière à votre

(1) *Le Panthéon*.

Digitized by Google

disposition, persuadé que vous continuerez à l'aider et à l'éclairer de vos conseils bienveillants.

Mon insuffisance aura au moins le mérite de faire ressortir encore davantage la supériorité de mon prédécesseur. Je succède, en effet, à un de ces hommes que l'on ne remplace pas. Sa vie et son œuvre ont été longues ; sa nature bienveillante, son caractère aimable, sa parole toujours affectueuse lui ont concilié tous les cœurs, et c'est en termes exquis qu'il faudrait dépeindre cette physionomie exquise.

Si je devais exposer devant vous la carrière de votre vénérable collègue, vous présenter successivement le jurisconsulte distingué, le magistrat municipal, l'académicien infatigable, l'historien de notre antique cité, je succomberais bientôt sous la tâche ; permettez que je me borne à vous offrir une esquisse rapide de cette vie si bien remplie qui s'impose à notre respectueuse admiration.

***

EDMOND-DÉSIRÉ LECESNE est né à Arras, rue du Bloc, le 18 octobre 1813.

Son père n'eut pas le bonheur de lui donner ce premier baiser qu'un père dépose avec tant de joie sur le front du nouveau-né. Attaché à l'Etat-Major du Prince Eugène, il se trouvait à Milan, et ne revint en France que deux années plus tard (1).

(1) Bienheureux-Désiré-François-Réel Lecesne, né en 1771 à Falaise, embrassa la carrière des armes et assista à la guerre de Vendée. Le 26 novembre 1794, il entra à l'Ecole centrale des travaux publics (aujourd'hui Ecole polytechnique), lors de sa création, et y obtint le brevet d'ingénieur-géographe. Aussitôt sorti de l'Ecole, il fut attaché à l'Etat-Major du général Bonaparte, qu'il suivit dans presque toutes ses campagnes. Au moment de la fondation de l'Institut du Caire (1798), il partit sur les bords du Nil et y séjourna jusqu'à l'évacuation de l'Egypte (1801). En 1810, il accompagna Bernadotte en Suède, et en 1813 suivit le Prince Eugène en Italie.

Digitized by Google

Ed. Lecesne débuta au collège d'Arras ; il y resta peu de temps, juste assez pour faire remarquer la précocité de son intelligence. Ses parents l'envoyèrent ensuite cueillir de magnifiques lauriers dans ce vieux lycée Louis-le-Grand où tant d'hommes célèbres : Molière (1), Voltaire, Robespierre, Victor Hugo... ont tour à tour abrité leurs jeunes années.

Deux ans après environ, il rentra en France, et devint, comme attaché au Ministère de la Guerre, l'un des créateurs de la carte de France. Chargé sur sa demande de la triangulation du département du Pas-de-Calais, il vint s'installer définitivement à Arras. Cet important ouvrage venait d'être terminé, et l'Institut de France, pour récompenser M. Lecesne de ses nombreux et utiles travaux, allait lui ouvrir ses portes, lorsqu'une terrible maladie vint, en moins de trois jours, l'arracher brutalement à l'affection de ses amis et de ses admirateurs (29 septembre 1827).

Voici comment M. Ed. Lecesne parle de son père dans une poésie intime dédiée à ses petites-filles :

....L'un, votre bisaïeul, fils de la République,
L'ancienne, était sorti de la polytechnique.
A l'expédition d'Egypte il concourut,
Et la Commission des Savants le reçut
Comme membre chargé de la topographie
De ce pays, berceau de la géographie.
Ensuite, il parcourut, habile ingénieur,
Quelques-uns des Etats formés par l'Empereur.
Le Hanovre, la Saxe et la Haute-Italie
Eurent par ses travaux une carte établie.
De leurs princes plusieurs l'accueillirent au mieux
Et même ont demandé de le garder près d'eux.
Attaché depuis lors au dépôt de la guerre,
De la géodésie, il fut une lumière.
Dans l'armée, il obtint grade supérieur,
La croix de Saint-Louis, la Légion d'honneur...

Parmi les membres correspondants de l'Académie d'Arras, nous trouvons, en 1819, le nom de M. B Lecesne, commandant au corps royal des ingénieurs-géographes. (Van Drival. — *Hist. de l'Académie.*)

(1) Le lycée Louis-le-Grand s'appelait alors Collège de Clermont.

Digitized by Google

La mort de son père ne ralentit pas son ardeur au travail; au contraire, à partir de ce moment, il sembla n'avoir plus d'autre but que de faire revivre en lui les qualités d'âme et d'esprit du père qu'il avait perdu. De son côté, sa mère, Catherine-Mélanie Dufour (1), femme de grande et simple vertu, l'entoura de conseils affectueux ; elle sut gagner la confiance de son fils et lui inculquer la plus précieuse des qualités : l'amour de la famille.

Ses études de droit terminées, Ed. Lecesne vint se fixer à Arras, se fit inscrire au tableau de l'ordre des avocats (2) et épousa (3), peu de temps après, Mlle Crespel (4), dont le nom à lui seul rappelle une de nos gloires artésiennes.

(1) Mlle Catherine-Mélanie Dufour est la fille de M. Jean-Baptiste-Joseph Dufour, qui possédait à Arras, d'abord sur la Grand'Place, puis sur la place Sainte-Croix dans les anciens bâtiments de l'hospice Saint-Jacques, une fabrique de fils à dentelle très importante. 400 femmes travaillaient à la filature des lins. 70 ouvrières étaient employées à la préparation des fils. Plus de 300 dentellières travaillaient à domicile pour le compte et sous la surveillance de ce négociant. (Voir la Notice sur les objets envoyés à l'exposition de l'industrie française, an 1806. — Voir aussi les ***Annuaires du Pas-de-Calais***, an 1808 et 1814 et l'***Histoire de la dentelle***, par M. A. de Cardevacque. Mémoires de l'Académie. 2e s., t. XV.)

(2) Avocat stagiaire en 1835, il fut définitivement inscrit au tableau de l'ordre en 1838.

(3) 30 juillet 1835.

(4) Mlle Aurélie Crespel est la fille de François-Louis-Marie-Joseph Crespel-Dellisse, fondateur de l'industrie sucrière, membre de l'Académie d'Arras et de plusieurs autres sociétés savantes (Voir Parenty, ***Ann.*** 1866).

M. Crespel

..... Se fit dans l'industrie un renom qui tout seul
Parmi les plus fameux à le poser suffit :
Par ses talents le sucre en France fut produit !
A sa mémoire aussi justice fut rendue,
Et la ville d'Arras érigea sa statue.....

(Ed. Lecesne. — *A mes petites filles.*)

Digitized by Google

Je n'ai pas à vous parler ici, Mesdames et Messieurs, des plaidoiries que fit le jeune avocat. Ne connaissant pas le labeur forcé, il se présentait rarement à la barre, et sa vie judiciaire s'est bornée au travail de cabinet...

Là, il s'environne de tous les objets qui peuvent charmer ses yeux et complaire à son intelligence, il se tient au courant de toutes les publications nouvelles, il continue à s'instruire. Nos vieilles lois l'intéressent particulièrement et pendant plus de dix années, pour sa seule satisfaction personnelle, il travaille à commenter la législation coutumière de l'Artois (1). Ce n'est en effet que beaucoup plus tard, et « sur les instances réitérées de personnes pour lesquelles il avait la plus grande déférence », qu'il se décida à mettre de l'ordre dans ses notes et à les présenter au public. Vous vous rappelez, Messieurs, avec quelle faveur fut accueillie cette étude, l'une des plus remarquables qui soit sortie de sa plume.

Nos anciens commentateurs, Gosson, Bauduin, Desmazures, Hébert et autres jurisconsultes des XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles ont tour à tour cherché à apporter quelque lumière dans l'obscurité de nos anciennes coutumes. Leurs travaux dénotent une grande érudition, mais manquent de méthode. S'emparant de leurs recherches, M. Lecesne coordonne habilement ces divers mémoires, en dégage les applications pratiques, et dans un parallèle savamment établi où il suit les divisions de notre Code Civil (2), il fait admirablement ressortir les rapports et les différences des deux législations. Cette œuvre importante et consciencieuse n'intéresse guère les profanes ; elle s'impose aux légistes et à tous les amis du passé.

(1) ***Exposé de la législation coutumière de l'Artois.*** — 1 fort vol. in-8, Durand et Pedone éd., Paris, 1869.

(2) Le premier chapitre a rapport aux personnes, le second concerne les biens et les différentes manières dont on les acquiert ; les deux suivants sont consacrés à la procédure civile et l'instruction criminelle.

Digitized by Google

La révolution du 24 février 1848 transforma le jurisconsulte en homme politique.

La république de 1793 avait été, suivant la belle expression de Lamartine (1), « un écroulement d'une société finie, une bataille à mort entre un ordre de choses qui ne voulait naître et un ordre de choses qui ne voulait pas mourir » ; la république de 1848 au contraire, étant « conservatrice et progressive » tenait à s'entourer de tous les hommes qui, avides de liberté, conseillaient « la vertu comme unique moyen de l'établir et la conserver » (2).

Le caractère ardent, l'esprit cultivé, le libéralisme reconnu de M. Lecesne semblaient devoir le placer à la tête d'un mouvement suscité par de telles idées, aussi lorsque, à peine installé, Frédéric Degeorge (3) lui demanda de l'aider dans la tâche difficile de gouverner le département pendant cette période troublée, il n'hésita pas un instant ; il entra aussitôt en fonctions (4) et s'acquitta de sa nouvelle et délicate mission avec un zèle et une autorité tels que le gouvernement de la République lui confia la direction du Secrétariat-Général (5).

Quatre ans plus tard, il démissionna pour se présenter aux élections municipales (6). Il fut élu au premier tour de

(1) ***Le passé, le présent et l'avenir de la République.***

(2) Luez. ***Notice nécrologique de Frédéric Degeorge. 30 mars 1855.***

(3) Le 1er mars 1848, Frédéric Degeorge et Delescluze furent nommés Commissaires généraux du gouvernement provisoire de la République.

(4) MM. Luez, avocat, Lecesne, avocat et Nœuvéglise, homme de lettres, nommés provisoirement par arrêté du 3 mars 1848 de Frédéric Degeorge, furent définitivement désignés pour remplir les fonctions de conseillers de préfecture par arrêté du gouvernement du 4 septembre suivant; ils furent officiellement installés par le Préfet, M. Degouve-Denuncques le 13 septembre (***Ann. du P.-de-C.***)

(5) Les secrétaires généraux étant supprimés depuis 1832, ces fonctions étaient occupées par un sous-préfet ou un conseiller de préfecture spécialement nommé.

(6) Scrutin des 24 et 25 juillet 1852. M. Lecesne fut nommé au premier tour, le quatrième sur vingt-sept.

Digitized by Google

scrutin, et l'Empereur, cherchant à se faire des partisans de tous les hommes connus par leurs idées libérales, le nomma adjoint au Maire (1).

S'il est vrai que pour être aimé, il faut le mériter, M. Lecesne a bien mérité de la ville d'Arras, car, jusqu'en 1870, ses concitoyens lui continuèrent leur affection et leur confiance en le réélisant à chaque élection et en le faisant venir le premier sur la liste des élus.

En admettant que l'Administration municipale sous l'Empire ne puisse pas plaire dans tous ses actes, il n'est cependant pas possible de lui refuser notre estime. N'est-ce pas elle, en effet, qui a commencé à moderniser notre ville ? Et nous devons attribuer à M. Lecesne, au moins en partie, l'honneur des nombreux travaux qui ont été réalisés pendant cette période de vingt années : L'accès de la ville fut rendu plus facile par le doublement de la porte Ronville (2), le dégagement des abords de la porte d'Amiens (3), la construction de la porte des Soupirs (4) et de la porte Baudimont (5). Les rues furent rendues plus praticables par la construction des trottoirs (6). La salle de spectacle (7) et la salle des Concerts (8) furent restaurées par Cambon. Enfin divers monuments nouveaux : l'église St-Géry (9), le temple protestant (10), l'église du faubourg Ronville (11), la chapelle de N.-D. des Ardents (12) s'ajoutèrent à la décoration de notre ville. C'est aussi à cette époque qu'eut lieu la restauration de notre bel hôtel-de-ville et la construction de ces salons grandioses où l'Académie, par une délicate attention de la Municipalité, peut offrir ses séances publiques à l'élite de notre population.

***

(1) M. Lecesne a été nommé deuxième adjoint le 28 mai 1853, en remplacement de M. Renard-Rohart, décédé, et premier adjoint l'année suivante par suite de la démission de M. Arnouts. (*Ann. dép.*)

(2) 1854. — (3) 1865. — (4) 1858. — (5) 1863. — (6) 1857. — (7) 1853. — (8) 1852. — (9) 1860. — (10) 1861. — (11) 1869. — (12) 1869.

Digitized by Google

Nommé membre de l'Académie le 4 mai 1853, M. Lecesne, ennemi de tout atermoiement et soucieux de se trouver le plus tôt possible au milieu de vous, prononce son discours de réception deux mois après. Il vient alors s'asseoir auprès de ses illustres amis : MM. d'Héricourt, Harbaville, Parenty, Godin... ; il se sent à l'aise dans une Société qui a le culte du beau et du bien et veut, lui aussi, prendre une part active à ses utiles travaux.

L'un des plus laborieux dans cette assemblée d'écrivains, il ne recule devant aucun genre d'études : philosophie, histoire, questions de droit, rien n'échappe à ses puissantes investigations ; notre vieux langage l'attire, il trouve la raison scientifique, oserai-je dire, du patois de nos campagnes ; il revient à plusieurs reprises sur ce sujet, que de longues études lui ont rendu familier ; ce sera même son dernier labeur ; à heures perdues, cet esprit si positif devient poète ; et comme il n'a rien de secret pour ses amis, l'Académie a le plaisir de profiter de ces travaux de tout genre que souvent il apporte aux réunions hebdomadaires.

Cette aptitude universelle lui vaut maintes fois le périlleux honneur de faire le rapport de vos concours annuels : Vous vous souvenez, Messieurs, de ces jugements si judicieux qu'il prononçait sur les travaux soumis à sa critique ; autant il encourageait les jeunes, autant il se montrait impitoyable pour ces auteurs sans talent et sans goût dont les compositions « sont surchargées d'ornements parasites » ; puis quand il avait le bonheur de trouver un travail digne d'attention, fidèle à sa maxime que « les bons morceaux n'ont pas besoin d'assaisonnement », il donnait de longs extraits qu'il faisait valoir par l'habileté de sa diction.

Il en était de même pour l'histoire ; après avoir analysé avec soin les divers mémoires présentés au concours, il reprochait avec douceur aux débutants de ne pas penser assez longtemps avant d'écrire. Un recueil de matériaux ne saurait être par lui-même « une œuvre achevée » ; il faut de

Digitized by Google

plus que les faits y soient « jugés avec soin » et « présentés avec art et agrément. »

Ces règles qu'il considérait comme inflexibles, M. Lecesne les a mises en pratique dans ses diverses études littéraires. Son travail sur l'Abbé Prevost (1) et ses œuvres est écrit avec un véritable talent. La vie de cet écrivain, deux fois jésuite, deux fois soldat, et pour finir auteur de romans bien connus, entraine le critique dans une dissertation aussi intéressante qu'approfondie sur le *Roman*, qu'il étudie dans ses origines, ses variétés, ses caractères.

Le roman de Jehan d'Arras (2), composé pour l'amusement et l'instruction de la fille du roi Jean, lui fournit encore l'objet d'une analyse très étendue.

L'histoire de Raimondin, de Mélusine et de leur fils Geuffroy, quoique très diffuse, n'en est pas moins recommandable à bien des titres et nos jeunes auteurs auraient pu en tirer des conceptions dramatiques ou poétiques.

Ces travaux et bien d'autres encore ne tardent pas à attirer sur M. Lecesne l'attention de ses collègues, et, avant même qu'il ait eu le temps d'occuper les emplois intermédiaires, l'unanimité de leurs suffrages l'appelle au fauteuil de la Présidence.

Le nouveau Président comprend si bien l'importance de cet honneur qu'il n'accepte que comme un acte de dévoûment de diriger une Compagnie où, dit-il avec modestie, « les soldats valent mieux que le capitaine ».

Cependant, il fut six fois réélu, et comme l'a dit dernièrement une voix (3) plus autorisée que la mienne, il s'acquitta de cette tâche ingrate « avec une bienveillance, une finesse et une autorité qui n'ont jamais été dépassées. »

Dans ses discours d'ouverture, il savait dire un mot ai-

(1) *L'Abbé Prevost et ses principaux ouvrages. Mémoires* 2e s., t. v.

(2) *Le roman de Mélusine. Mémoires*, 2e s., t. xix.

(3) Paroles prononcées par M. le Ch. Deramecourt, Président de l'Académie, sur la tombe de M. Lecesne.

Digitized by Google

mable pour chacun de ses collègues, il rendait justice à ceux d'entre eux qui se distinguaient par leurs travaux, et réveillait les esprits enclins au sommeil en leur proposant l'exemple des hommes illustres de notre ville (1).

Le rôle du Président a aussi des instants bien pénibles. Lorsque le chagrin oppresse tous les cœurs, lui, ne peut se laisser aller à sa douleur, il doit prendre la parole et dire les derniers adieux sur la tombe de ceux que la mort nous ravit. Dans ces oraisons funèbres, M. Lecesne s'exprime avec une émotion communicative ; en quelques mots vrais, il rappelle les vertus de celui que l'on pleure et ses paroles attendries émeuvent profondément l'assistance.

C'est qu'en effet, il y avait chez lui une âme tendre et compatissante.

Au risque d'interrompre la trame de mon discours, laissez-moi vous en donner la preuve et placer ici un fait touchant qu'un de ses bons amis m'a raconté il y a quelques jours : une famille ruinée venait de s'enfuir dans le nouveau monde, espérant y réédifier une nouvelle fortune. L'argent manquant au moment du départ, le père et la mère étaient partis seuls, laissant chez un voisin, presqu'aussi misérable qu'eux, deux charmantes petites filles. M. Lecesne alla lui-même veiller à ce que ces enfants eussent la nourriture nécessaire, et en les quittant, il laissa glisser une pièce d'or dans la main de l'une d'elles. A quelque temps de là, l'Administration consentit à accorder le transport des deux abandonnées, et celles-ci, avant de quitter la France, allèrent se jeter aux pieds de leur bienfaiteur pour le remercier. L'ainée, tournant tout à coup vers lui ses deux grands yeux noirs, lui montra, cousus dans la doublure de son corsage, les vingt francs qu'il leur avait donnés : « Ils seront, dit-elle, plus utiles à ma mère qu'à moi. » Visiblement ému, M. Lecesne ne trouva pas un mot de réponse, mais il donna une compagne à la belle pièce d'or.

(1) Discours d'ouverture du 20 août 1863. *Mémoires*, t. XXXVI.

Digitized by Google

Cette sensibilité d'âme du Président de l'Académie, nous la trouvons encore dans ses réponses aux discours des récipiendaires. Avec une variété de tons, une parfaite délicatesse de sentiments et d'expressions, il présente au public le nouveau venu et en quelques coups de crayon en trace un portrait que sa bienveillance ne trouve jamais trop flatteur.

Les sujets choisis pour ces tournois académiques le conduisent à traiter les questions les plus diverses, il le fait toujours avec une égale compétence (1). Les lettres et les sciences lui sont familières, et même, avons-nous dit, il sait à l'occasion parler la langue des dieux.

Les fêtes du Centenaire de l'Académie lui fournissent, en effet, l'occasion de se révéler comme poète, et au banquet du 19 novembre 1874, il lit une pièce de vers charmante où l'esprit pétille. Il m'est d'autant plus agréable de la rappeler qu'elle est tout à l'honneur d'une Société qui pendant plus d'un siècle a été une inépuisable pépinière de savants, et qui, pas plus aujourd'hui qu'alors, ne ment à sa grande et légitime renommée.

A partir de ce moment, le nouveau poète de l'Académie donna lecture d'un grand nombre de pièces qui, pour la plupart, sont encore gravées dans notre souvenir.

(1) Cette universalité de connaissances fit nommer M. Lecesne membre d'un grand nombre de sociétés et de commissions. Pour être à peu près complet, je cite ci-après ses principales nominations : Caisse d'Epargne d'Arras : 31 mars 1843. — Bureau d'assistance judiciaire : 5 mars 1851. — Conseil académique : 10 août 1851. — Commission d'examen d'instruction primaire : 12 juillet 1852. — Comité d'inspection de la Bibliothèque : 19 mars 1866. — Conseil de perfectionnement du Collège d'Arras : 25 mai 1866. — Société des Amis des Arts (M. Lecesne fut pendant six ans Président de cette société).

Cette longue énumération de titres fut récompensée par plusieurs décorations : Le 11 avril 1864 il reçut la croix de la Légion d'honneur, le 16 mars 1865 les palmes d'Académie, et le 19 janvier 1879 la rosette d'officier de l'Instruction Publique.

Digitized by Google

Un plus grand nombre sont restées manuscrites. Sous ce titre pittoresque : *Coups de pinceaux*, il en a réuni deux gros volumes. Comme poète, M. Lecesne se place volontiers sur le terrain brûlant de la politique : *Les Prétendants*, *les Elections*, *Messieurs les Préfets*, *Trois Républiques*, *Deux Empires*, *les Rouges et les Blancs*..., sont de longs poèmes remplis d'excellentes qualités. A côté d'eux nous rencontrons des narrations charmantes : *Noblesse*, *Grosgros et Finfin*...

Si j'ose aller plus loin et commettre l'indiscrétion de fouiller dans sa correspondance privée, j'y trouve encore des vers ravissants. Permettez-moi de soulever légèrement le voile de l'intimité afin de vous montrer l'homme chez lui, au milieu de sa famille. Comme il s'est peint lui-même, dans sa pièce du *Vieux Poète*, je lui cède la parole :

...Il abdique très volontiers
Ses pouvoirs de chef de famille
Et les confie tout entiers
A son fils, à sa belle-fille.

Avant tout, ses petits enfants,
Deux délicieuses jumelles,
Le font marcher en vrais tyrans
Au caprice de leurs cervelles.

De suite, il cède à leurs désirs
Quand elles disent: Cher bon Père!
Car le plus grand de ses plaisirs
Est en tous points de leur complaire.

Vous le voyez, Messieurs, cette tyrannie, il l'accepte avec bonheur ; elle se cachait d'ailleurs sous tant de sollicitude et d'affection que je m'étonne qu'il s'en soit aperçu. Disons aussi que la fortune se plaisait à favoriser votre Confrère ; la carrière administrative et littéraire si honorable parcourue par son fils, les douceurs de la vie de famille, les charmes de ses gracieuses petites-filles contribuaient également à

Digitized by Google

entretenir cette gaité et cette juvénilité d'esprit qu'il conserva jusqu'à son dernier jour.

Cependant, la bonté du grand papa n'avait pas émoussé le trait satirique du poète et chez lui, comme chez le poète latin, l'indignation se traduit en vers : *facit indignatio versum.* Voici comme exemple une de ses épigrammes qui m'est par hasard tombée sous la main. Ne craignez rien, Mesdames, la raillerie ne s'adresse cette fois qu'aux allumettes de la régie :

Il arrive souvent qu'en amour,
Le choc le plus léger fait brûler sans retour.
C'est l'inverse chez l'allumette :
Il faut frotter longtemps pour que le feu s'y mette.

* * *

Lorsque M. Lecesne fut nommé membre de l'Académie, il n'avait, jusqu'à ce moment, présenté au public aucune œuvre historique. « Sa modestie l'avait empêché de mettre au jour (1) » les mémoires qu'il s'était plu à rédiger pour utiliser ses loisirs.

Ces trésors patiemment amassés, vous étaient destinés, Messieurs, et dès son arrivée parmi vous, il se plut à vous faire partager ses richesses. Tantôt il vous parlait de l'empire romain (2) et de Comius (3), le partisan, puis l'ennemi implacable de César, tantôt il vous entretenait de la trahison de Robert d'Artois (4), l'assassinat de Guillaume d'Orange (5), l'administration du cardinal de Granvelle (6). Il vous faisait

(1) *Reponse au discours de réception de M. Lecesne*, par M. Parenty. ***Mémoires***, t. XXVII.

(1) *Considérations sur l'Empire Romain*. ***M.*** t. XXVIII.

(2) *Notice sur Comius, chef des Atrébates*. ***M.*** t. XXVIII.

(3) *La trahison de Robert d'Artois*. ***M.*** 2e s. t. VI.

(4) *L'assassinat de Guillaume d'Orange*. ***M.*** 2e s. t. XII.

(5) *L'administration du cardinal de Granvelle dans les Pays-Bas*. ***M.*** 2e s. t. III.

Digitized by Google

ensuite une série de communications sur nos anciens gouverneurs. Saint-Preuil (1), d'Isenghien (2), Montdejeux (3), enfin sur la période révolutionnaire à Arras (4). Toujours assidu au travail, il était toujours prêt lorsque vous lui demandiez à l'entendre de nouveau et il vous plaisait d'autant plus qu'il aimait à faire surgir les objections, discutant lui-même avec une douceur riante et une grande largeur d'idées.

Ces divers travaux, vous le savez, Messieurs, auraient suffi pour établir une réputation d'écrivain. M. Lecesne, lui, ne les considérait que comme une préparation à son œuvre capitale : l'histoire d'Arras (5). Ce volumineux ouvrage est un hommage littéraire et artistique rendu à l'ancienne Capitale des Flandres et de l'Artois, et il flatte d'autant plus notre amour-propre d'Artésien, que l'auteur nous la représente à travers les siècles avec l'habileté d'un artiste consommé.

(1) ***Un procès criminel au XVII^e siècle.*** *M.* t. XXVII.

(2) ***Le logement d'un gouverneur d'Arras.*** *M.* 2^e^ s. t. IV.

(3) ***Le comte de Montdejeux*** *M.* 2^e^ s. t IX.

(4) ***L'élection des députés du Pas-de-Calais à la Convention.*** *M.* 2^e^ s. t. VIII. — ***Plantation de l'arbre de la liberté à Arras en 1792.*** *M* 2^e^ s. t X.

Il y a lieu d'ajouter aux travaux que nous venons de citer sa ***Notice historique sur l'Echevinage d'Arras.*** Rousseau-Leroy imp., 1866.

(5) L'histoire d'Arras est divisée en deux parties : 1° ***Histoire d'Arras depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789.*** 2 vol. in-8, Rohard-Courtin, éd. 1880. — 2° ***Arras sous la Révolution***, 3 vol. in-8, Sueur-Charruey éd., 1882-83.

M. Lecesne a été nommé membre de la Commission des Monuments historiques par arrêté préfectoral en date du 22 décembre 1868, et comme membre de cette commission, il a été chargé de rédiger dans le ***Dictionnaire historique et archéologique du Pas-de-Calais*** une notice historique monumentale et statistique sur la ville d'Arras. Imp Schouteer, 1872.

M Lecesne était aussi membre de plusieurs autres sociétés savantes : Antiquaires de la Morinie, Société Dunkerquoise...

Digitized by Google

La première partie nous peint Arras jusqu'en 1789. M. Lecesne la prend au moment où elle sort péniblement des ténèbres de l'histoire. Cette ville n'est-elle pas en effet l'une des plus anciennes de France? « Elle existait avant Paris », et au moment de la conquête Romaine, elle était « la dernière des villes connues de ce côté du monde ».

Son enfance, ses difficultés de croissance, les traverses qu'il lui fallut subir témoignent il est vrai de la bravoure et de l'opiniâtreté de ses habitants ; mais les villes, comme les hommes, ne vieillissent pas sans misère, surtout lorsqu'elles ont été pour ainsi dire construites sur un champ de bataille. La situation topographique d'Arras, sa position stratégique l'exposaient à toutes les attaques et le récit de ses sièges est si attrayant qu'il a déjà tenté la plume de plusieurs écrivains.

L'histoire de ses annales si nobles et si longues, de ses transformations matérielles et morales, de ses fastes et de ses épreuves archi-séculaires a été établie avec soin par M. Lecesne à l'aide de documents originaux recueillis dans nos archives municipales et départementales ; elle est donc à la fois l'œuvre d'un chercheur et l'œuvre d'un littérateur.

C'est pour cela que les personnes amies des siècles écoulés, des hommes disparus se plaisent à relire ces grandes et belles pages où l'auteur nous dépeint l'influence d'Arras sous les comtes de Flandre, ses luttes intestines pour la conquête de son indépendance et de ses franchises municipales, sa munificence du temps des ducs de Bourgogne, ses malheurs sous la cruelle domination de Louis XI, sa prospérité pendant la période Autrichienne et Espagnole, enfin le succès des Français qui ne reculèrent devant aucun sacrifice pour conserver cette place forte.

Si les hauts faits d'armes font la gloire d'une ville, le commerce et l'industrie en font la fortune, comme les monuments en font la beauté. L'histoire de ces édifices s'élevant sur des ruines, de ces ateliers de teinture, de ces manufac-

Digitized by Google

tures d'étoffes se construisant à l'ombre des cloîtres ne saurait donc nous laisser indifférents.

M. Lecesne se reproche quelquefois « d'avoir parlé avec trop de chaleur de la ville d'Arras », de s'être laissé entrainer trop loin par son affection filiale ». Le patriotisme ne saurait être un défaut et il nous est agréable d'entendre vanter avec enthousiasme ces belles tapisseries, ces broderies, ces porcelaines, ces dentelles qui ont enrichi nos pères, enfin ce marché aux grains qui, pendant longtemps, fut le plus important du nord de la France.

L'historien d'Arras nous présente ces diverses industries naissantes et grandissantes et il s'empresse d'ajouter, « à la louange du Magistrat, qu'il se montra toujours disposé à les favoriser, non seulement par des conseils, mais aussi par des avantages matériels ».

L'auteur n'aurait eu garde, dans un travail aussi complet, d'omettre le récit de nos miracles et de nos vieilles légendes. La tradition, a dit je ne sais quel écrivain, est la voix du peuple à travers les âges, c'est sa poésie tantôt mélancolique, tantôt joyeuse selon les circonstances. Les gens de condition humble y ont toujours été attachés, ils la recueillent comme un héritage, et respectent les croyances de leurs ancêtres. L'histoire anecdotique d'une localité, elle aussi, ne laisse pas d'être pleine de charme en nous dévoilant les mœurs et la vie intime de nos pères.

Ces descriptions circonstanciées sont surtout précieuses pendant la période révolutionnaire, et M. Lecesne n'a pas consacré moins de trois volumes au récit de ces scènes de troubles qui ont ensanglanté notre ville.

Ce n'est plus alors seulement aux documents authentiques qu'il a recours, l'auteur a aussi écouté les récits de vieillards qui les tenaient eux-mêmes de leurs pères.

Dans ces conditions, il semble difficile après lui de dire encore quelque chose sur la Révolution à Arras. Cependant (et ici je raconte un souvenir qui m'est personnel), il y a

Digitized by Google

quelques mois, j'eus l'occasion de communiquer à la Commission des Monuments historiques quelques documents inédits sur l'arbre de la liberté. Ces renseignements parurent intéresser vivement M. Lecesne, qui me félicita avec la joie véritable qu'éprouve un maître lorsqu'il encourage un élève. Il me dit ensuite tout bas avec une modestie sincère : « C'est le devoir des jeunes de compléter les vieux ».

L'histoire d'Arras « abonde en leçons qui peuvent s'appliquer aux situations les plus variées. C'est un grand livre où sont enregistrés tous les succès et toutes les chutes, toutes les vérités et toutes les erreurs, toutes les perfections et tous les défauts » (1). Il est donc nécessaire de savoir se reconnaître dans le dédale de ces situations tendues et terribles, de ces combinaisons plus ou moins compliquées. M. Lecesne a tenu à se conformer à cette idée grandiose ; je ne dis pas qu'aucun de ses jugements ne soit à réformer, mais il n'en est pas moins vrai qu'il explique, il conclut, et ces appréciations forment certainement la partie la plus utile de son travail. Ce n'est pas, en effet, le fait même, quel qu'il soit, qui saisit le lecteur intelligent, mais les causes morales qui l'ont préparé et les conséquences qu'il entraîne après lui. En contemplant ces belles images de nos ancêtres, en nous grisant de leurs souvenirs glorieux, nous fortifions notre amour pour notre antique cité ; mais en étudiant les causes, nous formons notre propre expérience à l'aide de l'expérience des autres. Cette lecture agréable autant qu'utile ne saurait donc être trop recommandée à ceux qui, comme moi, ont foi dans les destinées de la ville d'Arras et prétendent qu'elle doit avec confiance pratiquer la politique des longs espoirs et des vastes pensées.

* * *

(1) *Discours de réception* de M. Ed. Lecesne, *M.* t. XXVII.

Digitized by Google

Au moment où la mort (1) est venue le surprendre, M. Lecesne travaillait encore. Il recueillait chaque jour de nouveaux matériaux pour compléter cette belle étude qu'il a publiée, il y a quelques années, sur le *Patois artésien* (2). Il les compulsait avec bonheur, et, même en ces derniers temps, l'on ne voyait sa lumière s'éteindre qu'à une heure très avancée de la nuit. C'est qu'en effet, malgré les labeurs de sa longue vie, il conserva une éternelle verdeur d'esprit que relevait encore sa paternelle bonté, et cela n'a pas dû être sa moindre consolation de mourir au milieu de ses livres.

Cet amour du travail chez un homme accessible à toutes les belles choses, à tous les grands sentiments est pour tous une grande leçon ; pour moi principalement, Messieurs, que vos suffrages ont appelé à succéder à votre vénéré Confrère. Sa bienveillance habituelle pour celui qui vous parle en ce moment me permet (et ce sera mon excuse) d'espérer qu'il ne désavouerait peut-être pas votre choix. Ses exemples seront la règle de ma conduite au milieu de vous. Que ne m'est-il donné de le faire revivre dans votre Compagnie ! Il vivra, je le sais, dans le cœur de ses Collègues par le souvenir de ses mérites et de ses vertus, car, ainsi qu'il le disait lui-même en adressant à l'un de ses amis des paroles d'adieu (3) : « Celui qui fait le bien ici-bas, ne meurt pas tout entier ; après lui, il reste toujours un enseignement utile et fécond à tirer de ses exemples ».

(1) M. Lecesne est mort le 14 février 1895.

(2) *Le Patois artésien*. *M.* 2e s , t. xx

(3) Discours de M. Lecesne aux funérailles de M Parenty. *Courrier* du 17 juin 1868.)

Digitized by Google

RÉPONSE AU DISCOURS DE M. G. ACREMANT

PAR

M l'Abbé **DERAMECOURT**

Président.

MON CHER CONFRÈRE,

DANS la séance publique du 13 novembre 1891, j'ai eu la bonne fortune, en faisant ici-même le rapport du Concours d'Histoire, de présenter devant cette Assemblée vos premiers titres à la faveur de l'Académie : je suis plus heureux encore de pouvoir les consacrer à cette heure par votre admission publique dans les rangs de notre Société.

Vous n'étiez point alors à vos débuts et vous n'avez pas dit votre dernier mot maintenant : car vous êtes né académicien et vous le serez longtemps.

La ville de Saint-Omer, où fut placé votre berceau, est une ville savante, et elle partage avec notre ville d'Arras, qui vous possède aujourd'hui, le goût des recherches d'archéologie et des études d'histoire auxquelles vous paraissez avoir dévoué votre vie.

Les liens de famille, ceux de l'amitié et la communauté des goûts artistiques et littéraires, qui vous unissent à un de nos collègues les plus distingués, vous ouvrirent nos portes, pour ainsi dire, sans coup férir.

Ne croyez pas cependant que nous nous consolons de

Digitized by Google

l'avoir perdu parce que nous vous possédons : l'Académie est aussi bonne mère qu'elle est habile économe : elle souffre de ses pertes et ne demande qu'à multiplier ses profits. Plus généreuse ou moins défiante que certaines autres communautés, elle ne dresse pas l'arbre généalogique de ses membres et ne suppute pas leurs degrés de consanguinité : la parenté de l'esprit la laisse indifférente à celle du sang : elle est même heureuse de les voir toutes deux réunies dans son sein.

Pour obtenir la culture académique, les circonstances vous ont favorisé, Monsieur. Elève d'une école spéciale, attaché au cabinet d'un compatriote généreux que nous n'avons pas perdu, grâce à Dieu, et qui a réservé pour nous, avec les trésors accumulés de l'intelligence, de l'expérience et de l'étude, les ressources d'une trempe d'âme qui ne vieillit pas ; soldat, homme d'administration et de labeur, vous avez acquis, dans ces divers commerces, cet esprit d'ordre, de suite et de persévérance qui assure le succès.

On s'en aperçoit ailleurs qu'à l'Académie : et, si nous avons eu à couronner votre Etude sur le *Couvent de la Paix de Jésus* à Arras ; tout à côté de nous, on se faisait fête d'entendre lire des travaux tout aussi complets sur les *Armoiries de la famille de la Tour d'Auvergne Lauraguais*, et sur *Les arbres de Liberté à Arras*. Hier encore, n'écriviez-vous pas l'histoire de nos orphéonistes, pour célébrer un cinquantenaire désormais inoubliable ?

Votre activité a même franchi plus d'une fois les limites de notre département et le *Cabinet historique* d'Abbeville publiait tout récemment une étude fort intéressante dont vous êtes l'auteur.

Il est vrai que la scène où se passe votre drame est dans notre région et que, là encore, c'est un coin de notre histoire locale que vous avez mis en lumière. Votre *Crime à Saint-Folquin* est un petit chef-d'œuvre du genre narratif, avec une description fort naturelle du vieux pays de l'Angle et,

Digitized by Google

en appendice, une de ces complaintes naïves que chantaient nos grand'mères.

Il n'y manque qu'une gravure représentant le pauvre Jean Fahy sur le gibet où il fait pénitence : mais si vous n'avez pas mis ce dessin dans votre brochure, c'était sans doute par ménagement pour vos lecteurs, car vous auriez pu le faire.

Nous le savons, vous êtes aussi dessinateur, peintre, imagier, comme on disait, et vos albums sont aussi riches que vos portefeuilles, que vos galeries et que votre trésor sigillographique.

Si vous êtes un amateur et un collectionneur infatigable, vous avez la générosité de ne point garder pour vous seul vos trouvailles. Aussi a-t-on mauvaise grâce à vous refuser des communications que vous faites avec la meilleure grâce du monde et que vous savez solliciter avec une ténacité toute artésienne. On le sait bien à Arras, depuis trois mois, et même l'on ajoute que les collègues qui vous accompagnaient étaient tout à fait dignes de vous.

Heureuses les villes qui possèdent de pareils joyaux, et plus heureuses encore les commissions qui savent trouver de tels avocats pour les faire sortir de leurs écrins !

Il faut avouer, du reste, que nos compatriotes sont coutumiers de ces dévouements et l'on me permettra de l'affirmer, sans être taxé de chauvinisme, peu de villes, autant que la nôtre, ont su provoquer et garder l'attachement filial de leurs habitants.

Nul ne l'aima davantage et ne la servit mieux que M. Edmond Lecesne dont vous nous avez donné tout à l'heure l'attachante biographie.

Je me garderai bien de refaire un portrait qui est complet et qui tient de vous tous les caractères d'une photographie, c'est-à-dire auquel ne manque aucun détail ; il me suffira de mettre ce portrait dans son cadre naturel, dans son cadre aimé, dans son cadre unique qui n'est autre que la ville d'Arras.

Digitized by Google

Vous nous avez dit que M. Lecesne s'était reproché quelquefois d'avoir parlé d'Arras avec trop de chaleur et de s'être laissé entraîner trop loin par son affection filiale : mais vous n'avez pas ajouté complètement foi à cet aveu. Comme vous avez eu raison ! Il vous eût taxé lui-même de crédulité et tous les cœurs bien nés ne seraient pas de votre avis. Toutefois, croyez-le bien, ce qui attachait M. Lecesne, ce qui nous attache et ce qui vous attachera vous-même, de plus en plus, à notre ville, ce ne sont pas précisément ces belles tapisseries, ces broderies, ces porcelaines, ces dentelles qui ont enrichi nos pères, comme vous dites, et qui figurent avec éclat dans les vitrines de l'exposition rétrospective, ce n'est pas davantage le marché aux grains qui pendant longtemps fut le plus important du Nord de la France, ce ne sont pas même les titres de noblesse de la cité, son ancienneté, ses malheurs, les hauts faits d'armes dont elle fut le théâtre, ses traditions, ses légendes, ses monuments et ses grands hommes ; non, mon cher collègue, on aime sa ville, son village, son hameau, sa chaumière, son foyer, quand ils n'ont pas tous ces titres, quand ils n'ont pas tous ces biens, quand ils n'ont pas tous ces attraits : et on les aime passionnément.

On les aime d'autant plus, ce semble, qu'ils sont dépourvus de tous les avantages. Pourquoi ? Demandez-le au soldat breton qui a quitté sa lande pour aller faire faction dans la grande ville, demandez-le à l'ouvrier de nos plaines que la charge d'une famille arrache à ses travaux champêtres pour aller gagner plus d'argent au pays noir ou même au-delà des mers, et ils vous répondront :

..... La patrie est le lieu
Où l'on aima sa mère, où l'on connut son Dieu,
Où naissent les enfants dans la chaste demeure,
Où sont tous les tombeaux des êtres que l'on pleure.

Arras avait pour M. Edmond Lecesne ce premier et incomparable charme ; il sut bientôt lui en découvrir d'autres.

Digitized by Google

Il faut avoir vécu à Arras, paraît-il, de 1816 à 1870 et fréquenté ce qu'on appelait alors la Société, pour apprécier la courtoisie et la distinction dans leur forme la plus exquise.

Aristocratie, administration, bourgeoisie, haut commerce s'y trouvaient à l'aise et s'y donnaient la main ; le bon goût, l'enjouement et un esprit très français en réglaient le ton et en charmaient les rencontres ; c'était l'âge d'or du siècle ; or, dans ce monde qu'on regrette encore, Madame E. Lecesne, sa mère, sa belle-mère et ses sœurs figuraient au premier rang. M. Lecesne, digne en tout point de ce milieu, en était souvent le héros par sa bonne grâce et sa finesse comme il en était le modèle par ses qualités domestiques ; il montrait qu'on peut être homme du monde parfait et, en même temps fils, gendre, époux et père accompli. Ce n'était pourtant là que le côté extérieur et comme le vêtement de sa vie.

Près de son fils unique, dont la santé délicate était pour lui un souci de toutes les nuits, et la vie intellectuelle et morale une préoccupation de tous les jours, sans lui soustraire ni une caresse, ni une pensée, ni un labeur, me permettez-vous de vous dire qu'il plaça comme une autre enfant adoptive, objet aussi de ses travaux constants, et de sa constante sollicitude, dont il révisa les titres, dont il étudia les droits, dont il embellit la demeure, dont il enrichit l'héritage, dont il prépara l'avenir : cet autre amour de M. Edmond Lecesne, vous l'avez nommé, Mesdames, c'est toujours la ville d'Arras.

Avocat, conseiller de préfecture, conseiller municipal, adjoint au Maire, académicien, et souvent président d'Académie, à l'Hôtel de ville, aux Archives, à la Bibliothèque, en voyage, à la campagne, dans son cabinet, chez ses amis, partout, toujours, avec ordre, avec suite, avec générosité, avec intelligence, avec amour, soixante années durant, il a parcouru, il a étudié, il a décrit, il a chanté Arras, à toutes les époques, sous tous les points de vue, dans toutes les circonstances heureuses ou malheureuses.

Digitized by Google

Feuilletez ses ouvrages, parcourez ses articles et ses rapports, écoutez ses discours, ses poèmes, ses causeries, compulsez ses manuscrits ; avec quelques études générales qui montrent la largeur de son esprit et de charmantes confidences qui manifestent la tendresse de son cœur, vous trouverez qu'il s'occupe à peu près exclusivement d'Arras.

Vous vous demandez certainement, et, sans le dire, vous me demandez un peu la raison de cet amour unique, profond et même singulier d'un homme aussi pondéré, aussi judicieux, aussi fin, j'allais dire aussi peu enthousiaste que M. Edmond Lecesne.

Arras est une ville qui ressemble à beaucoup d'autres, même par ses mauvais côtés. Lisez les guides, entendez les étrangers, les passagers, les nouveaux venus. On y est froid, circonspect, défiant. « On ne sait pas — Il faut voir — Attendons. » Telles sont les formules ordinaires et dilatoires que l'on entend d'abord, à Arras. Ce n'est pas ici qu'on se jette du premier coup dans les bras du premier venu. Le noviciat est même assez long et dur. Certains s'en étonnent ; d'autres s'en irritent. Que voulez-vous y faire ? depuis plusieurs siècles les choses se passent ainsi et nous n'avons pas de motif pour croire qu'elles changeront de sitôt.

Un érudit comme M. Guesnon nous dirait peut-être que cela remonte à notre passé le plus lointain et a pour cause nos multiples vicissitudes.

Notre pauvre ville a été piétinée par toutes les invasions, elle a servi de grand'porte à tous ceux qui sont entrés en France et qui en sont sortis par le Nord — et presque tous ont brisé cette porte en passant : avant-hier gauloise avec Comm, hier romaine avec César ; florissante sous les empereurs jusqu'à mettre l'empire en péril, quand ses manufactures disparaissent, elle est bientôt ravagée et mutilée au point de voir les ours entrer dans son enceinte et de permettre à Charles-le-Simple, toujours vaincu, de s'y donner le luxe d'une victoire. Les comtes de Flandre, les comtes

Digitized by Google

d'Artois, les ducs de Bourgogne lui rendent la prospérité et la font grande et glorieuse comme une capitale ; mais les rancunes de Louis XI, les excursions des Espagnols, les vengeances des Français, les horreurs de la Révolution lui apprendront à satiété que la prospérité d'aujourd'hui est toujours suivie du désastre de demain.

Etonnez-vous maintenant que nos ancêtres, instruits par le malheur, ne se soient jamais laissés éblouir par la bonne fortune. Multipliaient-ils au dedans leurs comptoirs de commerce, leurs maisons de rapport, et même leurs habitations confortables : ils multipliaient, dans une proportion supérieure, leurs défenses contre l'ennemi du dehors, leurs bastions, leurs courtines, leurs redans et leurs demi-lunes. Ils élevaient leur hôtel de ville, et le surmontaient fièrement du Beffroi ; ils ajoutaient deux fronts à leur enceinte et creusaient plus profondément leurs fossés déjà profonds.

Il y a plus ; par un surcroît de précaution et de sagesse, comme par une sorte de besoin de ne pas mettre toutes leurs ressources en lumière, les habitants d'Arras se construisaient toute une ville souterraine qui n'a sa pareille nulle part ailleurs.

Avant de monter de deux étages vers le ciel, telle et telle maison de rapport descendait de deux étages aussi dans le sol. On a fait l'histoire et la description de ces Boves — à Arras, il s'est rencontré des chercheurs pour toutes les trouvailles et des historiens pour toutes les histoires — ce sont tout simplement des merveilles et elles prouvent que si les vieux Artésiens travaillaient bien à ciel ouvert, ils travaillaient tout aussi bien dans l'ombre.

Quand des gens ont été soumis à toutes ces épreuves et obligés à toutes ces précautions, quoi d'étonnant qu'ils se tiennent sur une certaine réserve et que leurs héritiers ne se donnent pas au premier venu ?

Ils ont été si souvent trompés, si souvent trahis, si souvent livrés au billot par leurs propres concitoyens, depuis

Digitized by Google

Jean Lemaire dit le Grisard, jusqu'à Joseph Lebon et Maximilien Robespierre, qu'ils ne donnent plus leur confiance qu'à bon escient.

Mais qu'on mérite cette confiance par de bons, par de loyaux et par de longs services ; qu'on se montre dévoué à leurs intérêts, en n'importe quel sens et sous n'importe quel costume, et, quel qu'on soit, dans un siècle ou dans l'autre, avec l'auréole du patriotisme, du génie ou de la charité ; qu'on vienne de Sedan, comme Turenne, pour délivrer leur ville ; d'Arras, comme Alexandre Grigny, pour l'orner ; de Cambrai, comme Henri de Mallortie, pour l'élever ; de Boulogne, comme l'abbé Halluin, pour la soulager, on aura bien mérité des habitants d'Arras, on aura toujours droit de cité parmi eux.

Quelle place M. Edmond Lecesne occupera-t-il dans la galerie de nos célébrités artésiennes, à quelle rue donnera-t-on son nom et sur quel piédestal élèvera-t-on son buste ? — Ce n'est pas à moi qu'il appartient de répondre. En tout cas, on n'aurait que l'embarras du choix.

A l'Académie — je ne parle pas de la nôtre, — dans cette enceinte redoutable où les jeunes candidats ont laissé tomber tant de réponses insuffisantes, et les jeunes aspirantes aux brevets tant de larmes et tant de regrets, son amabilité, son esprit, ses longs services lui mériteraient ce souvenir. A l'Hôtel-de-Ville, où son impeccable régularité le conduisit si longtemps, dans ces salons grandioses ou dans ces cabinets confortables que son bon goût contribua à embellir et qu'il anima si longtemps de ses saillies spirituelles ou de sa laborieuse activité, est-ce que tous les époux dont il a inauguré le bonheur ne viendraient point lui tresser des couronnes? Et ce vieil aréopage de nos édiles artésiens que nos jeunes années ont appris à respecter, les Plichon, les Fagniez, les Roguin, les Hovine, les Harbaville, les Colin, les Wartelle, les Lantoine, les Proyart, et bien d'autres, pour ne parler que de ses contemporains, ne se lèveraient-ils pas de leurs

Digitized by Google

sièges curules pour venir lui serrer la main et le féliciter d'avoir si bien mérité de la ville d'Arras ?

A l'extrémité de nos rues qu'il redressa, dans nos carrefours qu'il agrandit, sur les débris de nos portes somptueusement restaurées, et sous les voutes desquelles retentissaient à plaisir les tambours, les clairons et les pas sonores de nos soldats ; à la Salle des concerts, sous l'ombrage des vieux arbres de nos promenades publiques, s'il en reste, au conseil académique, à la salle des séances du Bureau d'assistance judiciaire et jusqu'à la Caisse d'épargne, — je ne parle ni des églises, ni du temple, — il serait partout à sa place, partout chez lui, parce qu'il a partout travaillé et partout laissé le meilleur souvenir.

Il serait encore chez lui à la Société des Amis des Arts dont il a été six ans le président et surtout à la Bibliothèque d'Arras dont il a été l'intelligent pourvoyeur aussi bien que le visiteur assidu. Cette salle unique qui n'a, dit-on, sa pareille qu'à Vienne en Autriche, sur les rayons de laquelle s'étagent toutes les richesses intellectuelles de plusieurs siècles et où tout ce qui parait sur l'histoire provinciale et locale est recueilli avec autant de soin que d'intelligence, servirait bien de cadre au portrait de notre historien.

Je n'ai point nommé l'Académie d'Arras, non seulement parce que là il se survit par un autre lui-même, mais surtout parce que dans toutes nos âmes, je le sais, l'estime, l'affection et la reconnaissance lui ont élevé dès longtemps un monument complet, vivant, immortel.

Vous partagiez ces sentiments avec nous, mon cher collègue, bien avant d'entrer dans notre Compagnie et le discours que nous avons entendu tout à l'heure n'en est point l'unique preuve.

Ne vous êtes-vous point assis après lui sur les bancs du vieux collège Louis-le-Grand qui est une maison familière aux Artésiens ? C'était déjà une marque de vocation à vous asseoir un jour dans son fauteuil d'académicien. Puissiez-

Digitized by Google

vous y rester autant que lui. Mais je vous en préviens, de ce fauteuil-là, on sort de temps en temps pour monter à celui de la présidence de notre Société, et je ne vois pas pourquoi vous ne suivriez pas votre prédécesseur jusqu'ici.

Vous êtes vraiment de sa famille. Comme son père, M. Désiré Lecesne, vous avez porté l'uniforme et je crois que vous le portez encore, de temps en temps. Vous le porteriez surtout si la mère patrie réclamait vos services. Il y a plus, et vous l'avez prouvé, si vous partagez avec M. Lecesne l'amour de l'art artésien et l'amour de la patrie locale, vous avez aussi, comme lui, vous avez surtout au cœur l'amour de la grande patrie : la France.

Je serais incomplet, je serais injuste même si je n'élargissais ici mon horizon pour donner au patriotisme sa véritable mesure et son grand caractère.

A l'heure qu'il est, les frontières et même les fortifications locales ont disparu, les affections provinciales se sont fondues, l'unité nationale a pris corps, et par-dessus toutes les bannières de nos villes et de nos Etats, flotte l'étendard aux trois couleurs qui les unit, qui les embrasse et qui les protège.

Nous nous serrons volontiers autour de cet étendard qui est le symbole de la patrie. Lacordaire a dit ce mot célèbre : la patrie est l'Eglise du temps, comme l'Eglise est la patrie de l'éternité.

Sans la patrie, l'homme est un point perdu dans les hasards du temps et de l'espace : sans l'Eglise, son âme est un astre errant et sans orbite, menacé lui-même et qui menace les autres de toutes les catastrophes.

Dieu, qui a fait l'une et l'autre, a fait aussi l'amour qu'il nous demande pour toutes deux. — Malheur à qui le méconnaît ! Car, là où la patrie est un temple vide qui n'attend rien de nous que le silence et le passage, il se crée tout autour, dans une oisiveté formidable, une énergique débauche. La force des âmes, s'il leur en reste, se dépense à se flétrir.

Digitized by Google

Un échange se fait entre la corruption des sujets et la corruption de leurs maîtres. Ceux-ci n'ayant rien à faire non plus, parce que tout leur est permis, donnent le branle à la dévastation des mœurs, et tout s'en va, d'un pas unanime, au lieu où la Providence attend les peuples indignes de vivre (LACORDAIRE, *VI^e conf. de Toulouse).*

Ils reprennent au contraire la place que Dieu leur a assignée entre les nations qui se relèvent, et le peuple français, que le Christ aime, redeviendra le premier de tous les autres, si chacun, suivant les préceptes et les exemples du divin patriote Jésus-Christ, est prêt à tenir son rôle d'ouvrier, d'apôtre, et, au besoin, de martyr.

Comme lui, il faut n'avoir ni famille, ni amitié, ni bien qu'on ne soit prêt à sacrifier pour aller au devoir. Comme lui, il ne faut point tourner la tête quand on a mis la main à la charrue. Et, fût-on destiné à devenir encore, comme lui, la victime expiatoire du peuple qu'on a voulu sauver, il se faudrait réjouir de l'avoir pu suivre jusque-là.

Digitized by Google

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. Fr. BLONDEL

Membre résidant.

MESDAMES, MESSIEURS,

L'ACADÉMIE m'a fait le grand honneur de m'admettre dans son sein.

Loin de moi l'idée présomptueuse d'occuper le large et imposant fauteuil laissé vacant par mon très illustre et vénéré prédécesseur; ma place, dans cette réunion d'hommes aux talents aussi variés qu'éminents, n'est-elle pas plutôt sur une banquette d'auditeur attentif; je devrais dire plus exactement sur un banc de simple écolier ?

N'ai-je point, en effet, devant moi le maître qui m'enseignait jadis l'art de bien dire ?

Hélas ! l'ancien élève ne fera guère honneur aux leçons éloquentes qui lui ont été données ! Et il est juste de dégager la responsabilité du professeur de rhétorique, devenu notre sympathique Président.

Ses brillantes leçons du petit Séminaire d'Arras n'ont pu être oubliées, mais des années subséquentes d'études scientifiques, où les expressions algébriques et l'éloquence des chiffres sont seules appréciées, ont dû fatalement stériliser cette délicate semence littéraire.

Digitized by Google

Et, si pour excuser cette insuffisance, je me réclame de l'étude des sciences, ne dois-je point reconnaître aussi pour maître, et saluer respectueusement, le savant renommé dont Arras s'enorgueillit justement et que l'Institut de France a voulu s'attacher comme membre correspondant ?

Je n'ai pas, Messieurs, d'autre titre à votre choix que votre excessive bienveillance ; ne pouvant supposer un instant que le seul amour des contrastes ait pu vous amener à donner pour successeur à l'homme de lettres, à l'habitué des sentiers fleuris du Parnasse, un modeste ami des sciences, un froid géologue dont l'unique colloque avec la belle nature consiste en coups de marteau impitoyables contre les rochers que respectent les éléments destructeurs eux-mêmes.

La géologie, il est vrai, est parente éloignée de l'archéologie, qui compte en cette Académie de nombreux et distingués adeptes ; elle peut à la rigueur se réclamer également de l'histoire dont elle forme le prolongement au delà du déluge, au-delà même du commencement de l'humanité.

Après l'histoire écrite, sculptée ou gravée sur la pierre et les métaux ; après l'archéologie, l'épigraphie, et tout ce qui témoigne effectivement de l'existence de l'homme dans les siècles éloignés ; toujours, en remontant dans l'infini du temps, nous distinguons deux sciences naturelles dont les recherches se rapportent exclusivement au passé préhistorique : la paléontologie, qui étudie les vestiges fossiles des êtres organisés antérieurs à l'homme, puis la géologie, laquelle, poussant ses investigations au-delà même des profondeurs de l'écorce terrestre où disparaissent toutes traces de manifestation de la vie, ne rencontre plus d'autres témoins des faits et révolutions accomplis que les échantillons et types variés de la matière minérale, brute et inorganique.

Mais par-delà ces recherches analytiques se pose comme limite des plus hautes spéculations de l'esprit humain la double question à résoudre de l'origine et de l'essence des éléments constitutifs des êtres.

La philosophie positive basée sur l'observation, qui dans

Digitized by Google

notre siècle scientifique jouit de toute la vogue qu'a momentanément perdue sa vénérable ancêtre, la métaphysique, dont je n'ai garde, du reste, de médire ; cette philosophie actuelle, à qui s'adressera-t-elle pour lui fournir les éléments de ses conclusions ontologiques ?

Aux diverses sciences physiques et naturelles assurément, sur lesquelles s'exerce la sagacité des expérimentateurs ; mais aussi, et nécessairement, à la paléontologie et à la géologie.

La première, en notant les caractères spécifiques et l'ordre d'apparition successive de tous les êtres vivants qui se sont succédés sur notre globe, dresse en quelque sorte l'arbre généalogique de la vie, depuis l'époque de sa manifestation originelle sur la terre.

La seconde, embrassant dans son cadre plus étendu l'évolution générale de la substance matérielle, pénètre le secret de la formation même de notre petit monde avec ses multiples entités minérales, et permet de suivre par analogie la série des transformations incessantes de la somme de l'énergie, limitée en valeur absolue, de l'Univers tout entier.

Relativement au problème de l'origine de la vie, — le plus intéressant à coup sûr pour notre humanité, — ces deux sciences positives fournissent au philosophe moderne une base solide et décisive. La paléontologie observe que toute trace d'activité vitale cesse de s'accuser dans les couches stratifiées de notre globe, correspondant à une période déterminée de sa constitution. Et la géologie, à son tour, ne laisse place à aucune équivoque, en montrant à l'origine de notre planète tous les éléments à l'état de volatilisation puis de fusion ignée, état incompatible non seulement avec le développement des organismes, mais encore avec la présence même, et la conservation de tout germe vital quelconque.

C'est ainsi que les études géologiques conduisent naturellement le plus modeste observateur au seuil de la philosophie générale et abstraite, vestibule du sanctuaire des sciences métaphysiques et religieuses.

Digitized by Google

Dans ces régions sereines de la Philosophie, synthèse universelle des sciences, la haute intelligence de mon vénéré prédécesseur s'épanouissait comme dans son milieu naturel, planant au dessus des vulgaires contestations des sciences expérimentales, s'aidant seulement de leurs données positives pour sonder les profondeurs de l'inconnu à la recherche de l'infinie vérité.

Elles retentissent encore dans nos cœurs ces voix amies qui, au jour d'un deuil public, nous ont redit si éloquemment l'œuvre accomplie par M. de Mallortie ; louant le grand éducateur de la jeunesse artésienne, le penseur, le moraliste, l'écrivain ; soulevant même discrètement un coin du voile recouvrant sa vie intime, pour nous montrer le ravissant tableau de cet arrière-grand-père modèle, entouré de trois générations d'enfants adorés !

Aujourd'hui, pénétré de mon impuissance à égaler ces orateurs et à parler dignement de l'homme dont le souvenir ému est dans tous vos cœurs et l'éloge sur toutes vos lèvres, je ne puis que m'effacer et le faire parler lui-même, afin de vous rappeler par quelques citations la hauteur de vues, la justesse des appréciations, la délicatesse des sentiments de celui qui, écrivain, orateur, poète même parfois, fut toujours un charmeur.

Je puis le dire en toute sincérité, les longues soirées de l'hiver dernier compteront parmi les plus délicieuses de mon existence. Je les ai vécues dans l'intimité littéraire d'un maître en l'art d'exprimer les idées les plus élevées sous une forme exquise et dans le style le plus harmonieusement expressif. La lecture des productions si variées de M. de Mallortie me plongeait à tout instant dans un véritable ravissement auquel j'avais peine à m'arracher : descriptions vivantes, portraits délicieux, développements profonds toujours admirablement exprimés dans ce style chaud et imagé dont sa plume avait le secret.

Comme le classique aphorisme « le style, c'est l'homme », se révèle dans son absolue exactitude ! Lorsque, devant

Digitized by Google

l'image ineffaçable de ce doux et fin visage si adorablement encadré de la blanche auréole de la vieillesse, au souvenir de cette exquise affabilité, de cette droiture d'esprit, de cette bienveillance sans limite, on se prend à relire ces pages si souvent éloquentes, toujours charmantes, où la justesse et la délicatesse de la pensée le disputent au mérite d'une forme impeccable dans sa gracieuse parure.

J'ouvre le recueil de ses premières productions académiques.

Son discours de réception, prononcé en mil huit cent cinquante-deux, est un pur chef-d'œuvre. Il est consacré au développement de cette noble idée dont sa longue carrière dans l'enseignement sera la vivante application : « Malheur « à l'éducation, qui brûlerait la tête sans échauffer le cœur! »

Après quelques pages où sa pensée s'élève et plane dans la pure région du sublime, en montrant la puissance et l'utilité morale des études littéraires et philosophiques, il conclut ainsi : « Oui, il y a là une sauvegarde contre les « vices du jour. La soif du gain dessèche le cœur ; c'est un « mal de la terre : les plaisirs de l'âme viennent d'en haut « et sont immortels comme elle. »

La vie tout entière de M. de Mallortie n'apparait-elle pas à vos yeux comme aux miens, l'exacte paraphrase de ce thème si élevé, et l'absolue confirmation de la thèse développée par le récipiendaire d'il y a quarante-quatre ans ? Admirable exemple d'une parfaite unité de vie et de sentiments !

Ne croyez pas cependant que son penchant naturel pour les belles lettres le rende exclusif ; le juste éclectisme de son esprit ouvert et droit le garde de cet écueil. Il éclate manifestement dans la péroraison de son discours, que je ne puis m'empêcher de citer : « Près de vous, Messieurs, disait-il, « je comprendrai mieux encore, en la voyant réalisée dans « votre sein, cette union intime des lettres, des sciences et « des arts ; je comprendrai mieux ce que je sens déjà, com- « ment tout se tient, tout s'enchaîne dans la manifestation « de la pensée humaine.

Digitized by Google

« Toutes les sciences ne sont que les arêtes d'une pyra-
« mide ; divisées à la base, elle se réunissent au sommet, et
« ce sommet est le ciel !

« Honorons les sciences qui font éclater le génie de
« l'homme et augmentent son empire sur tout ce qui l'entoure;
« mais saluons les Lettres, qui portent en elles les destinées
« mêmes de la civilisation ! »

M. de Mallortie se révélait tout entier dans ces paroles éloquentes ; aucune science, aucun art ne le trouvait indifférent.

Homme de goût, homme d'étude, et par-dessus tout philosophe ; le beau, dans ses manifestations diverses, le vrai, dans ses développements nouveaux, l'enthousiasmaient à l'envi, et lui inspiraient suivant la nature de l'objet, des réflexions charmantes ou sublimes dont ses nombreux discours nous ont heureusement conservé l'expression.

Quand pour la première fois, en 1885, il est appelé par vous, Messieurs, à l'honneur de présider votre Compagnie, il vous développe de magnifiques considérations sur le Progrès, se terminant par une profonde conclusion morale : « Dans les sciences positives et dans les arts utiles, disait-il,
« le progrès est continu. Le point de départ ne recule jamais.
« Au contraire, chaque effort individuel le reporte plus loin
« en avant, et contribue ainsi à son tour aux perfectionne-
« ments ultérieurs.

« Mais dans les lettres et les beaux-arts il n'en saurait
« être ainsi. Cela est si vrai qu'on discute encore tous les
« jours sur la supériorité des anciens et des modernes.....
« C'est qu'en effet les formes artistiques ont toujours été en
« rapport avec l'énergie, l'instruction, la moralité de la race
« qui les produit.

« L'histoire en fait foi.

« Les talents faiblissent toujours avec les caractères.

« Les arts d'un peuple, ainsi que ses lois, représentent la
« fortune bonne ou mauvaise qu'ont méritée ses mœurs,
« ses croyances, ses sentiments et ses actes. Ce n'est donc

Digitized by Google

« jamais impunément que les âmes fléchissent. Toutes les « fois qu'elles abdiquent leurs droits, et par conséquent leurs « devoirs, les esprits déclinent ; et cette inévitable expia- « tion est surtout visible en un pays qui, plus que tout autre, « peut dire avec Descartes : Je pense, donc je suis ! »

Dans un autre de ses discours il déterminait ainsi la limite du progrès dans l'ordre matériel lui-même : « Il « ne faudrait pas, disait-il, que l'homme, ébloui et charmé « par toutes les merveilles enfantées de nos jours, pût croire « que grâce au progrès infini le travail et la douleur dispa- « raîtront un jour de la terre.

« Non, Messieurs, la parole qui a dit à l'homme : Tu man- « geras ton pain à la sueur de ton front, est ineffaçable..... « Sans doute les duretés de sa demeure cèdent chaque jour « aux efforts qu'il fait, et sa condition ici-bas va s'amélio- « rant... Mais la Mort y reste, pour crier à l'oreille de « l'homme que sa condition est imparfaite, et que ses espé- « rances doivent tendre vers un état meilleur.

« Oui, quand même on aurait trouvé le secret impossible « de ne plus verser de sueurs sur la terre, on y versera tou- « jours des larmes (1). »

Appelé maintes fois en raison de son obligeance et de sa vaste érudition à répondre aux nouveaux élus de cette Académie sur des sujets toujours variés ; quelque fût l'objet particulier des études favorites du récipiendaire, il y trouvait aisément l'occasion de dissertations savantes, d'aperçus élevés et de hautes synthèses philosophiques.

Répondant à un archéologue, il y a près de vingt ans, il caractérisait ainsi la science archéologique : « Utile, « nécessaire, indispensable à l'histoire, ou plutôt seule his- « toire des premiers siècles, l'archéologie est, pour les temps « qui ont suivi, le guide le plus sûr et le plus fidèle ; car si « depuis l'invention de l'écriture les relations abondent, une « étude approfondie nous y fait découvrir les traces de quel-

(1) Réponse au discours de réception de M. Pagnoul.

Digitized by Google

« ques influences, qui montrèrent à l'écrivain la vérité là où « elle n'était pas, ou bien un peu autrement qu'elle ne fut en « réalité.

« Les monuments, au contraire, ne sont d'aucun parti ; « les faits qu'ils énoncent portent avec eux une naïve certi- « tude ; et s'ils contredisent l'historien, ils le condamnent « comme coupable d'erreur ou de mensonge (1). »

Les fervents de l'archéologie, nombreux dans cette enceinte, ne contrediront pas à cette appréciation ; ils ne peuvent que se féliciter du rang élevé, assigné par M. de Mallortie, à leur science favorite.

Sur un autre sujet, également peu familier, je crois, à ses préoccupations habituelles, M. de Mallortie portait ce jugement intéressant : « Ce qui semble fait pour attirer la bien- « veillance et l'attention de l'homme d'Etat en faveur des « travaux d'archives, c'est leur haute portée morale et « sociale. Ces travaux ont le privilège d'entretenir deux « tendances chez l'homme qui veut bien s'y livrer : D'une « part l'esprit de famille et de tradition, d'autre part le sen- « timent de la solidarité étroite, intime, des diverses classes « de la société. Le malheur est, qu'en France, l'esprit de « famille et de tradition ne subsiste guère qu'au sein des « classes aristocratiques. Seules elles paraissent tenir à « honneur de connaître leur histoire, d'établir leur filiation, « de dresser, comme on dit, leur généalogie... Et, pourtant, « que d'enseignements de tout genre, le penseur, le mora- « liste pourrait puiser dans l'histoire mieux comprise des « familles quelles qu'elles soient.

« On se convaincrait par exemple que l'extrême richesse « n'est pas moins fatale à la longue durée des races que « l'extrême misère ; et que la médiocrité, la médiocrité d'or, « comme disait Horace, est la meilleure des conditions « sociales (2). »

(1) Réponse au discours de réception de M. Boulangé.
(2) Réponse au discours de réception de M. Loriquet.

Digitized by Google

Dans sa réponse à un éminent ecclésiastique, dont la douce éloquence et la profonde érudition, après nous avoir longtemps ravis, sont aujourd'hui le partage de privilégiés lointains, M. de Mallortie, après avoir célébré les charmes de la musique religieuse et du chant grégorien en particulier, saisissait cette occasion pour définir dans un admirable langage sa sublime conception de l'idée philosophique et religieuse : « Presque toujours, disait-il, on comprend « d'étrange manière la philosophie et la religion, et pourtant « c'est là le tout de l'homme.

« La philosophie n'est pas un éblouissement, elle est une « situation élevée de l'esprit, qui de là rapporte les objets à « leur ordre et à leur principe ; elle est le monde vu d'en « haut...

« Et lorsque la raison, arrivée au faîte des choses com- « mence à se troubler, cherche, hésite ; heureux celui à qui « la Foi procure des clartés nouvelles, qui trouve dans les « vérités révélées par Dieu lui-même à son Eglise une « lumière que rien ne peut obscurcir, et qui, se projetant « sur la nature et l'humanité, donne plus d'élévation à la « science et plus d'étendue à la raison (1). »

Laissez-moi vous lire encore cette page ravissante sur la rêverie, où nous est enseigné le charmant moyen d'être oisif sans paresse : « Nous sommes trop affairés, trop encombrés, « trop occupés !

« Il faut savoir jeter parfois par-dessus bord tout son « bagage de soucis, de préoccupations, de pédanterie ; et se « refaire jeune, naïf, heureux. Oui ! il faut savoir être oisif ; « ce qui n'est pas la paresse.

« Dans l'inaction attentive et recueillie, notre âme efface « ses plis, se détend, se déroule ; renaît doucement comme « l'herbe foulée du chemin, et comme la feuille meurtrie de « la plante répare ses dommages.

« La rêverie, comme la pluie des nuits, fait reverdir les

(1) Réponse au discours de réception de M. le chanoine Depotter.

Digitized by Google

« idées fatiguées et palies par la chaleur du jour. Douce et « fertilisante, elle éveille en nous mille germes endormis ; « en se jouant elle accumule les matériaux pour l'avenir et « les images pour le talent.

« La rêverie, c'est le dimanche de la pensée ; et qui sait, « de la tension laborieuse de la semaine ou du repos vivifiant « du sabbat, lequel est le plus important pour l'homme et le « plus fécond (1) ? »

Outre ses nombreux discours, les recueils de l'Académie nous ont conservé de M. de Mallortie quelques-unes de ses lectures d'un caractère plus intime : charmantes monographies dans lesquelles le philosophe érudit fait place à l'écrivain délicat, expert dans l'analyse des sentiments, des habitudes, des conventions du monde le plus raffiné, sans cependant jamais tomber dans la recherche excessive qui conduit à la préciosité. Dans ces pages exquises, les descriptions et portraits abondent, rehaussés de fines saillies où se manifestent de la façon la plus brillante le talent humoristique de l'observateur et la souplesse de sa plume.

Dans l'une d'elles, l'auteur se met lui-même en scène avec une modestie délicieuse, en nous faisant la gracieuse peinture d'un épisode de sa jeunesse à Paris.

Un jour aussi, Messieurs, la politique, exclue à bon droit de vos courtoises discussions, fit son apparition sur les lèvres de ce sage, tranquille habitant des régions sereines où les bruits de la rue et des compétitions ambitieuses n'ont pas d'écho !

Mais c'était des élections municipales à Pompéï qu'il s'agissait.

L'étude des inscriptions relevées sur les murs de l'antique cité romaine démontrait qu'à toute époque de l'histoire les civilisations sur leur déclin souffrent des mêmes abus, l'ambition malsaine a recours aux mêmes moyens, aux mêmes modes de persuasion et d'entraînement de la masse

(1) Réponse au discours de réception de M. Carlier.

Digitized by Google

électorale : énumération pompeuse des qualités du candidat, recommandations pressantes, promesses, flatteries et jusqu'à la corruption par l'argent !

Le politicien d'il y a dix-huit siècles n'a rien à envier à celui de notre époque.

Félicitons-nous, Messieurs, en constatant qu'il n'a guère été innové en cette triste matière, sauf pourtant l'introduction déplorable du dénigrement systématique et de l'insinuation calomnieuse, lesquels n'ont pas été relevés dans les graffites pompéïens.

Je vous ai dit, Messieurs, en débutant que M. de Mallortie était aussi poète à ses heures.

Qu'il ait été l'ami des Muses et que ces capricieuses déesses ne se soient pas montrées rigoureuses à son endroit, le fait ne peut vous surprendre.

Malheureusement pour nous, l'heureux favori se montrait jaloux de ses succès et discret à l'excès ; et je ne sache pas qu'il ait fait sur ce point la moindre confidence, même à sa chère Académie.

Aussi en serais-je réduit à ne vous en parler que d'après les traditions de sa famille, si je n'avais eu le rare bonheur d'être favorisé personnellement d'une de ses poésies ; véritable chant du cygne, la dernière sans doute qui soit sortie de sa plume.

Elle est datée de janvier 1895 et comprend deux sonnets dont je veux vous donner lecture en terminant.

Ils portent en épigraphe ces mots : « Après avoir lu le « chapitre cinquième du *Précis de Cosmogonie*, intitulé : « Fin des mondes » :

I

Tu mourras, par le temps arrêtée en ton cours,
Tu mourras, vieille Terre, avec tes mers profondes,
Avec tes monts chenus, et tes bois et tes ondes
Où ton souffle au printemps réchauffe tant d'amours !

Digitized by Google

Tu mourras, roi du ciel, brillant flambeau du jour,
Et la nuit reprendra les champs que tu fécondes !
Vous tous, astres, soleils, peuple infini des mondes
Vous mourrez. Vous mourrez, moi, je vivrai toujours !

D'où viendrait donc en moi cette soif de la vie,
Et de mes fiers pensers l'ardeur inassouvie
Si l'espace à mon vol ne devait pas s'ouvrir ?

En vain dans le tombeau mon corps va se dissoudre :
En vain, espoir des vers, il rentre dans la poudre :
Qu'importe le tombeau ?... je ne veux pas mourir !

II

En vain nous vieillissons, la terre est toujours belle :
En hiver sous la neige, au printemps sous les fleurs,
Sous sa robe d'automne aux changeantes couleurs,
Sous sa couronne d'or que l'été renouvelle.

Fière des sucs puissants qui gonflent sa mamelle,
Elle semble nous dire, insensible à nos pleurs,
Que rien ne dure en nous, excepté nos douleurs,
Que nous allons mourir, et qu'elle est immortelle.

Dans le nombre des jours un jour pourtant viendra,
Jour fatal, où la vie en ses flancs s'éteindra,
Où rien ne sera plus de ses œuvres fécondes,

Si ce n'est cet essaim par la mort dispersé,
Ces atomes chétifs, ces riens... plutôt ces mondes
Qui ne pouvaient périr, puisqu'ils avaient pensé.

Digitized by Google

RÉPONSE A CE DISCOURS

PAR

M. l'Abbé ROHART

Vice-Chancelier.

MONSIEUR ET CHER COLLÈGUE.

IL m'est doux de vous appeler de ce nom et de saluer ainsi le présent, qui réalise l'un de mes vœux les plus intimes. Mais, à notre âge, on vit déjà du passé, et l'académicien d'aujourd'hui ne pourrait faire oublier le camarade d'hier, l'ami de toujours ; c'est donc à ce titre surtout que j'ai assumé l'honneur de vous répondre ; d'autres l'auraient fait sans doute avec plus de compétence, nul, je le déclare, avec plus de cœur. Car dans cette vie, où le tourbillon des affaires et, disons-le, l'instabilité des sentiments emportent au gouffre de l'oubli les affections éphémères et les serments trompeurs, rien n'est réconfortant comme une amitié d'enfance restée simple et vraie, presque inconsciente d'elle-même, tant elle est naturelle, sereine et invariable.

Nous sommes loin d'il y a trente ans, alors qu'assis côte à côte sur le même banc, nous commencions à lire le latin et à bégayer le grec, nous communiquant devoirs et copies

Digitized by Google

sans nul souci de la propriété littéraire de nos graves élucubrations, mais jaloux de la propriété de notre pupitre respectif, dont mon voisin, il m'en souvient, défendait énergiquement les limites à coups de coude et autres :

Nisus erat portæ custos acerrimus armis.
Nisus gardait la porte et brandissait ses armes.

Et j'aurais pu vous adresser, si je les avais connus, ces autres vers du poète :

..... Dine hunc ardorem mentibus addunt ?
..... Aut aliquid jamdudum invadere magnum
Mens agitat tibi ?
Est-ce un Dieu qui déjà te donne cette ardeur,
Ou pour un fait d'éclat excite ta valeur ?

Car, Monsieur, sous ce froid dehors qui caractérise les fils du Nord, en général, et ceux d'Arras en particulier, vous avez toujours caché une énergie rare, une ténacité intelligente, un goût profond pour le travail. Les palmarès du Petit Séminaire, ce livre d'or de la jeunesse, en témoigneraient de la septième à la rhétorique, et, quoi que vous en ayez dit sans entraîner notre foi, l'élève d'alors pouvait faire pressentir l'homme d'aujourd'hui. Nul n'en aurait douté, en vous voyant, après un cycle d'études déjà long pour tant d'autres, quitter votre ville, vos aises, vos plaisirs, pour aller au-delà de nos frontières, sur une terre voisine, voire même plus qu'amie, mais quand même étrangère, demander à Louvain un enseignement que, né dix ans trop tôt, vous ne trouviez pas ici conforme à vos désirs.

Loin de vous, comme de moi, la pensée de vouloir diminuer la valeur scientifique et littéraire du corps professoral en France. Sous quelque bannière qu'ils se rangent, et dès lors qu'ils se font les apôtres du vrai, du beau et du bien, j'aime à saluer dans nos maîtres, depuis le plus modeste instituteur du plus humble de nos villages jusqu'au membre le plus éminent du Collège de France, les représentants du véri-

Digitized by Google

table savoir, qui n'a besoin ni de la vulgarisation anglaise, ni de l'indigeste érudition allemande. Nous nous suffisons à nous-mêmes, et, dans le concours général des nations entre elles, la France, espérons-le, emportera toujours le prix d'honneur. L'enseignement supérieur n'était donc pas alors plus que maintenant un fruit exotique, et je m'étonnerais que vous fussiez allé le cueillir en dehors de chez nous, si je ne vous savais de longue date aussi ennemi du monopole que partisan de la lutte, fervent adepte d'une saine liberté comme d'une doctrine sans mélange. Or Louvain, avec son Université jeune, indépendante, active, franchement catholique, devait exercer sur votre intelligence comme sur votre caractère une fascination qui s'explique et qui vous honore. Vos goûts, vos aptitudes, vos traditions, vos projets d'avenir, tout vous dirigeait naturellement vers l'étude des sciences et des sciences appliquées à l'industrie. Aussi, pendant quatre ans, à la Faculté des sciences de Louvain, êtes-vous le disciple fidèle de maîtres, qui n'ont rien à envier aux nôtres, interrogeant le ciel et ses mondes, agitant les problèmes les plus ardus, scrutant les entrailles de la terre, vous attachant à la recherche des origines et des causes, y trouvant partout l'empreinte du Créateur, et puisant avec Kant dans cet examen minutieux « une conviction profonde de l'Etre suprême (1). »

Le diplôme d'ingénieur civil ne pouvait donc être décerné à plus digne que vous. Vous étiez prêt pour les grandes luttes scientifiques, et volontiers je vous comparerais à ce chevalier du moyen-âge, si majestueusement représenté par le ciseau d'un de nos artistes, debout, dans la plénitude de la force, tenant des deux mains sa lourde épée, et portant au bras un bouclier, sur lequel est gravé cet unique mot : *Credo*. Avec l'ardeur de la science et le bouclier de la foi, vous pouviez entrer dans la lice.

Vous nous êtes rendu, et dès lors vous redevenez nôtre

(1) Cfr. F. Blondel, *Précis de Cosmogonie*, p. 3.

Digitized by Google

sans partage et sans retour. La bonne ville d'Arras vous ménage un foyer fait d'amour, de paix, de modestie et de dévouement ; à peine consentira-t-elle à vous prêter, pour les jours de froid et de bise, à des plages plus ensoleillées et plus clémentes ; car elle vous réclame ici tout entier pour les besoins de votre usine, pour les travaux de votre cabinet, pour la joie de votre entourage, et laissez moi ajouter : pour la vie de notre Académie. La Société qui s'honore aujourd'hui de vous ouvrir ses rangs, compte en effet beaucoup sur vous pour la réalisation de son titre lui-même : « Académie des *Sciences*, Lettres et Arts d'Arras. »

Sans doute, même sous ce rapport, nous ne sommes pas deshérités : l'Institut aussi bien que l'Ecole Centrale ont chez nous leurs représentants attitrés et hautement appréciés ; mais ils peuvent parfois avoir besoin de suppléants, et vous serez désormais tout désigné, comme eux, parmi les rapporteurs-nés de nos concours de sciences.

Je vous céderai la parole avec bonheur, sans regretter toutefois de l'avoir prise, tout peu scientifique que je sois, en une double circonstance, pour retracer le mérite des travaux de deux amis d'enfance : l'un, le capitaine Delcroix, qui aujourd'hui même utilise à Madagascar la *Règle topographique* couronnée l'an dernier par l'Académie ; l'autre, que je n'ai pas besoin de vous présenter, Messieurs, puisqu'il y a deux ans vous décerniez une médaille d'or à son *Précis de Cosmogonie*.

C'était la révélation de trésors que l'on pouvait deviner, mais qu'enfin vous n'aviez encore utilisés que pour vous seul. Votre *Credo*, nous le connaissions ; il ne nous manquait plus que votre parole : dans ce travail nous la possédions désormais, digne de votre passé, conforme à vos croyances.

Le problème de la cosmogonie, avec l'étude de la matière dans son essence, son origine, son organisation, la question de la constitution de l'univers avec la genèse des plantes, des êtres animés, de l'homme, quel champ immense ouvert

Digitized by Google

aux investigations de l'adepte des sciences naturelles, comme du scrutateur des Saintes Ecritures ! Vous avez étudié les unes, interrogé les autres, uni leurs voix dans un duo délicieux qui a charmé votre âme de savant et de catholique. Vous êtes vraiment un harmoniste émérite. Mais vous semble-t-il que l'harmonie de la Bible et de la Nature serait rompue, en laissant à celle-ci un peu plus d'autonomie et de liberté ? Croyez-moi, pour éviter précisément des accords par trop dissonants, ne prêtons pas à Moïse des aperçus scientifiques dont il serait parfois fort surpris lui-même, et ne recourons pas à l'inspiration là où la simple logique peut suffire.

Vous trouverez peut-être ces remarques bien osées de la part d'un profane ès-sciences de toutes sortes. Mais, je le sais, vous admettez la contradiction, et, au besoin, vous sauriez la pratiquer.

Votre *Notice historique sur l'ancien Préau des Ardents*, dont vous avez réservé les prémices à l'Académie, nous en serait à elle seule une preuve. On ne s'en douterait guère à la lecture des vingt-six premières pages, au cours desquelles vous explorez avec une aisance d'archiviste paléographe des documents du XII^e^ siècle et des siècles suivants, concernant ce petit coin de notre ville, le *Préau des Ardents*, où la Confrérie de ce nom s'épanouit longtemps à l'aise, et où de nos jours elle a repris vigueur. Mais ces recherches, chez vous, ne sont pas purement platoniques, et c'est dans les dernières lignes de votre notice que se révèle votre esprit de critique.

Vous ne pouvez supporter, pour l'honneur, selon vous, de votre rue, le nom de *Rue du Tripot,* qui aujourd'hui, je l'avoue, sonne mal à l'oreille du profane vulgaire. Vous paraissez donc en vouloir à cette dénomination, la condamner au nom de l'histoire comme de la morale, et vous réclamez de qui de droit sa transformation en celle de *Rue du Préau.* J'admire ce noble élan, qui part d'un bon naturel et s'arme d'une solide érudition. Mais quel ennui, si, par ha-

Digitized by Google

sard, un esprit contrariant s'avisait de vous trouver trop austère, de vous répondre par Boileau, Littré et d'autres reconnaissant dans les *tripots* de simples jeux de paume ; s'il se risquait à opposer l'histoire à l'histoire, à vous montrer par sa lumière un jeu de paume, ou *tripot*, installé précisément sur l'emplacement du Préau des Ardents, et s'il cherchait ainsi à justifier l'appellation actuelle de votre rue ! J'en serais navré, à moins que cette controverse ne nous valût de vous un second plaidoyer, et partant de nouvelles recherches, suivies de nouvelles lectures. Je serais alors tenté de désirer ce déni de justice, au besoin de le favoriser.

Car, Monsieur, malgré vos prétentions, votre main ne sait pas seulement manier le marteau de géologue ; la plume me semble lui être singulièrement familière : sous la froideur apparente qui est de bon ton et de couleur locale chez un ami des sciences, vous cachez à coup sûr un amour du beau, de l'idéal, que trahiraient à elles seules les citations faites par vous de M. de Mallortie. Vous avez extrait de ses œuvres, et vous nous avez présenté avec infiniment de grâce, dans un cadre large et sévère, un charmant recueil de *Morceaux choisis*. Nous vous en remercions : car, en vous effaçant pour nous faire entendre une fois encore dans cette enceinte l'écho d'une voix qui vibrera toujours en nos cœurs, vous avez précisément redit les accents les plus profonds du philosophe, les admirations les plus suaves de l'artiste, les aperçus les plus grandioses du littérateur, les enthousiasmes les plus lyriques du poète. Vous nous avez révélé tout entière cette âme, qui sans doute rend hommage aux sciences exactes, mais pour dégager de leurs froides données la vérité supérieure qui emporte l'âme « vers un maître suprême, source de toute lumière, principe de toute vertu (1). » Chez M. de Mallortie, comme on l'a dit de notre Société, « aucune branche des connaissances humaines n'a droit de

(1) ***Discours de réception de M. de Mallortie***, Mémoires de l'Académie d'Arras, 1re série, t. XXVI, p. 206.

Digitized by Google

préséance, toutes y sont également honorées (1). » Quoi qu'il en puisse coûter à sa nature poétique et aimante, il s'incline devant le triomphe des sciences à notre époque, proclame franchement les avantages qu'elles nous valent. Elles ne sauraient toutefois l'attacher à la terre ; il faut à ses aspirations vers l'infini d'autres horizons, d'autres idées, d'autres élans.

De fait, que serait donc la vie, si nous ne pouvions parfois, au prix, je le concède, de déceptions cruelles et de larmes amères, nous élever, sur l'aile de l'idéal, au-dessus des x et des y, des formules et des chiffres, dans les régions sereines où l'âme seule peut atteindre ?

Je le sais, — Messieurs, les tendances et les programmes d'études le disent assez, — nous ne sommes plus au temps où le récipiendaire de 1852, le jeune professeur de rhétorique, le futur principal du collège, disait bien haut que « l'étude des sciences exactes et des merveilles de la création ne pourrait jamais remplacer celle des belles-lettres et de l'humanité (2). »

Semblable déclaration sonnerait peut-être mal aux oreilles de certains éducateurs modernes. Et pourtant, je le demande à tous ceux qu'il se plaisait à appeler ses enfants, fut-il un formateur de la jeunesse qui comprît mieux la sublimité de sa fonction, et qui en réalisât plus délicatement le rêve, pour le bonheur de ses chers élèves.

Au fronton de son collège, il aurait donc pu faire graver ces paroles de Leibnitz, qui ont été la préoccupation de toute son existence : « La bonne éducation de la jeunesse, c'est le premier fondement de la félicité humaine.» Car pour le bonheur des familles, comme pour la force des sociétés et la grandeur des nations, il faut sans doute Dieu à la base et au sommet de l'édifice moral, mais, au centre, il

(1) *Réponse au discours de M. H. Trannin par M. Lecesne*, ibid., 2e série, t. xv, p. 44.

(2) *Discours de réception de M. de Mallortie,* ibid., p. 207.

Digitized by Google

faut l'homme instituteur, formateur, éducateur de l'homme. Grand art, Messieurs, que celui de faire des hommes, d'éveiller dans de jeunes âmes, où sommeillent encore des facultés engourdies, les idées, les connaissances, les principes qui féconderont leur présent et assureront leur éternité ! Grand art que celui d'élever la jeunesse, de l'*élever*, entendez bien, dans ces sphères supérieures de la vérité et de la vertu, où l'intelligence se dilate, l'âme s'épanouit, les sentiments s'épurent, les caractères se fortifient, les mœurs se polissent ! Mission sublime, pour laquelle il faut moins les dons de l'esprit, que la dignité de la vie, le respect de soi-même et des autres, l'autorité tempérée par l'affection paternelle, l'exquise urbanité française, timide et réservée chez l'enfant, toujours correcte chez l'homme, douce et condescendante chez le vieillard ! A ces traits, que je voudrais encore plus frappants, n'avez-vous pas reconnu celui, qui, pendant plus d'un demi-siècle, fut l'éducateur aimé de la jeunesse d'Arras ? Ah ! nul mieux que lui n'avait le sentiment de la dignité de ses fonctions, qui lui remettaient en mains les espérances de tant de familles, l'avenir de tant de foyers ! Aussi ce front toujours noblement relevé, ce regard auquel la douceur n'enlevait rien de sa force, cette voix harmonieuse et cependant énergique, cette démarche grave sans être prétentieuse, tout cela n'était-ce point le reflet de cette conviction, l'expression de la véritable grandeur d'âme faite autant pour dominer que pour captiver ? Car l'autorité ne perd rien à l'aménité, et si nous cherchions le secret de cet ascendant puissant que M. de Mallortie exerça sur les nombreuses générations formées à son école, nous le trouverions peut-être moins dans les qualités du penseur, du philosophe, du principal, que dans les tendresses et les sollicitudes d'une affection, je dirai maternelle, sans laquelle l'éducation ferait peut-être un homme d'esprit et de talent, jamais un homme de bien, ni de cœur.

Car la première éducatrice de l'enfant, c'est la mère, bonne, pieuse, douce, à qui la pédagogie a tout à emprunter

Digitized by Google

et rien à apprendre. Et celui qui pour les siens, dans cet intérieur si tôt rendu désert, avait dû multiplier ses caresses de père pour suppléer aux baisers d'une mère, eût été formé par le malheur, s'il n'y avait été prédisposé par nature, à faire de l'éducation une œuvre bien plus de cœur que d'érudition ou d'intérêt. On l'aimait donc sans jamais le craindre, sans jamais le fuir. On savait qu'à toute heure on pouvait frapper à sa porte, sûr d'un sourire aimable, d'un accueil paternel, d'une bienveillance sincère que les années, l'éloignement, les épreuves de ses anciens élèves, loin d'affaiblir, semblaient rendre plus vive et plus effective encore ! Dieu seul, sous ce rapport, connait ses œuvres ; Dieu seul a enregistré les noms de tous ceux dont la carrière ou le foyer l'ont eu pour protecteur ou pour consolateur. C'est l'une de ses gloires les plus pures d'avoir donné sans compter et sans se montrer.

C'est également la vôtre, Monsieur, de prendre rang dans notre Compagnie sous d'aussi favorables auspices.

Digitized by Google

Digitized by Google

II

ÉLOGES FUNÈBRES

Digitized by Google

Digitized by Google

DISCOURS

prononcé sur la tombe

DE

M. JULIEN BOUTRY

par

M. l'Abbé DERAMECOURT

Président.

L'ACADÉMIE d'Arras doit aussi apporter ses respects, ses hommages et ses prières sur la tombe de M. Julien Boutry. (1)

Si Bossuet a pu dire avec raison que Dieu, en créant le cœur de l'homme, commença par y mettre la bonté, nous devons constater que, durant cinquante-trois ans, cette divine semence a singulièrement fructifié dans le cœur de notre bien-aimé collègue.

Il était intelligent, loyal, laborieux, le patriotisme allant chez lui de pair avec l'amour de l'art ; il aimait le devoir et l'honneur au point de leur sacrifier héroïquement sa vie, aussi bien le fusil que la plume ou le crayon à la main, mais, pardessus tout, il était bon.

Nous l'avons constaté depuis onze ans, à l'Académie, avec une surabondance de preuves dont la dernière ne remonte qu'à huit jours.

Son bon sourire, sa main tendue, sa parfaite courtoisie, son obligeance à toute épreuve, sa modestie et sa réserve,

(1) Décédé le 2 mai 1896.

Digitized by Google

dont il fallait faire le siège, pour lui dérober quelque court rapport, aussi bien pensé que bien écrit, faisaient de lui le plus agréable des collègues.

Il passa parmi nous, doux et bienfaisant, comme un rayon de miel.

Aussi, rien ne nous étonne dans les regrets que provoque son départ prématuré et dans les larmes dont son foyer est inondé.

Notre cœur aussi est déchiré, parce que nous lui formions comme une autre famille, à laquelle manquera désormais le meilleur et le plus aimé de ses membres.

Et, comme il était essentiellement Artésien, et par droit de naissance et par mérite de retour, et par ses affections, et par ses talents, et par ses services, et par ses travaux artistiques, c'est quelque chose de notre vie qui tombe aujourd'hui et disparaît avec lui dans le sépulcre.

Mais il faut bien vite relever notre regard. Nous sommes les héritiers du ciel et les fils de l'espérance. Or, la bonté de M. Boutry s'alimentait au vrai foyer : ses longues douleurs et les sacrifices de la dernière heure, qu'il sut offrir à Dieu, ont mérité leur récompense. Notre Père céleste, qui est bon par essence, trouvant en lui son meilleur trait de ressemblance, a dû le recevoir avec une infinie bonté.

Digitized by Google

DISCOURS

prononcé à Montreuil le 5 Juin 1896

Sur la tombe de M. Auguste BRAQUEHAY

PAR

M. l'Abbé ROHART

Vice-Chancelier.

MESSIEURS,

Je viens, au nom d'abord de l'Académie d'Arras, déposer un hommage et un merci sur cette tombe, où se brisent à la fois un passé littéraire déjà brillant (1) et un avenir riche

(1) Liste des ouvrages de M. Auguste Braquehay :

1° ***Histoire des Etablissements hospitaliers de la ville et de la banlieue de Montreuil-sur-Mer*** (Amiens, 1882).

2° ***Hospices de Saint-Julien le Pauvre, Notre-Dame et Saint-Jacques du Martroy*** (Abbeville, 1887).

3° ***L'Hospice Notre-Dame, le Béguinage et le Couvent des Sœurs grises*** (Abbeville, 1891).

4° ***Essai historique sur l'Abbaye royale de Sainte-Austreberthe, à Montreuil-sur-Mer*** (Abbeville, 1895).

5° ***L'Eglise de l'Abbaye royale de Sainte-Austreberthe*** (Abbeville, 1892).

Digitized by Google

d'espérances. Car vous n'êtes pas les seuls à porter le deuil de votre historiographe.

Notre Compagnie, qu'anime l'amour des Lettres, des Sciences et des Arts, n'est pas un jardin fermé ; comme le dit sa devise, elle ne cherche qu'à ajouter les fleurs aux fruits, et, soucieuse d'orner ses parterres, elle en ouvre les portes bien grandes à tous les amis sincères du vrai, du beau et du bien. Elle les accueille, les soutient, partage leurs travaux, s'honore de leurs succès. C'est bien vous dire les sentiments que nous professions pour M. Auguste Braquehay, le restaurateur de vos gloires antiques, le fouilleur de vos archives, le chroniqueur de vos abbayes, le panégyriste de vos célébrités. Le moment n'est pas à la longue énumération ou à la froide analyse de ses multiples travaux ; il est uniquement à l'expression de la sympathie profonde que nous inspirait ce trop modeste chercheur, à qui l'on ne pouvait faire qu'un reproche, celui de vouloir, après le temps, se soustraire à une publicité, que tant d'autres recherchent avant l'heure.

Héritier de traditions paternelles, il s'était donc, presque au sortir du collège, adonné à l'étude, et à l'étude de l'histoire

6° ***Le culte de Saint-Gengoult à Montreuil-sur-Mer*** (Amiens, 1884).

7° ***Le culte de Saint-Wulphy à Montreuil-sur-Mer*** (Montreuil, 1896).

8° ***Le Général Baron Merle*** (Paris, 1893).

9° ***Le Maréchal de camp Acary de la Rivière*** (Abbeville, 1893).

10° ***L'Abbé Firmin Pollet*** (Abbeville, 1895).

11° ***La Citadelle de Doullens sous la Terreur. — Mémoires de M. Guéroult de Boisrobert*** (Douai, 1895).

12° ***Essai historique sur l'enseignement secondaire à Montreuil-sur-Mer*** (Montreuil, 1894).

13° ***Les Tribulations d'un sergent de ville, sous la seconde Restauration, 1815-1816. — Mémoires publiés par Auguste Braquehay*** (Douai 1895).

Et de nombreux articles dans le *Cabinet historique* d'Abbeville, la *Picardie*, la *Montreuilloise*, le *Journal de Montreuil*, etc.

Digitized by Google

locale. Les livres, les documents, les chartes, les manuscrits, concernant votre contrée, devinrent ses chères délices, sa société privilégiée, ses seules amours. Mais, non : elles n'étaient point les seules ; sous cet extérieur froid, ce dehors réservé, il cachait un autre amour, l'unique, le vrai, celui qui vient de Dieu et retourne à Dieu, en passant par les hommes, je veux dire l'amour des pauvres et des déshérités, cet amour qui était la raison de sa vie, qui guidait sa plume, qui faisait de lui, avant tout, l'historien de vos établissements hospitaliers, en attendant que la mort l'en consacre à jamais le bienfaiteur insigne.

La Charité a donc inscrit son nom en lettres d'or dans vos annales, comme elle l'a aussi gravé dans les nôtres (1), mais toujours pour l'honneur de votre ville et pour la mémoire de son père et de son grand-père, Montreuillois de fait, mais aussi Arrageois de cœur. Il lui semblait qu'il n'avait pas encore assez fait pour le passé de sa chère cité, et c'est à notre Compagnie qu'il a confié le soin, en suscitant à votre région des historiens, de lui donner des successeurs et de leur ménager des couronnes, qu'il aurait refusées pour lui-même. Les futurs lauréats de nos concours seront l'une de

(1) Extrait du testament de M. A. Braquehay, concernant l'Académie d'Arras :

« Je charge l'Administration des hospices (de Montreuil) :

« . . . . . .

« De remettre, nets de tous droits, à l'Académie d'Arras :

« 1° Une somme de quinze mille francs, qui sera employée en « rentes sur l'Etat, et dont les intérêts seront décernés en prix aux « auteurs des meilleurs ouvrages historiques, archéologiques ou « autres concernant Montreuil et la partie de son arrondissement « ayant ressorti à la Picardie.

« 2° Tous les écrits provenant de mon grand-père, M. Michel Bra- « quehay, les compositions musicales de mon père, qui a tant aimé « Arras, ainsi que son violoncelle, dont elle tirera le meilleur « parti. »

Digitized by Google

ses plus pures gloires ; que notre reconnaissance en soit dès aujourd'hui le gage !

* * *

Mais, en me faisant l'écho exclusif de l'Académie d'Arras, je serais un messager infidèle ; et mes collègues de la Commission des Monuments historiques me reprocheraient d'avoir manqué à mon devoir et à mon mandat, si je n'adressais également en leur nom un souvenir ému à M. Braquehay.

Là aussi, il nous appartenait par droit de naissance, par un goût inné qui le faisait se réfugier dans le passé pour se consoler, disait-il, des tristesses du présent, par un respect naturel de l'antiquité, qui, sans l'amener à médire de son siècle, savait lui faire rendre justice à l'ancien temps. Il nous appartenait, permettez-moi de l'ajouter, par droit de conquête ; nous l'avions conquis enfin, trop tard à notre gré, assez tôt cependant pour espérer que le membre correspondant d'il y a un an deviendrait bientôt membre titulaire de notre Commission départementale.

Hélas ! Il ne devait plus rien en recevoir que sa gratitude pour le concours de son zèle, si bien secondé par celui de votre Administration et de votre Municipalité, en faveur de notre Exposition rétrospective. C'est là, que, la semaine dernière encore, nous le recevions avec ses amis et collaborateurs d'Abbeville, et que nous entendions son dernier au revoir, transformé par la Providence en suprême adieu. Mais pour lui, pas plus que pour nous, cet adieu ne saurait être éternel. Les apôtres de la vérité et de la charité ont au ciel un commun rendez-vous. C'est là, espérons-le, mon cher Collègue, que nous nous retrouverons.

Digitized by Google

III

Séance publique du 30 Juillet 1896.

Digitized by Google

Digitized by Google

ALLOCUTION

DE

M. l'Abbé DERAMECOURT

Président.

MESDAMES, MESSIEURS,

NOTRE Société, elle aussi, a sa distribution annuelle des prix. Et c'est aujourd'hui ce jour de fête, que suit une vacance de deux mois. Nous le saluons comme des écoliers, avec une véritable allégresse. A tout âge, même au nôtre, on aime les vacances et la liberté.

Déployer à l'aise, en pleine campagne, en pleine montagne, au bord des mers, son esprit et son cœur, ses bras et ses jambes ; baigner sa tête et même tout son corps, dans l'eau qui purifie, ou l'air qui rafraîchit ; étendre son regard sur un large horizon d'épis mûrs, de bois touffus, de vagues vaporeuses ; se sentir à l'abri des visiteurs, des quémandeurs, des hommes d'affaire et des hommes d'étude ; s'endormir avec la perspective d'un, de dix, de trente lendemains tranquilles, mêlés de petites fêtes intimes, de courses libres, de conversations à bâtons rompus ; se réveiller avec la conviction que ni le bureau, ni la séance, ni le courrier, ni la Bourse, ni la politique ne viendront troubler le calme de la

Digitized by Google

journée, n'est-ce pas une jouissance que l'on goûte davantage à mesure que l'on vieillit?

Ce sont là les perspectives de demain, Mesdames et Messieurs, et vous me permettrez de m'en féliciter avec vous et pour vous : car, pour mon compte, les réalités du jour présent et celles de demain me ramènent tout droit et tout court à l'accomplissement du devoir. Il est vrai qu'à l'heure présente ce devoir se confond avec le plaisir. Ce m'est, en effet, un plaisir de vous remercier de votre présence, de votre sympathie, de votre fidélité. Athènes jadis, Versailles ensuite, Paris enfin ont eu leur couronne académique : vous nous en formez une qui ne vieillit pas, à Arras : toujours fraiche, toujours riante, toujours agréable : un peu plus riche au printemps, comme il convient, mais plus méritoire au temps de la canicule. S'il est vrai que les sacrifices doivent leur mesure au dévouement et à la reconnaissance, jugez à quel degré s'élève notre gratitude.

Elle monte au point de me provoquer à vous faire une confidence. Car la confidence est la conclusion à laquelle aboutissent ordinairement les sentiments les plus chaleureux.

Donc — et je ne fais que reproduire ici le passage le plus pratique du gracieux discours prononcé à Montreuil par M. le vice-chancelier Rohart, sur la tombe de M. Auguste Braquehay, — donc l'Académie d'Arras a fait un héritage.

Un jeune homme, Artésien d'origine, Montreuillois de fait, historien de goût et généreux de sentiment, nous a légué un capital de quinze mille francs dont les intérêts seront décernés en prix aux meilleurs ouvrages historiques, archéologiques ou autres concernant Montreuil et sa partie picarde.

Avouez, Mesdames et Messieurs, que c'est là un bon et bel exemple. Notre Société, comme tous les héritiers et toutes les héritières, n'a pas été indifférente à cette générosité : elle est même fière de la confiance éclairée que lui témoigne un jeune savant, à peine connu d'elle, et elle souhaite qu'il trouve parmi nous des imitateurs.

Digitized by Google

A vrai dire, si Montreuil et la partie picarde de son arrondissement sont confiés à notre sollicitude, moyennant une rente de près de trois cents francs par an, à quel taux ne s'élèveront pas les dépôts qui confieront à notre loyale justice, les intérêts historiques, littéraires et artistiques de l'Artois tout entier ?

Rien ne serait plus facile, plus heureux et plus fructueux pour la vie intellectuelle de notre région, que ces fondations intelligentes dont M. Auguste Braquehay a pris l'initiative, et où il trouvera bientôt de généreux imitateurs.

Ceci n'est point une réclame que je fais en faveur de notre Compagnie : elle n'y trouverait qu'une charge de plus ; c'est une fenêtre que j'ouvre sur l'avenir ; nos compatriotes sont clairvoyants, il suffit.

Et maintenant, je n'ai plus qu'à donner la parole à mes collègues inscrits au programme de la Séance.

Vous remarquez peut-être qu'à l'Académie, ce sont toujours les mêmes qui se font entendre, comme à la bataille ce sont toujours les mêmes qui se font tuer : je n'en dois pas moins applaudir à leur intrépidité. Le récipiendaire de ce jour est le dernier-né de notre Compagnie ; si d'autres le permettent, je vous donne rendez-vous, pour les entendre à leur tour, aux feuilles tombantes de la présente année, ou au renouveau de l'année prochaine.

Digitized by Google

RAPPORT

sur les

TRAVAUX DE L'ANNÉE 1895-1896

PAR

M. le baron CAVROIS

Secrétaire-général.

MESDAMES, MESSIEURS,

Un rapporteur, chargé de présenter le compte-rendu de travaux littéraires, doit se trouver bien embarrassé, s'il écoute les conseils contradictoires qui sont semés sur son chemin. Suivant les uns, optimistes convaincus, les éloges ne seront jamais assez explicites, ni assez complets. *Manibus date lilia plenis* (1) : C'est à pleines mains qu'il faut jeter les fleurs sous les pas des écrivains. D'autres, au contraire, arrivent à une conclusion tout opposée, en faisant ce raisonnement que je lisais dernièrement et que je vous demande pardon de vous citer, malgré sa forme un peu prétentieuse et presque impertinente : « Il arrive souvent qu'on hésite à dire tout le bien qu'on pense d'un homme : pourquoi ? — Eh ! c'est qu'il faut de la mesure. La mesure en

(1) Virgile.

Digitized by Google

tout, c'est du bon goût, c'est de l'élégance. Un critique prompt à l'éloge, et qui, avec facilité, lâche le gros compliment, ne donne de la finesse de son esprit, qu'une pauvre idée. On ne paraît vraiment supérieur à ce que l'on juge qu'en y trouvant, du premier coup, quelque défaut. L'admiration, au contraire, est également facile aux sots et à l'homme d'esprit. Et pour se distinguer des imbéciles, l'homme d'esprit n'a qu'un moyen sûr : « ne louer jamais ! (1) ».

Il me semble qu'entre ces deux extrêmes, il y a un moyen terme qui consiste à éviter toutes les exagérations, dans un sens comme dans l'autre, et qui sait rendre justice au vrai mérite sans épuiser dans ce but toutes les formules laudatives. C'est sur ce terrain que nous allons essayer de nous placer, et je m'y trouve d'autant plus à l'aise, que, devant vous rappeler d'abord notre dernière Séance publique, c'est vous-mêmes Mesdames et Messieurs, qui pouvez l'apprécier. Vous vous souvenez en effet avec quelle générosité notre éminent Président a donné de sa personne dans cette remarquable journée, où il a fait revivre à nos yeux la figure de nos Collègues disparus. Déjà, sur la tombe prématurément ouverte de M. Julien Boutry, M. le Vicaire-général Deramecourt avait éloquemment exprimé nos regrets, — remplissant ainsi les fonctions par lesquelles il doit tour à tour souhaiter la bienvenue à ceux qui arrivent, et adresser le dernier adieu à ceux qui sont partis.

A ses côtés je rencontre M. le Chancelier, qui trouvera peut-être que j'aurais pu taire son nom, si je n'avais qu'à mentionner l'instructive lecture qu'il nous fit jadis sur la poésie liturgique ; — mais, quoique l'Académie d'Arras n'ait pris qu'une part restreinte à l'Exposition rétrospective qui vient de se clore, ses membres lui ont prêté individuellement un concours trop empressé pour que nous la considérions comme une œuvre étrangère, et pour que nous

(1) Jean Aicard.

Digitized by Google

n'adressions pas à M. Loriquet nos plus vives félicitations et nos remerciements les plus sincères. An risque de le répéter après d'autres et avec moins d'autorité, nous devons constater le succès de cette entreprise considérable, pour la réussite de laquelle on ne saura jamais exactement ce qu'il a fallu dépenser d'activité, de prévoyance, de connaissances multiples et de talents d'organisation.

M. l'abbé Rohart pourrait facilement se laisser absorber par l'œuvre de dévouement qui l'attache à Arras et l'œuvre de science qui l'appelle à Lille, et cependant il n'oublie jamais qu'il est Vice-Chancelier de l'Académie. Observateur vigilant de tout ce qui intéresse notre ville, il en a signalé à notre attention les hommes et les choses. Ses biographies de M. de Mallortie et du P. Halluin ont largement justifié les monuments que la reconnaissance publique a érigés pour consacrer leur mémoire.

Tout dernièrement un bienfaiteur insigne a légué à l'Académie d'Arras une somme de quinze mille francs, dont le revenu servira à récompenser les travaux qui lui seront adressés sur le pays de Montreuil. Notre Compagnie pria M. Rohart de la représenter aux funérailles de M. Braquehay et de déposer sur son cercueil l'hommage de toute sa gratitude, mission à laquelle il s'est consacré avec cœur et dévouement.

C'est encore lui qui nous a entretenus des découvertes archéologiques du démantèlement d'Arras : — la tour faussement dite de Jeanne d'Arc retrouvée dans la partie des remparts contiguë à la rue du Pré, — et le souterrain voisin de notre future gare, où une inscription tracée à la pointe portait ces mots : *Vive l'Empereur Charles cincquième de nom, 1552*, ce qui peut être considéré comme un nouveau témoignage de la popularité dont jouissait en Artois la domination espagnole.

Puisque j'ai été amené à commencer par les travaux du Bureau de l'Académie, je trouve dans nos procès-verbaux deux lectures faites par votre Secrétaire-général, dont ici je

Digitized by Google

dois ignorer le nom, et qui font suite à ses promenades historiques dans la Cité d'Arras : cette partie de notre ancienne ville, quoique fort limitée dans son étendue, comprenait un nombre considérable d'établissements d'utilité publique, comme nous dirions aujourd'hui. La rue Baudimont, à elle seule, comptait : — un hôtel de ville, le séminaire épiscopal, le couvent des Brigittines, la maison ou béguinage de Notre-Dame, le monastère des Ursulines, les refuges d'Arrouaise, de Cercamps et d'Avesnes, la Providence, l'Hôtel-Dieu. Ajoutons à cette simple énumération un petit hospice situé rue Maître-Adam, à quelques pas de celui des Cinq-Plaies, la maison Ste-Barbe dans la rue des Bouchers-de Cité, et le Petit-Louvre dans la rue du Vent-de-Bise, et vous aurez ce que j'appellerai la table des matières développées dans ces lectures.

M. le comte de Hauteclocque vient d'entreprendre et d'achever le laborieux inventaire des archives de l'Académie (1). C'est une œuvre de longue haleine, qui a exigé de patientes et minutieuses investigations. Félicitons-nous de ce que M. l'Archiviste n'ait pas reculé devant cette ingrate besogne qui facilitera singulièrement les recherches de l'avenir, et souhaitons qu'il continue à nous faire profiter des trouvailles que son amour de l'étude lui procure.

Je ne quitterai pas le Bureau sans saluer aussi M. Barbier, notre dévoué secrétaire-adjoint, auquel nous devons la communication d'une poétique page d'album, et M. Wicquot qui, dans le silence de notre bibliothèque, rend des services qui, pour ne pas rechercher l'éclat, n'en sont pas moins réels.

J'arrive à l'étude magistrale que M. Paris a faite sur les Preuves de noblesse aux Etats d'Artois, qui ont occupé six de nos séances hebdomadaires. Rappelant d'abord les principes qui régissent la matière, notre honorable Collègue ex-

(1) Cet inventaire va paraître prochainement et formera un volume distinct des *Mémoires de l'Académie d'Arras*.

Digitized by Google

pose que nos Etats provinciaux étaient, à l'imitation des Etats-Généraux, composés des trois Ordres du Clergé, de la Noblesse et du Tiers. Pour obtenir l'entrée aux Etats, à titre de noble, il fallait avoir tout à la fois la noblesse des terres et la noblesse des personnes, c'est-à-dire être propriétaire d'une terre à clocher, et établir une filiation noble remontant à cinq générations d'après le Règlement de 1730, et portée à sept générations par celui de 1755. Les registres contenant les admissions aux Etats ont été anéantis à l'époque révolutionnaire sur la place publique d'Arras, en présence de tous les corps constitués ; cette destruction est très regrettable, non seulement pour les familles qui y figuraient, mais aussi pour l'histoire de notre province. Si tous les titres originaux ont disparu, M. Paris a eu du moins la bonne fortune de retrouver la copie de trois de ces volumes, relatifs à une période qui s'étend de 1732 à 1766: il y a relevé la nomenclature de quarante-neuf familles, dont la reproduction sortirait des limites de ce rapport. Mais, quand nous aurons cité, à titre d'exemple, les Ste Aldegonde de Noircarme, les de Hauteclocque, les de Gosson, les de Gennevières, les de Galametz, les de Coupigny et les Le Josne-Contay, vous y reconnaîtrez tous noms chers à notre Artois.

L'ouvrage le plus considérable dont nous ayons eu communication dans le cours de cette année, émane du nouveau Collègue à la réception duquel nous allons applaudir dans quelques instants. C'est à un Evêque d'Arras que M. l'abbé Duflot a consacré son érudition, mais à un Evêque dont la vie mouvementée pouvait soutenir l'intérêt d'une longue narration. Le héros de cette biographie est François Richardot. Né dans le Comté de Bourgogne au commencement du XVI[e] siècle, il entra d'abord dans l'ordre des Augustins et enseigna en cette qualité à Tournai et à Paris. Puis il part pour Rome où il obtient d'être relevé de ses vœux monastiques et fait désormais partie du clergé séculier. Après un séjour à la Cour de Ferrare qui ne lui fut pas favorable,

Digitized by Google

il revint en Franche-Comté, où il se fit remarquer par sa lutte contre le protestantisme et devint suffragant de Besançon avec le titre d'Evêque de Nicopolis. Ami de l'illustre Cardinal de Granvelle, Evêque d'Arras, il fut d'abord son auxiliaire, et enfin son successeur. Il faut reconnaître que les circonstances l'avaient admirablement servi ; c'est l'époque des grands deuils pour les souverains espagnols : Charles-Quint, — sa sœur Marie, douairière de Hongrie, — Marie Tudor, reine d'Angleterre, deuxième femme de Philippe II, — Henri II, roi de France, dont ce même Philippe II avait épousé la fille Isabelle, — tous les quatre avaient été fauchés par la mort dans l'espace de moins d'une année, et c'est à François Richardot que revint chaque fois l'honneur de prononcer leur oraison funèbre. C'est assez dire l'estime dont il jouissait dans tout le Pays-Bas.

Devenu Evêque d'Arras, Richardot a immortalisé son nom par la fondation de l'Université de Douai : cette ville était admirablement située au centre de son diocèse qui s'étendait de Béthune jusqu'à Valenciennes, et placée, ainsi qu'il le disait lui-même, entre les trois provinces de Flandre, d'Artois et de Haynaut « comme l'œil entre les florons de la rose ».

En 1562, il préside aux fêtes magnifiques de l'inauguration, et prenant la parole au cours d'une procession solennelle sur la place du Grand-Marché, selon le mot d'un de ses biographes, « il tire les cœurs de tous ses auditeurs en telle admiration que chacun disoit n'avoir ouy jamais homme tant bien et disertement harenguer. »

L'année suivante, il se rend au Concile œcuménique de Trente où il se fait également remarquer par son éloquence ; il occupe une place distinguée au Concile provincial de Cambrai, et préside enfin un synode diocésain à Arras dans lequel il jette les bases de son séminaire épiscopal, et meurt à l'âge de soixante-sept ans, laissant après lui une grande mémoire.

Digitized by Google

M. Duflot résume cette existence si bien remplie en quatre mots que je suis heureux de reproduire : — « Homme de son siècle par l'universalité du savoir, il a surpassé le grand nombre par le talent de la parole qu'il eut éloquente ; théologien érudit et profond, il a su, malgré son tempérament d'orateur, garder toujours dans les doctrines une mesure et une exactitude parfaites ; Evêque, il a prêché la tolérance et compté plus sur la force de la vérité que sur la violence pour ramener à la foi les esprits égarés ; homme d'Eglise, il a travaillé, selon son pouvoir, à en extirper les abus, en rappelant le clergé à la discipline, à la science, à la sainteté. C'est assez pour mériter à son nom une gloire immortelle » (1). On reconnaît bien, n'est-ce pas, à ce langage le futur Docteur ès-Lettres que l'Académie aura bientôt l'honneur de compter dans ses rangs.

Rentrant dans le cercle plus restreint de notre histoire d'Arras, un autre de nos nouveaux Collègues, M. François Blondel, a composé sur la rue où il demeure, une notice qui, pour n'avoir pas été rédigée à notre intention, ne nous en a pas paru moins intéressante. On sait que l'ancienne confrérie de N.-D. des Ardents avait acquis derrière l'hôtel de ville un vaste terrain à travers lequel elle ouvrit une voie qui s'appela rue Neuve des Ardents ou du Préau. Elle y construisit une chapelle et d'autres bâtiments qu'elle mit plus tard en location, lorsque fut érigée sur la Petite-Place la célèbre Pyramide du St-Cierge. La maison qui se trouvait à l'angle de la rue du Blanc-Pignon fut convertie en jeu de paume ou tripôt (2), noms sous lesquels on désignait indistinctement ces sortes d'amusements. Certains auteurs, ignorant l'étymologie de ce mot de tripôt, lui ont attribué à tort une signification peu honorable, et, comme il arrive trop souvent, l'erreur une fois lancée fut répétée par d'autres et finit par faire oublier la vérité. Il ne nous appartient pas

(1) Extrait des procès-verbaux de l'Académie.

(2) Voir notamment le Dictionnaire de Furetière.

Digitized by Google

d'examiner s'il faut tenir compte de ce préjugé en rétablissant l'un des anciens noms de cette rue, mais nous nous félicitons que la question ait provoqué une étude de topographie locale, et nous ajouterons que si chacune des rues d'Arras avait la bonne fortune de susciter chez un de ses habitants l'envie d'en fouiller l'histoire, nous posséderions bientôt une véritable encyclopédie atrébate qui serait un incomparable monument érigé à la mémoire du passé.

Ce que ne font pas toujours les Artésiens, un de nos membres honoraires l'entreprend à l'occasion. C'est ainsi que M. Guesnon vient de rechercher l'origine de la seigneurie de Ronville et celle du nom de Séchelles qu'elle a pris au XIV^e^ siècle. Notre savant collègue établit que l'Hôtel actuel du Commerce fut de tout temps le seul et unique chef-lieu du *Pouvoir de Sechelles*, jusqu'à son aliénation en 1700, suivie de son affectation au logement des officiers. L'immeuble qui se trouve en face, de l'autre côté de la rue, lui servait de jardin. Quant à la pittoresque tourelle du rempart qui joue un rôle romanesque dans nos annales, elle fut vraisemblablement construite, à une époque ultérieure par l'illustre famille de Lannoy.

La démolition de nos fortifications a fourni aussi à M. Guesnon l'occasion de nous dire que la plus ancienne muraille de défense, complétée par des tours, qui ait enfermé la ville vers le front-nord ne remonte pas au delà du XIV^e^ siècle. Avant cette époque, le *Castrum nobiliacus* était la forteresse centrale qui protégeait les habitants contre les incursions ennemies. C'est au siège de 1414 qu'apparait pour la première fois l'ouvrage militaire qu'on appela *Boulevard*, nom d'origine germanique, et qui fit place ensuite au système du bastion moderne à partir du XVI^e^ siècle.

M. Ricouart a achevé la curieuse étude qu'il avait commencée sur l'Hôpital St-Matthieu et dont je vous ai rendu compte l'année dernière. Cet établissement n'a jamais été beaucoup plus grand qu'il ne l'est aujourd'hui ; une partie

Digitized by Google

de son jardin a seulement été aliénée en 1824. C'était un asile dans le genre des béguinages, jouissant de divers revenus qui provenaient de propriétés rurales et urbaines. M. Ricouart paie un juste tribut de reconnaissance aux familles qui l'ont fondé, telles que les Beauvoir, les Noyelle, les d'Aveluy ; et pour retrouver leur filiation, il en recherche les armoiries, car, selon la remarque qu'il a rappelée, la connaissance du blason est la clef de l'histoire de France.

Enfin M. Viltart a vivement intéressé une de nos séances en nous analysant un grand ouvrage publié par la Société des Antiquaires de Picardie sur l'archéologie de cette province, qui nous est d'autant moins étrangère qu'elle comprenait le pays du Boulonnais. Puis, voulant nous montrer que l'art moderne lui est aussi cher que l'ancien, il vient de prendre sa plume fine et délicate pour nous tracer le portrait d'un de nos membres honoraires et compatriotes, M. Louis Noël, de ce statuaire qui a eu la gloire d'immortaliser sur le bronze les traits de l'apôtre de la charité que la ville d'Arras a justement acclamé le 19 de ce mois de juillet.

Je n'ajouterai rien, Mesdames et Messieurs, à cet exposé dont mes honorables Collègues ont fait tous les frais, mais je voudrais justifier à vos yeux le brusque dénouement auquel je désire arriver, et je vous citerai, en guise de péroraison, cette boutade de l'auteur des *Guêpes* (1) :

De l'esprit pour parler, qui n'en a?... C'est vulgaire ;
Mais ce qu'il faut chercher, c'est l'esprit pour se taire.

(1) Alphonse Karr.

Digitized by Google

RAPPORT

sur le

CONCOURS D'HISTOIRE

par M. l'abbé **RAMBURE**,

Membre résidant.

MESDAMES, MESSIEURS,

NOTRE Compagnie a reçu, pour son Concours d'histoire, deux études d'inégale importance : elles nous paraissent toutes deux dignes d'intérêt et de récompense, mais à des degrés divers.

***

La première, qui porte la devise *Memini*, est une monographie de l'*Eglise de Bihucourt*. L'auteur a consulté les archives de la paroisse et de la commune ; il cite fidèlement les inscriptions de cloches et de dalles tumulaires, analyse les procès-verbaux et les registres de catholicité ; il raconte, avec une précision qui n'exclut pas toujours la vivacité, les incidents qui se rattachent à la construction et à la posses-

Digitized by Google

sion de l'église, depuis le XVIII[e] siècle jusqu'à nos jours.

« Acheté, dit-il, comme bien national en 1793, successivement converti en grange, loué à la commune, rendu au culte, interdit aux cérémonies catholiques, enfin restitué à la commune par les propriétaires, cet édifice a été pendant quatre-vingts ans le sujet de contestations inoubliables. » L'intérêt de ce litige, où se mêlent des questions personnelles, n'a pas une portée assez générale pour passionner à distance l'historien ; celui-ci sera certainement attiré de préférence vers les détails piquants qui concernent les désordres de la période révolutionnaire, et surtout vers la notice biographique des curés de Bihucourt à partir de 1638.

Pour encourager la consciencieuse patience avec laquelle l'auteur a traité ce sujet un peu restreint, nous lui décernons une *Mention honorable*.

***

Sous le titre modeste : *Contribution à l'histoire du Pas-de-Calais,* et sous la devise suggestive : « *Beatus qui intelligit super egenum et pauperem,* » l'auteur du second Mémoire a écrit une étude, — ou plutôt une double étude, — sur les *Pauvretés au pays de Lalleu, et en Artois.*

Ce sujet n'a guère été exploré, que je sache, dans nos contrées, depuis l'époque où mon éminent prédécesseur, M. Proyart, en touchait un mot dans son *Tableau des secours accordés aux pauvres de la ville d'Arras* (1).

Nos voisins de Picardie et de Flandre nous ont devancés : ce sont M. le comte de Brandt de Galametz, dans sa monographie sur la *Taxe des pauvres à Abbeville en 1588*; MM. Derheins, Giry et Pagart d'Hermansart, dans leurs études audomaroises ; M. l'abbé Leuridan, notre collègue, qui, dans son beau travail sur la *Table des pauvres à Roubaix,*

(1) *Mém. de l'Acad. d'Arras*, 1[e] série, t. xxxv, p. 196.

Digitized by Google

a exposé les principes généraux du fonctionnement de cette institution dans le Nord de la France.

Maintenant, grâce à notre lauréat, nous sommes en voie de les atteindre, et peut-être de les dépasser. Il a eu la patience d'extraire de nos riches archives départementales, qui lui réservent sans doute d'autres trouvailles, une foule de documents inédits, et, ce qui ajoute considérablement à son mérite, il est allé les puiser surtout dans la partie de ces archives qui, malgré l'intelligente activité qui préside au classement, n'a pu être encore inventoriée, à cause de sa récente réintégration. Si l'absence de cote précise, expliquée par cette circonstance, nous laisse parfois sans renseignements sur le nombre et la nature des pièces consultées, nous devons croire l'auteur, quand il affirme que ce nombre a été considérable, puisque pour deux Pauvretés seulement, celles de Laventie et de Sailly, il a passé en revue les comptes de quatre-vingts exercices d'une part, et de vingt-six de l'autre.

Sans formuler aucun reproche, mais à titre de regret partagé par l'auteur, disons que ces documents apparaissent seulement dans la seconde moitié du XV^e^ siècle, et ne deviennent abondants que pour le XVII^e^ et le XVIII^e^ : là où les pièces d'archives manquent, le silence vaut mieux pour l'historien que l'hypothèse, même la plus séduisante.

D'ailleurs, une rapide analyse fera ressortir le mérite de notre Mémoire mieux que toute autre considération.

Sous le nom variable de *Karité*, *Table des pauvres*, *Bourse* ou *Fabrique commune des pauvres*, on a connu, de temps immémorial, l'institution qui met à la charge d'une communauté ses membres dénués de moyens de subsistance : l'esprit chrétien et l'humanité, d'une part, des prescriptions légales, de l'autre, en exigeaient la fondation et en réglaient le fonctionnement. Dans le pays de Lalleu, en particulier, les Pauvretés de Laventie, de Fleurbaix et de Sailly-sur-la-Lys ont disposé de biens suffisants jusqu'au milieu du

Digitized by Google

XVIII^e siècle, époque où, malgré la répression officielle et sévère de la mendicité, la misère croissait sans cesse (1).

(1) « Etat des biens et revenus des pauvres, des aumônes, des distributions manuelles de données et fondations de la paroisse de Laventie, païs de Lallœu, diocèse d'Arras, province d'Artois, que moi maître Pierre-Michel Desgardin, curé de cette paroisse, fait pour satisfaire à la lettre de Monseigneur l'Evêque d'Arras du huit octobre de cette année 1764.

» 1. On observe que les mandians et autres pauvres de cette paroisse sont actuellement au nombre de 120 familles. Ils ne peuvent subsister sans secours. Ce nombre varie selon la vicissitude des temps.

» 2. Les biens des fondations et autres des pauvres de ce lieu produisent annuellement la somme de 656 livres 17 sols, déduction faite de ce qu'il revient au clergé pour causes y énoncées et pour diminution du rolle et écritures.

» 3. Il y a 562 livres 5 sols de capitaux deniers de rente remboursés qui étant chargés de fondations doivent être remployés. Le revenu en l'article 2 est employé en payement des pensions annuelles de quelques orphelins, vieillards, d'infirmes accidentés de maux, et du pensement médicinal après affiches sur procès verbaux de leur adjudication annuelle au moins disant.

» Les gens de loy nomment deux pauvrieurs chaque année, les font jurer de remplir fidélement les devoirs de leurs charges pendant leur entremise, puis leur délivrent un rolle signé d'eux qui contient les articles de recepte et de paiement pour en rendre compte après leur régie, comme ils font au seigneur et gens de loy du païs, le curé à ce particuliérement évocqué et le peuple averty par annonce aux prônes du dimanche précédent et par affiches au portail de l'église.

» Les pauvrieurs, pour suppléer en partie à la modicité du revenu mentionné en l'article 2 de la table des pauvres, apportent réguliérement au curé, aux jours des dimanches et festes, une liste qui contient les noms de quelques pauvres familles, malades ou autres nécessiteux, que le curé nomme au peuple assemblé pour le service divin, pendant lequel les pauvrieurs font la queste et reçoivent les aumônes du peuple et les distribuent ensuite, sans pouvoir marquer le produit des dites questes.

» Depuis plusieurs années la misère étant extrêmement augmentée,

Digitized by Google

Ces biens venaient des sources les plus diverses : terres et maisons données entre vifs et surtout par testament ; intérêts de rentes ; quêtes ou *pourchas* à l'église ou à domicile ; vente du mobilier des pauvres décédés sans héritiers (mesure assurément plus curieuse que lucrative) ; dans les cas de pénurie, souscriptions ou impositions acceptées par le peuple assemblé, dons du Conseil d'Artois et de l'Abbaye de St-Vaast.

Les dépenses étaient aussi des plus variées : loyers, secours en argent et en nature, vêtements, chauffage, nourriture des malades, pension des enfants, des vieillards et des infirmes, frais des funérailles. Leur importance était considérable, comme le démontreront quelques détails : à Laventie, en 1762-1763, six cordonniers fournissent, pour le compte de la Pauvreté, 775 livres de chaussures ; en 9 ans, on y paie 123 pensions ; pour 80 exercices, les recettes s'élèvent à 111,054 livres 19 sols 5 deniers, et les dépenses à 135,728 livres 19 sols 5 deniers.

Il faut noter, en particulier, que toutes les Pauvretés assurent à forfait les soins médicaux et pharmaceutiques, et

le curé, magistrat et pauvrieurs font chacun an une queste avant la paroisse pour engager les paroissiens à se cottiser en pain chaque semaine pour les pauvres. Une partie a bien voulu le faire selon ses facultés, une autre partie avec médiocrité et non selon ses moiens. Plusieurs ne donnent que pendant quelques mois et d'autres ne veulent rien donner quoique en état de le faire Ces sortes de charité diminuent d'année à autre et sont affaiblies de près de la moitié et devenues insuffisantes, en sorte que la plus grande partie des pauvres, qui n'ont aucun secours des revenus de l'article 2 et des questes de l'article 5, se trouvent dans la nécessité de mandier dans la paroisse et dans celles des environs, et les pauvres des paroisses circonvoisines venant réciproquement mandier dans la nôtre.

» Il n'y a dans notre paroisse aucun hôpital ni pour les pauvres du lieu ni pour les étrangers.

» Ce que je certifie véritable suivant ma connaissance, et ai signé audit Ventie, ce dixième de novembre 1764. »

Digitized by Google

que leur sollicitude n'est pas moindre pour donner aux enfants pauvres un instituteur spécial, ou pour payer leur scolarité à l'instituteur de la paroisse.

Il convient de signaler aussi, en passant, la façon naïve et touchante de procéder à l'égard des enfants et infirmes, là où il n'y avait ni orphelinats, ni hôpitaux. Chaque année, à la Saint-Pierre, après affiche placardée à la porte de l'église, le soin de les recevoir et de les nourrir était mis en adjudication publique « *au rabais et moins disant.* » Les « prendeurs, ajoute un procès-verbal, ont promis et se sont obligés de nourrir et alimenter les enffants et anchiennes personnes par eux prins à table, et d'en avoir un soing comme bon père de famille doit avoir de ses enffants, tant à leur apprendre leur croiance, envoier à la messe festes et dimanches, etc. »

Mais il ne faudrait pas croire que les dispensateurs des biens des pauvres fussent assez imprudents pour toucher à leur capital : loin de là, par une mesure qui mérite d'être indiquée parce qu'elle constitue, parallèlement à l'assistance des pauvres, un curieux essai de banque rurale, ils prêtaient, moyennant intérêt, une partie de leurs fonds sans emploi ; le remboursement pouvait toujours se faire, moyennant la restitution du capital légèrement augmenté. Ainsi nous trouvons à Laventie quinze constitutions de rentes en treize ans, de 1688 à 1701, pour des sommes qui varient de deux livres à quatre-vingt-six livres huit sols. — Les Pauvretés acquéraient aussi des propriétés : celle de Laventie a fait sept acquisitions de 1681 à 1692.

Les administrateurs supérieurs des Pauvretés étaient les autorités civiles et religieuses du pays: dans l'espèce, c'étaient l'Abbaye de St-Vaast, représentée par le prévôt de Sailly ; l'Avoué du pays de Lalleu, représenté par le bailli collecteur ; les curés, à titre officiel ou officieux, et les échevins des paroisses. L'administration effective était aux mains de deux

Digitized by Google

habitants appelés *mainbours*, *tabliers*, *procureurs* ou *pauvrieurs* : élus pour une année ou deux, par l'assemblée du peuple, sur une liste dressée par le bailli et approuvée par le curé, ils étaient obligés, sous peine d'amende, d'accepter cette charge et responsables de leur administration jusqu'à ce que leurs comptes fussent apurés.

Si nous avons de rares exemples d'une gestion négligente, combien plus fréquents étaient les cas où le pauvrieur faisait à la Bourse commune des avances, dont il n'acceptait pas le remboursement en fin de charge, où même, comme à Laventie en 1755, il imitait l'exemple du curé et prenait gratuitement sur lui l'entretien d'une orpheline ! Aussi ne leur tiendrons-nous pas rigueur si, après avoir *pourchassé* à l'église, perçu les fermages, intenté des procès aux débiteurs ou même essuyé les attaques judiciaires de pauvres qui se prétendaient lésés, ils clôturaient la reddition des comptes par un petit repas en commun, aux frais de la Table, dont le coût ne semble pas avoir dépassé dix livres.

Au dessus du côté philanthropique des Pauvretés, se montre partout le côté religieux : telle est l'origine du rôle qu'y joue le curé de la paroisse, rôle plus ou moins manifeste dans les actes officiels, mais très apparent dans les pièces comptables. Ainsi s'explique la sollicitude apportée à l'instruction religieuse des enfants pauvres. Ainsi surtout se justifient les charges des Pauvretés, auxquelles les donataires imposaient le devoir de faire célébrer des « obits, vigiles et *commendasses*. » — L'intéressante publication des obituaires de Laventie et de Fleurbaix, faite en appendice par l'auteur, démontre nettement que les solides chrétiens du pays de Lalleu entendaient faire œuvre pie et acte de charité tout ensemble, dans leurs largesses aux Pauvretés.

* * *

Digitized by Google

Vous m'excuserez, Messieurs, de m'être attardé sur des détails qui nous montrent avec quelle sagacité ingénieuse et quelle simplicité de bon aloi la société, dans les siècles antérieurs, savait pourvoir à des nécessités qui sont de tous les temps et de tous les lieux. Vous comprendrez facilement que nous décernions à l'auteur du Mémoire une médaille d'or de deux cents francs, si vous considérez qu'à cette première étude sur les Pauvretés du pays de Lalleu, se joint un essai, plus sommaire, dont les indications portent sur plus de soixante Pauvretés d'Artois. Neuf sont passées en revue avec plus de détails : quand je vous aurai indiqué les Pauvretés de Dainville, Lagnicourt, Vaudricourt, Beaumetz-lez-Cambrai, Bertincourt, Frévent, Ecourt-St-Quentin, Croisilles, et surtout les multiples établissements charitables d'Oisy-le-Verger, vous saisirez l'habileté avec laquelle notre auteur, aidé sans doute par un heureux hasard, a choisi, dans des régions très différentes de l'Artois, les types de son étude. L'analyse est faite ; reste la synthèse à effectuer. Quand elle sera achevée, nous aurons un beau livre sur la *Charité en Artois sous l'ancien régime.*

Nous n'avons pas, d'ailleurs, seulement le devoir de récompenser l'auteur ; nous avons aussi celui de le remercier : ce spectacle de la charité du passé est toujours réconfortant, toujours utile. Quels que soient les louables efforts des bureaux de bienfaisance, des orphelinats, des hospices, des sociétés libres de charité, dignes héritiers des antiques Pauvretés, « nous aurons toujours, comme dit l'Ecriture, des pauvres avec nous. » Sachons les aimer, les secourir, rapprocher de nous leur cœur parfois ulcéré, comme l'ont fait les *pauvrieurs* des siècles passés, comme l'a fait admirablement cet homme, ce prêtre, dont la statue de bronze, érigée hier, nous rappelle notre devoir, et que je nommerai volontiers le grand *pauvrieur* d'Arras au XIX^{e} siècle.

Digitized by Google

RAPPORT

sur le

CONCOURS DE POÉSIE

par M. Victor BARBIER

Secrétaire-Adjoint.

MESDAMES, MESSIEURS,

Un drame en trois actes, un poème épique, un autre didactique et humanitaire, un recueil et une fantaisie, en tout près de quatre mille vers, tel est l'inventaire des envois soumis, cette année, à votre examen.

A quoi faut-il attribuer cette renaissance littéraire ? Cette éruption spontanée de lyrisme ? Serait-ce, par hasard, à l'évocation imprévue de nos antiques Puys Verds ? Serait-ce à cette éclatante justice qu'Arras, après une indifférence six fois séculaire, vient de rendre enfin à Adam de la Halle, sous l'impulsion de Paris, et à l'espoir ainsi donné à nos néo-trouvères de voir leur buste couronné, au milieu des fanfares, par les Artésiens du XXV^{e} siècle ?

Ces hypothèses vous sembleront peut-être bien risquées ; mais, ce qu'il y a de certain, c'est qu'aux années de disette, où votre malheureux rapporteur devait descendre dans la lice et gonfler sa cornemuse pour vous donner l'illusion d'un

Digitized by Google

pseudo-tournoi poétique, a succédé une véritable année d'abondance ; et, ce qu'il y a d'heureux, c'est que les multiples envois qui vous sont parvenus nous ont tous paru, à des degrés différents, mériter analyse et récompense.

Le *Roi du Gel*, dont l'auteur a choisi pour devise : « *Audaces fortuna juvat* » n'a pas tout à fait les deux cents vers exigés au programme, mais, par contre, ses concurrents ont été si prodigues de leurs rimes, que nous avons cru devoir passer outre et adopter pour cette fois le système des compensations.

En un temps où la France et la Russie naviguent côte à côte, pavillons déployés, et ne laissent échapper aucune occasion d'afficher leur mutuelle sympathie, faut-il s'étonner qu'on aille chercher son héros chez les vieux conteurs moscovites et qu'on se plaise à célébrer le Roi du Gel, le vieux Moroz au nez rouge.

En alexandrins faciles, mais clopinant parfois et un peu chichement rimés, l'auteur nous dépeint l'empire du froid, visité par son tout puissant seigneur, qui chante ses hauts faits en vers héxasyllabes comme un simple baryton d'opéra-comique.

Le chevalier Printemps lui donne la réplique en des couplets où les accointances illicites des rimes féminines sont loin de produire toujours à l'oreille d'heureux effets. Oubliant alors qu'il s'est donné pour mission de chanter l'hiver, le poète abandonne la victoire au Renouveau et, pour le faire triompher plus aisément de son vieil adversaire, ne craint pas de lui prêter les fleurs de l'Eté et de mettre aussi à sa disposition les fruits de l'Automne.

> De suaves odeurs, des parfums enivrants,
> Volent de tous côtés, subtils et pénétrants,
> Tout invite au bonheur, tout parle d'allégresse :
> Moroz est terrassé, vaincu par la Jeunesse.

Malgré ces légers défauts et la froideur inhérente au sujet,

Digitized by Google

l'Académie, qui ne veut pas tromper la confiance exprimée par l'auteur dans son épigraphe, lui décerne bien volontiers une honorable mention.

***

Sous ce titre : *Prima verba* et la devise « *Parce, Domine* » nous est présenté un gentil recueil d'impressions fugitives, confidences rimées au jour le jour, au cours de ce dernier lustre, par un poète qui étalerait sûrement moins volontiers ses désillusions, si le temps lui avait déjà fait subir des ans l'irréparable outrage.

Sa désespérance a quelque chose de factice et d'artificiel et semble, comme sa facture et ses expressions favorites, empruntée au précieux vocabulaire courant, si cher, ah, combien cher ! aux littérateurs de cette fin de siècle. Cette œuvre de jeunesse est loin pourtant d'être à dédaigner.

Ecoutez plutôt cette élégie adressée à de malheureux parents pour l'anniversaire de la mort d'un fils chéri :

LAMENTABOR !

Auprès de sa mère esseulée
Il s'est éteint par un beau soir ;
Vers la nue à peine étoilée,
Vers l'impassible Orient noir,
Sa belle âme s'est envolée
Comme une vapeur d'encensoir.

Devant l'immuable nature
Sourde aux accents de sa douleur,
Comme montait la nuit obscure
En l'éblouissante splendeur
Et que, dans un troublant murmure,
S'éteignait l'estivale ardeur ;

Digitized by Google

Au moment où, lampes astrales,
S'allument au ciel mille feux
Que les immortelles Vestales
Veillent dans les lointains brumeux,
Maudites, les Parques fatales
Ont à jamais fermé ses yeux.

Sa belle âme s'est envolée
Vers l'impassible Orient noir,
Vers la nue à peine étoilée,
Comme une vapeur d'encensoir.
Auprès de sa mère esseulée,
Il s'est éteint par un beau soir.

Il y a là autre chose qu'un assemblage de mots recherchés, de vocables sonores, il y a dessous une émotion vraie que l'auteur aurait pu rendre plus intense encore en laissant son cœur parler une langue plus simple et moins emphatique. L'Académie, en lui décernant une médaille d'argent, a la conviction que l'avenir lui réserve de plus hautes récompenses.

* * *

Nous arrivons maintenant aux pièces de résistance, aux œuvres de longue haleine, quatre ou cinq fois plus nourries que ne l'exige le programme de nos concours.

Avec cette épigraphe de Vergilius Maro, qui obsède tout cerveau d'humaniste, « *O fortunatos nimium.....* » nous est parvenu un fort cahier relié, comme on en trouve chez tous les économes, au lycée comme au séminaire, plus un rouleau de musique et de dessins. Un seul et même nom s'étalait en ronde sur ce double et copieux envoi, un tout petit nom de femme : *Flora* !

Comment ce nom latin d'une divinité champêtre éveilla-t-il

Digitized by Google

en mon esprit troublé une idée vague de poésie érotique ? Je ne saurais le dire même après un consciencieux examen ; mais, en ouvrant le manuscrit, j'étais persuadé que j'allais trouver des vers plus que badins, comme ceux qu'à petit nombre on éditait jadis, oh tout jadis ! à l'usage des seuls fermiers généraux. Disons bien vite que j'en fus pour ma courte honte et qu'au lieu d'un poème malsain je trouvais une œuvre à la fois candide et hardie, naïve et vécue, uniformément morale d'un penseur justement préoccupé des grands problèmes sociaux.

Flora ne compte pas moins de trois chants.

Dans le premier, l'auteur, en vers décasyllabiques, nous décrit fidèlement un bourg de l'Artois et nous présente deux rustiques fiancés, le garçon de ferme Louis et la belle Flora. Ses paysans, bien que débarbouillés pour la circonstance, n'ont pas la mièvrerie guindée d'*Estelle et de Némorin*, ni non plus les curiosités maladives de *Daphnis et Chloé*. Flora, amoureuse, se contente de le dire aux étoiles et de faire ses confidences aux eaux cristallines du ruisseau ; Louis, tout naturellement est là pour l'entendre, un chaste baiser, échangé au pied d'un calvaire, suffit pour sceller leurs fiançailles.

Dans le second chant, le poète, après un sombre tableau de la lutte pour la vie, lance aux paysans cette apostrophe que je considère comme un des meilleurs morceaux du poème :

O vous tous, paysans, qui, sans cesse à la peine,
Du matin jusqu'au soir labourez dans la plaine,
Vous, qui, malgré la pluie et la fureur des vents,
En butte à l'incertain, aux frimas décevants,
Confiez votre grain à l'espoir éphémère ;
O vous tous, paysans, hâlés par le soleil,
Qui, sous un ciel de feu moins brûlant que la terre,
Moissonnez sans relâche et presque sans sommeil,
Vous tous, qui, pour rançon n'avez rien en partage,

Digitized by Google

Dites, n'êtes-vous pas lassés de ce servage ?
Il faut que vous l'aimiez d'un amour bien puissant
Cette terre, et qu'aussi buvant à sa mamelle,
Robustes nourrissons, la sève maternelle
A la longue se soit mêlée à votre sang !
Mais la fièvre vous prend, la fatigue vous gagne :
Comme on voit, en hiver, les oiseaux voyageurs,
Quand arrive le froid, fuir devant ses rigueurs,
Vos fils moins endurcis dédaignent la campagne ;
Bientôt, abandonnant la terre, leur compagne,
Ils briseront quand même, au jour proche et fatal,
La chaîne qui les tient liés au sol natal.
. . . . . .

Sept ans se sont écoulés, le malheur, qui n'épargne pas plus le chaume que le palais des rois, s'est abattu lourdement sur l'humble ménage ; Louis, découragé, se laisse séduire par les mensonges de dangereux utopistes, il quitte le pays, laissant à sa pauvre femme toutes les charges du foyer.

Le troisième et dernier chant est plus que lamentable. Pour donner du pain à ses enfants, Flora se laisse glisser, inconsciente, dans les bras du seigneur du village, puis, folle de honte, va demander la mort au clair ruisseau confident de ses premières amours.

Louis ne finit pas mieux, il poursuit à Paris le séducteur de sa femme, pénètre en son hôtel, y lance une bombe incendiaire et périt à ses côtés en poussant ce cri de haine : « Salut à l'anarchie ! »

Ce poème, qui commence par une églogue pour finir comme un drame de l'Ambigu, n'est pas sans quelques taches. Les vers sont négligés, plusieurs rimes marchent solitaires, privées sans doute de leur compagne par une regrettable omission de copiste ; nombreuses aussi sont les fautes de prosodie et les expressions dont l'état-civil n'a jamais été régularisé au dictionnaire.

Digitized by Google

L'auteur aurait pu se dispenser, sans aucun inconvénient, de mettre sous nos yeux ses essais iconographiques et musicaux ; en faisant parade de l'universalité de ses aptitudes, il n'a que trop réussi à nous montrer qu'il composait comme un peintre et dessinait comme un musicien. Mais laissons dans l'ombre ces défaillances de détail ; l'œuvre dans son ensemble révèle de solides qualités et certains passages sont traités avec un réel bonheur, de ceux-là seulement l'Académie a voulu se souvenir en décernant au père de *Flora* une médaille de vermeil.

***

Sous le titre *Autel et Patrie*, moulé en caractères noirs et rouges d'une calligraphie tellement magistrale qu'elle en est vraiment inquiétante, nous est offerte une biographie apologétique de la Vierge de Domrémy.

Si le sujet n'est pas bien neuf, le morceau dans sa forme est encore autrement suranné. L'auteur, dans ses lectures des maitres littérateurs français, ne s'est peut-être pas arrêté tout court à Nicolas Boileau, mais il n'a certes pas dépassé le trop dédaigné abbé Delille et pourrait considérer comme des novateurs de lettres Baour-Lormian et Népomucène Lemercier. Il en est encore aux inversions, aux périphrases qui fardent la pensée, et au bannissement des mots sans parchemins ; il ne craint pas d'appeler les Anglais, insulaires ; un cheval, coursier ; un oiseau, l'hôte ailé des bois, si bien que, sans le vouloir sans doute, cet apologiste de Jeanne d'Arc est resté, en tant que poète, un enragé voltairien.

Mais si nous pouvons regretter que l'auteur n'ait tenu aucun compte de la révolution littéraire qui a jeté bas l'ancien régime de la langue, nous reconnaissons volontiers qu'il faut une certaine crânerie pour respecter jusque dans ses

Digitized by Google

défauts l'art poétique d'antan et nous sommes trop amis de la liberté pour oser reprocher à un écrivain de mérite son purisme rétrograde et son intransigeant classicisme.

Aussi scrupuleux serviteur de l'histoire que de la prosodie, le poète suit Jeanne pas à pas de Domrémy à Rouen, sans laisser dans l'ombre aucune étape de sa triomphale épopée, aucune station de sa passion douloureuse, et son vers, majestueux et superbe, se déroule également, parfois sans grand éclat, mais toujours sans faiblesse. Deux citations vous feront mieux apprécier ce curieux et intéressant poème.

REIMS.

Le ciel est pur enfin, tressaille, o vieille France !
Le grand jour s'est levé, chante ta délivrance.
Que vers Reims aujourd'hui tes regards soient tournés ;
Tambours, battez aux champs, et vous clairons, sonnez !

Là-bas, à l'horizon, tout couverts de poussière,
Les escadrons français s'avancent triomphants.
Quels soldats vigoureux et quelle ardeur guerrière !
Fasse, ô ciel, qu'aux aïeux ressemblent les enfants !
Qu'ils aient lutté cent ans en vain pour la victoire,
Pour lutter sans bonheur ont-ils lutté sans gloire ?
Qu'importent du passé les déplaisirs amers,
Alors qu'un grand triomphe efface un grand revers !

Reims, voici ton monarque et voici la Pucelle,
Le glaive de Fierbois en ses mains étincelle
Auprès de son drapeau..... Que sous leurs pas vainqueurs
Tes chemins aujourd'hui soient parsemés de fleurs.
Prêtres, et vous Pontife, allez loin de la foule
Préparer au saint lieu l'huile et la sainte ampoule,
Doux présents que jadis les cieux nous ont donnés,
Et, dans la vieille tour, cloches, sonnez, sonnez !

Digitized by Google

Sonnez : bien loin de nous ils ont fui les jours sombres ;
Sonnez : la France enfin renait de ses décombres ;
Sonnez : non pas ce glas, messager de douleurs,
Et des vivants aux morts adieu mêlé de pleurs ;
Sonnez un chant de joie et de gloire, au lieu même
Où la France chrétienne a reçu le baptême.
Saluez du roi franc les destins fortunés,
Les destins immortels : cloches, sonnez, sonnez !

Ecoutez maintenant ces paroles que Jeanne, à son heure dernière, adresse à l'évêque de Beauvais :

« Toi, Français comme moi, toi, prêtre du Très-Haut,
Toi, qui te dis mon juge et te fais mon bourreau,
Eh bien ! puisque le ciel aujourd'hui me l'ordonne,
Prélat, je meurs par toi, prélat, je te pardonne,
Tu m'as voulu flétrir, tes efforts seront vains ;
La flamme d'un bûcher n'est pas ce que je crains :
Mais je crains que sur toi, prélat traître et parjure,
Le bras de l'Eternel ne venge mon injure,
Mais je crains que sur vous, Anglais, qui m'insultez,
Il ne me venge enfin de tant d'iniquités,
Et que ce sol français, même si je succombe,
De vos soldats vaincus ne devienne la tombe.

Adieu, vous pouvez tout, vous pouvez m'immoler,
J'ai tant bravé la mort que j'y cours sans trembler,
Mais de vos trahisons, mais de tous vos supplices,
J'en appelle à celui qui juge les justices. »

Ces vers sont d'un impeccable lettré, doublé d'un bon Français et d'un bon patriote ; l'Académie lui décerne une médaille de vermeil, sans lui cacher qu'en une année moins féconde il aurait obtenu mieux encore.

* * *

Digitized by Google

Un dernier envoi nous reste à examiner : un drame en trois actes et en vers, *Le Duc félon*, qu'un téméraire auteur n'a pas craint d'envoyer, franc de port, à notre provinciale Académie, au lieu de le porter tout simplement à l'Odéon où il avait quelques chances d'être accepté par Antoine, plus accessible à la tentation que le bon ermite, son saint homonyme.

Effrayé de son audace, ce n'est qu'après avoir médité longuement sa devise « *Patientia Virtus*, » que je me suis enfin décidé à déchiffrer sa fine écriture et qu'insensiblement je me sentis alors envahir et gagner par une émotion profonde, soutenue, toujours grandissante.

Maintenant, le difficile pour moi est de vous faire partager mon enthousiasme. C'est que, voyez-vous, mon auteur n'est pas sans défaut ; ses rimes sont d'un nabab, sans doute, mais comme tous les passagers du dernier bateau, il se permet des enjambements qui frisent le grand écart et coupe ses alexandrins à la diable, comme des tranches de melon, sans aucun respect de l'hémistiche.

Tout cela passerait encore à la scène, mais n'ayant pas à notre discrétion les sociétaires de M. Claretie, me voilà forcé, pour vous présenter mon chef-d'œuvre, de m'improviser critique influent et de bâcler un compte-rendu, ce qui n'est pas commode, quand on n'a ni la plume incisive de Jules Lemaitre, ni la rondeur bonhomme de l'Oncle Sarcey.

La scène est en Ecosse, au beau temps de la Chevalerie, à la cour d'un monarque que l'auteur, qui n'est pas archéologue, a oublié de cataloguer.

Le premier acte nous montre la fille du roi, la princesse Genèvre, convoitée par deux prétendants, le chevalier saxon Ariodant pour lequel elle éprouve une secrète inclination, et le duc d'Albanie, Polinesse, qui n'aspire à sa main que pour coiffer la couronne de son père.

Ce dernier personnage, le traître indispensable à tout drame de la nouvelle comme de la vieille école, est au mieux

Digitized by Google

avec la comtesse Dalinde, dame d'atours de la princesse et obtient de cette malheureuse qu'elle le reçoive à minuit dans sa chambre attenante à celle de Genèvre. Polinesse n'a plus alors qu'à semer la jalousie dans le cœur d'Ariodant et l'auteur pourra terminer son premier acte par ces deux vers échangés entre les rivaux.

POLINESSE.

Attends sous son balcon, ce soir, tu nous verras.

ARIODANT.

J'irai, mais si tu mens, chevalier, tu mourras.

L'acte II nous transporte devant un château féodal, dans un parc où Ariodant et son frère Lucain attendent les événements au clair de la lune.

A l'heure fatale, Dalinde, revêtue des habits de la princesse, paraît sur le balcon où la rejoint bientôt Polinesse. Ariodant n'en saurait voir davantage, il s'éloigne affolé, en défendant à son frère de le suivre. Lucain, resté seul, sonne le tocsin, dévoile au roi la conduite de sa fille et réclame le jugement de Dieu.

Avant la fin du jour, si quelque chevalier ne se déclare le champion de la princesse et ne proclame son innocence, elle périra sur un bucher. Ainsi le veut la coutume.

Entre temps, un pâtre annonce qu'Ariodant s'est jeté à la mer et Polinesse ordonne à des soldats d'égorger Dalinde dans la forêt voisine.

Nous sommes arrivés au dernier acte, celui qui a toujours pour sous-titre : *Justice et Châtiment.*

L'heure du supplice approche et personne ne s'est encore présenté pour défendre la princesse et confondre son dénonciateur. Maintenant que vous connaissez aussi bien que moi la situation, laissez-moi faire parler les personnages en accordant à leur unique interprète la plus large des indulgences.

Digitized by Google

GENÈVRE.

..... Regardez-moi..... bien que triste et tremblante ....
Vous disiez autrefois que j'étais ressemblante
A ma mère, et j'avais son regard simple et doux.
C'est le même que j'ose encor lever sur vous !
Père, regardez-moi ! L'on dit que l'innocence
Fait resplendir le front des vierges sans défense.
O Dieu ! qui m'entendez et qui voyez mon cœur,
Chez ce père irrité faites l'amour vainqueur,
Faites que la lumière en son âme se glisse
Et qu'il m'estime encor. Puis, après mon supplice
Qu'il marche le front haut et digne du pouvoir,
L'amour n'ayant cédé chez lui qu'à son devoir !

LE ROI (*ouvrant les bras à sa fille*).

Ma fille ! mon enfant ! ma Genèvre !

GENÈVRE (*se jetant dans ses bras*).

Mon père !

(*Les clameurs de la foule deviennent menaçantes au dehors*).

GENÈVRE (*effrayée*).

Le peuple !

LE ROI (*s'approchant de la fenêtre*).

Et que m'importe. — Ah, bête carnassière,
Que ce peuple ! Tu veux du sang, foule, tu veux
Du meurtre ! Ah ! je devrais traîner par les cheveux
Tous tes crânes hideux dans leurs propres saignées !
Il ferait bon vous voir, viles hordes, baignées
Dans les flots échappés de vos ventres ouverts.
Va, règne, pauvre roi ! sous ton ombre couverts,
Nous, sujets, nous chantons et dormons à notre aise.
C'est sur toi, non sur nous, que le poids du ciel pèse !

Digitized by Google

Afin que nous vivions à l'abri de tous maux,
Arbre géant, étends sur nous tes forts rameaux.
Seulement, si la foudre un jour frappe ta tête,
Nous rirons et ferons en bas pompeuse fête,
Car le bruit est joyeux et pour nous sans effroi
Que fait en s'écroulant une tête de roi !

(*Clameurs furieuses au dehors.*)

GENÈVRE (*se pressant contre son père*).

Oh ! j'ai peur ! maintenant mon père..... Tout à l'heure
J'avais presque oublié.... mais il faut que je meure.
Cette foule, ces cris..... Mon Dieu, on veut mon sang !
On m'appelle .... Ah ! pitié ! Père, roi tout puissant !
Je suis femme après tout, et j'implore et j'espère
En votre volonté. — N'êtes-vous pas le roi ?.....
Ciel ! voici que l'on vient ! Ayez pitié de moi !

LE ROI.

Ah ! c'en est trop — Le roi s'écroule..... Place au père !

POLINESSE (*entrant avec un groupe de chevaliers*).

Sire ! il faut se hâter ! la foule est en colère.....
Le Chevalier Lucain l'excite. Le palais
Gardé par vos archers résiste encor, mais
Il faut de cet émoi faire cesser la cause
Ou je ne réponds plus de rien ....

LE ROI.

C'est triste chose
Que regarder d'en haut tout un peuple ameuté
Pour voir couler du sang, un peuple, révolté
Parce qu'un père attend pour égorger sa fille !

POLINESSE.

Mais.....

Digitized by Google

LE ROI

Silence ! (*aux chevaliers sévèrement*)

L'honneur d'entrer dans ma famille,
Chevaliers, et l'espoir d'obtenir cette main
Cède devant l'effroi qu'inspire ce Lucain.
Votre droit est certain, mon aveu doit suffire
Et, si vous avez peur .... je n'ai rien à vous dire.
Seulement croyez-vous que je vais céder, moi,
A cet exemple vil d'universel effroi ?
Pensez-vous que j'admis que mon sang fût capable
D'un forfait odieux, et que j'ai cru coupable
Ma pudique Genèvre en ce lieu mise à prix ?
Ah ! s'il en est ainsi, vous vous êtes mépris,
Chevaliers, ma famille est exempte de faute,
Et j'eus d'elle et de vous une estime plus haute !
Ma Genèvre est le prix du vainqueur en champ clos,
Mais nul viril courage en vos cœurs n'est éclos.
Et pourtant, ignorant qu'aucun de vous fût lâche,
Je voulais à vos bras abandonner la tâche.
Ah ! vous vous taisez tous et trahissez ma foi,
Mais la place me reste alors, regardez-moi !
J'ai soixante ans passés, blanche est ma chevelure,
Mes membres engourdis n'ont point porté d'armure
Depuis dix ans, hélas ! En un mot, je suis vieux
Et cassé. — Mais le sang vaillant de mes aïeux,
Toujours prêt au combat, bout encor dans mes veines.
Le Chevalier Lucain du terme de ses peines
Est encore à présent éloigné d'un grand pas,
Je suis là, moi sur qui, certe, il ne comptait pas !

Vainement le Roi essaye de soulever son armure, il est désespéré, quand soudain on entend le son du cor. Un héraut entre alors et fait cette proclamation :

Digitized by Google

Sire, un Chevalier vient, qui hautement réclame
Le droit de soutenir la princesse et proclame
Que quiconque en ces lieux l'accuse, en a menti.
Nul ne le peut nommer, car il est garanti
Par son hausse-col noir, et lui-même vous prie,
Conformément aux lois de la chevalerie,
De le laisser combattre, et rester inconnu.
Il n'a point d'écuyers, et son écusson nu,
Noir en signe de deuil, est sa seule devise.

LE ROI

Qu'importe ! qu'il combatte et que Dieu le conduise !

— Les événements se précipitent. Lucain est désarmé par le chevalier noir, qui, abaissant alors la visière de son casque, se jette aux genoux de la princesse. C'est Ariodant lui même, Ariodant sauvé des flots, Ariodant ayant appris dans la forêt, de Dalinde expirante, la félonie du duc Polinesse. Le traître est emmené par les gardes, Genèvre et Ariodant sont unis par le roi. Rideau !

***

Si ce drame poignant ne vous a pas touchés, n'en accusez que le rapporteur, à qui manque complètement la corde pathétique et qui n'a pas su vous communiquer l'émotion qu'il avait pourtant lui-même si puissamment ressentie, croyez-le sur parole et ratifiez le jugement qu'a porté l'Académie en décernant une médaille d'or à l'auteur inconnu du *Duc félon*.

Ma tâche est terminée ; je suis confus de l'avoir si mal remplie, j'en demande pardon à tous et plus particulièrement aux heureux lauréats. Surtout que ces derniers ne m'en veuillent pas trop d'avoir laissé quelques épines aux roses que je leur ai présentées ; ce sont fleurs naturelles et c'est toujours ainsi qu'on les cueille aux rosiers.

Digitized by Google

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. l'Abbé DUFLOT

MESDAMES, MESSIEURS,

Si, pour être sage, il faut, au dire du poète, ne s'étonner de rien, *nil mirari*, je confesse ingénument n'avoir pas même le commencement de la sagesse. Je suis en effet très étonné de me voir aujourd'hui à cette place, discourant devant ce brillant auditoire et devant la docte Compagnie qui daigne m'introduire en son sein.

Comment y suis-je venu ? C'est votre secret, Messieurs, je n'ai point à vous l'apprendre, mais seulement à vous remercier de l'unanimité de vos suffrages. Elle m'honore plus que je ne saurais dire ; surtout elle m'oblige à une reconnaissance spéciale envers les parrains dont le haut patronage m'a valu ce témoignage précieux de votre estime. Qu'ils veuillent bien agréer l'hommage de ma respectueuse gratitude !

Sans leur bienveillant appui, eussé-je osé prétendre à l'honneur d'être votre élu ? Quels titres pouvaient me recommander à vos suffrages ? Des lauriers académiques depuis longtemps flétris, quinze ans de jeunesse consacrés à l'enseignement des lettres et de la philosophie, quelques essais

Digitized by Google

de littérature et de métaphysique, de brèves notices biographiques, un petit livre, en son temps accueilli avec faveur, il est vrai, mais moins sans doute à cause de l'auteur que de la femme héroïque et de la communauté religieuse dont il retrace l'histoire et l'incomparable dévouement, tout cela ne méritait guère un fauteuil, si votre indulgence n'avait suppléé à mon insuffisance. Soyez-donc remerciés, Messieurs.

Oserai-je maintenant formuler une plainte ? Accordez-moi cette licence. En m'ouvrant les portes de votre cénacle, vous m'avez imposé une lourde tâche.

C'est un usage établi parmi vous, Messieurs, que le nouvel élu, en prenant séance, vous entretienne de son prédécesseur au fauteuil. De là pour moi le plus cruel embarras.

Il se présente en effet une redoutable alternative. Essayer l'éloge de M. l'abbé Envent c'est, « quoi que je puisse dire, m'exposer au secret reproche que vous me ferez d'être demeuré beaucoup au-dessous » de votre attente et de la vérité; c'est aussi encourir la défaveur d'amis intimes du vénérable défunt qui lui souhaiteraient de dormir en paix son dernier sommeil, dans le silence qu'il aima toujours, et dont il voulut s'envelopper à jamais.

D'autre part, Messieurs, ai-je le droit de répondre à vos aimables prévenances par une infraction publique aux usages de votre Compagnie ? Puis-je sans inconvenance me dérober absolument aux sollicitations et frustrer sans pitié les espérances d'amis, non moins fidèles que les premiers, mais comprenant d'autre façon les devoirs de l'amitié et le culte d'une grande et chère mémoire ?

Vous excuserez ma perplexité devant ce problème difficile à résoudre au gré de tout le monde. J'ai longtemps cherché le moyen de concilier des exigences en apparence inconciliables. Me flatter de l'avoir découvert serait téméraire. Toutefois il m'a semblé que la meilleure sauvegarde contre les reproches, d'où qu'ils viennent, je la trouverais dans

Digitized by Google

l'accomplissement pur et simple du devoir académique.

M. Envent fournira donc le sujet de ce discours. Mais, je me hâte de le dire, je ne veux voir en mon vénéré prédécesseur que ce qu'il a été pour vous-mêmes, Messieurs, « l'esprit supérieur et véritablement distingué, également instruit dans les lettres sacrées et les lettres profanes », (1) et pardessus tout l'orateur chrétien.

I

Il est de mode aujourd'hui de chercher à toutes choses, au talent et à la vertu comme à la matière et à la vie, une explication scientifique. On prétend décrire la genèse de l'esprit humain, comme l'on fait celle des plantes, en demandant la raison d'être de choses si différentes à des causes absolument identiques, au sol natal, à l'influence du milieu, à je ne sais quel inconscient travail d'élaboration lente et d'habile sélection. En vérité, le système est admirable d'unité ; il n'est pas sans quelque fondement réel ; il serait peut-être universellement accepté, n'était sa trop grande ambition de ne rien laisser inexpliqué. Au moins devrait-il renoncer à donner le pourquoi de l'esprit.

Si M. Envent a été l'homme d'esprit que vous avez connu, on ne voit pas comment le sol natal a pu préparer en lui, même par une influence très lointaine, le sens et le goût du beau. Le modeste village de Courcelles-lez-Lens n'offre point un aspect enchanteur. Aux alentours point de sites charmants qui, ravissant la vue, éveillent l'imagination et la transportent au pays des gracieuses rêveries ; point de collines doucement inclinées ; point de ruisseau murmurant entre des rives verdoyantes ou fleuries ; point de frais ombra-

(1) Eloge de M. l'abbé Envent par M. H. de Mallortie. ***Mémoires de l'Académie d'Arras***, p. 64, 1895.

Digitized by Google

ges. D'un côté s'étend un vaste marais ; de l'autre c'est la plaine monotone et nue, triste et sombre durant l'hiver, poudreuse et brûlante sous les feux du soleil d'été.

En ce milieu naissait, le 14 novembre 1814, le futur archiprêtre de la cathédrale d'Arras. Son enfance s'écoula tout entière au sein de sa famille, sous l'œil vigilant d'une mère tendre et forte, parmi les exemples salutaires de simples et austères vertus.

Cependant, sous un régime réparateur, la France renaissait à la vie intellectuelle et littéraire presque étouffée jadis par le despotisme impérial et dans la mêlée des batailles. A Paris s'ouvrent des salons où fréquente une jeunesse riche de talents et d'espérances, éprise d'idéal, passionnée pour les grandes causes, avide surtout des lauriers pacifiques mérités par la poésie, l'art ou l'éloquence. M. de Chateaubriand est le coryphée de ce chœur nouveau où l'on distingue au premier rang les poètes Lamartine et Victor Hugo, et les membres de l'illustre triumvirat, Guizot, Cousin, Villemain. « Tout annonce un grand siècle, une des époques caractéristiques de l'humanité. Le fleuve a franchi sa cataracte, le flot s'apaise, le bruit s'éloigne, l'esprit humain roule dans un lit plus large ; il coule libre et fort » (1).

N'est-ce point là, me direz-vous, le milieu propice qui prépara la vocation littéraire du jeune Clovis Envent ?

Non, Messieurs. La vie intellectuelle si intense à Paris et dans les grandes écoles n'a pas encore pénétré dans les masses populaires. Là se rencontrent des soucis plus pressants que le soin de l'idéal : il s'agit de pourvoir au lendemain en relevant par le travail pénible et dur les ruines du passé. Des lettres on n'en a cure ; on se contente de l'instruction élémentaire et sommaire distribuée à l'école du village par un *magister* souvent improvisé.

Toutefois dans les familles chrétiennes subsiste une tra-

(1) M. de Lamartine à l'Académie française.

Digitized by Google

dition pieusement conservée : on y est heureux de consacrer au service de Dieu et de l'Eglise l'adolescent qui révèle le goût des choses saintes et des aptitudes pour l'étude. Le curé de la paroisse est l'auxiliaire naturel de la vocation naissante ; il en favorise l'éclosion. D'ordinaire, pour en assurer le plein épanouissement, il achemine vers le séminaire le jeune homme dont il a commencé ou parfois même achevé l'éducation littéraire.

Ainsi fut envoyé au séminaire d'Arras le jeune Clovis Envent. Il y était à peine venu qu'il faillit en sortir soudain. La mort impitoyable avait frappé un grand coup au foyer du jeune séminariste : elle avait enlevé le père de la famille (1827). De là surgit une situation difficile. Les Envent n'étaient pas riches ; le travail, une petite culture étaient leurs seules ressources. Qui prendrait la place du père défunt ? qui subviendrait aux frais d'éducation de l'orphelin ? Le cœur de l'étudiant se brisa à la pensée des sacrifices qu'il allait imposer à ses trois sœurs et à sa mère, s'il poursuivait la carrière ouverte devant lui. Sa piété filiale lui inspira une résolution héroïque ; il proposa à sa mère de renoncer aux études commencées et de prendre pour lui l'héritage de labeurs et de soucis légué par son père. La Providence veillait ; l'offre du généreux enfant fut écartée ; des bienfaiteurs, délicatement secourables, vinrent en aide à la famille en deuil et permirent au futur prêtre de répondre à l'appel de Dieu.

Il continue donc ses études. Il les achève au Grand-Séminaire d'Arras, après que la révolution de Juillet a mis l'anarchie, suivant le mot de Sainte-Beuve, aussi bien dans le monde intellectuel que dans le monde politique (1). C'est l'époque où fleurit « la littérature industrielle ». L'armée littéraire de la vieille monarchie s'est débandée ; la politique a fait tourner toutes les têtes ; il n'est pas un homme de lettres

(1) Voir ***Histoire de la Monarchie de Juillet*** par Thureau-Dangin, t. 1er, chap. x.

Digitized by Google

qui ne se croie l'étoffe et ne se sente l'ambition d'un homme d'Etat. Le désenchantement et le scepticisme ont envahi les esprits ; ils les frappent de stérilité. La révolution « a comme brisé le mouvement littéraire, rompu la série d'études et d'idées qui étaient en plein développement » (1). Son produit naturel, c'est le roman perfide et malsain de George Sand et de Balzac, « véritable insulte à la rectitude de la vie » (2), tentative de créer la poésie du mal.

Une littérature de cette sorte ne pouvait avoir ses entrées libres dans la pieuse solitude des séminaires. Le temps s'y passait à des occupations plus graves et plus salutaires que des lectures pernicieuses ou frivoles. Je n'oserais cependant pas affirmer qu'à cette époque la méthode d'enseignement fût parfaite dans les séminaires français. Peut-être la mémoire y était-elle cultivée à l'excès, au détriment de facultés plus importantes et plus personnelles. On estimait communément que l'unique moyen d'acquérir la science sacrée était d'apprendre par cœur les manuels.

Quoi qu'il en soit des méthodes alors employées, l'esprit et le goût trouvaient quand même leur profit aux études théologiques. L'esprit gagne toujours à se nourrir de la doctrine évangélique ; elle est pour lui une lumière et une force. Or, écrit Rollin, « quand l'esprit est sain et vigoureux, tout le reste suit ses impressions, car c'est lui qui est le maître, qui commande et qui donne le mouvement à tout (3) ». Le goût, ce discernement vif et délicat des beautés et des défauts, s'illumine des clartés de l'esprit, il s'épure et s'affermit. Et si, dans un même homme, à ces deux facultés maîtresses, l'esprit et le goût, viennent s'ajouter l'amour et la culture des lettres, alors se présente à nous non point « l'homme littéraire, dangereux et vain (4) », mais l'homme de lettres, tel

(1) Sainte-Beuve.
(2) Chateaubriand. ***Mémoires.***
(3) ***Traité des études.*** — Discours préliminaire.
(4) P. Gratry, ***Souvenirs de ma jeunesse.***

Digitized by Google

qu'il doit être toujours, plus humain et plus homme à mesure qu'il a plus développé en lui le propre de notre espèce, la raison qui juge du vrai et du beau et se plaît à les contempler.

M. l'abbé Envent eut cette heureuse fortune, ses études théologiques terminées, de pouvoir se reprendre à la culture des lettres. Trop jeune encore pour être promu au sacerdoce, il se consacra durant deux années à l'enseignement secondaire. Il professa au collège de La Tombe. Là s'acheva sa formation sacerdotale parmi les joies austères du travail et dans la société de confrères distingués avec lesquels il contracta une de ces amitiés, comme furent toutes les siennes, constante et pour la vie (1).

II

L'abbé Envent n'avait pas encore vingt-quatre ans quand il fut ordonné prêtre (juin 1838). Il fut presqu'aussitôt envoyé à Matringhem. Il resta peu, l'espace de six mois, dans cette paroisse, assez longtemps cependant pour emporter de là les regrets et le souvenir affectueux de ses paroissiens.

En 1839, il est transféré à St-Nicolas-lez-Arras. Alors commence pour lui ce temps dont il vous parlait, Messieurs, avec une sensible émotion, en prenant possession du fauteuil, le 23 août 1872, « temps des recherches spéciales, des études approfondies, des travaux au sein d'une solitude chérie ». Il me semble voir ce jeune prêtre dans son pauvre presbytère. Une fois les œuvres de son ministère accomplies, il vit dans la société de ses livres qu'il feuillette d'une main assidue. Voici la Bible, le livre inspiré ; il se l'assimile, pour ainsi dire ; il s'abreuve, en le lisant, de poésie et d'éloquence.

(1) C'est à La Tombe que M. Envent connut les abbés Brabant et Déprez, le premier devenu plus tard fondateur de la Ste-Union de Douai, le second mort cardinal archevêque de Toulouse.

Digitized by Google

Voici les Pères de l'Eglise, en particulier saint Augustin et saint Bernard ; il leur demande le secret d'adapter aux auditoires les plus divers la profonde doctrine et les hauts enseignements de l'Ecriture, l'art d'instruire et d'émouvoir tout ensemble. A côté des ouvrages sacrés en voici d'autres, ceux que Julien l'Apostat voulait interdire aux chrétiens de connaître et d'expliquer, disant avec une ironie amère : « C'est assez pour les disciples du Galiléen de savoir Mathieu et ses compagnons ». Le curé de St-Nicolas suit les traditions de l'Eglise, les exemples laissés par les plus illustres Docteurs. Loin de mépriser l'antiquité profane, il s'efforce de lui dérober son secret pour l'expression du beau, de pénétrer le mystère de son art de bien dire, avec l'intention de faire servir ses découvertes au plus grand bien des âmes et à la plus grande gloire de l'Eglise. Il ne s'en cache pas ; il le dira hautement plus tard devant votre Compagnie : « Indépendamment des moyens d'un ordre supérieur qui feront toujours sa principale force, le prêtre, pour les conquêtes qu'il ambitionne, s'avance armé de la parole, et la parole que serait-elle, aujourd'hui surtout, sans les Lettres ? » (1) Volontiers il eût fait sienne la déclaration de saint Grégoire de Nazianze : « Les belles-lettres sont un legs du Verbe de Dieu ; elles appartiennent à tous les hommes raisonnables. Pour moi, je n'ai rien de plus cher après les biens du ciel et les espérances de l'éternité » (2).

Ainsi ont pensé, Messieurs, les meilleurs et les plus grands esprits de nos siècles chrétiens, depuis saint Paul, l'austère prédicateur de Jésus crucifié, appelant au service de son apostolat la sagesse païenne et le langage des poètes grecs Ménandre et Aratus, jusqu'au Pontife lettré et protecteur des lettres qui préside glorieusement, en cette fin de siècle, aux destinées de l'Eglise, l'immortel Léon XIII. Ainsi pen-

(1) Discours de réception.

(2) *Orat. IV.* Edit. Migne, t. I, §§ 132 et 135.

Digitized by Google

saient jadis en notre France les Bossuet et les Fénelon ; pour être de grands écrivains et de grands orateurs, ils n'en furent pas moins de grands évêques. Ainsi pensent encore de nos jours tous ceux qui, connaissant l'histoire du passé, ont à cœur de rester fidèles aux traditions françaises, identiques, en ce point comme en tant d'autres, aux traditions de l'Eglise.

M. Envent doit être placé parmi ces derniers. Il en conserva les doctrines jusqu'au bout.

A ses premières études d'autres vinrent bientôt s'ajouter. La proximité de notre ville, des relations non moins utiles qu'honorables permirent au curé de St-Nicolas d'étendre le domaine de ses investigations et de son action.

C'était l'heure où s'inauguraient les luttes fameuses pour la liberté d'enseignement promise par la Charte mais accordée seulement à demi. Dix ans s'étaient écoulés depuis les journées de Juillet. Le mouvement religieux un instant suspendu par la révolution avait pris une plus grande célérité en brisant les chaînes qui jusque-là paraissaient unir d'une indissoluble union le trône et l'autel. On revenait aux principes constants d'orthodoxie politique, longtemps méconnus dans le passé, de nos jours encore trop souvent oubliés. Grégoire XVI les avait lui-même rappelés à M. de Montalembert. « L'Eglise, avait dit le Pontife, est amie de tous les gouvernements, quelle qu'en soit la forme, pourvu qu'ils n'oppriment pas sa liberté. » Cette liberté, elle était loin de la posséder entière au pays de France ; mais d'année en année, elle l'arrachait, comme par lambeaux, des mains avares du pouvoir. Ces concessions profitaient à la pacification religieuse ; elles tendaient à établir entre la religion et la politique l'entente et l'harmonie.

« Un conflit s'éleva tout à coup, conflit grave qui devait, pendant plusieurs années, mettre aux prises les catholiques et le gouvernement de Juillet. La liberté d'enseignement en

Digitized by Google

fut l'occasion » (1). Un projet de loi rédigé par M. Villemain (1841) contestait jusqu'au principe de la liberté promise par la Charte, plaçait l'enseignement libre sous la rigoureuse tutelle de l'Université, soumettait les petits séminaires au droit commun fort peu libéral de la loi nouvelle. Vous savez la suite, Messieurs, les protestations des évêques et des catholiques, les discussions passionnées au parlement et dans la presse, la guerre ardente engagée entre les adversaires et les amis de l'Université, soutenue de part et d'autre avec une égale vigueur.

Spectateur attentif du combat, M. Envent n'y prit aucune part. Il n'était point l'homme des luttes oratoires ; au bruit des discours il préférait l'action silencieuse, prudente, assurément fructueuse. Il menait campagne aussi en faveur de la liberté religieuse, mais dans sa paroisse, par les actes plus que par les paroles. Il obtenait successivement l'éloignement d'un maître d'école, libre-penseur de village, la substitution de deux écoles à une seule où les enfants des deux sexes se trouvaient mêlés au grand détriment des bonnes mœurs, puis, pour l'école des filles, une maîtresse de choix, dont il connaissait le savoir, le dévouement, la très haute vertu. En 1849, sa campagne se terminait par un complet triomphe, remporté grâce au concours de ses bienfaiteurs d'autrefois et de ses amis d'aujourd'hui, devenus les complices de sa charité.

Il n'en suivait pas moins les péripéties de la grande lutte engagée dans le pays. S'intéressant aux combattants, à leurs idées et à leurs ouvrages, il se trouva de la sorte initié au mouvement intellectuel de l'époque. Il recueillit du commerce avec les hommes de ce temps un fonds très riche de connaissances très variées, des vues sur tous les problèmes qui tourmentent la société contemporaine, des souvenirs charmants que dans la suite il évoquait avec à-propos de sa mé-

(1) Thureau-Dangin. — ***Histoire de la Monarchie de Juillet***, t v, p. 464.

Digitized by Google

moire toujours fidèle pour en illustrer ses spirituelles causeries. Il se préparait ainsi, ou plutôt la Providence le préparait à occuper dignement dans le clergé d'Arras le poste qu'elle lui destinait.

III

« Un jour le jeune prêtre reçut de son évêque une lettre qui lui disait à peu près en ces termes :

« M. le Curé, on me dit le plus grand bien de vos sermons, et je serais bien aise de vous entendre. Je vous prie donc de venir prêcher dans ma cathédrale, dans quinze jours (1) ».

Cette lettre, dont le ton et l'allure décèlent le grand seigneur autant que le prince de l'Eglise, révèle une situation. Tout entier à son ministère, M. Envent n'avait pas cherché à se produire. Il n'éprouvait aucunement le besoin de paraître ; sa petite église, sa petite paroisse suffisaient à sa modestie. Se donnant sans réserve à ses ouailles, il leur dispensait sa parole sans avarice. Or il se trouva que cette parole était celle d'un véritable orateur. Nourrie de la substance des Ecritures et des Pères, sobrement colorée, chaude pourtant parce qu'elle traduisait de fermes convictions et une émotion sincère, elle avait bientôt captivé l'auditoire qui se pressait dans la petite église de St-Nicolas hors des murs. Chaque année nouvelle lui apporta surcroît d'éloquence et de succès. Les confrères de M. Envent le firent prêcher en leurs églises. Sa réputation franchit les remparts de la ville d'Arras ; le modeste curé parut un jour dans la chaire de St-Jean-Baptiste. Il y parla comme il savait le faire, avec son esprit, son cœur, toute son âme. Les auditeurs furent ravis de la doctrine et du langage de l'orateur, qui, jusque dans ses élans les plus spontanés, conservait la correction

(1) Eloge de M. l'abbé Envent par M. H. de Mallortie.

Digitized by Google

et la pureté des formes littéraires. Le lendemain, l'un d'eux (1), homme distingué par le rang et l'esprit, faisant visite à l'évêque d'Arras, l'entretint par aventure du sermon de la veille, du prédicateur qu'il ne connaissait pas mais dont il loua fort le remarquable talent, s'étonnant qu'une lumière si éclatante fût cachée sous le boisseau, au lieu de briller sur le chandelier.

A la suite de cet entretien, le cardinal de la Tour-d'Auvergne écrivit la lettre rapportée plus haut.

« Le curé de St-Nicolas obéit, prêcha avec succès dans la cathédrale, et le lendemain il recevait quelques bouteilles de vin qu'accompagnait ce petit mot très gracieux :

« M. le curé, je vous ai entendu hier avec le plus grand plaisir, et je vous fais mes bien sincères félicitations. Mais votre poitrine ne me paraît pas bien solide ; ménagez-vous ; je vous envoie quelques bouteilles d'un vin généreux, en vous invitant à en prendre un ou deux verres chaque jour.

« Recevez, Monsieur le curé, la bénédiction de votre Evêque, en N. S. J. C. » (2).

Le Cardinal entendait bien ne pas se borner à ce trop bref remerciement. Un peu plus tard, il nommait M. Envent chanoine honoraire, et par une attention délicate, il le faisait installer en sa dignité, en même temps que son propre neveu, le futur archevêque de Bourges.

Il tenait en réserve pour le curé de St-Nicolas d'autres honneurs ; la mort l'empêcha de réaliser ses desseins.

Ils furent repris par son successeur au siège épiscopal d'Arras. Mgr Parisis, venant de Langres en son nouveau diocèse, arrivait précédé de sa grande renommée. Son rôle brillant et courageux au cours des luttes si vives pour la conquête des libertés catholiques avait révélé sa forte doctrine, sa nerveuse éloquence, son éclatant mérite. On savait

(1) M. le baron de Hauteclocque.

(2) Eloge de M. l'abbé Envent par M. H. de Mallortie.

Digitized by Google

son zèle ardent à procurer le bien et l'honneur de l'Eglise, principalement par la formation du clergé, qu'il voulait recommandable de toute manière, par la piété, le savoir, la discipline, la pureté des mœurs. De là le soin extrême qu'il apportait à composer le personnel enseignant et dirigeant au Grand-Séminaire. Certes à Arras, la jeunesse cléricale était confiée à d'excellents maîtres. Evoquer les noms de MM. Dubois, Liévin, Lequette, n'est-ce pas du même coup nommer la vertu, la science modeste, la bonté, et cette simplicité distinguée dont, grâce à Dieu, notre clergé a gardé plus que le souvenir ?

C'est une des gloires de M. l'abbé Envent d'avoir été appelé par des prêtres d'un si rare mérite à partager leurs travaux. Ils le proposèrent au choix du nouvel évêque pour occuper la chaire d'Ecriture Sainte devenue vacante. Leur demande fut agréée. Le curé de St-Nicolas dut s'arracher à sa chère paroisse, renoncer aux douceurs du *chez soi*, de ce chez soi, que la société de sa mère vieillissante mais d'autant plus aimée, lui rendait préférable à tout sauf au devoir, et reprendre, à trente-huit ans, la vie claustrale du séminaire. Il connut sans doute l'amertume du sacrifice, mais il avait l'âme trop sacerdotale pour n'en point savourer les joies intimes et profondes ; l'esprit trop éclairé par la foi pour ne point apercevoir la haute dignité de ses nouvelles fonctions. Désormais il n'aurait plus seulement à former et à diriger les âmes de simples chrétiens, ministère déjà sublime, mais il aurait à préparer aux âmes des conducteurs, à l'Eglise des ministres, à Dieu des prêtres dignes de leur nom et de leur mission, c'est-à-dire d'autres Christs.

Pendant quatorze ans, M. Envent travailla avec fruit à cette grande œuvre, amassant tous les jours de nouveaux trésors par la continuité d'un labeur patient et solitaire.

Il n'amassait pas pour lui seul, Messieurs. Un jour vint (1866) où s'ouvrirent ses précieux trésors, et pendant plus d'un quart de siècle, sans s'épuiser jamais, ils furent distri-

Digitized by Google

bués à mains pleines aux paroissiens de la cathédrale. Avec quel dévouement M. l'Archiprêtre s'est dépensé, se surmenant au service des âmes, vous ne l'ignorez pas, Mesdames, on vous l'a conté naguère en un langage si délicat et si élevé qu'il faut renoncer à mieux dire. Je citerai donc.

« Prêtre, bon prêtre avant tout, partout, par-dessus tout, » l'amour des âmes était le trait distinctif et spécial de son » zèle. Qu'il s'agit de l'âme de ses frères dans le sacerdoce » à maintenir par la retraite mensuelle au niveau de leur » céleste ministère, de l'âme usée et désabusée du vieux » philosophe à illuminer des lumières de la Foi, de l'âme » engourdie et mondaine à réveiller au seuil de l'Eternité, » de l'âme de l'écolier, de l'adolescent à initier aux charmes » de l'étude et de la littérature, de l'âme de l'ouvrier à arra- » cher aux décevantes doctrines de la Sociologie moderne, » toujours on le trouvait armé pour la lutte, prêt à l'entre- » prendre, à la soutenir, à la poursuivre, quel qu'en fût le » théâtre, des murs du séminaire à l'enceinte de l'Académie, » de la salle d'étude à l'atelier, de la demeure somptueuse, » de la résidence officielle des grands au sombre réduit de » la misère et de la souffrance (1) ».

Votre Compagnie, Messieurs, « se devait à elle-même d'inscrire parmi ses membres (2) » ce prêtre distingué, si justement entouré de la considération universelle. En le recevant dans son sein, elle voulut spécialement honorer l'homme de la parole publique, l'un des maîtres de la chaire artésienne. Par l'organe de son président, le très regretté M. Edmond Lecesne, elle lui adressait, au jour de sa réception ce délicat éloge : « Ne cherchez pas au loin la cause de

(1) Madame la comtesse de Hauteclocque. — *Œuvre des pauvres malades*, compte-rendu général. — *Courrier du Pas-de-Calais*, 23 mars 1895.

(2) Réponse au discours de réception de M. l'abbé Envent par M. Ed. Lecesne.

Digitized by Google

nos suffrages: elle est tout entière en vous-même, elle est dans ces succès oratoires qui ont eu un véritable retentissement et auxquels l'Académie ne pouvait demeurer indifférente ». Poursuivant cet éloge, l'honorable président le justifiait en ces termes : « Toujours je me suis senti édifié de vos discours où la force des arguments était relevée par l'art de bien dire ».

Si le récipiendaire avait eu, ce jour là, le droit de donner la réplique, sa modestie eût certainement écarté la louange pour la reporter à Dieu, seul auteur de tout bien ; mais il eût par là même livré le secret de son éloquence. Il eût révélé que le prédicateur n'est point un orateur ordinaire. Il y a deux parts à faire en son mérite : celle de Dieu et celle de l'homme. Dieu fournit la matière de la prédication : ce sont les vérités de la foi, l'Evangile, Jésus-Christ, le *Credo* et le Décalogue, le dogme et la morale, en un mot, la religion. Or, écrit Fénelon, « surtout une matière comme celle de la religion fournit de hautes pensées, et excite de grands sentiments : voilà ce qui fait la vraie éloquence » (1). Dieu donne encore les facultés naturelles de l'orateur, l'esprit, l'imagination, la mémoire, une âme vibrant sous le coup de l'émotion. Cependant si large que soit la part de Dieu, ses dons demeurent stériles sans le concours de l'homme.

Au prédicateur il appartient d'étudier et de méditer sa religion, les Ecritures, la doctrine des Pères et des théologiens, de se pénétrer des maximes des saints et de leurs exemples.

Une fois en possession de la doctrine, il lui faut l'exprimer en une langue intelligible, pénétrante, avec un ton humain.

L'archiprêtre de la Cathédrale n'entendait pas autrement la prédication ; comme il l'exigeait des autres, il la pratiquait lui-même d'après ces principes. Se souvenant du mot de Bossuet : « L'utilité des enfants de Dieu est la loi suprême

(1) *III^e Dialogue sur l'éloquence.*

Digitized by Google

de la chaire », avant tout il instruisait. Dans son intelligence nourrie de l'Ecriture et des Pères, il prenait une doctrine pratique, toujours neuve, appropriée aux besoins de l'auditoire. Dans son cœur, tout plein de la charité de Jésus-Christ, il trouvait l'accent « qui touche pour convertir, qui émeut pour transformer, qui attendrit pour sanctifier » (1).

Sur ses lèvres il mettait ce que d'Aguesseau appelle « la popularité de l'expression », proportionnant son langage aux intelligences les moins ouvertes comme aux plus larges, s'efforçant de rendre sa pensée sensible et saisissable à tous. Enfin, pour répéter un mot finement dit, dans la prédication comme en tout le reste, M. Envent était *lui*.

L'homme est très imitateur, Messieurs ; Aristote le proclamait, il y a bien longtemps. Dans tous les siècles et pour tout genre de littérature on a copié les habiles. M. Envent, assez riche de son propre fonds, n'a pas été le servile imitateur de personne. Gardons-nous de le mettre à la suite de Fléchier ou de Massillon ; il les goûtait peu.

Son vrai maître, c'est Bossuet. Il lui a emprunté ses principes et sa méthode. Comme lui, il a en horreur les beaux esprits de la chaire, déclamateurs pompeux ou rhétoriciens élégants, « ces prédicateurs infidèles qui avilissent leur dignité jusqu'à faire servir au désir de plaire le ministère d'instruire (2). » « Un sermon, à ses yeux, doit être un témoignage pour Jésus-Christ ; qu'on y voie une âme qui dépose de ce qu'a opéré Dieu en elle et pour elle. Cela n'exclut ni la science ni l'art : cela en règle l'emploi. Tout ce qui purifiera la charité dans sa substance ou dans son expression, sera légitime : le reste n'est que vaine curiosité, concupiscence, orgueil du *moi* humain qui se met devant Dieu (3). » Enfin, s'il faut résumer en un mot de Bossuet les théories de M. Envent sur la prédication : « il estimait que les prê-

(1) P. Félix, *La Cloche*, p. 51.
(2) Oraison funèbre du P. Bourgoing.
(3) G. Lanson. — Bossuet, p. 101.

Digitized by Google

tres doivent monter en chaire dans le même esprit qu'ils vont à l'autel. »

La dernière fois qu'il y monta lui-même, la chaire lui fut doublement un autel. A louer un vieil ami (1) parti avant lui dans l'éternité, il dépensa les derniers efforts d'une voix depuis longtemps affaiblie et les restes d'une vie en voie de s'éteindre. La mort vint bientôt le visiter à son tour. Il l'accueillit avec la sérénité du juste et avec l'espérance du bon et fidèle serviteur.

« Hélas ! Messieurs, disait plus tard le président de votre Compagnie, M. l'abbé Envent était le dernier fleuron de cette admirable couronne de vieillards, frères en sacerdoce et en vertu, et qui s'est effeuillée comme sous un âpre vent d'hiver » (2).

Et c'est à moi, homme nouveau de toute façon, que par vos suffrages est échu l'héritage de ce vétéran du sacerdoce et de l'Académie. En vérité, je me sens écrasé sous l'honneur et la charge. Une seule chose me soutient et m'encourage, c'est le souvenir de la paternelle bienveillance dont mon vénéré prédécesseur a bien voulu me donner, en sa vie, plus d'un témoignage.

Une maison également chère à tous deux et chère aussi, je pense, à tous les amis des vieilles gloires artésiennes, la maison de Ste-Agnès fut l'occasion de notre première rencontre. Je ne sais quoi dès lors inclina le cœur du vieillard vers le jeune homme qui lui vouait en retour un affectueux respect. Je ne dirai plus qu'un mot, Messieurs. Permettez-moi de placer mon entrée à l'Académie sous les mêmes auspices qui favorisèrent mes débuts à la Chaire, et, sous l'égide d'une glorieuse mémoire, de prendre rang parmi vous.

(1) M. le chanoine Magniez, curé-doyen de Rivière.

(2) Eloge de M. l'abbé Envent par M. H de Mallortie.

Digitized by Google

RÉPONSE

au

DISCOURS DE RÉCEPTION

de M. L'Abbé DUFLOT

par M. l'Abbé ROHART

Vice-Chancelier.

Monsieur,

J'admire et j'envie votre candide ingénuité ; conservez-la longtemps, elle est le plus bel ornement de ceux qui débutent dans la vie académique, comme dans la vie du monde. Mais pour moi, qui ai déjà doublé le cap des étonnements et des surprises, je partage bien plus votre perplexité. Je croyais avoir des droits au silence et au repos ; c'était, paraît-il, une illusion, après bien d'autres. On a essayé de m'en convaincre; j'ai risqué quelques objections ; mais j'ai dû me déclarer vaincu. C'est pour nous deux un désastre, surtout après les espérances qui nous avaient été données d'un discours magistral, dans lequel les souvenirs d'une vieille et fidèle amitié se seraient mêlés aux accents d'une éloquence, dont retentit encore la tribune de nos assemblées délibérantes et du barreau d'Arras. Mais la santé de M. Paris nous est trop chère, pour que nous puissions exprimer autre chose qu'un regret.

Digitized by Google

Je vous introduirai donc dans notre Compagnie, et j'en suis fier. Sans doute vous n'êtes point Don Carlos ; je suis encore moins Ruy Gomez, et cependant, ce n'est pas sans une réelle émotion que je vous mène dans la galerie des portraits, me découvrant en face de chacun de nos ancêtres, jusqu'à ce que je m'arrête à l'un des derniers et vous redise, avec le poète :

« ..... Voici ton noble aïeul.
..... Ce vieillard, cette tête sacrée,
C'est ton père. »

Et volontiers, devant celui dont vous occupez désormais le fauteuil, devant ce digne ecclésiastique, dont vous venez de nous raconter la vie, je m'incline avec vous. Car tout en aimant le siècle où nous vivons, tout en croyant que, malgré ses défauts, il vaut peut-être ceux qui l'ont précédé, je professe un véritable culte envers cette époque disparue, qui fut pour nous, membres du clergé, celle des Proyart, des Terninck, des Moffait, des Envent, avec leurs traditions d'honneur, de charité et de grandeur sacerdotale. Ces traditions, Monsieur, vous avez encore pu les recueillir de vos devanciers, et, à en juger par le présent, vous les transmettrez intactes aux nombreuses générations de clercs confiées à votre sollicitude.

Calmez donc vos scrupules ; vous n'avez pas eu besoin d'indulgence, et pour aller vers vous l'Académie n'a eu qu'à se souvenir et à espérer.

* * *

Elle s'est souvenue que là-bas, non loin des frais ombrages qui abritent les Allées, il y avait une maison, paisible et modeste asile des sciences, de la philosophie, cette auguste servante de la théologie, et même de la poésie lyrique, si

Digitized by Google

nous en croyons les échos récents de la place du Wetz-d'Amain. Elle frappa donc discrètement à la porte du Séminaire St-Thomas. Mais Polymnie, la muse de l'ode, est si amie de la solitude et des bois, qu'on lui répondit plus discrètement encore. Enfin qu'importe ? Nous obtenions votre assentiment, et vos titres devenaient notre patrimoine. Quelle heureuse fortune pour nous ! Car nous sommes moins modestes que vous, et les lauriers académiques, depuis l'école primaire et le presbytère de Loos jusqu'à la Faculté catholique des Lettres de Lille ne nous laissent pas indifférents.

D'ailleurs trois lustres d'enseignement littéraire et philosophique, des essais historiques et biographiques, une thèse de doctorat ès-lettres toute prête à paraître, c'est plus qu'il n'en faut pour vous mériter moins notre bienveillance que notre haute estime avec nos sincères félicitations. Et qu'on ne m'accuse pas d'une flatterie ou d'une admiration mutuelle, dont je ne suis guère coutumier.

J'en appelle à un charmant volume de *Fragments*, qui porte en exergue ces simples mots *Ne pereant*, et je vous félicite d'être conservateur à ce point. Car, grâce à cette délicate attention, le lecteur comme le collectionneur aura de suite sous les yeux tout un ensemble de compositions d'âge, d'inspiration, de longueurs variées, mais de valeur toujours égale. C'est « Charlemagne, protecteur des Lettres, » et peut-être, — qui sait ? — votre premier introducteur à l'Académie. C'est une étude historique sur le couvent de Ste-Agnès à Arras, un couvent qui vous est cher et qui vous ménage, après les labeurs et la monotonie de l'étude, les délicieuses consolations de l'apostolat et de la charité. C'est toute une série de notices formant un véritable album, où, par votre plume, la fleur du souvenir, de l'amitié, du respect ou de l'admiration encadre des figures aimables et aimées et leur dresse un monument aussi durable que le bronze, élevé il y a huit jours (on vient de nous le rappeler), à notre Vincent de Paul et acclamé par tout Arras. Ah ! c'est que,

Digitized by Google

sous toutes leurs formes, sous la soutane du séminariste ou la mitre de l'évêque, sous le froc du moine ou la cornette de la religieuse, le don de soi et l'abnégation fascinent votre cœur de prêtre et votre talent d'historien.

* * *

Défiant de l'avenir, peu édifié par le présent, vous aimez à vous réfugier dans le passé pour nous en rappeler les leçons et les exemples. C'est ainsi, qu'après plusieurs auteurs incomplets ou moins compétents, vous nous avez refait l'histoire de Jeanne Biscot, fondatrice et première supérieure de la maison de Ste-Agnès d'Arras.

Cette âme d'élite, au suave mysticisme, aux aspirations ardentes, aux doctrines élevées, devait naturellement vous plaire bien plus qu'au curé de St-Etienne, saintement jaloux de l'intégrité et de l'importance de sa paroisse. Il ne prévoyait sans doute pas que si, comme vous le dites, l'homme demeure jusque dans le prêtre, il disparaît parfois dans l'aumônier qui, à votre instar, sait inspirer à sa communauté un amour égal et de ses œuvres propres et des œuvres paroissiales. Jeanne Biscot était donc bien faite pour attirer votre attention. Vous l'avez suivie dans l'évolution et toutes les vicissitudes de son généreux dévouement ; vous nous l'avez montrée dans la mansarde des plus lugubres infortunes, au chevet des malades, près du grabat des cholériques ou du berceau des orphelines, fondant enfin cet asile, dont, sous l'œil bienveillant des autorités municipales d'alors comme d'aujourd'hui, l'unique patrimoine est une affection plus que maternelle pour celles que leur lègue une mère expirante.

Et puis, dans ce cadre où s'agitait la fondatrice de Ste-Agnès, on sent que vous vous mouvez à l'aise. Les différents régimes qui se succèdent dans notre ville d'Arras à l'aurore du XVII[e] siècle vous sont connus dans le détail. Vous nous

Digitized by Google

ouvrez de larges perspectives sur la vie publique et sur les mœurs privées des Pays-Bas à cette époque ; l'archiduc Albert, Isabelle, Philippe II auraient pu avec avantage vous appeler dans leur conseil et profiter de votre franchise.

***

A leur défaut c'est nous qui en jouissons, en attendant que bientôt le docteur ès lettres, historien de François Richardot, nous ramène encore plus loin et fasse revivre, selon votre expression, en la grande figure de cet évêque d'Arras du XVI^e^ siècle, l'un des plus merveilleux orateurs de son temps, » et, permettez-moi d'ajouter, l'un des personnages les plus susceptibles d'attirer, par sa carrière mouvementée, détracteurs et admirateurs. Vous êtes de ces derniers, et vous ne serez point le seul. Vous ne sauriez faire un crime au jeune docteur de vingt-deux ans de la difficulté des temps qu'il traverse, de la scabreuse aridité de l'enseignement qu'on lui impose, de la dispense des vœux monastiques qu'il sollicite et obtient du pape, de son heureuse influence auprès de Renée de France, de ses déboires et de sa malencontreuse détention à Rubiera. Il faudrait avoir hérité de la jalousie et de l'étroite rigidité des anciens docteurs de Sorbonne, pour voir dans le « grand ami de Calvin », comme on l'a appelé en son temps, autre chose qu'un homme aimable, lettré, candide, pacifique, indulgent, en un mot un académicien accompli. D'ailleurs l'évêque d'Arras, fondateur et professeur de l'Université de Douai, suffirait pour venger de toute accusation calomnieuse l'ermite de St-Augustin et l'aumônier de la duchesse Renée. Je n'ai donc besoin d'aucun secours prophétique, pour prédire au travail sur *François Richardot* un vrai succès littéraire, et à son auteur de nouveaux lauriers. Vous figurerez ainsi, à l'une des premières places, parmi les historiens des gloires religieuses de notre

Digitized by Google

diocèse ; c'est encore sous ces auspices que vous prendrez rang dans notre Compagnie.

Bien que dans une sphère plus restreinte, M. Envent, que vous remplacez, était, lui aussi, l'honneur de notre clergé ; je ne saurais donc vous faire un reproche d'avoir consacré exclusivement votre discours à son éloge. Sans doute, nous aurions eu plaisir de vous entendre développer quelque thèse historique ou littéraire ; je vous aurais suivi de loin dans des régions peut-être bien inconnues pour moi ; vous auriez souri de mon étonnement, de la naïve simplicité de mes questions ; mais en tout cas, vous auriez sûrement compté, pour finir, un disciple de plus. Mais vous avez compris que vous vous deviez tout entier à M. Envent, et vous venez de nous en tracer un portrait auquel je ne saurais rien ajouter.

* * *

J'aurais pourtant aimé, moi aussi, à esquisser la vie de ce prêtre selon le cœur de Dieu, de ce professeur érudit, de ce curé modèle, de cet homme disert, de cet ami constant, dont tout le monde a connu l'esprit, et dont le cœur se révélait surtout à ceux qui avaient la bonne fortune de l'approcher de plus près. Nous voyons encore, par le souvenir, ce vieillard à la taille élancée et légèrement penchée en avant, aux traits d'une ascétique distinction, les cheveux flottant dans un libre désordre, s'acheminer, le chapeau sous le bras, par les rues de sa paroisse, passer comme une ombre du presbytère à la cathédrale et de là à la sacristie, poursuivi par des clients et des clientes, dont la fidélité ne lui fit jamais défaut. C'est qu'il avait l'amour du pauvre, le souci de l'infortune, de celle surtout qui cache sa cruelle indigence sous les lambeaux d'une grandeur passée, la sollicitude de tous ceux qui souffrent dans leur corps et dans leur âme. Je voudrais pouvoir ici donner la parole à tous ceux qui furent les témoins ou les

Digitized by Google

associés de son zèle. Ils vous le montreraient se dirigeant à tâtons, par un escalier tortueux, vers quelque réduit infect, vers quelque grenier ouvert à tous les vents, s'installant au chevet d'un malade, s'enquérant de ses souffrances, et lui déversant, avec l'or de la charité, les consolations d'une paternelle sympathie. Oui vraiment, il n'était pas moins à sa place dans les mansardes que dans les salons ; car à côté de cet esprit fin, primesautier, parfois mordant, aux traits duquel ses intimes eux-mêmes n'échappaient point toujours, il y avait un cœur tendre, accessible à l'émotion, capable de délicates prévenances, de paroles affectueuses, d'encouragements réconfortants. N'est-ce pas un horizon nouveau qui s'ouvre, pour le jugement à porter sur cet homme, en qui on n'a vu trop souvent et trop superficiellement que les dons de l'intelligence ? D'ailleurs, pourrait-on lui faire un reproche d'avoir eu de l'esprit et d'avoir su s'en servir ? Après tout, cette qualité rare, pierre de touche des talents personnels, nous est octroyée par Dieu pour que nous en usions sobrement ; et ceux-là seuls, qui en sont privés, en méconnaissent les charmes et en blâment l'exercice chez les autres.

* * *

Vous étiez donc apte, Monsieur, à apprécier M. Envent sous ce point de vue, et si vous ne l'avez pas plus longuement développé, c'est que vous vouliez nous présenter en votre prédécesseur moins l'homme spirituel et caustique, le causeur aimable, et l'observateur perspicace, que l'érudit et l'orateur.

Son éloquence dans la chaire vous a surtout frappé, et c'est justice ; vous étiez fait pour la comprendre, la goûter, au besoin la suppléer. Jamais, à mon grand regret, je n'ai assisté à quelqu'un de ces sermons solennels, de ces orai-

Digitized by Google

sons funèbres, de ces panégyriques, qui vous amènent à le ranger dans l'école des Bossuet ; mais plusieurs fois j'ai eu la bonne fortune d'entendre l'une ou l'autre de ces instructions familières ou de ces homélies dominicales, dont, vers la fin de sa vie, il devenait de plus en plus prodigue, et j'avoue que rien ne me ravissait comme la pureté de la forme, la finesse et l'originalité des pensées, la sobriété de l'expression, relevée par le cachet caractéristique de l'intonation et du geste, formant un si frappant contraste avec la prédication tapageuse, mouvementée, trop réaliste de nos jours. C'était bien la parole évangélique dans toute sa simplicité, sa noblesse et sa force. Sur ses lèvres sacerdotales, il y avait la vérité, la vérité tout entière, que nulle compromission, nulle complaisance, je dirai presque nulle considération de temps ni de personnes, n'aurait su diminuer ou même retenir.

* * *

Je ne crois pas, Monsieur, quoi que vous en disiez, que dans les crises de notre époque il soit resté simplement « spectateur attentif du combat, n'y prenant aucune part, n'étant pas l'homme des luttes oratoires. » Je n'ai guère connu le curé de St-Nicolas hors les murs, mais j'ai entendu l'archiprêtre de la Cathédrale, et, pour ne parler que de l'enseignement primaire, — je ne dirai pas le seul, mais plutôt celui qui le touchait de plus près, — il me paraît singulièrement apôtre en actes et en paroles.

Il menait ouvertement campagne en faveur de ses écoles, réclamant hautement la liberté inscrite en tête de notre Constitution, en usant largement pour le plus grand bien moral et religieux des enfants qui lui étaient confiés. Car l'enfance, et l'enfance pauvre, délaissée, abandonnée à elle-même, était la portion choisie et aimée de son troupeau. Les écoles de

Digitized by Google

la rue des Louez-Dieu et de la rue Ste-Croix, avec leur petit monde remuant et bruyant, la maison de la Charité, avec son Œuvre de Marie pour les jeunes ouvrières, le Cercle de la rue des Fours et le Patronage de la rue du Coquelipas, avec leurs réunions d'hommes et de jeunes gens, tels sont les principaux centres de ses préoccupations et de son ministère, où, soyez-en sûr, une parole ardente et nullement enchaînée accompagnait une action non moins vivante.

C'était merveille de voir ce vieillard recevoir des années un renouveau de force et d'activité. C'était merveille surtout de contempler cet homme, plus fait, ce semble, pour le travail du cabinet et l'apostolat de l'enseignement, consacrer ainsi sans réserves à un ministère d'ordre matériel un temps que l'ancien professeur du grand séminaire aurait si volontiers donné à l'étude de l'Ecriture Sainte et des Pères. Aussi aimait-il à se rappeler cette brillante période de sa vie, quand, prenant place dans cette phalange de prêtres que vous avez si noblement salués, il faisait pour les autres et pour lui une ample moisson de connaissances théologiques et scripturaires.

Elles seront jusqu'au dernier jour son plus précieux trésor, comme elles avaient dû être, dès 1830, durant son passage au Grand Séminaire, ses plus chères délices. Car, tout en reconnaissant la supériorité de l'organisation actuelle des études dans nos séminaires, — et j'aurais mauvaise grâce à ne point le proclamer devant vous, qui, après en avoir bénéficié, en faites si largement bénéficier les autres, — j'ai pour ce vieux 1830 non plus de reconnaissance, mais moins de sévérité que vous. Les volumineux traités, les savantes autographies, les argumentations serrées de la scolastique, n'étaient pas encore à la portée des jeunes clercs ; mais leurs manuels, strictement théologiques, valaient peut-être bien, même appris par cœur, un fatras de demi-connaissances sociales et économico-religieuses, si prisées de nos jours. On s'occupait déjà de théologie, d'Ecriture Sainte, de patro-

Digitized by Google

logie, d'histoire ecclésiastique ; on n'était pas même si étranger aux luttes et aux évolutions littéraires du temps, que vous êtes amené à le penser dans votre ascétisme de directeur de séminaire.

Sans doute, j'aime à le croire, George Sand, même dans sa dernière manière, c'est-à-dire « lassée des passions et déçue par les utopies (1) » n'était pas le livre d'heures des séminaristes ; la *Comédie humaine* de Balzac ne figurait pas au catalogue de leur bibliothèque. Et cependant, pouvaient-ils rester indifférents en face du grand mouvement de la littérature, impatiente de secouer les préjugés d'une tradition impersonnelle pour s'abreuver tour à tour, et malheureusement sans les mélanger, aux deux grandes sources du génie humain, l'idéal et le réel. Avec vous, Monsieur, je déplore dans le romantisme et le naturalisme leurs exagérations ; mais, sans en condamner les principes, je n'en blâme que les fausses applications ; et, il me semble qu'au collège de la Tombe, le jeune professeur, qui, plus tard, ici-même, devait parler des lettres en termes si exquis, souriait à la renaissance de notre littérature, alors surtout qu'avec Chateaubriand, Lamartine, voire même Victor Hugo, elle empruntait à la religion un si solide appui.

***

Cette alliance, hélas ! a pu être rompue. Elle ne le sera jamais dans notre Compagnie ; car chez nous, si les hommes passent, le souvenir de leur talent et de leurs vertus demeure.

Vous avez désormais votre part dans ce dépôt ; et nous savons, Monsieur, à quelles mains nous l'avons confié.

(1) Georges Pellissier, *Le mouvement littéraire au XIX^e^ siècle*, p. 244.

Digitized by Google

LAURÉATS DES CONCOURS

DE 1896

HISTOIRE

Médaille d'Or :

M. J.-B. REMBERT

Curé de Neuvilie-Vitasse :

Les Pauvretés au pays de Lalleu et en Artois.

Mention honorable :

M. J. FIÉVET

Curé de Maisnil-lez-Ruitz :

Notice sur l'église de Bihucourt.

Digitized by Google

POÉSIE

Médaille d'Or :

M. ALBERT LANTOINE, D'ARRAS

50, rue Polonceau, Paris :

Le Duc félon.

—

Médaille de Vermeil :

M. L'ABBÉ A. DURIEZ

Professeur de rhétorique au Petit Séminaire d'Arras.

Jeanne d'Arc.

—

Médaille de Vermeil :

M. EDMOND PILAT

à Brebières :

Flora.

—

Médaille d'Argent :

M. MARCEL GOUGEON

Répétiteur au collège de Saint-Pol :

Prima Verba.

—

Mention honorable :

M. EUGÈNE GRILHOT

50, rue des Trois-Visages, Arras :

Le Roi du Gel.

Digitized by Google

SUJETS MIS AU CONCOURS

POUR 1897

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

Histoire d'une Ville, d'une Localité importante ou d'une Abbaye du département du Pas-de-Calais.

Monographie d'une Eglise cathédrale ou paroissiale, d'une Maison conventuelle, d'une Maison hospitalière, d'une Institution civile ou religieuse de la Ville ou de la Cité d'Arras.

Notice détaillée, précise et circonstanciée, aux points de vue topographique, archéologique, historique et stratégique, sur le démantèlement d'Arras.

LITTÉRATURE.

Une pièce ou un ensemble de poésie de deux cents vers au moins. Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Une étude littéraire sur quelque personnage célèbre de l'Artois, tel que : historien, orateur, philosophe, poète.

BEAUX-ARTS.

Histoire de l'art ou de l'une de ses parties dans l'Artois.

Biographies d'artistes artésiens.

Digitized by Google

SCIENCES.

Une question de science pure ou appliquée.

Statistique industrielle du Pas-de-Calais, avec carte à l'appui.

Etudes anthropologiques sur les races que l'on rencontre dans le Pas-de-Calais.

En dehors du Concours, l'Académie recevra tous les ouvrages inédits *(Lettres, Sciences et Arts)* qui lui seront adressés, pourvu qu'ils intéressent le département du Pas-de-Calais.

Des médailles, dont la valeur pourra atteindre 300 fr., seront décernées aux lauréats de chaque Concours.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les ouvrages envoyés à ces Concours devront être adressés *(francs de port)* au Secrétaire-général de l'Académie, et lui parvenir avant le 1er juin 1897. Ils porteront, en tête, une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur, et l'attestation que le travail n'a pas été présenté à un autre Concours. Ces billets ne seront ouverts que s'ils appartiennent à des ouvrages méritant un prix, une mention honorable ou un encouragement ; les autres seront brûlés.

Les concurrents ne doivent se faire connaître ni directement, ni indirectement.

Les ouvrages inédits sont seuls admis.

Les Membres de l'Académie, résidants et honoraires, ne peuvent concourir.

L'Académie ne rendra aucun des ouvrages qui lui auront été adressés.

Fait et arrêté, en séance, le 3 juillet 1896.

Le Secrétaire-Général, Baron CAVROIS.

Le Président, DERAMECOURT.

Digitized by Google

ACADÉMIE D'ARRAS

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1° Des séances de la Société.

Article 1er. — L'Académie se réunira une fois par semaine en séance ordinaire.

Art. 2. — On ne pourra toutefois tenir cette séance et délibérer, qu'autant qu'il y aura huit membres présents, y compris au moins un membre du bureau.

Art. 3. — Le Secrétaire inscrira, en tête du procès-verbal de chaque séance, les noms des membres présents.

Art. 4. — Dans le cours de la séance, le Secrétaire fera en outre passer aux membres présents un registre sur lequel chacun d'eux apposera sa signature. Chaque feuille de ce registre est arrêtée, à la fin de la séance, par le Secrétaire. Ces inscriptions au registre, qui ont toujours lieu, même quand l'assemblée n'est pas en nombre, équivalent aux anciens jetons de présence et viennent en déduction de la cotisation.

Art. 5. — Toute délibération et toute lecture annoncées seront précédées d'une convocation spéciale, avec ordre du jour.

Art. 6. — Personne ne prend la parole que lorsqu'il y

Digitized by Google

est autorisé par le Président. Aucun membre ne sera interrompu dans ses propositions, observations ou lectures. Il ne pourrait l'être que par le Président.

ART. 7. — Le Président et le bureau sont chargés de l'exécution de toutes les délibérations prises par la Société.

ART. 8. — Il y aura, tous les ans, une Séance publique. Le jour de cette séance sera fixé par la Société dans première réunion ordinaire du mois de juin. La séance solennelle sera consacrée au compte-rendu des travaux de la Société pendant l'année, à la proclamation et à la distribution des prix, à la lecture des ouvrages couronnés et mentionnés honorablement, à celle des discours de réception, s'il y a lieu, ainsi que des mémoires, dissertations, pièces de littérature et de poésie qui auront été jugés dignes de cette distinction. On y fera aussi connaître les sujets qui auront été proposés et arrêtés dans la première séance ordinaire du mois de juin pour le Concours de l'année suivante, ainsi que la valeur des médailles affectées à chaque prix.

Rien ne pourra être lu ni prononcé dans cette assemblée solennelle, sans avoir été soumis à l'examen de la Société, en séance ordinaire, et accepté par elle. Si le Président juge convenable de prendre la parole à l'ouverture de l'assemblée, son discours sera excepté de cette disposition.

ART. 9. — La Société ne permet, dans ses séances, aucune discussion sur les affaires politiques. Elle ne souffrira jamais la lecture d'aucun écrit, où le respect dû à la religion, aux mœurs, au Gouvernement, serait directement ou indirectement blessé. Le Président est chargé de rappeler sur-le-champ à l'ordre tout membre qui s'oublierait au point d'enfreindre la présente disposition.

Digitized by Google

2° Des travaux de la Société.

ART. 10. — Tout sociétaire résidant est invité à fournir, tous les ans au moins, un travail sur un sujet de son choix. Il est particulièrement recommandé de s'attacher aux sujets qui se rapportent à la ville d'Arras, à l'ancienne province d'Artois ou aux pays voisins.

ART. 11. — La Société, par les soins de son bureau, publiera, chaque année, un volume sous le titre de : « Mémoires de l'Académie d'Arras ». Les membres résidants recevront chacun deux exemplaires de ce volume. Les membres honoraires qui en feront la demande en recevront un exemplaire. Les membres correspondants pourront en recevoir un exemplaire à titre d'échange, lorsqu'ils feront hommage à la Société d'une publication personnelle d'une certaine importance.

ART. 12. — Ces Mémoires de l'Académie contiendront les discours prononcés en séance publique, les rapports sur les travaux de l'année et sur les diverses parties du concours annuel, les pièces couronnées, en tout ou en partie, les travaux des membres de la Société dont la publication aura été décidée, et tous autres documents dont la Société aurait en outre approuvé l'insertion.

ART. 13. — Outre ce volume annuel de ses Mémoires, l'Académie publiera, à des époques indéterminées, une série de documents inédits. La distribution de ces volumes sera faite selon la règle formulée dans l'article 11 ci-dessus.

ART. 14. — Ces volumes de Mémoires et documents pourront être mis en vente chez les libraires, au prix fixé par la Société. Le produit de cette vente servira, comme ses autres ressources, aux besoins de la Société.

Digitized by Google

Art. 15. — Le Secrétaire Général est chargé de rendre compte des travaux de la Société, dans la séance publique annuelle.

Art. 16. — Il est autorisé à s'abonner pour l'Académie aux ouvrages périodiques ayant pour objet les sciences, les lettres et les arts, dont la liste aura été préalablement arrêtée par la Société, sur la proposition qui lui en sera faite par le bureau, dans la première séance du mois de décembre.

Art. 17. — Les exemplaires de ces ouvrages resteront déposés, pendant un mois, dans le local des séances de l'Académie, et seront ensuite réunis à la Bibliothèque, afin que tous les membres puissent les lire, et les consulter au besoin. Le Bibliothécaire est d'ailleurs autorisé à confier aux membres résidants, sur leur récépissé, savoir : pour le délai d'un mois, les livres proprement dits, et pour huit jours les brochures et ouvrages périodiques que la Société reçoit, ou auxquels elle est abonnée.

Art. 18. — Tous les ouvrages susdits, ainsi que tous ceux qui sont envoyés à titre d'hommage ou d'échange à la Société, sont marqués du timbre de l'Académie par les soins du Secrétaire, inscrits sur un registre spécial, et remis au Bibliothécaire.

Art. 19. — Pour faciliter les recherches et le travail dans la Bibliothèque de la Société, la Salle des Réunions et la Bibliothèque seront ouvertes le jour de la séance hebdomadaire, depuis midi jusqu'à l'heure de cette séance. Toutes les fois qu'un membre le désirera, il pourra, en outre, avoir l'accès de la Bibliothèque et y travailler.

Art. 20. — L'Académie ouvre, chaque année, un concours dont elle fixe le programme et les conditions dans la première séance du mois de juin. Tous les paquets qui auront été adressés, francs de port, au Secrétaire-général, pour ce concours, seront remis sur le bureau aus-

Digitized by Google

sitôt après leur réception et seront ouverts en séance ordinaire, et les pièces timbrées et affectées d'un numéro d'ordre. Les plis cachetés recevront aussi le timbre et un numéro correspondant et ne seront ouverts qu'en séance publique, dans le cas où ils renferment les noms des auteurs couronnés ou ayant obtenu une mention. Quant aux autres, ils seront brûlés, sans être ouverts, dans la première assemblée qui suivra la séance publique. Les membres résidants ou honoraires ne pourront jamais être admis à ce concours.

Art. 21. — A titre d'encouragement pour les arts, on pourra exposer, dans la salle de la séance publique, les tableaux, dessins et autres œuvres artistiques, qui auraient été jugés dignes de cet honneur.

Art. 22. — Les œuvres envoyées pour les divers concours, des lettres, des sciences ou des arts, seront examinées par des commissions nommées à cette fin dans la première séance du mois de juin. Des rapports seront présentés par chacune de ces commissions à l'Académie, qui décidera en dernier ressort, et ces rapports seront lus dans la séance publique.

Art. 23. — L'Académie, voulant justifier son titre de Société instituée pour l'encouragement et la propagation des sciences, des lettres et des arts, consacrera, toutes les fois que la demande lui en sera faite, une séance ou une partie de séance, à entendre l'exposé d'une découverte quelconque ou d'une invention, de la part de son auteur.

Elle recevra aussi toutes les communications qui lui seront transmises ou faites directement, et qui auront trait aux études dont elle s'occupe d'une manière spéciale. Les auteurs s'adresseront au Président, et celui-ci, après s'être concerté avec le bureau, les invitera à se présenter en séance.

Digitized by Google

3° Des élections.

Art. 24. — L'élection d'un membre quelconque de l'Académie, honoraire, résidant ou correspondant, ne peut avoir lieu, si le candidat n'a été présenté par trois académiciens au moins, un mois auparavant. Le nom du candidat ne pouvant être mentionné au procès-verbal, il sera inscrit et affiché près du bureau sur une feuille volante avec les noms des membres qui l'ont présenté.

Art. 25. — Après le mois révolu, l'élection d'un membre honoraire ou correspondant pourra être faite immédiatement.

Art. 26. — Quand il y aura lieu de procéder à l'élection d'un membre résidant, une convocation sera faite d'abord, pour fixer le jour auquel pourra commencer le mois de présentation des candidats, et une autre convocation pour indiquer le jour de l'élection.

Art. 27. — Si une ou plusieurs présentations ont lieu ce jour-là même et qu'il n'en survienne pas de nouvelle pendant le mois, ce délai expiré, aucune autre présentation de candidats ne sera plus admise.

Art. 28. — Si au contraire une ou plusieurs présentations se font, toujours dans l'intervalle de ce mois, le mois définitif pour l'élection courra du jour de la dernière de ces présentations, de manière à ce qu'il ne puisse pas s'écouler plus de deux mois entre le premier jour de l'ouverture du mois de présentation et le jour du vote, et de manière aussi à ce que les trois scrutins dont il est fait mention à l'article 17 des statuts, aient lieu dans l'intervalle d'un mois au plus à partir du premier vote.

Art. 29. — Si plusieurs fauteuils sont vacants à la fois, les présentations de candidats seront spécialisées, avant le vote, par le Secrétaire, pour chaque fauteuil, par

Digitized by Google

ordre d'ancienneté de la vacance, et l'on procèdera successivement aux diverses nominations.

Art. 30. — Aucun membre résidant ne sera admis à siéger, qu'après avoir déposé son discours de réception entre les mains du Président.

Si, dans le délai d'un an, écoulé depuis le vote qui l'a élu, le membre résidant n'a pas fait ce dépôt, son élection sera considérée comme nulle, et l'Académie procèdera dans les délais ordinaires à son remplacement.

4° Dispositions générales.

Art. 31.— Pour subvenir aux dépenses de la Société, chaque membre résidant paiera, à titre de cotisation, une somme annuelle de 40 francs. Le chancelier est autorisé à faire percevoir cette somme, par semestre, au domicile des Sociétaires, en défalquant toutefois les droits de présence constatés sur le registre mentionné à l'article 4.

Cette somme est due, pour les nouveaux membres, à partir du premier jour du trimestre dans lequel ils auront été nommés.

Art. 32. — Les membres résidants verseront une somme de 20 francs comme droit d'entrée, après le dépôt de leur discours de réception.

Art. 33. — Les vacances de la Société commenceront avec le mois d'août et dureront jusqu'au premier vendredi d'octobre.

Art. 34. — Aucun membre ne répondra aux écrits qui pourraient être faits contre la Société, à moins qu'il n'en ait obtenu la permission, et dans ce cas la réponse ne pourra être publiée sans l'aveu de l'Académie.

Art. 35. — A la mort d'un membre titulaire ou honoraire, une députation de six membres, désignés par le

Digitized by Google

bureau, sera chargée d'assister aux funérailles. L'un des députés pourra prononcer l'éloge du défunt au nom de l'Académie.

ART. 36. — Les statuts généraux et le règlement intérieur, ainsi que la liste des membres honoraires, résidants et correspondants, seront affichés dans la salle des séances de la Société : il en sera remis un exemplaire à chaque membre honoraire et résidant.

Fait et voté dans les séances des 24 mai et 13 décembre 1895.

Le Président,

L'ABBÉ A. DERAMECOURT.

Vicaire général.

Le Secretaire General,

B^on^ CAVROIS DE SATERNAULT.

Digitized by Google

IV

LECTURES

FAITES DANS LES SÉANCES HEBDOMADAIRES

Digitized by Google

Digitized by Google

LA CITÉ D'ARRAS

PAR

M. le baron CAVROIS

Secrétaire-Général.

REPRENANT notre étude sur la Cité d'Arras au point où nous l'avons laissée (1), nous allons franchir l'impasse des Brigittines pour atteindre la porte Baudimont.

Tout ce terrain situé à gauche de la rue, correspondant aux numéros actuels 65 à 79, était occupé très-anciennement par une maison religieuse qu'on appelait Couvent de Baudimont ou de N.-D. en Cité. Elle est mentionnée par une charte du XIII^e^ siècle, reproduite dans un titre de l'année 1319, cité par M. Bontoux, avocat, dans une Requête au Roi pour les officiers de Bailliages de la province d'Artois (2), où nous lisons cette phrase aussi laconique que précieuse pour notre sujet : « Li maisons Notre-Dame en Chité, fondée de bourgois de Chité, sont VII femes, et n'ont riens fors l'ostel. » C'était donc en réalité une communauté de Béguines : ces sortes de religieuses, qu'on ne rencontre que dans les Pays-Bas catholiques, menaient une existence

(1) Voir *Mémoires de l'Académie d'Arras*, 2^e^ série, t. XXV, p. 121.

(2) Archives départementales, série A, *Trésor des chartes d'Artois*. Collection de Mémoires provenant de la bibliothèque de M. Godin archiviste du Pas-de-Calais.

Digitized by Google

tenant le milieu entre le genre laïque et le monastique ; elles ne faisaient point de vœux et vivaient de travaux manuels, car elles ne jouissaient d'aucuns revenus, n'ayant que leur maison pour toute propriété. En France, cet ordre a été supprimé par Louis XI. La chapelle du couvent de Baudimont, dédiée à Sainte Agnès, était construite à l'angle même de l'impasse des Brigittines et dépendait de l'abbaye de Saint-Vaast ; elle subsista longtemps, à titre de bénéfice, après la destruction du monastère, car elle figure non-seulement sur le plan d'Arras publié en 1590, mais nous la retrouvons encore sur celui de Desailly en 1704. « La députation du chapitre de la cathédrale qui allait à Saint-Vindicien, y chantait en passant le *Salve Regina* (1). » On cessa d'y célébrer la messe depuis le traité d'Utrecht, en 1713, et on finit par la démolir au milieu du XVIII[e] siècle. Une série de maisons particulières remplaça alors le couvent disparu.

Arrêtons-nous maintenant devant la porte Baudimont, la seule qui ait échappé jusqu'ici à la destruction systématique dont tous nos monuments de fortifications ont été frappés : elle ne doit malheureusement pas ce privilège à son antiquité, puisqu'elle a été reconstruite en 1863.

Son origine est fort ancienne, car elle a toujours porté le nom de Bauduin de Flandre, PORTA BALDUINI MONTIS, BAUDUINMONT, comme l'appelait le trouvère Baude Fastoul, contemporain de l'évêque Lambert, au XII[e] siècle (2).

Ainsi que le montre le plan de 1590, la porte primitive était flanquée de quatre tours rondes, deux à l'extérieur de

(1) *Dictionnaire* du P. Ignace.

(2) Ce poète dit en effet :

Jehan Turpin, biau dous compère,
Congié demane con à mon père,
A vous, et au Vesque Lambert :
Ami m'avés esté et frère.

(*Les Trouvères artésiens*, par A. DINAUX).

Digitized by Google

l'enceinte fortifiée et deux à l'intérieur. On l'appelait la *Viesve* porte, par opposition à la porte *Neuve*, qui désignait celle de la Cité. Elle fut remplacée par celle qui fut démolie en 1863 et qui était, comme on l'a pittoresquement décrite, « sombre, ogivique, longue et tortueuse, mais pleine de caractère. » (1).

Si, revenant sur nos pas, nous interrogeons l'autre côté de la rue Baudimont, nous y retrouvons d'abord les vestiges d'une grande communauté religieuse qui se trouvait en face des Brigittines et du séminaire épiscopal, c'est l'ancien monastère des Ursulines. Nous avons découvert aux archives départementales les Lettres Patentes, signées de Louis XIV en personne, où se trouvent les détails circonstanciés dans lesquels s'est faite cette fondation : nous croyons donc mieux faire en donnant la parole à ce document officiel, plutôt que d'y substituer une analyse qui lui enleverait son originalité.

Lettres de la chancellerie.

« Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, à tous présens et à venir, salut. Noz bien amées seurs Religieuses de saincte Ursulle establies en notre ville d'Abeville nous ont fait remonstrer que les habittans de la ville et cité d'Arras considérans qu'ils n'ont aucune communautez dans la d. ville propres à l'instruction de la jeunesse pour les former à l'exercice de la piété et que par la nécessité indispensable de donner quelque éducation à leurs enfans, ils ont esté contraincts jusques à présent de mettre leurs jeunes filles en diverses villes de la province en pension dans les monastères des exposantes pour les eslever, que cela a causé aux dits habitans de grandes despenses, outre les inquiétudes des parens desd. jeunes filles esloignées de leurs familles principallement dans un temps de guerre qui leur oste la facilité de les voir avec liberté, et mesme de les retirer

(1) Le Gentil : *Vieil Arras*. p. 118.

Digitized by Google

desd. monastères quand ils le souhaittent à cause de la difficulté et du péril qui se rencontre souvent par les chemins. Pourquoy depuis six mois ou environ lesdicts habittans ont fait invitter lesd. exposantes d'establir en lad. Cité d'Arras une communauté de religieuses de leur ordre par la raison que leur premier et principal institut est de travailler à l'instruction des jeunes filles tant pour les pauvres dans le dehors comme externes que pour celles qui estans de familles souhaittent de demeurer dans le monastère en pension. Et pour advancer l'exécution de ce pieux desseing lesd. habitans ont fait proposer aux exposantes par Anne Tintenier héritière d'autre Anne Tintenier, vesve de Nicolas Coille vivant bourgeois de lad. ville d'Arras, de leur donner une maison et soixante razières de terre scitueez au lieu appellé Hénin-Liétard que lad. vesve Coille avoit cy devant léguée par son testament et ordonnance de dernière volonté du quinze aoust mil six cens cinquante six pour fonder un hospital de femmes malades au lieu de cette fondation laquelle est demeurée sans effet, et ne peut pas mesme s'exécuter dans un village exposé aux désordres de la guerre. A cette fin lad. Tintenier et lesd. habittans d'Arras s'estans pourveus par devers le sieur Evesque de lad. ville, ils l'auroient chacun en leur esgard, requis de leur accorder cette permission d'establir lad. communauté de Filles de saincte Ursulle en lad. ville. Ce qu'il auroit trouvé sy juste et raisonnable que par son ordonnance intervenue sur lesd. requestes des habittans et de lad. Tintenier le dixiesme aoust XVI^{c} soixante seize cy attachée avec le testament de la d. vesve Coille et la liste des filles envoyées en pension hors de lad. ville, ledit sieur Evesque a consenti aud. establissement. Ce que lesd. exposantes nous ont très-humblement faict supplier vouloir agréer permettre et authoriser et leur accorder noz lettres sur ce nécessaires.

» A ces causes, voulans favoriser les bonnes intentions desd. exposantes, desd. habittans et de lad. Tintenier, con-

Digitized by Google

tribuer à un si louable desseing et participer aux prières et oraisons qui se feront en lad. maison, de l'advis de notre Conseil et de notre grâce spécialle pleine puissance et authoritté royalle Nous avons permis et accordé, permettons et accordons ausd. exposantes par ces présentes signées de notre main d'establir une communauté de Filles de Saincte Ursulle en la dicte ville d'Arras, conformément à la réquisition desd. habittans et de lad. Tintenier et au consentement du sieur Evesque de lad. ville et cité d'Arras pour y vivre selon l'ordre de leur Institut et juridiction des ordinaires. Et à cette fin acquérir tous héritages que lesdictes exposantes jugeront nécessaires pour y bastir et faire édiffier église et autres bâtiments claustraux et accoutumez pour la seuretté des religieuses et observation de la discipline régulière dud. ordre. Et pour contribuer davantage aud. establissement avons uny et incorporé à la maison que lesd. exposantes pourront acquérir en notre dicte ville d'Arras celle que lad. déffuncte Tintenier a léguée avec lesd. soixante razières de terre scituées aud. lieu d'Hénin-Liétard par son testament et ordonnance de dernière volonté du quinze novembre XVI^{c} cinquante six, desquelles maison et terres nous avons permis et permettons ausd. exposantes de jouir faire et disposer conjoinctement avec les autres biens qu'elles acquereront en lad. ville, à la charge outre leurs prières ordinaires de dire à la fin de leurs grandes messes le verset *Domine salvum fac regem* et oraisons accoustumées pour nostre prospérité et santé et de nos successeurs Roys, conservation et augmentation de cet estat, et une grande messe le jour de St Louis par chacun an pour le repos de nos prédécesseurs Roys, sans néantmoins qu'elles puissent prétendre aucun admortissement sinon de la maison église et enclos que nous avons amorty et amortissons par ces présentes comme à Dieu dédiez, sy donnons en mandement à nos amez et féaux conseillers les gens tenans notre Cour de Parlement à Paris, Conseil provincial d'Artois et autres noz

Digitized by Google

justiciers et officiers qu'il appartiendra que ces présentes ilz fassent registrer et de leur contenu jouir et user lesd. exposantes et celles qui leur succèderont pleinement et paisiblement. Cessant faisant cesser tous troubles et empeschemens contraires. Car tel est notre bon plaisir. Et affin que ce soit chose ferme et stable et constante pour touiours nous avons à ces d. présentes faict mettre notre scel sauf en autre chose notre droit et l'autruy en touttes. Donné au Camp devant Cambray au mois de mars de l'an de grâce mil six cens soixante dix sept et de notre regne le trente quatre (1).

Par le Roy,
LE TELLIER.

Louis

A l'appui de la Requête qu'elles avaient adressée au roi, les religieuses ursulines avaient fourni une liste des jeunes filles d'Arras que leurs parents avaient dû envoyer en pension au dehors, ne trouvant pas ici de maisons d'éducation pour les recevoir convenablement : cette liste est heureusement jointe aux Lettres-Patentes. Nous nous sommes demandé s'il ne serait pas intéressant de la reproduire, car elle nous donne une idée de la Société d'Arras, telle qu'elle existait dans la seconde moitié du XVII^e^ siècle. Nous la reproduisons dans sa forme textuelle, selon notre système qui consiste à fournir toujours les pièces authentiques, afin de permettre au lecteur de les utiliser comme il le préférera.

10 aoust 1676.

« *Liste d'une partie des filles d'Arras quy ont esté à pension aux Ursulines d'Amiens ou aillieurs.*

Mlles Pinchant, 3 niepces de Mme de Souastre, à Amiens.

La fille de M. d'Ignaucourt, damoiselle de La Vaux, à Amiens.

(1) Archives départementales. — Fonds des Ursulines d'Arras.

Digitized by Google

La fille de M. du Crocquet, Mme Salant, à Amiens.

Mlle Beauffort et sa fille, à Amiens.

Les filles de M. d'Hautescostes, 2 demy sœurs, touttes deux religieuses, à Amiens.

Mlle Galbart de Béthune a esté en pension à St-Omer.

Trois filles à Mlle Galbart de Béthune ont esté à St-Omer.

La fille de M. de la Porte, à Amiens.

La fille de la Porte, à présent Mlle Frémicourt, à Amiens.

La fille de M. de Laire, à présent Mlle Lallart, à Amiens.

La fille de M. Allart, à Amiens.

Une fille de M. de Laire a esté à pension et religieuse à St-Pol.

La fille de M. Caudron, marchant sur le petit marché, à Amiens.

La fille de M. Bruyant, morte à Amiens.

La fille de M. de Molin, à l'abbaye d'Annayes.

Deux filles à M. Duchesne, l'une à l'abbaye d'Annayes, l'autre à Amiens.

La fille de M. Noël, sur le grand marché, à Lille.

La fille de M. Bauduin, à Amiens.

La fille de M. Lagace, à Amiens.

Mlle Regnault, à Amiens

La fille de M. Portebois a esté à Monstreul.

La fille de M. Vion, à Amiens.

Deux filles de M. Petit, à Monstrœuil.

Deux filles à M. Berthe, l'une est demeuré religieuse à Amiens.

La fille de Mlle Depoix, morte religieuse à Amiens.

La fille de M. Delattre, à Amiens.

La fille de M. de Valicourt, morte à Amiens.

Une autre fille de M. de Valicourt, à l'abbaye d'Estrun.

La fille de M. Foucquiez, à Amiens.

La fille de M. Boucquel, à Amiens.

Autre fille de M. Boucquel, morte à Amiens.

Digitized by Google

La fille de M. Dodricourt, proche de Béthune. Mlle de Berle, à Amiens.

La fille de M. le Conte, morte à Amiens.

Mlle de Selincourt, proche de Béthune, à Amiens.

La fille de M. Doresmieux, à Amiens.

Deux filles à M. Lequien, taneur, à Amiens.

La fille de M. Gruson de Béthune, religieuse, à Amiens.

Deux filles de M. Chivot, à Amiens.

La fille de M. Morant à présent Mlle de Beaurains, à Amiens.

Deux filles à M. Mathon, à Amiens.

Deux filles à M. Rouvroy, à Amiens.

Deux filles à M. Carlier, à Amiens.

La fille de M. Benoist, femme à M. Leleu, à Amiens.

La fille de M. Jean de Flers, aux Ursulines à Lille.

La fille de M. Hatte, à présent religieuse à la Paix à Arras, à Amiens.

Sa sœur appellée à présent Mlle Wiltart, à Bapaulme.

La fille de M. Prevost, à Amiens.

La fille de M. de Bovry, natif de Nevelin (Ennevelin) proche de Lille, à Amiens.

La fille de M. de Brecourt, à Amiens.

La fille de M. Damiens de Béthune, à Amiens.

La fille de M. Postel, à présent religieuse à Lille, à Lille.

La fille de M. Monchau, à Abbeville.

La fille de M. Mullet, de Montenescourt, à Lille.

La fille de M. Gaillart, à Amiens.

La fille de M. Routart a esté à Cambray.

Deux filles à M. Duquesnoy, l'une a esté à Lille et l'autre à Amiens.

La fille de M. Jacques Mire, à Amiens.

Deux filles à M. Buteux, touttes deux religieuses à Amiens.

La fille de M. de Lelès, à Amiens.

La fille de M. Lespillet, de Béthune, à Amiens.

La fille de M. de Beaumé de Lille, à Amiens.

Digitized by Google

Une autre damoiselle Postel, à Amiens.
La fille de M. Allart, taneur, à Amiens.
La fille de M. Leroux, à Amiens.
La fille de M. Paget, morte à Amiens.
La fille de M. Castel de Lille, à présent religieuse, à Amiens.
La fille de M. Lefebvre de Lille, à Amiens.
La fille de M. Tesson, de Lille, à Amiens.
Marguerite Grossemy, à Lille.
La fille de M. de Grand Courdel, à Amiens.
Deux filles de Ste-Barbe, Arras, à Amiens.
Mlle Desmaretz vesve a Amiens.
Mlle Bataille, à Amiens.
La fille de M. Théry, à Amiens.
La fille de M. Mullet, à Amiens.
La fille de Mme de le Barque, morte à St-Omer.
La fille Mme du Gorgeuil, à St-Omer.
La fille M. Dupuich, à Amiens.
La fille de M. Sauvaige de Béthune, à Amiens.
La fille de M. Legier, à Amiens.
La fille de M. Enlart de Béthune, à Amiens.
Deux filles à M. de Camp de Béthune, à Amiens.
Deux filles à M. Gruson de Béthune, à Amiens.
Deux filles de M. Isnart de Béthune, à Amiens.
La fille de M. de St-Michel de Béthune, à St-Omer.
La sœur de M. de St-Michel, à St-Omer.
Mlle de Douay, à Abbeville.
La fille de damoiselle Bize, morte à Abbeville.
Marie-Françoise Tacquet, à Amiens.
La fille de M. Courcol de Béthune, à Amiens.
Et beaucoup d'autres.

Digitized by Google

Liste de quelques demoiselles d'Arras à pension à présent aux Ursulines d'Amiens ou aillieurs.

La fille de Mme de Souastre, à Amiens.
La fille de Mme d'Allouanne, à Bourbourg.
La fille de Mme de Berle, à Abbeville.
La fille de Mme d'Ayette, à Amiens.
La fille de Mme de Monchaux, à Abbeville.
La fille Mme Balestrier, à Amiens.
La fille de Madame Jossy, de Béthune, à Amiens.
Deux filles de M. Demol, à Amiens.
La fille de M. Carré, à Amiens.
La fille de la damoiselle d'Hermin, à Amiens.
La fille de la damoiselle de le Becque, à Amiens.
La fille de M. Beaurin, à Amiens.
La fille de M. Courtier, à Amiens.
La fille de M. Bocquet, à Amiens.
La fille de M. Morant, à Amiens.
La fille de Mlle de Hautecostes, à Amiens.
La fille de M. Anselin, à Amiens.
La fille de Mlle Damiens, à Amiens.
Marie Anne Allart, à Lille.
La fille de Mlle Chevalier, à Malines.
Isabelle de Ligny, à Lille.
Deux filles à M. Louys Delattre, à Lille.
La fille de M. Blaire, au Constantin, à Lille.
La fille de M. Philippe, à Amiens.
La fille de Mlle Dupetit Praiel, à Amiens.
La fille de M. Delaire, à Odenarde.
La fille de M. Caudron, à Lille » (1).

Munies de toutes les autorisations nécessaires, les Ursulines se fixèrent dans la rue Baudimont, où, dit le P. Ignace,

(1) Archives départementales, Fonds des Ursulines d'Arras.

Digitized by Google

le 12 septembre 1678 « quatre religieuses vinrent d'Abbeville, établirent cette communauté ; elles se nommoient les Mères de la Ste-Trinité, de St-Pierre, de Ste-Ursule et Aimée de Jésus. Gui de Seve de Rochechouart, qui les avoit demandées, les reçut avec bonté, et leur facilita l'achapt des maisons qui composent aujourdhuy leur monastère » (1).

Le P. Ignace a bien raison de dire que ce monastère était composé de plusieurs maisons, car les Ursulines commencèrent par aménager tout simplement les diverses constructions qu'elles achetèrent, sans les démolir, en les adaptant aux nouveaux usages auxquels elles étaient destinées, leurs ressources limitées ne leur permettant pas de faire table rase de tout. Elles eurent bien l'intention de bâtir plus tard un vaste couvent sur un plan uniforme, mais il en fut de leurs projets comme de ceux du séminaire qui se trouvait en face : la Révolution empêcha leur réalisation. On peut assurément le regretter, même au simple point de vue de l'embellissement de la ville, car la rue Baudimont aurait présenté un aspect grandiose avec ses établissements développant, à gauche et à droite, d'immenses façades architecturales.

Par suite de leurs acquisitions successives, les Ursulines étaient arrivées, à la fin du siècle dernier, à posséder toutes les maisons correspondant aux numéros actuels 38 à 56, c'est-à dire depuis et y compris l'ancien hôtel de Mme de Rocourt jusqu'à la ferme de la *Herse d'or*, tenue par Lampin. C'est sur le rempart qu'il faut examiner cette propriété pour se rendre bien compte de son étendue et de son unité, la muraille qui la clôture de ce côté ayant été construite d'un seul jet. On y retrouve encore les traces de sa religieuse destination. Une petite chapelle en plein cintre existe toujours sous le chemin de ronde, au fond du jardin du n° 50, avec deux chapiteaux en pierre sculptée de chaque côté de l'entrée. Dans la muraille du n° 56, on distingue encore très

(1) P. Ignace, ***Mémoires***, t. 2 p. 110. — ***Suppl. aux Mém.***, p. 479.

Digitized by Google

bien une niche ogivale, aujourd'hui murée et surmontée d'une croix en briques.

Les divers immeubles englobés par le couvent des Ursulines comprenaient, en commençant du côté de la porte Baudimont : d'abord une maison provenant de M. de Sourmon, puis une autre venant de la veuve Nicolas Brunet, ensuite le Refuge de l'abbaye d'Hénin. C'est toujours le manuscrit de St-Vaast qui nous révèle ces intéressants détails. Quand on parlait jusqu'ici du Refuge d'Hénin-Liétard, on ne connaissait que le vaste hôtel de la gendarmerie actuelle où il était installé au siècle dernier, mais on ignorait qu'il avait été primitivement établi dans la rue Baudimont.

Plus grandes encore furent les vicissitudes de l'hôtel de Gomiecourt qui appartenait au Gouverneur-général de la province d'Artois et était également situé rue de Baudimont, lorsqu'un incendie le détruisit en 1695 : il fut transféré rue des Trois-Faucilles, au coin de la rue de la Marche, et acquis ensuite par la ville d'Arras pour devenir l'hôtel du Gouvernement. Une partie de l'immeuble abandonné dans la rue Baudimont devint la propriété des Ursulines et compléta leur installation.

Elles construisirent une chapelle dont le P. Ignace nous dit quelques mots toujours bons à citer :

« Leur cimetière est au bout du jardin, contigu le rempart, et il est fermé de murailles. Pierre Isnard, natif de Toulouse, parent de celui qui a fait bâtir le corps des cazernes, l'an 1681, sur le Crinchon, à droite, entre la Ville et la Cité, curé de St-Maurice, puis de St Jean-en Ronville, enfin chanoine et vice-official d'Arras, repose dans cette chapelle au bas de la grille, dans le sanctuaire du côté de l'évangile, sous un marbre bleu. C'était un bienfaiteur de ce monastère ; il décéda le 2 octobre 1692 » (1).

L'autre partie de l'hôtel de Gomiecourt passa au sieur de

(1) P. Ignace. ***Supplement aux Mémoires***, p. 478.

Digitized by Google

Lict qui ne nous est pas autrement connu, puis au sieur de Pérouse, prévôt de Cité et receveur des biens de l'évêque Gui de Sève (1).

Le P. Ignace, parlant de l'église des Clarisses d'Arras, ajoute ce détail : « La maison de Gomiecourt avoit dans cette église, en la chapelle de Ste Anne, leur sépulture. Plusieurs seigneurs et dames de ce nom y sont enterrés. Ce qui a duré jusques au tems qu'ils vendirent leur hôtel qui étoit en Cité dans la rue de Baudimont » (2).

Comme nous nous attachons à la topographie plus encore qu'à l'histoire de notre Cité, ne voulant d'ailleurs publier que des documents inédits, nous ne suivrons pas le couvent des Ursulines dans ses intéressantes annales qui ont été complètement étudiées par M. l'abbé Parenty et nous y renverrons le lecteur désireux de les connaître en détail (3).

Bornons-nous à rappeler que la Révolution n'épargna pas plus cette communauté que les autres : le 7 novembre 1792, le Directoire du district adjugea, pour la somme de 27,200 livres, aux citoyens François Desgardins-Lhomme et François-Xavier Souilliart, à chacun par moitié « la maison conventuelle des ci-devant religieuses Ursulines d'Arras, rue de Baudimont, y faisant face, tenant d'un côté à une maison occupée par le citoyen Barbier, d'autre côté à celles des citoyens Roumy et Stoupy, et par derrière au rempart » (4).

La communauté fut dispersée et ne se reforma qu'en 1808 dans l'hôtel des Comtes de Béthune, rue du Saumon, d'où elle se transporta, en 1817, dans l'ancien couvent des Carmes, rue St-Jean-en-Ronville, où elle érigea le beau monastère que nous y admirons aujourd'hui.

(1) Archives départementales. Plan du Pouvoir des Maüs, 1733, H. n° 1287.

(2) P. Ignace. *Dictionnaire du diocèse d'Arras.*

(3) L'abbé Parenty : *Histoire de Ste-Angèle*, p. 281 à 326.

(4) Archives départementales. Ventes de biens nationaux, n° 220.

Digitized by Google

Dans le courant de ce siècle, en 1839, les anciennes constructions des Ursulines furent comprises dans le vaste établissement métallurgique que M. Hallette fonda rue Baudimont et sur lequel nous aurons à revenir bientôt. Mentionnons seulement au passage que ce grand industriel y donna pour précepteur à ses fils le célèbre Louis Blanc : le futur représentant du peuple passa deux années à Arras, occupant ses loisirs en s'essayant au journalisme dans le *Progrès du Pas-de-Calais*, et même à la poésie. Les deux premiers ouvrages de Louis Blanc furent précisément deux poèmes : l'*Hôtel des Invalides* et *Mirabeau*, que couronna l'Académie d'Arras (1).

***

En continuant de descendre la rue Baudimont, les trois maisons contiguës depuis l'angle de la rue Maître-Adam étaient des refuges d'abbaye.

La première, au coin des deux rues, était le refuge d'Arrouaise (ordre de St-Augustin), ouvert en 1522, et la seconde, le refuge de Cercamps (ordre de Cîteaux). Selon les plans de Mgr de Conzié, que nous avons exposés dans la première partie de cette étude, des Lettres-Patentes du mois de juin 1773 (2), autorisèrent l'Evêque d'Arras à agrandir son séminaire diocésain en y annexant le couvent de la Providence ou Bon-Pasteur, qui y était contigu, puis à transférer celui-ci de l'autre côté de la rue, dans les refuges réunis d'Arrouaise et de Cercamps qui durent chercher un autre emplacement. C'est en vertu du même acte que le refuge d'Arrouaise fut alors établi rue des Promenades, dans les terrains où devait s'élever plus tard la fabrique de sucre de M. Crespel.

Quant au couvent de la Providence, il ne jouit que pen-

(1) *Dictionnaire des Parlementaires français*, édité par Bourloton, 1889.

(2) Archives départementales, serie B, 35, Com. du Conseil d'Artois.

Digitized by Google

dant vingt ans de sa nouvelle situation ; en 1793, il ne fut pas mis en vente, mais on le déclara bien national, et il servit de prison pendant les malheureux jours de la Révolution à Arras.

Immédiatement à côté du refuge de Cercamps se trouvait le refuge d'Avesnes, qui n'était autre que l'ancien hôtel de Mingoval. Il appartint successivement à Robert de Mingoval, insigne bienfaiteur de l'hôpital des Chariottes, puis à Pierre Ansart, en 1693, et enfin, en 1773, à Messire Jules-César Raulin, qui le vendit aux Dames d'Avesnes, en exécution des Lettres royales dont nous allons donner la teneur.

« Louis, par la grâce de Dieu..... Nos chères et bien amées l'abbesse, la prieure et les religieuses de l'abbaye royale noble d'Avesnes nous ont bien humblement fait exposer qu'elles possèdent en la ville d'Arras, rue du Cornet (1), une maison appellée Refuge laquelle est destinée à leur servir de retraite en tems de guerre et de logement lorsqu'elles sont obligées de se rendre en cette ville dont leur abbaye n'est éloignée que d'environ une demie lieue : que le tumulte d'une place voisine où se tiennent les marchés publics rend peu convenable à des personnes de leur état cette maison qui par sa situation se voit à la bienséance de gens de commerce et qu'elles désireroient par cette raison la mettre hors de leurs mains : qu'elles pourroient acquérir à la maison une autre maison appellée *de Mingoral*, scituée dans la Cité d'Arras, rue de Baudimont, quartier peu fréquenté dans lequel elles jouiroient de la tranquillité qui leur est nécessaire ; que ce projet a reçu l'approbation de leur Evesque et qu'elles espéroient que les mêmes motifs nous porteroient également à leur permettre de l'exécuter ; à quoy ayant égard et voulant donner une marque de notre protection à un établissement réservé à la noblesse ; à ces causes et autres..... Permettons aux exposantes de vendre et aliéner, en observant les forma-

(1) Actuellement rue Doncre, malterie de M. Louis Blondel.

Digitized by Google

lités requises, la maison nommée Refuge qu'elles possèdent rue du Cornet, les autorisant pareillement à acquérir des deniers provenans de cette vente la maison appellée *Mingocal* size rue de Baudimont.

Donné à Versailles, au mois de novembre l'an de grâce 1773 » (1).

Confisqué comme bien national, ce Refuge a été mis trois fois en vente avant de trouver acquéreur et finalement adjugé pour 24,100 livres, par acte du 18 février 1791 qui en donne cette description : « Une belle et grande maison solidement bâtie, avec porte-cochère, cour, cave et jardin, nommée le Refuge d'Avesnes, actuellement à usage de trois demeures, occupée par MM. de Beugny, Saladin et Deschamps, faisant face à la rue de Baudimont, tenant d'un côté à une maison appartenant au sieur Wartelle, occupée par le sieur Goudemant, d'autre au couvent des filles du Bon-Pasteur, et par derrière à la rue de Guisthelle » (2).

Sous la Restauration, les anciens Refuges d'Arrouaise, de Cercamps et d'Avesnes devinrent les ateliers de M. Hallette, qui ont fait place à leur tour aux bâtiments du Petit Séminaire d'Arras, élevés en 1857 sur les plans de notre architecte Grigny (3). Un incendie mémorable détruisit, en 1862, la construction centrale, établie entre les deux cours, mais ce désastre fut promptement réparé.

Après les trois Refuges dont nous venons de parler, on rencontrait dans la rue Baudimont, en descendant à gauche, la maison dite de la *Chèvre*, puis l'*hôtel de Servins*, appartenant jadis au comte de Canosse, et enfin l'*Hôtel-Dieu*.

L'Hôtel-Dieu faisait face à la grande porte du Cloître :

(1) Archives départementales. — 3e Registre aux Com. du Conseil d'Artois, 2e série, fol. 131 r°.

(2) Archives départementales. — Ventes de biens nationaux, 1791.

(3) *Annuaire du Pas-de-Calais* pour 1858, p. 380, et pour 1863, p. 389.

Digitized by Google

c'était l'asile réservé aux malades de la Cité, comme l'hôpital St-Jean l'était pour ceux de la ville. L'auteur de l'*Annuaire du Pas-de-Calais* pour l'année 1808 (qui est une rareté bibliographique), résume en quelques lignes intéressantes toute l'histoire de cette maison.

« L'Hôtel-Dieu, dit-il, a été institué et doté par le Chapitre d'Arras, au commencement du IX^e^ siècle, conformément aux Statuts du Conseil d'Aix-la-Chapelle de 816 (1). Il fut confié à deux frères et quatre sœurs. Le 3 février 1478 (2), des sœurs grises, venues de La Bassée, prirent possession de cette maison, au nombre de 13, lequel nombre s'éleva progressivement jusqu'à 38, où il étoit en 1789. Le nombre des malades n'excédait jamais 20 ; leur traitement était à la charge du Chapitre. — Les religieuses rendaient d'autres services très essentiels en gardant les malades en ville ; elles leur prodiguaient et leurs peines et leurs veilles. Jamais soins ne furent donnés avec une plus grande égalité d'humeur, avec de plus minutieuses attentions. Jamais de plus douces et de plus consolantes paroles n'ont entouré les lits de douleurs. La perte de ces bonnes filles est irréparable et vivement sentie. Ces deux hospices ont été réunis dans la Révolution et fixés dans le local du premier, dit de Saint-Jean » (3).

Le plus ancien parchemin que possèdent nos Archives départementales, relativement à l'Hôtel-Dieu, remonte à l'année 1230, et est encore muni de son sceau de cire verte. C'est une lettre de Robert, doyen du Chapitre, confirmant

(1) L'auteur se sert d'une expression impropre pour désigner le *Concile* d'Aix-la-Chapelle, qui eut lieu en effet en 816 sous le pontificat d'Etienne IV. « *Concilium in quo edita est forma institutionis Canonicorum per capita 105 et Sanctimonalium per capita 28.* (Philippe Labbe : *Omnium Conciliorum historia synopsis* : 1661.)

(2) Les titres de 1478 existent encore aux Archives départementales. — Fonds de l'Hôtel-Dieu.

(3) *Annuaire du Pas-de-Calais*, pour l'an 1808, p. 549.

Digitized by Google

les conditions d'une donation faite jadis à cette maison par Bauduin Crespin et sa femme : on sait que la famille Crespin était célèbre en Cité par ses munificences et ses libéralités. On ne lira pas sans intérêt l'extrait suivant de ce respectable document.

« *Robertus Decanus majoris Attrebatensis ecclesie salutem in Domino sempiternam. Sciant tam posteri quam moderni quod cum Balduinus Crespin et Grwera uxor ejus, quondam cives attrebatenses, dum viverent, medietatem possessionis quam habebant in domo quàdam sita in Taillereia attrebatensi* Domui Dei *sedenti ad pedem atrii ecclesie memorate in perpetuam elemosinam assignassent, post suum et Marie filie sue decessum, in usus pauperum dicte domus etiam alios convertendam* » (1).

Nous inclinons à penser que cette maison située dans la *Taillerie* (2) était en Cité, car la Cité devait avoir comme la ville, sa corporation de drapiers.

Une fois fondé, l'Hôtel-Dieu prit, de siècle en siècle, divers accroissements que la lecture des titres primitifs nous a permis de reconstituer. Voici d'abord une rente établie, en 1394, par Tassart Terré et Marie Faucquette, sa femme, sur « Une court estans entre et depuis l'estaule des chevaulx de l'hostel et maison du Cardinal appartenant ausdits conjoints recognoissans par derrière en allant vers led. hostel-Dieu en laquelle court et des membres d'icelle sont deux estaules l'une derrière la maison Jehan Patin et tenant à le Fleur de lys appartenant à Gilles Herlin et l'autre estable faict cloture contre led. hostel-Dieu et about led. estable ensamble lad. court a le salle dud. hostel-Dieu » (3).

En 1435, l'Hôtel-Dieu acheta une maison avec cour, granges, jardin et divers édifices « séant en ladicte Cité en

(1) Archives départementales. Fonds de l'Hôtel-Dieu.

(2) Glossaire de Ducange : ***Taillerie*** : métier de tailleur, sa boutique.

(3) Archives départementales. Fonds du chapitre.

Digitized by Google

le rue qu'on dist *Galleurue* tenant d'un costé au piet des teraux des murs et forteresse d'icelle Cité, et de l'autre costé aux maisons et héritages des hoirs ou ayans cause de feu Baudin de Calonne aboutans pardevant a grant flegart de la dicte rue de Galeurue et par derrière à l'attre St-Nicaise et au gardin des arbalestriers d'icelle Cité. »

Il est ajouté en note que cette maison fut perdue « faute de rentes non payées » (1).

Une autre acquisition, faite en 1536, fit comprendre dans le périmètre de l'Hôtel-Dieu une ruelle qui existait sur le côté de cet établissement et aboutissait à la rue Baudimont ; l'acte est ainsi libellé :

« Lettres par lesquelles le Chapitre d'Arras a acheté de Philippe Dartois une ruelle et partie de jardin pour joindre à l'hospital de l'Hostel-Dieu, moiennant quoy la maison du Cardinal (appartenant audit Philippe Dartois) est déchargée de plusieurs rentes fonsières qu'elle devoit audit hospital. »

» ... Une partie du gardin de sa maison dicte du Cardinal, assavoir une ruelle de trente ung piedz de long et six piedz de large du long dudict gardin, tenant à la grand salle dudict Hostel-Dieu où l'on loge les povres, en laquelle y a une trouuée d'ung puich, la dicte ruelle de la largeur et sieuvant une petitte court fermée de mur de bricques appartenant paravant ce audict Hostel-Dieu, avecq une aultre partie faisant le boult dudict gardin du Cardinal, selon la largeur d'icelluy tenant audict Hostel-Dieu et venant à ligne jusques à la grange dont possesse à présent Alexandre Binot, barbier » (2).

Le dix-septième siècle nous apporte à son tour deux nouveaux documents.

Par son testament en date du 8 novembre 1659, M. P. le

(1) Archives départementales. — Fonds du Chapitre.

(2) Archives départementales. — Fonds de l'Hôtel-Dieu.

Digitized by Google

Bailly fait un legs à l'hôtel-Dieu dans des termes dont il nous semble intéressant de copier le préambule :

« Je soussigné, prêtre, docteur es-droits, archidiacre d'Austrevent et chanoine jubilaire de l'église Cathédrale d'Arras, et vicaire-général avec autres du siège épiscopal vacant (1), désirant satisfaire et m'acquiter de l'offre pieux que j'ay fait à Dieu nostre Sauveur et Rédempteur et à la très glorieuse Vierge Marie sa Mère, patrone de ladite Eglise de fonder en l'hospital de l'hostel-Dieu en la Cité deux couches pour la rémission de mes péchés, et en recognoissance et remerchiment des graces et bénéfices que j'ay receu toute ma vie, et entre autres, pour avoir tousiours vescu et subsisté DE BONIS CRUCIFIXI ; pour ces causes, j'ay donné, cédé et transporté..... au prouffit dudit hospital trois cens florins de rentes héritières..... » (2).

Puis, en 1699, le Chapitre achète aux sieurs Louis Clicquet et consorts, un quartier qu'on appela l'Hôpital des femmes et qui est ainsi décrit dans l'acte de vente :

« Tout un quartier de derrière d'une maison ce présentement occupée par lesdits Clicquet, séant en cette ditte Cité, rue de Baudimont, tenante d'un costé audit hospital, d'autre costé à la maison du sieur de Saint-Léger, de boult et pardevant à icelle maison et par derrière audit hostel-Dieu de cette dite Citté, plus ont ceddé la cour joingnante ledit quartier à prendre inclusivement jusqu'au latis de la dite court » (3).

La Révolution fit de l'ensemble de tous ces bâtiments une vaste prison.

L'hôtel-Dieu comprenait deux chapelles. La plus ancienne, celle de St-Gilles, remontait au XI^e^ siècle et était en façade

(1) Etienne Moreau, nommé Evêque d'Arras en 1656, ne fut sacré qu'en 1668 (Notice de la province d'Artois, par Bultel, p. 76).

(2) Archives départementales. Fonds de l'Hôtel-Dieu.

(3) *Ibidem.*

Digitized by Google

sur la rue Baudimont où elle exista jusqu'en 1831 : un dessin reproduit dans les *Mémoires de l'Académie d'Arras* (1) en donne une idée suffisante pour en faire regretter la disparition. Elle était en style roman et contemporaine de la Cathédrale, à laquelle elle ne devait guère survivre. De 1803 à 1808, cette chapelle servit d'église pour la paroisse Saint-Nicolas-en-Cité, qui fut, à cette dernière date, transférée dans la chapelle des Clarisses.

La seconde chapelle de l'Hôtel-Dieu, dédiée à Ste-Barbe, existe encore aujourd'hui ; située au centre de l'hôpital qui fut reconstruit en 1594, elle a été bâtie deux ans plus tard et complétée par un cloître intérieur dont on peut admirer les belles proportions et les peintures murales, débarrassées récemment du badigeon qui les recouvrait.

Après diverses vicissitudes dans le courant de ce siècle, cet établissement est devenu la maison-mère des sœurs de la Providence que Mgr Parisis y appela en 1853.

De l'Hôtel-Dieu au bas de la rue Baudimont, les maisons portaient les enseignes suivantes : en 1366, *les Bouteilles d'Argent*, et l'*Echiquier ;* puis en 1538, la *Fleur de Lys*, la *Clef d'argent*, la *Harpe*, et au coin la maison nommée *St-Antoine*.

Rue Maitre-Adam.

Cette rue formait la ligne séparative du pouvoir de l'Evêque et de celui des Maüs, lequel s'étendait de ce point jusqu'à la porte de Baudimont et (2) appartenait à l'abbaye royale de St-Vaast. Elle a emprunté son nom, non pas au

(1) Année 1831 : par une inadvertance du lithographe, la planche a été renversée et tirée à l'envers.

(2) Un titre de 1281 établit une « rente ke Cornus Faveriaus doit pour se maison ki siet en le rue des Maüs ».— Archives départementales, Fonds du Chapitre.

Digitized by Google

trouvère Adam de la Halle qui vient de donner son vocable à l'une des nouvelles rues d'Arras, mais à son contemporain Adam de Vimy, conseiller de Robert Ier, comte d'Artois. Une charte de 1239 nous appprend en effet que maître Adam de Vimy acquit le fief du nouveau Baudimont qui touchait à cette rue (1).

C'est probablement un membre de sa famille qui y fonda vers le milieu du XIIIe siècle, un hospice qui ne nous est connu que par cette mention du Trésor des chartes : « Li maisons que Elyas donna en le rue Maistre-Adam, qui est ore justiche et singnerie Monsieur le Prevost, sont XII femes, si n'ont riens fors l'ostel » (2). Puisque cette fondation était en dehors de la justice du Prevost, représentant le pouvoir du Chapitre ou de l'Evêque, elle était donc bien située sur le pouvoir des Maüs, au fond de la rue Maître-Adam à gauche, en se tournant vers le rempart. D'après le plan de Beffara, en 1766, cette maison semble être redevenue une propriété privée. La rue Maître-Adam ne comprenait d'ailleurs que deux ou trois maisons, attendu que les deux autres habitations construites aux angles de la rue Baudimont avaient leur façade sur cette dernière.

Le niveau de cette rue marquait une forte déclivité vers la porte à laquelle elle conduisait et dont l'établissement remontait au XIIIe siècle ; c'est ce qu'on pouvait encore constater dans ces dernières années, avant sa démolition, car on distinguait très bien le point d'attache des piles de l'ancien pont jeté sur le fossé des fortifications. La porte Maître-Adam avait une forme ogivale du côté de la ville, et débouchait sous une tour du côté extérieur : M. Terninck, dans ses *Promenades archéologiques*, pense que la chaussée Brunehaut venait y aboutir.

(1) Inventaire de Godefroy, t. Ier, p. 107.

(2) Archives départementales. Série A, Trésor des chartes d'Artois.

Digitized by Google

Rue des Bouchers-de-Cité.

Comme son nom l'indique, cette rue était le siège de la corporation des bouchers de la Cité, mais à l'origine elle s'appelait différemment. On la nomma longtemps la rue de *Quistost* ou de *Guistelle* : nous n'avons pas trouvé d'explication satisfaisante pour le premier de ces deux noms, en sorte que nous nous permettrons d'en proposer une nouvelle qui ne nous paraît pas dénuée de fondement. Etant donné l'orthographe de ces mots, que nous avons reproduite comme nous l'avons trouvée, et la consonance évidente des deux noms — Quistost, Guistelle — nous ne serions pas étonné d'y voir un seul et même mot, car il suffit de prononcer le G en l'accentuant pour qu'il devienne l'équivalent de la lettre initiale de Quistost.

Nous voyons, le 11 juin 1393, Robert Lartizien prendre à rente pour le compte du Chapitre « une pièce de terre séans en le dicte chité sur le rue de Quitost, derrière le porte de le Maison-Dieu, aboutant d'un bout au tènement Pierre le Cat et de l'autre bout au tènement Jehan le Bel » (1).

La famille de Ghistelles, qui habitait vraisemblablement la rue à laquelle elle a donné son nom, quoique originaire de Flandre, appartient aussi à l'histoire d'Arras. C'est la fille du gouverneur de ce nom qui fut guérie miraculeusement, en 1226, en prenant de l'eau du St-Cierge et qui fonda la confrérie des *Petits-Ardents* (2).

Le P. Ignace nous apprend que « la maison de Ghistelles avoit anciennement sa sépulture en une chapelle sous l'orgue de la Cathédrale d'Arras, à droite de l'autel où l'on expose la Manne à la vénération du peuple ; l'on y voit encore

(1) Archives départementales. — Fonds du Chapitre.
(2) Voir notre ***Cartulaire de N.-D. des Ardents***, p. 36.

Digitized by Google

un tombeau en marbre et des figures à genoux sur une corniche de la muraille » (1).

Au nº 10 de la rue des Bouchers-de-Cité se trouve l'hospice Ste-Barbe, fondé par Barbe Mallart en vertu de son testament du 2 septembre 1630. Voici la partie principale de cette pièce inédite qui fait connaître exactement dans quelles conditions cette maison a été établie :

« *In nomine Domini, amen.* Je Barbe Mallart femme de Mᵉ Thomas de Vauchelles, avocat au Conseil d'Artois, résident en la Cité d'Arras..... fait mon testament et disposition pour dernière volonté..... Voulant mon corps estre inhumé au cimetière de Saint-Nicaise en laditte Cité près mes père et mère, et que le service solennel soit dit et célébré, le corps présent, si faire se peut, sinon au plutost après en l'église de St-Nicolas où je suis paroissienne..... Je veux et entend que soit fait une fondation pieuse à perpétuité pour cinq pauvres vieilles femmes veuves à chacune desquelles sera pourvue d'une chambre ou maisonnette pour les colloquer et demeurer, et de quinze mencauds de bled par an qui revient à chacune d'icelles trois mencauds, voulant que si aucuns de mes pauvres parents ou ceux de mon mary se présentoient pour y estre colloquez seront préférez à tous autres, bien entendu que pour la première fois je veux que Jean Dufresne nostre serviteur jouisse de l'une des dittes chambres, ensemble du revenu dudit bled sa vie durante, seullement à condition d'y résider et non autrement, lequel pourra choisir l'une des dittes maisonnettes ou chambre, en faveur des bons et fidèles services qu'il m'a fait, passé plusieurs années, laquelle donnation sortira effet or primes après le décès de mondit mary et de moy, les mises de laquelle fondation, tant pour l'achat des dittes maisonnettes et chambres qu'autrement avec le susdit annuel de messes, donnation et légats cy dessus seront à la charge et despens desdits Charles,

(1) *Supplement aux Mém.* fº 503.

Digitized by Google

Nicolas, Marie-Antoinette et Anne de Douay frères et sœurs enfants desdits Charles et demoiselle Claire de Beauvoir, comme aussy tous et quelconques les frais et débours qu'il conviendra exposer pour mes obsecques, et funérailles et banquet du jour de mondit service, le tout convenablement et selon qu'à mon état appartient. Et pardessus ce seront tenus entretenir les dittes maisonnettes et chambres des dittes cinq pauvres femmes veuves à leurs dépens ne soit qu'icelles maisonnettes et chambres ou partie d'icelles viennent à tomber en ruines, auquel cas icelles seront réparées du revenu desdits quinze mencauds de bled, lesquels seront vendus pour les dittes réparations, après le paiement desquelles les dittes femmes veuves rentreront en la jouissance dudit bled à portion comme dit est, dénommant pour mettre la ditte fondation à exécution après le décès de mondit mary et de moy Me Bonaventure Lucas, prestre pasteur dudit St-Nicolas, Monsieur le Prévost de la Cité avec un maneglier des plus ancien régnant de la ditte église de St-Nicolas, et en cas de mort dudit pasteur, je dénomme son successeur de la ditte cure, et ainsy successivement, comme aussy les successeurs dudit sieur Prévost, en cas du prédécédé audit de Vauchelles mon mary et moy testatrice auxquels sieurs pasteurs prévots et maneglier je prie dénommer admettre et accepter les dittes cinq pauvres femmes veuves les plus nécessiteuses qu'il leur semblera et après le décès d'elles ou aucunes d'icelles, en dénommer et establir autres en leur place et pourquoy je donne à l'église dudit St-Nicolas la somme de trois florins de rente par an a toujours affin de tenir la main que laditte fondation fut tant mieux observée, ce mien testament fait du consentement dudit de Vauchelles mon mary et de luy suffisamment et agréablement autorisée et sans contrainte si comme je déclare mais de ma pure et franche volonté.

En tesmoin de quoy ay signé ce présent testament de mon seing manuel, comme aussy a fait mon dit mary, ce second

Digitized by Google

jour de septembre seize cent et trente. Signé : Barbe Mallart et de Vauchelles avec paraphe » (1).

Les biens qui assuraient le service de cette fondation ont été réunis à ceux des Hospices d'Arras qui en ont encore aujourd'hui la jouissance. Ils consistent en 3 hectares 86 ares 23 centiares (environ neuf mesures) de terres situées dans les communes de Noyelles-sous-Bellonne et Sailly-en-Ostrevent ; le taux de leur revenu a varié singulièrement selon les époques ; elles étaient louées 150 livres en 1779, plus 40 livres de rente sur les Etats d'Artois. Le fermage était de 355 fr. en 1810 ; 430 fr. en 1819 ; 485 fr. en 1828 ; 742 fr. vins compris, en 1866 ; 358 fr. avant 1891, et 337 fr. aujourd'hui, plus une rente de 57 francs, ce qui permet de donner à chacune des cinq pensionnaires de cet hospice une somme de soixante francs par an, indépendamment de la chambre qui leur est gratuitement accordée.

La maison de Ste-Barbe a été reconstruite en 1831 : elle ne comprend que deux chambres au rez-de-chaussée, trois au premier étage, et une cour qui la sépare de la rue avec laquelle elle communique par un portique assez élégant.

Rue du Vent-de-Bise.

Elle est ainsi nommée en raison de sa situation au nord de la ville.

A son extrémité se trouvait la porte Triperesse ou de la Triperie, près des restes de laquelle, dit le P. Ignace, on voyait encore une vieille tour en 1725 (2). Son nom lui vient évidemment de ce que les tripiers de la Cité étaient installés dans son voisinage, à côté des bouchers, disposition similaire à celle qui existait pour la ville dans les rues confinant

(1) Archives de l'hôpital St-Jean d'Arras.

(2) *Dictionnaire*, IV, *Verbo* Ronville.

Digitized by Google

à la place actuelle de la Vacquerie. C'est là que se tenait le marché dit *au Pied-Fourchu*, non pas comme le prétendent les auteurs des *Rues d'Arras* « parce que la surveillance y était moins grande », mais tout simplement par allusion à la forme du pied des animaux qui s'y vendaient, de même que les droits qu'on y percevait pour leur entrée dans la Cité s'appelaient la *ferme du pied fourché* (1).

Tout à côté, se trouve le mont de l'*Union*, ainsi dénommé parce qu'il joint la Cité à la ville, sur le sommet duquel on pouvait facilement hisser des pièces d'artillerie pour la défense de la place.

A quelques pas de là s'élevait une brasserie près du fossé Burien dont les eaux étaient probablement plus limpides qu'aujourd'hui ; un titre d'arrentement perpétuel, en date du 16 septembre 1522, contient en effet ces renseignements que je copie au passage :

« Comparut en sa personne Jehan du Puich, brasseur, demeurant hors la *porte de le Triperie* faulxbours de Cité ; Et recongnut comme..... il ayt prins de vénérables et discretz SS^rs^ Mess^rs^ prévost doien et Chapitre de l'église Notre-Dame d'Arras comme ayant le regisme gouvernement et administration de la maison, hospital et Hostel-Dieu en Cité à tiltre d'arentement perpétuel ung manoir et heritaige non amazé appartenant audit Hostel-Dieu nommée le Blancque Leveriere (2) scituées hors de ladite porte de le Triperie au devant des fossez de la ville d'Arras, tenant de trois costez au flégard et d'aultre à le maison et héritaige nommé le Blancq Cellier » (3).

La rue du Vent de Bise faisait face aux remparts de la ville, sur l'emplacement desquels s'est élevée la moderne rue

(1) ***Dictionnaire*** de Furetière.

(2) La blanche levrette.

(3) Archives départementales. Fonds de l'Hôtel-Dieu. — Arrentement de 1522, auquel en est joint un semblable de 1502.

Digitized by Google

de Turenne. C'est là que Louis XI s'était bâti, *sur les fossés devant Arras*, un hôtel à son usage personnel, qui n'eut d'ailleurs qu'une existence éphémère (1).

De l'autre côté, au coin de la rue des Bouchers, et sur le pouvoir de la Cuisinette, se trouvait le pavillon militaire du *Petit-Louvre*; cette caserne fut érigée au commencement du XVIII^e^ siècle sur l'emplacement d'un cabaret qui portait cette enseigne et d'un autre nommé le *Mouton-noir*. C'est là que sont actuellement les bureaux de la manutention.

Les maisons qui suivent s'appelaient : *l'Ecu de France et de Bourgogne*, la *Couronne d'or*, l'*Ange d'or*, le *Canon d'or*, la *Notre-Dame* et le *Lothoir* (2) mot dont notre collègue M. Loriquet a ingénieusement découvert l'étymologie, *Austorius*, Autour, oiseau de proie qui servait d'enseigne.

Saluons en passant la porte de Cité, surmontée du célèbre calvaire d'Arras, mais nous ne nous y arrêterons qu'un instant, tout ayant été dit sur ce sujet (3). Bâtie au XIV^e^ siècle pour mettre la Cité en communication avec la ville, elle fut reconstruite au XVIII^e^ et démolie en 1790, ainsi que les remparts adjacents qui se continuaient le long de la rue actuelle du Vingt-Neuf Juillet ; nous n'avons donc rien à dire de cette dernière rue, puisqu'elle n'existait pas dans l'ancienne Cité.

(1) ***Mémoires de l'Académie d'Arras***, 2^e^ série, t. XXV, p. 83.

(2) Archives départementales. Plan du XVII^e^ siècle, n° 1459, carton 1.

(3) Nous avons résumé son historique dans notre notice sur la délimitation des anciennes paroisses d'Arras (St-Nicolas-en-l'Atre).

Digitized by Google

Louis-Noël

PAR

M. L. VILTART

Membre résidant.

Il y aurait un livre, et un beau livre, à faire sur M. Louis-Noël que l'Académie a l'honneur de compter parmi ses Membres honoraires ; pour moi, je voudrais, à l'aide des quelques renseignements que je possède, mais qui ne sont pas tous sans imprévu ni saveur, esquisser la physionomie et jalonner la carrière du statuaire dont la dernière œuvre était, hier, érigée sur une des places publiques d'Arras (1).

* * *

HUBERT LOUIS-NOËL naquit à Ruminghem, près Saint-Omer, en 1839. Faute de documents, passons sur ces premières années qui, en général du reste, n'ont d'intérêt que pour l'enfant qui les a vécues. Je sais cependant, de source que je crois certaine, qu'il fut d'abord élève des écoles académiques de sa ville natale, dirigées à cette époque par les Frères de la Doctrine chrétienne ; qu'il fut un élève

(1) La statue du P. Halluin, inaugurée le 19 juillet 1896, sur la place du Wetz-d'Amain.

Digitized by Google

remarqué et encouragé, et poussé dans la voie artistique non seulement par ses maîtres, mais aussi par un certain nombre d'amateurs, par M. Omer Pley, notamment, un homme de grand goût, un peintre estimable et un musicien de talent, aujourd'hui un vénérable vieillard de 88 ans, qui a toujours pour M. Louis-Noël la plus affectueuse et la plus flatteuse estime.

J'ignore en quelle année le jeune Audomarois entra à l'Ecole des Beaux-Arts, dans l'atelier de Jouffroy ; un vieux journal jauni me permet néanmoins d'affirmer qu'il y eut aussi des succès. C'est toute une histoire que j'emprunte à un écrivain qui a signé JACQUES SEM :

« Cogniet, l'auteur de *Tintoret peignant sa fille morte*, aimait les sculpteurs. Il avait compris tout ce que l'art de Germain Pilon réserve de déboires, de tortures, de profonde misère à ceux qui, aujourd'hui, se sentent attirés vers la sculpture.

» Le peintre vit de son chevalet ; le statuaire meurt de sa glaise.

» Cogniet ne l'ignorait pas. Aussi, de tous les professeurs de l'Ecole, est-il le seul qui ait encouragé les élèves sculpteurs d'une façon toute paternelle, à l'occasion des concours d'esquisses. On sait que l'esquisse peinte qui obtient la première médaille est acquise à l'Ecole. Il n'en est pas de même de l'esquisse modelée. Comme il en coûterait quelques sous pour en obtenir un moulage, et comme la sculpture n'intéresse pas, le lauréat du concours est prié d'emporter son œuvre. Cogniet se sentit humilié de cette inégale fortune entre les peintres et les sculpteurs, et aussi souvent qu'il fit partie du jury, on l'a vu demander aux lauréats de lui abandonner leur esquisse qu'il conservait avec soin dans son atelier.

» Alors les sculpteurs se sentaient fiers, honorés et soutenus qu'ils étaient par cet homme de bien, dont ils n'avaient pas reçu les leçons. L'atelier du peintre est peuplé de leurs

Digitized by Google

ouvrages. C'est là que les historiens des statuaires de notre génération devront chercher le point de départ, l'œuvre de jeunesse, la couronne initiale de leurs modèles. C'est là qu'ils trouveront un *Saint Jean-Baptiste*, de Barrias ; une *Agar*, de Louis-Noel ; une *Victoire*, de Jouandot, et trente autres rondes-bosses de bon style. »

Le renseignement est précieux ; il est suivi d'une touchante anecdote que l'on lira avec non moins de plaisir ; elle se rapporte à un autre artiste audomarois, à un grand artiste qui a eu, dans plusieurs de ses dessins, des éclairs de génie.

« L'un des élèves préférés de Cogniet, fut Chifflart, prix de Rome en 1851. Ces temps sont loin. Pendant de longues années, Chifflart, qui est un homme de talent, vécut dans l'intimité du maître. Un jour, il cessa de le voir. Dix ans s'écoulèrent. Un élève de Cogniet rencontre Chifflart dans la rue.

— Et M. Cogniet, que devient-il ?

— Il y a dix ans que je ne l'ai pas vu.

— Ah ! c'est mal. Va voir le maître. C'est un homme de cœur.

» Chifflart promet et tient parole. Cogniet n'était pas chez lui. En rentrant il trouve la carte de son élève, prend la plume, s'excuse aussitôt du contre-temps qui l'a privé d'une visite attendue.

» Deux jours plus tard, nouvelle rencontre de Chifflart et de son camarade, au coin de la rue Cadet et du faubourg Montmartre.

— Il m'a écrit, dit aussitôt l'élève de Cogniet, et sa lettre est bien belle. Entrons ici, tu vas la lire.

» La porte d'un marchand de vins est franchie ; on s'assied, et Chifflart tend la lettre du maître à son ami. Ceci se passait en 1874. Cogniet avait quatre-vingts ans. Sa lettre est d'un cœur de vingt ans.

» Il rappelait à son élève les jours évanouis de l'atelier, le prix de Rome, les premiers succès du Salon, mais surtout

Digitized by Google

un portrait que Chifflart avait fait de la mère de Cogniet sur son lit de mort. « Je le garde ce tableau, votre chef-d'œuvre, » écrivait le maître ; il est toujours devant mes yeux, et le » nom de son auteur est inséparable pour moi du nom de ma » mère adorée. »

» Les deux amis ne pouvaient lire sans émotion cette page écrite d'une main que l'âge avait rendue tremblante.

— Tu as raison, Chifflart, dit son camarade en lui rendant l'autographe, oui, cette lettre est bien belle. Cogniet n'a pas moins de cœur que de génie. »

En appuyant sur ces derniers mots, je pourrais dire que je ne me suis pas éloigné de mon modèle et ce serait une transition ; mais je ne veux pas effaroucher sa modestie et je poursuis l'histoire de M. Louis-Noël qui est, désormais, celle de son ébauchoir.

* * *

Il y a trente-trois ans que l'auteur du P. Halluin fut reçu, pour la première fois, au Salon. C'était en 1863.

Depuis vingt-trois ans, il a obtenu avec *Rebecca*, statue en marbre dont un modèle en plâtre est au Musée d'Arras, une médaille de deuxième classe, la plus haute récompense qui soit décernée depuis longtemps, la première médaille et la médaille d'honneur étant passées presqu'à l'état de mythe. Il est vrai que, depuis, la croix de la Légion d'honneur... Mais n'anticipons pas.

L'œuvre de M. Louis-Noël comprend des portraits et des statues ou monuments ; comme celle de tout sculpteur, elle se divise en deux parts, la petite et la grande, celle qui compte dans le bagage de l'artiste et celle qui compte peu. Sauf exceptions, bien entendu, comme à toute règle. Ainsi on ne saurait, dans la plus rapide étude sur notre compatriote, passer sous silence le buste de M. de Mallortie, celui

Digitized by Google

de M. Paris, celui d'Alphonse de Neuville, celui d'Edouard Plouvier (1), celui de Mgr Meignan, dans lesquels ont été fixés, avec une extrême sûreté de main, des traits qui sont et seront toujours chers. Il faut citer encore le buste de Mgr Dennel (2), celui du bon La Fontaine (3), celui enfin du peintre Decamps (4).

La partie la plus importante et devant laquelle l'avenir s'arrêtera suffirait à la gloire de plusieurs statuaires.

Est-il besoin de rappeler ces compositions toujours grandioses et bien équilibrées, que le Musée d'Arras possède presque toutes, soit en original, soit en reproduction? Nous n'avons pas, il faut le regretter, la *Muse d'André Chénier*, dont l'exécution en marbre fit sensation en 1872. Jehan d'Aire, l'un des bourgeois de Calais, est à Aire ; la statue de Suger, à Saint-Omer; saint Hugh, évêque de Lincoln, en Angleterre ; Jacques Callot se dresse sur une des places de Nancy.

Franchissons quelques années et nous voici en présence d'un des chefs-d'œuvre de Louis-Noël, en face de son David d'Angers.

« Le sculpteur de Donchamps et du général Foy, est représenté debout, vêtu à la moderne et drapé, la tête nue, tenant dans sa main l'esquisse de la figure principale du fronton du Panthéon, la Patrie distribuant des couronnes. De l'autre main, David tient un maillet qu'il pose sur un autel antique placé à sa droite. La face antérieure de l'autel porte un seul mot : *Patrie*. Simple et grave dans sa pose, tel est le David de M. Louis-Noël. La tête et les mains ont été l'objet d'une étude spéciale de la part du statuaire. Légèrement inclinée en avant, la tête pense. Une vague mélan-

(1) Musée d'Arras.

(2) Cathédrale d'Arras.

(3) Musée d'Arras, modèle en plâtre bronzé du buste en bronze inauguré en 1894, à Fontenay, par les ***Rosati***.

(4) Musée d'Arras.

Digitized by Google

colie est répandue sur le visage du maître. On dirait les mains modelées par David d'Angers lui-même. »

Ainsi écrivait, en 1880, un critique de grand talent, M. Henry Jouin, et ce bel éloge si juste, un poète l'avait déjà adressé à M. Louis-Noël dans ce quatrain plein de souffle :

Sur ce fier piédestal je l'admire et je l'aime,
Ce bronze ressemblant, si vivant et si beau.
On dirait que David est sorti du tombeau
Pour emprunter ta main et se sculpter lui-même.

Il y avait cependant entre la statue définitive et la maquette une différence capitale. En effet, ce que M. Louis-Noël avait conçu et exécuté, ce n'était pas un David d'Angers revêtu d'une redingote de propriétaire et abaissé au niveau de la mode qui passe, c'était un David d'Angers drapé à l'antique, beau de l'éternelle beauté humaine et se dressant dans la gloire des apothéoses.

Il est regrettable, le statuaire lui-même le regrette encore, que la municipalité angevine n'ait pas cru devoir faire exécuter dans toute sa forme et teneur l'œuvre couronnée par elle en 1878. Ce qui rachète un peu sa faute, c'est qu'à sa demande l'auteur de David d'Angers fut décoré au pied de sa statue (1880).

De 1878 à nos jours, notre éminent compatriote a exécuté un certain nombre de statues et de monuments religieux. La première en date est la statue de Notre-Dame des Ardents. Puis viennent le monument du cardinal Régnier, archevêque de Cambrai (1); celui de Mgr Lequette (2), évêque d'Arras ; celui du cardinal Guibert (3) et enfin saint Thomas d'Aquin, remarquable statue en bronze qui n'est

(1) Cathédrale de Cambrai.
(2) Eglise Notre-Dame des Ardents.
(3) Basilique du Sacré-Cœur de Paris.

Digitized by Google

pas seulement à Corbara, en Corse, au Séminaire des Missions dominicaines, comme l'indique le catalogue du Salon de 1886, mais aussi dans les appartements privés du Vatican. Pour la restitution de la grande figure du *Docteur universel* et de l'*Ange de l'école*, le P. Jouin, un éloquent dominicain et un bon Français, ancien aumônier de l'armée du Nord, aida le sculpteur de ses conseils (1).

M. Louis-Noël a assisté au siège de Paris ; il était à Buzenval avec le bataillon d'Henri Regnault. Après le champ de bataille, son ardent et profond patriotisme s'est encore affirmé, une première fois, dans la *Défense de Paris*, une symbolique figure très décorative, puis dans la statue de Faidherbe, si unanimement admirée.

J'ai gardé pour la bonne bouche, si j'ose m'exprimer ainsi, la plus haute création de M. Louis-Noël, une beauté parfaite que le temps ne ridera pas, l'idéale *baigneuse* qui a

(1) On lira avec intérêt, sans aucun doute, quelques renseignements biographiques sur le P. Jouin qui, par le ministère qu'il remplit à l'armée du Nord, se rattache à l'histoire de notre pays. Nous les empruntons à M. Aimé Giron (*Figaro* du 23 avril 1889)

« Il était né à Angers, en 1835, et vêtit la robe dominicaine en 1861. Du Noviciat de Saint-Maximin ils sortirent deux, le P. Jouin et le P. Mercier, qui devaient désormais — étroitement unis — cheminer cœur à cœur et bras à bras, du monastère au champ de bataille, du champ de bataille à la chaire et de la chaire au lit d'agonie où ils durent se séparer.

» Religieux à Lille, religieux à Paris, le P. Jouin étudiait, prêchait, priait, quand éclata la guerre de 1870, et les deux amis partirent, en qualité d'aumôniers militaires, pour l'armée du Nord, sous le général Faidherbe. Le matin de chaque bataille, le P. Jouin était le premier à cheval. Sur le signe d'un soldat ou d'un officier, il en descendait. Debout, les deux hommes échangeaient tout bas quelques paroles. Puis le Père bénissait, embrassait son enfant et — comme suprême conseil et suprême espoir — lui criait ceci : « A Dieu va ! » et le soldat ou l'officier allait mourir.

» Après la bataille, le P. Jouin courait aux blessés, aux mourants,

Digitized by Google

ravi Paris et Madrid. Elle devrait être au musée du Luxembourg ; elle est à Arras. Nous y renvoyons nos lecteurs. Le marbre est plus chaste que les mots, bien que les yeux d'un enfant puissent se poser sur ce chef-d'œuvre sans se salir.

En résumé, M. Louis-Noël... Mais n'est-ce pas le moment de placer le mot de la fin ?

Dans un dîner de noces auquel assistait le statuaire, portés les toasts à la ravissante mariée et au jeune époux, un convive leva son verre et dit :

— « A Louis-Noël, un grand artiste...

— » Et un grand cœur! » ajouta une dame de Saint-Omer qui l'avait vu naître et grandir, et savait de quels soins il entourait la vieillesse de sa mère.

aux morts, collant son oreille, coulant sa main sur toutes les poitrines et, des larmes plein les yeux, donnant à ces vaillants encore chauds la dernière absolution. Il assista ainsi aux combats de Pont-Noyelles, de Bapaume, de Saint-Quentin, intrépide et infatigable jusqu'au jour où la variole noire le coucha, par là, tout seul, dans un réduit humide et glacial. Mais l'ami accourut — le P. Mercier, grièvement blessé lui-même — qui le soigna et le sauva.

» La guerre était finie dans les douleurs et dans les humiliations. Les deux religieux modestement reprirent leur robe blanche et regagnèrent leur humble cellule où la croix de la Légion d'honneur vint les surprendre au pied de leur croix de bois.

» En regret et en souvenir des malheureux soldats de l'armée du Nord tombés si glorieusement, on leur éleva un monument. Le P. Jouin fut chargé du discours d'inauguration. Ah ! il savait bien, lui, comme ils s'étaient battus et comme ils avaient aimé la France — tous, les morts et les vivants ! il parla des revanches pacifiques et glorieuses et fit un tel tableau des souffrances de la Patrie que toutes les larmes jaillirent et que toutes les mains applaudirent »

Digitized by Google

Envois de M. Louis-Noël au Salon des Champs-Elysées.

1863. *M. J. de Folart, maire de St-Omer*, buste marbre.
1864. *G. Garnier, peintre*, buste terre-cuite.
Mlle A. C., buste terre-cuite.
1865. *Agar désaltérant Ismaël*, groupe plâtre.
1866. *M. Angelo*, buste plâtre.
L. Grandet, buste plâtre.
1867. *Félix Berthélemy, de l'Académie impériale de musique*, buste terre-cuite.
L'abbé Derguesse, médaillon plâtre.
1869. *Portrait de Mme L. B.*, médaillon argent.
Enfant, buste plâtre.
1870. *La Muse d'André Chénier*, groupe plâtre.
Jacques Callot, statue plâtre. Modèle du monument à Nancy.
1872. *La Muse d'André Chénier*, marbre.
1873. *Rébecca*, statue plâtre.
1874. *Jehan d'Aire, l'un des bourgeois de Calais*, buste plâtre.
1875. *Suger*, statue plâtre ; pour un monument érigé à Dunkerque par la Société des Antiquaires de la Morinie.
A. de Neuville, buste bronze.
1876. *Rébecca*, statue marbre.
Saint Hugh, évêque de Lincoln, statue plâtre. Modèle moitié de l'exécution d'une statue destinée à la Chartreuse de Parkminster (Grande-Bretagne).
1877. *Notre-Dame des Ardents*, statuette argent. Réduction d'une statue exécutée en pierre pour l'église du même nom.
Portrait de M. B., médaillon bronze.
1878. *Docteur Potain*, buste bronze.
Edouard Plouvier, buste marbre offert à la ville d'Arras par l'*Union artistique du Pas-de-Calais*.
1879. *M. Paris, ancien sénateur*, buste terre-cuite.

Digitized by Google

1880. *David d'Angers*, statue bronze, hauteur 3m ; pour la ville d'Angers.

1881. *La ville de Chambéry*, statue plâtre. Modèle de statue pour l'hôtel de ville de Paris.

1882. *Portrait de M. Jean Gigoux*, buste terre-cuite.

1883. *Portrait de Mlle Marie Q.*, buste marbre.
Portrait de M. G. Q., buste marbre.

1885. *Mgr Meignan, archevêque de Tours*, buste marbre.
Le docteur Evrard, buste marbre ; pour la ville de Saint-Omer.

1886. *Le cardinal Régnier, archevêque de Cambrai*, statue marbre ; pour la cathédrale de Cambrai.
Saint Thomas d'Aquin, statue bronze; pour le Séminaire des Missions dominicaines, à Corbara (Corse).

1887. *Feu Mgr Lequette, évêque d'Arras*, statue marbre ; pour l'église Notre-Dame des Ardents, à Arras.
Portrait de M. B. C., buste marbre.

1888. *Baigneuse*, statue plâtre.
Feu l'abbé Durier, buste plâtre.

1889. *Portrait de M. Duquesnoy-Gilbert*, buste marbre.
Portrait du frère Fidèle, buste plâtre.

1890. *Moine en prière*, plâtre. Modèle du bas-relief en bronze décorant la sépulture du R. P. Jouin, au cimetière du Montparnasse.

1891. *Baigneuse*, statue marbre.
M. H. D., buste marbre.

1892. *Le général Faidherbe à Bapaume, 3 janvier 1871* (1). Modèle en plâtre bronzé de la statue en bronze inaugurée à Bapaume le 27 septembre 1891.

1893. *Portrait de ma mère*, médaillon marbre (2).

1894. *La Musique française*, statue pierre ; pour la mairie du IXe arrondissement.

1895. *Henri Dupuis, donateur du musée Dupuis, à St-Omer.*
Mgr Dennel, évêque d'Arras, buste marbre.

1896. *Le père Halluin*, statue bronze.

(1) Se trouve au Musée d'Arras.
(2) Cimetière de Blendecques.

Digitized by Google

LE VÉRITABLE

HOTEL DE SECHELLES

CHEF-LIEU DE LA SEIGNEURIE DE BONVILLE

par M. A. GUESNON

Membre honoraire.

Les plus anciens documents que l'on possède sur la topographie d'Arras nous montrent la Ville et la Cité, ainsi que leur banlieue respective, fractionnées en circonscriptions judiciaires, administratives ou fiscales, de nature et d'étendue diverses.

Châtellenies et mairies féodales, sergenteries héréditaires ou personnelles, seigneuries et simples fiefs, on les confondait dans le langage courant sous la dénomination générale de « pouvoirs » — *potestas*, *justicia*, *districtus*.

Nous trouvons en Cité la châtellenie, la mairie de Galeurue, la tenure du « Maistre escole », Baudimont vieux ou le pouvoir des Maus, Baudimont neuf ou le pouvoir Maître Adam de Vimy, Bourriane ou le pouvoir de la Cuisinette.

La Ville était partagée entre le châtelain du comte et l'abbaye.

Celle-ci avait dans son lot les sergenteries de l'Estrée, de

Digitized by Google

la Craonerie et du Grand Jardin, les fiefs des Nocquets et de Grauwechon (1), du Bloc ou de l'Etoile (2), du Pré, de

(1) Grauechon (1260) — Grauwechon (XIII[e]-XV[e] s.) — Grochon (XV[e]-XVIII[e] s)., transfiguré en Gros-Chêne (Arch. comm. *Reg. aux rentes et locat.* 1767), puis en Gros-Frêne (Ibid. *Compte de l'argentier* 1765-66. Rentes for. 16[e]), l'origine de ce nom de la rue actuelle des Agaches reste toujours énigmatique.

En attendant une solution, les indications suivantes peuvent mettre sur la voie ou signaler une fausse piste :

« Ad Sambram sicut fluit aqua de Gorgechon (Arch. du Nord, *Cart. de Vaucelles* f° 28, 1165).

« Nullam decimam apud Bernevillam vel apud Gorgechun recipiet » (*Cart. de St-Vaast*, Codex, XII[e] s., n° 59, 1181).

« Le rieu de Grouchon et Maurieu » à Amiens (A. Thierry, *Tiers-état*, II, p. 250-251).

Acquisition de l'abbaye de Vicogne « au camp Trauwechon ». (Bibl. nat. *Moreau*. Ch. 1266).

« Bail des « erbages et pastures du Maréchon », portion du Frais-Marais près de Raches (Arch. de Douai, DD, 88, 1404).

Comp. les noms Pierec*hon*, Collec*hon*, Huc*hon*, etc.

Le dialecte du nord a « grauwet », crochet, d'où peut-être « grauwechon » petit crochet — « Sen milleur andier, sen milleur keminiel, sen milleur grauwet. » (Roisin, *Cout. de Lille*, p. 157) — Yceux rosiaus saquent à grauez de fer (Arch. du Nord, *Recette de Béthune*, Touss[t], 1379).

Les « grauwés » servaient d'enseigne : « It. super domum as Grauwés in vico dou Riez. » — Ibid. *Collég. de Ste-Croix*, Compte de 1350) — Une rue d'Arras portait ce nom : « Maison Jeh. le Carpentier faisant toucquet de le rue des Grauwés en Haizerue. (Arch. comm. *Embr.* 1400, f° 115 v°) — Cf. « In viculo *del Crochet* — Viculus *Crochez* de parrochia Sancte Crucis » — (Guiman, *Cartul.*, p. 227).

Le même dialecte a « groches » (pour « grosses », « groisses ») scories de fer des maréchalleries : « Que aucuns ne jete groises, cendrées, escumes de fèvre, tieullaux, croin, tierées, en le rue du Tonnelet. » (Arch. comm. de Lille, *Reg. aux bans*, 1406. » — « La place de la barre St-Brice trop encombrée de fiens et de groisses. » — (Vandenbroeck, *Reg. des Consaux*. Tournai, 1861, t I, p 24, 1422).

L'acte original d'une donation de 1279 mentionne précisément en

Digitized by Google

l'Aubel ; de plus elle possédait dans la « grande comté » les

Grauwechon, près de l'hôpital St-Jacques qui en faisait « le toucquet », la forge de *Magistri Willelmi Marescalli* citée dans le Congé de Baude Fastoul :

> Maistre Willaume le Marescal
> Ki bien set ferer un ceval.
>
> (Barbazan et Méon, *Fabl.*, I, p. 134, v. 692).

Malheureusement, l'orthographe ruine cette analogie purement phonétique et la solution vraie reste toujours à trouver.

Le nom actuel de la rue lui vient d'un cabaret portant pour enseigne en 1439 *Le Ny d'Agaches* (Nid de pies) (*Embr.* 11 oct.) : c'est l'article 1543 du plan de Beffara, aujourd'hui la maison n° 6. Elle porta aussi le nom de rue du Croissant, enseigne de la deuxième maison sur l'autre rang, coin de la rue St-Aubert.

(2) Enseigne du siège de la justice de Bouin, et chef-lieu du pouvoir, l'une et l'autre appartenant aux Mailly, seigneurs du Rossignol, dès avant 1356 (*Embr.*, A. Vignon), à Jean, dit *Payen* de Mailly, en 1382, et à ses descendants seigneurs de Humbercourt. — Voir l'emplacement au plan de Desailly (1704), rue de Méaulens, près de la porte, nos 84-85, avec le four banal sur l'autre rang, nos 89-90.

D. Le Pez a transcrit le dénombrement suivant, servi à St-Vaast au XIVe siècle : « Messire Payen de Mailly, homme liges de l'Eglise St-Vaast d'Arras. Son fief est : premiers, le maison de le justice de Bouin et se tour, qui siet d'à lès le porte de Méaulens, et le pouoir de Bouin, si avant qu'il s'estent, appendant à la justice, c'est assavoir : puis l'ospital seigneur Jehan Achariot à l'arestière de le maison Soale du Bure, tenant à le maison de le Clef, en allant tout aval desci à le ruelle du Pré, et le moitié de le ruelle du Pré desci au pont qui est devant le maison Willaume des Angelles, qui fu ; et arrière, puis la ruelle du Pré, suivant tout le ruyot du fons de le cauchie dessous le porte de Méaulens, desci devant le Torte-cambe, à l'encontre du pouoir des eschevins de dehors le porte de Méaulens, et, tournant par devant la Vigne d'Or et par devant l'Etendart, toute le terre desci as arbres Burriane ; item, le ruelle du Tonnelet ; item, le rue du Bloc ; item, le rue de l'Ierre, tout parmi le place des Foulons, desci à la moitié du four de l'Ierre ; item, la rue des Soufflets et toutes les ruelles quy aboutent à la rue St-Morisse ; item, la moitié de le ruelle dame Colle Moufflette, au lez devant la maison, desci

Digitized by Google

pouvoirs isolés de l'Echiquier et du Faucon, et dans la « petite comté », ceux des Marteaux et de la rue du Colimoge (1) ou du Mouton-d'Or, sans parler de ses fours et de ses moulins intra-muros.

Le « baston du chastelain couroit » sur tout le reste, à l'exception des seigneuries de Chaulnes et de Ronville. J'ai parlé de la première à propos de l'Estrée (2) ; c'est de la seconde qu'il s'agit dans cette notice.

Le sujet n'est pas absolument neuf. Outre que *les Rues*

au pont St-Vaast, en venant trestoute le rue de Sauti, en prenant desci as murs de l'Ostellerie St-Vaast, tout partout là où on peut faire claim à pié sec en venant tout desci en le rue de Noef-Eglise et desci as Placettes, et desci à la maison Regnault de Hennin ; et toutes les autres choses et tous les droits, closement et entièrement, tout en le fourme et en le manière que Tasse de Bouin, qui fu se mère, les tenoit ou temps qu'elle vivoit ». — *Bibl. d'Arras*, Ms. 376.

Possédé en 1398 par Pierre de Mailly, il était, en 1405, aux mains de Regnault de Mailly, et de Mme de Louseignol. En 1411, Colart de Mailly releva le fief comme bail de sa femme, héritière de Regnault de Mailly, son frère (30 déc.).

(1) « Mémore que le XXI[e] jour de septembre mil IIII[c] et cinq, Gilles du Bus présenta à Mess. Jaq. Cardon, Jeh. de Beaumés, Pierre de Herzelle, Martin de Lobelet et aultres, Vinchen de le Rive pour excersser office de sergent en le ruelle du Cok Limoge, comme soloit avoir Willaumes de Lambres par avant qu'il heut vendu audit Gille le maison du Mouton d'Or, lequel sergent fist serement comme le serement le contient. — Et pour ce qu'il fu parlé que ledit Willaumes avoit usé de forage au Cok Limoge, il fu dit audit Gille qu'il ne devoit point [avoir] ne aroit forage en le dite rue » — Arch. comm. *Reg. mém.* IV, f° 82, v°.

Coq de Limoges, coq émaillé. « Ung nommé Toison d'Or apporta ung faisan rôti, que on nomme aultrement *colimoge*, moult jolliment jolli ». Vœu du faisan à Lille, 1453. — *Mém. de J. du Clercq*, t. II, p. 197. (Ed. Reiffenberg).

(2) *Mém. de l'Acad.* t. XXVI (1895). Tirage à part : *Les Origines d'Arras-Ville*, I., p. 43.

Digitized by Google

d'Arras (1) et *le Vieil Arras* (2) l'avaient déjà traité sommairement, M. Ad. de Cardevacque vient de lui consacrer un mémoire développé sous le titre: *L'Hôtel de Séchelles et son ancienne tourelle à Arras* (3).

Ce Mémoire procède d'un dossier spécial formé au siècle dernier par le greffier de la Ville à l'occasion d'un procès; il est conservé à part dans nos Archives communales sous la cote : *Pouvoir de Séchelles.*

A la reproduction des pièces qui le composent l'auteur du mémoire ajoute, d'une part, les transmissions de propriété fournies par un état des *Rentes foraines* en 1382 (4) et par la série des cueilloirs de St-Vaast, de l'autre les transactions modernes relatives à l'hôtel de M. le député Tailliandier, objet spécial de la publication.

La première chose qui frappe dans cette reconstitution historique de la seigneurie de Séchelles, c'est que le nom même qu'elle porte y reste inexpliqué. Il ne paraîtra donc pas superflu de reprendre les choses d'un peu plus haut afin d'en retrouver, s'il se peut, le sens et l'origine.

D'après Guiman, la rue de Ronville, *vicus Rotunde ville* (5), formait de son temps, *un districtus* (6), autrement dit un

(1) T. II, p. 381.

(2) P. 464 et 729.

(3) *Mémoires de la Commission départ. des Monum. hist. du Pas-de-Calais*, t. I, Livr. IV, pp. 339-368.

(4) Publié dans les *Mém. de l'Académie*, t. XXXVIII sous un titre trop vague, et avec lacune du sixième tour de la paroisse St-Maurice, p. 415.

(5) Traduction purement phonétique d'un nom vulgaire sans aucune intention ni portée idéologique, comme on en voit tant d'exemples. A ce point de vue, le *Radonivilla* des titres de l'église Notre-Dame, offre une interprétation satisfaisante.

(6) « Furnus Walberti (debet) thesaurario XII d. et IIII capones. — Hi duo solidi dantur pro libertate furni, quia scilicet in illo districtu nullus præter eum debet esse furnus. » — Guiman, *Cart.*, p. 217.

Digitized by Google

pouvoir, avec son four banal, appelé *furnus Walberti* : or, ce *Walbertus* ou *Wabertus* ne serait autre que le maire de Ronville en 1170, *major de Rotunda villa* (1).

La rente due à l'abbaye pour la franchise du four, jointe aux autres droits fonciers qu'elle conservait dans ce pouvoir, semble indiquer qu'à l'origine il devait être tenu de St-Vaast.

Comment donc se fait-il qu'on le trouve ensuite dans la mouvance de la seigneurie de Saulty, et par conséquent tenu en arrière-fief du comte d'Artois, à cause de son château d'Avesnes ?

Il en est du fief de Ronville comme du pouvoir de Chaulnes, leur origine est inconnue et la mouvance reste une énigme. On ne peut donc que poser la question.

Les premiers seigneurs de Saulty que l'on connaisse sont les Cauderon : Bauduin Cauderon qui dota la léproserie de Méaulens en 1167 (*alias* 1177), et ses descendants, les Mannessier, prénom resté dans la famille jusqu'au milieu du XIV^e^ siècle.

Entrée alors dans la maison des Beaussart, connétables héréditaires de Flandres, la seigneurie passa, vers 1398, dans celle des Meleun par le mariage de Béatrice de Beaussart avec Jean de Meleun, sire d'Anthoing et d'Epinoy, comte de Gand, etc.

Nos renseignements sur les anciens propriétaires de l'arrière-fief d'Arras remontent beaucoup moins haut. On ne lui en connait aucun avant Pierre, seigneur de Séchelles, chevalier picard, nommé gouverneur d'Arras par le roi lorsqu'il prit l'Artois dans sa main, de 1347 à 1349 (2). C'est

(1) « Obitus Emme uxoris Waberti majoris de Rotunda villa » — Bibl. d'Arras, Ms 740, 28 mai.

(2) Rymer, *Fœdera*, t. III. 1^re^ partie, p. 137-178. — J.-M. Richard. *Inv. sommaire du P.-de-C.*, t II, p. 57 ; 1^er^ sept. 1348. — Demay, *Sceaux d'Artois*, n° 1816.

Le procès-verbal de l' « Ostension » des biens de St-Vaast dressé

Digitized by Google

de ce personnage que le pouvoir de Ronville a reçu le nom qu'il a toujours porté depuis : premier point laissé dans l'ombre, et qu'il importait d'éclaircir.

Les pièces plus ou moins tronquées du dossier communal ne nous édifient pas non plus très explicitement sur les limites de la circonscription, ni sur l'étendue de ses droits et redevances féodales. On en trouve le détail complet dans un dénombrement inédit de 1572 (1).

Compris, d'un côté, entre les rues de St-Jean-Ronville, de Héronval et le rempart, ce pouvoir s'étendait, de l'autre, sur une partie du faubourg, englobant la rue St-Vincent jusqu'aux « barrettes » (2), la rue de la Croix et la rue Bosquet; et, rentrant en ville, il comprenait l'autre rang de la rue St-Jean, avec le côté gauche de la rue des Portes-Cochères jusqu'à la ruelle de St-Germain (aujourd'hui rue St-Hubert et réciproquement, par suite d'une transposition des plaques municipales) (3), ou, plus exactement, jusqu'au puits « devant la porte de Me Charles Cardevacque » (4).

en 1294, mentionne « la tenure de Secelles à Daienville ». — *Cart. de Guiman*, Ms. des Arch. départ., pièce 317, f° 263 r°.

Sur la seigneurie de Séchelles en Picardie, voir le P. Anselme, t. VII. — Maison de Poix.

(1) Voir le texte à la fin de cette notice.

(2) De ce côté d'Arras, les approches de la place étaient fermées la nuit par des barrières.

(3) La transposition remonte au plan de Beffara ; mais son répertoire rectifie l'erreur du calligraphe.

(4) Me Charles, avocat, le véritable auteur de la haute fortune de cette honorable famille issue de notre bourgeoisie industrielle, venait d'acheter la maison qui fait le fond de la place des Etats, jadis place l'Avoué, puis place Miauwe, qu'on appela ensuite place Cardevacque, mais seulement après cette acquisition.

Le *Catalogue de l'Exposition rétrospective* (1896) enregistre donc, sous le n° 248, un anachronisme d'environ cent ans, au sujet d'un soi-disant portrait du bisaïeul de Me Charles « *recevant ses tenanciers dans sa maison de la place de Cardevacque.* »

Les ascendants directs de Me Charles, Huart, Guillaume et Ma-

Digitized by Google

Outre la sergentise et sa part de casuel dans certains frais de justice et exploits de la châtellenie et de l'échevinage, la seigneurie de Séchelles possédait des rentes foncières montant à cinquante-neuf livres et quarante-neuf chapons, plus vingt livres et cent-vingt-neuf chapons, extra-muros : ce dernier item fut réduit de bonne heure à néant par l'extension de la zône militaire.

A ces revenus s'ajoutaient encore les droits de bargaigne, d'étalage, d'entrée et d'issue sur les divers héritages tenus en arrentement de la seigneurie.

Pierre de Séchelles y prétendait aussi le droit d'épave, ou « l'estraier » : ainsi nous l'apprend certain conflit soulevé

thieu, son aïeul, étaient, de père en fils, établis pelletiers rue St-Aubert. Charles, son père, était chaussetier sur la Petite-Place, tout près de laquelle son oncle, Robert Cardevacque, tenait l'hôtellerie de St-Julien en la Taillerie (n° 6).

Guillaume, « *tronc commun des deux branches de Cardevacque* » — (et « fils inlégitisme de Huart ») — eut d'abord son domicile place de la Madeleine. Expulsé d'Arras par Louis XI en 1479, il alla habiter Amiens. Evidemment, Breughel (le Vieux) n'a pu le portraiturer ni ici ni là, puisque le peintre ne vint au monde qu'au siècle suivant. La toile jette d'ailleurs les hauts cris contre cette attribution et cette date.

De plus, en admettant l'existence préhistorique des armoiries de la famille, le blason de Guillaume devrait porter la bande de bâtardise, et non les armes pleines. Aussi est-il vraisemblable qu'elles furent ajoutées à ce tableau de genre, au siècle dernier, par son propriétaire de la branche aînée d'Arras, désireux d'affirmer par là, sinon de confirmer, son droit aux armoiries communes que lui contestait la branche cadette d'Havrincourt, seule anoblie.

Voir sur cette querelle l'intéressant « Mémoire pour Messire Jean-Antoine-François-Balthazar de Cardevacque, prêtre, chanoine de l'Eglise d'Arras, défendeur, contre Messire Anne-Gabriel-Pierre de Cardevacque, marquis d'Havrincourt, gouverneur de la ville et château d'Hesdin, mestre de camp au Régiment royal étranger cavalerie, demandeur, 1771. »

Digitized by Google

entre lui et l'échevinage « sur che que un bastons avoit esté pris et levés comme estraiers par Baudin de Goy, sergant Mgr Pierre de Secheles, ou lieu la ou li bastons Mgr Pierre de Secheles keurt, lequel baston li dis Baudin mist en le main des eschevins, pour cognoistre et ordener au droit de celui à qui il appartenra ; et sur che li dis messire Pierres se fust trais pardevers nosseigneurs les gouverneurs, et leur heust donné à entendre que li warde dudit baston appartenoit à lui, à cause de le justice qu'il a ou lieu là où il fu trouvés » (1).

On remarquera que dans cette citation les « bastons » se suivent et ne se ressemblent guère, malgré leur communauté d'origine. Le bâton du seigneur de Séchelles, comme ailleurs celui du châtelain, du prévôt, du maire etc., représente ici son pouvoir juridictionnel, au figuré — bien que Philippe d'Alsace, comte de Flandres, s'en servît au propre, dit-on, sur le dos des bonnes gens d'Arras (2).

Quant au « baston estraier », objet du litige, c'est autre chose.

Un des plus graves, en même temps que de beaucoup le plus complet de nos historiens d'Arras, raconte, d'après D. Gérard Robert, comment, par ordre de Louis XI devenu maître de la Ville et de la Cité, toutes les armes de guerre durent être apportées en la halle échevinale ; à quoi il ajoute : « On ne fit même pas grâce aux simples bâtons » (3).

(1) Arch. comm , *Reg. mém.* I, publié dans les *Mém. de l'Acad.*, 2e série, t. III (1869), v. p. 210.

(2) « Cum magna iracundia de mensis exiliens.... rejecta clamide et fuste arrepto, obstantes circumquaque discutiens... » — Guiman, *Cart.*, p. 120.

(3) E. Lecesne, *Hist. d'Arras*, t. I, p. 434.— «.... toutes les armures et bastons portés en halle, pour en faire au gré des capitaines. » — *Journal de D. Gérard Robert*, p. 19. — « Fut publié que tous gens de guerre.... portassent toutes leurs armures et battons en le halle. » — *Ibid* p. 145.

Digitized by Google

Or il se trouve que le « grand baston » de la Ville pesait cinq mille six cents livres et demie, et le « petit baston » seize cents ! On devine l'équivoque : toutes les armes offensives, même les armes à feu, y compris les plus gros canons, s'appelaient jadis des « bâtons. »

C'était donc la trouvaille d'une arme de guerre sur la voie publique qui avait suscité le conflit.

La décision des gouverneurs d'Artois donna raison au seigneur de Ronville en lui en adjugeant la garde ; mais il ne devait la rendre à l'ayant-droit qu'après avis de l'échevinage.

Pierre, chevalier, sire de Séchelles, se qualifiait en outre, dès 1362, seigneur de Montenescourt. A sa mort en 1367, il laissa pour héritier à l'un et l'autre titre Mathieu de Séchelles, chevalier, mentionné en 1369, 1372, 1376, 1378, 1381 (1).

Sa veuve, Marie de Norrem, (2) mère de Mathieu de Séchelles, s'était remariée à Baudin de la Rabarde, écuyer. Le fils, alors âgé de vingt-deux ans et déjà chevalier, tua le beau-père. De là un procès retentissant, suivi de confiscations, de conflits juridictionnels, de l'intervention même du pape, et finalement d'une rémission obtenue moyennant finance (3).

Mais le récit de l'affaire sort de notre cadre, car, avant ce tragique évènement, le fief de Ronville avait changé de mains ; il était en 1378 la propriété de Me Wautier Haterel, alors domicilié à l'hôtel de Séchelles :

Cette constatation résulte d'un procès que le nouveau pro-

(1) Arch. du Nord, *Reliefs d'Avesnes et Aubigny*. — J. M. Richard, *Inv. somm*, t. II, pp. 91, 99, 118.

(2) Norrent, chef-lieu de canton, arrond. de Béthune.

(3) Arch. du Nord, *Ch. des C.* Ch. de Philippe, comte de Flandres, du 20 déc 1393. — *Ibid.*, *Comptes du domaine*. Reg. coté A n° 185. — *Ibid.*, *Inv. somm.*, t. IV, p. 17.

Digitized by Google

priétaire soutint cette année-là contre le receveur communal du droit de chaussée préposé à la porte Ronville (1); elle est corroborée par l'état des *Rentes foraines* dressé en 1382.

A partir de cette date et par ce nom commence l'historique inséré au mémoire de M. A. de Cardevacque.

Me Wautier Haterel nous semble mériter mieux qu'une simple mention. Il était avocat en cour laie, *in laycali curia causidicus seu advocatus* ; à ce titre, il figure au nombre des conseillers de l'échevinage de 1369 à 1380 : l'emploi n'était pas encore devenu un office permanent.

Passant alors en cette même qualité au service de l'abbaye de St-Vaast, il devient presque aussitôt, et concurremment, conseiller de Louis de Mâle, comte de Flandres et d'Artois, puis de Philippe le Hardi, fonctions qu'il conserva jusqu'à sa mort en 1396 (2).

Ses démêlés avec le préposé au droit de chaussée avaient été suivis de nouveaux conflits de même nature à propos des maltotes. On débitait chez lui du vin et autres boissons, et il refusait de se soumettre à la taxe.

Cette autre prétention, d'ailleurs commune à tous les possesseurs de fiefs enclavés dans la juridiction, menaçait de tarir une des mamelles du budget, et non la moins abondante. Aussi les échevins se hâtèrent-ils de couper court à ce trafic, en plaçant des sentinelles à la porte de l'hôtel (3). Les allées et venues des buveurs d'Arras en Cité trouvaient, à la sortie, la même surveillance et le même obstacle.

(1) Arch. comm., *Commission du prévôt de Beauquesne* (copie) du 4 mars 1377.

(2) Arch. du Nord,. *Septième Cart de Flandre.* — Arch. comm., *Reg. mém.*, I (loc. cit., p. 237) ; II, f° 8 v° ; III, f° 105 v°, 145 r°, 152 v°, 173 v°. — *Ibid.*, *Embrev.*, 1376 (Ant. Vignon) ; 1392-93, f° 131 r°. — *Ibid.*, *Cart.* PP. pièce 27, p. 41. — Arch. du P.-de-C., *Cartul. Guiman*, n° 309. — *Inv. somm.*, t. II, p. 126. — *Inv des Ch. de la Ville*, Docum. pp. 152, 153, 154.

(3) Arch. comm., *Reg. mém.*, III, 1392 97, f° 145 r°.

Digitized by Google

Quand il fut héritier de la seigneurie de Ronville, Jean Haterel soutint en parlement la lutte engagée par son père contre la commune. La procédure marcha avec sa lenteur habituelle ; douze ans plus tard on plaidait encore, lorsqu'une trêve vint suspendre les hostilités, sous réserve du droit respectif des parties (1).

Pendant l'état de guerre, les échevins n'avaient trouvé rien de mieux que d'asseoir à la taille de cette année-là (1406-1407) Jeanne Haterel, sœur de Jean, douairière de Miraumont, demeurée tout récemment veuve de Jean de Miraumont, chevalier, chambellan du roi.

Celle-ci introduisit aussitôt une instance sur requête au roi, exposant « qu'elle et son défunt mari, ayant demouré et fait leur domicile et résidence par plusieurs années en la ville d'Arras, avoient toujours esté exempts comme nobles des tailles et impôts, etc. »

Tout porte à croire qu'elle eut gain de cause, sans que l'affaire allât plus loin (2).

A la mort de Jean, en 1421, Ronville échut pour le viage à Genevoise (3) sa veuve, l'héritage appartenant à Michel, leur fils qui les réunit l'un à l'autre quatre ans après.

Je ne saurais dire à quel titre, de Michel Haterel et Jacqueline *de Broly* sa femme (4), la propriété fut transmise à

(1) *Ibid.*, *Cartul.* PP., p. 133. — 30 juin 1407.

(2) Arch. comm. *Orig.* 13 mars 1407, v. st. Deux pièces.

(3) *Ibid.*, *Embr.* 1420-21 (note Ant. Vignon).

(4) Elle intervient avec son mari dans un acte par lequel ils renoncent à leurs droits sur la maison de *St-Martin*, vendue par Guillaume de le Heute, bourgeois d'Arras, à Marie de Mailly, dame de Bours et de Boullencourt, le 26 janvier 1427 v. st. — (*Ibid.*, *Embr.* f° 136 r°).

C'est dans cet hôtel de la rue Fausse-Porte-St-Nicolas, n° 8, que Marie de Mailly, veuve de David de Brimeu, seigneur de Humbercourt, fit son testament le 18 avril 1447. L'original existe aux Archives communales.

Digitized by Google

Philippe, chevalier, seigneur de Saveuse et de Bailleulmont, qu'on voit, en 1428, instituer un nouveau sergent (1), et, l'année suivante, annexer la maison du *Petit Dromont* à son hôtel de Séchelles (2).

Notons seulement, à titre de simple indication, qu'il était fils de Marguerite *de Broully*, dame d'Averdoing (3). A moins que l'apparence ne soit trompeuse, il aurait peut-être existé un lien de parenté entre les deux familles.

A partir de cette aliénation, les Haterel ne reparaissent plus qu'à propos de Gommecourt, dont la seigneurie continua de leur appartenir (4).

Pour ce qui est de Philippe de Saveuse, le frère d'armes du jeune duc (5), le brillant jouteur des tournois d'Arras (6), le fondateur des Clarisses en Cité (7), où il avait un hôtel, et

(1) Arch. comm. *Reg. mém.* VII, 1426-1436.

(2) *Ibid. Embr.* 29 juillet 1429.

(3) J. Collart, *Journal de la Paix d'Arras*, note p. 216

(4) Michel Hatterel, escuier seign^r de Gommecourt figure dans un titre du 7 nov. 1433. (Arch. dép. *Chapitre d'Arras*).

Philippe Hatterel, chevalier, sg^r de Gommecourt, dame Jehane du Clercq sa femme, fille de Jehan, dit *Grand Jehan* et de dem^lle Jehane de Moncheaux, Jehan du Clercq, frère de ladite dame, Philippe du Clercq aussi leur frère, Anthoinette leur sœur, alliée à Regnault bastard de Beauffort, comparaissent dans un acte de 1469-70 (Arch. comm. *Embr.* note Ant. Vignon).

« Robinet de Gommecourt, escuier, fils de feu Jehan de Gommecourt seigneur de Gommecourt a recréanté la bourgeoisie » — 8 fév. 1489 v. st. (Arch. comm. *Reg. aux Bourg.*)

(5) Ils avaient gagné leurs éperons d'or ensemble, à la journée du 30 août 1421. (V. Chastelain, *Chron.* Ch. LXXXV).

(6) Arch. comm. *Reg. mém.* VII, f° 15, v°, avril 1428.

(7) Les travaux de l'église furent commencés vers le 7 août 1456, et l'on possède une lettre du 23 octobre suivant par laquelle le fondateur fait connaître ses intentions. Les religieuses franciscaines n'y furent appelées que vers le 15 mai 1460.

Digitized by Google

dont il était capitaine (1). Sa notoriété dispense d'un résumé biographique.

Il mourut à Amiens en juillet 1468.

Deux ans après, Marie de Lully, sa veuve, n'ayant pas encore acquitté le droit de mutation dit quart forain, l'échevinage fit saisir les revenus de l'hôtel de Séchelles pour sûreté de sa créance, et, comme elle tenait le parti du roi, Charles-le-Téméraire, l'année suivante, confisqua son fief au profit de Philippe de Crèvecœur, bailli d'Amiens — le seigneur d'Esquerdes, celui-là même qui allait trahir la cause de sa fille et livrer la Cité à Louis XI (2).

La conquête française n'eut pas plus tôt rétabli madame de Saveuse dans ses droits, qu'elle mourait, sans apparence d'héritier direct (3), car on voit le suzerain de Saulty, Jean de Meleun, faire acte d'autorité, le 22 août 1477, en instituant un sergent du Pouvoir « par deffaute d'omme et de relief. »

Le même jour, par mesure conservatrice, un second sergent fut présenté à l'échevinage au nom de « Me Marc de Vauldré, exécuteur testamentaire de feu madame de Saveuses » (4).

Les cueilloirs annuels de la Renterie de St-Vaast, suivis de confiance par l'auteur du mémoire, n'en continuent pas moins à porter ladite dame comme vivante jusqu'en 1490, bien qu'enterrée depuis treize ans (5).

(1) J. du Clercq, *Mémoires*, t. IV. p. 13 et p. 187.

On lit dans une chronique du XVIe siècle : « Touteffois en l'église Nostre Dame en icelle Cité se voit encoires aujourd'huy soubz le gros clochier, ceste escripture : « L'an mil IIIIc et XVII feit faire ceste image de St Christofle et présentation Philippes de Saveuses, capitaine de la Cité d'Arras. » — Bibl. d'Arras, Ms 874.

(2) Arch. comm. *Reg. mém.* IX, fo 64 ro et 69 ro, 5 juillet 1470.

(3) Sa fille unique avait épousé le comte d'Eu.

(4) Arch. comm. *Reg. mém.* IX, fo 128 ro.

(5) Commission des Monum. hist. du Pas-de-Calais, *Mémoires*, t. I, livr. IV, p. 341, note 4.

Digitized by Google

La mutation n'avait pas été faite, comme le cas se présente dans les registres de cette nature, la propriété restant parfois longtemps incertaine dans les successions litigieuses.

Telle était sans doute celle de Ronville, car nous verrons les exécuteurs testamentaires en conserver la garde, jusqu'au jour où elle eut un nouveau maître dans la personne de Karquelavant.

On connaît, au moins de nom, ce capitaine de la Ville et de son château, qui laissa livrer l'une et enlever l'autre, sans réussir à se sauver lui-même. Cela se passait en novembre 1492 ; or c'est en juin 1493 que le registre du rentier lui attribue l'hôtel de Ronville.

Le rapprochement de ces dates a donné lieu à une induction bien peu vraisemblable :

« Charles VIII, » dit le mémoire, « voulant récompenser les services du capitaine Jehan de Carquelevant qui, après avoir vaillamment défendu le château de la porte Saint-Michel assailli par les Bourguignons en 1492, avait été fait prisonnier par Philippe de Belleforière, lui donna la maison de Séchelles et ses dépendances, confisquées sur le seigneur de Saveuse qui était resté fidèle à la maison de Bourgogne (1). »

Ainsi, Charles VIII aurait attendu qu'Arras ne fût plus à lui pour en faire largesse, et cela, en dépouillant un partisan du vainqueur au profit de celui qui avait laissé prendre la ville — et s'était laissé prendre lui-même !

Car, arrêté dans sa fuite, il fut gardé à vue par les lansquenets de Bourgogne dans cet hôtel de Séchelles d'où il s'était sauvé la nuit, à la première alerte, pour se réfugier au château de la Grand'Place (2). Cet hôtel lui appartenait en effet, depuis deux ans et plus : il l'avait acheté en

(1) *Ibid.*

(2) D. Gérard, *Journal*, et Denys Maton, *Prinse d'Arras*. — Voir E. Lecesne, *Hist. d'Arras*, I, p. 507, 510, 511.

Digitized by Google

1490 des exécuteurs testamentaires de Mme de Saveuse (1).

L'hypothèse de la donation royale n'a donc pour fondement qu'une confusion manifeste entre Charles VIII et Charles le Téméraire d'une part, de l'autre Crévecœur et Karquelavant : la confiscation visée retarde de vingt ans, nous l'avons signalée à sa date.

En introduisant dans son fief le nouveau seigneur de Ronville, je ne crois pas hors de propos de donner ici, sur ce personnage intimement lié à l'histoire d'Arras de cette époque, des renseignements biographiques qu'on ne trouve pas réunis ailleurs.

Jean, seigneur de Karquelavant, était breton, comme le nom l'indique : Kerguellavant et son château sont une dépendance de Pont-Scorff, chef-lieu de canton de Lorient (Morbihan).

Enrôlé d'abord, a-t-on dit, dans l'armée de Charles le Téméraire, marié par lui à une riche héritière de ses états, cette alliance l'aurait déterminé à passer, comme d'Esquerdes, au service de Louis XI (2).

L'inexactitude de cette dernière assertion, constatée plus loin, rend la première tout au moins suspecte jusqu'à preuve. On ne peut affirmer qu'une chose, c'est que le capitaine Karquelavant commandait, en 1479, cent lances fournies de

(1) Arch. comm., *Reg. mém.*, x, f° 77 r° (1484-1495).

(2) « C'estoit un Gentil-homme Breton que Charles, duc de Bourgongne avoit attiré à son service et luy avoit fait espouser l'héritière de la Maison de Liques en Boulonnois (?). Après la mort de son Maistre, en suivant l'exemple du seigneur des Cordes et autres, qui avoient leurs héritages situez dedans les terres du Roy de France, il se mit au service de sa Majesté et estoit lieutenant du Bastard de Cardon, Gouverneur (?) de la ville d'Arras, que le Roy tenoit en sa main par le moyen d'une saisie féodale. » — Jean de la Barre, *Les Antiquitez de la ville, comté et châtelenie de Corbeil*, Paris, 1647, in-4°, p. 217.

Digitized by Google

la grande ordonnance du roi, autrement dit cinq cents hommes, tant de cheval comme de pied, de la garnison d'Arras : celle-ci comptait alors huit cents lances.

On sait le rôle prédominant qu'il joua dans la tentative avortée pour surprendre Douai ; dom Gérard Robert nous a raconté son stratagème et son échec (1). Voici un fait inédit relatif à cet évènement.

Le jour même de l'expédition, mercredi 16 juin 1479, un de ses archers en assommait un autre de la compagnie de Jean de Daillon. Arrêté dans les vingt-quatre heures par ordre de son capitaine, l'archer céda aux conseils d'un camarade de libations nommé Louis de Signac, et, trompant avec son concours le geôlier de Cité, il s'évada le soir sous un déguisement.

(1) Voir Dom. Gérard Robert, *Journal*, p. 33. On avait rassemblé la nuit « trois mille hommes, tous couchiez dedans les bleds d'entour Douay. Les aucuns, comme Karkuelavent, capitaine et autres des principaux, se mirent en abit dissimulé, faindant porter herbe audit Douay à la porte ouvrir; et avec ce portoient quartiers de bois pour bouter à la porte dans le courant de l'erche, et pieds de quièvre de fer et espées toutes nues dedens lesdis faitz d'herbes.... » — E. Lecesne, I, 445.

Ces bottes d'herbes que portaient Karquelavant et ses affidés ne contenaient aucune « machine de guerre de nouvelle invention », mais simplement des bois équarris pour obstruer les coulisses des herses, des leviers de fer et des armes pour vaincre les premières résistances.

Le *Journal* de notre chroniqueur de St-Vaast, classe cette tentative dans la série chronologique des évènements de 1478. On ne s'explique pas cette transposition. Si la date du 16 juin 1479 n'était déjà si bien établie, elle résulterait du Compte de la Hanse de Lille enregistrant l'arrivée d'un messager expédié de Douai le jour même pour annoncer « comment les Franchoys s'estoient de nuyt venut enbuschier à grant puissance auprès de leurs portes, à intencion de faire emprinse sur ledite ville à l'encontre de leurs dites portes » (Arch. comm. de Lille).

Digitized by Google

Karquelavant, informé dès la première heure par son lieutenant Patrice Maquelalain (1), rencontra l'instigateur et complice du méfait, au moment où, sautant en selle, il se disposait à courir sus aux batteurs d'estrade des environs. Déjà furieux de son insuccès de l'avant-veille, exaspéré par le rapport du lieutenant, il frappa Signac de son épée, si brutalement qu'il le tua.

Ce meurtre fait l'objet d'une lettre de rémission accordée à son auteur; on en trouvera le texte à la fin de cette notice.

Karquelavant n'était encore qu'écuyer; élevé à la chevalerie l'année suivante, il ne tarda guère à recevoir une nouvelle marque de la faveur royale.

« Considérans, dit Louis XI, que, pour nous servir, obéir et complaire, il a abandonné le païs de sa nacion, voulant recongnoistre envers lui lesdits services, et mismement afin qu'il ait lieu et maison propre où faire sa demeurance en nostre royaume et obéissance » lui avons donné pour lui et ses hoirs masles « noz conté, place, chastellenie, terre, prévosté et seigneurie de Chaumont en Veuxin....

» Thouars l'an de grâce mil quatre cens quatre vingtz et ung (2). »

« Karquendlavan (3) » : — telle était sa signature, et c'est ainsi que le nom est écrit dans l'acte — touchait annuellement, pour son service militaire, douze cents livres sur la recette générale de Normandie.

Nous possédons trois quittances originales de cette pension, pour les années 1481, 1482 et 1483 (4), où pendent deux sceaux non catalogués: l'écu porte *trois chevrons accompa-*

(1) Lisez Mac Lalain.

(2) Arch. nat. JJ. 209, f° 48 v°.

(3) Comme toujours l'usage populaire estropia ce nom étranger en lui donnant une forme et une dérivation françaises : *Kerquelevent*.

(4) Bibl. nat. *Cabinet des titres*, Fr. 28087.

Digitized by Google

gnés d'une hermine au canton dextre, pour support deux lions, timbré d'un heaume cimé d'un fruit ? (1).

C'est dans cette première période, la date ne pouvant dépasser 1484, que Karquelavant avait acheté d'Olivier le Dain, le sinistre barbier, cette capitainerie de Corbeil où nous devons le retrouver bientôt (2).

Après la reconstitution d'Arras et le « rétablissement de la loy », auquel l'enregistrement d'un grand banquet officiel rattache son souvenir (3), le capitaine continua de se montrer le vaillant champion de la conquête française, et ses services ne furent pas méconnus.

Le maréchal d'Esquerdes, pour l'en récompenser, lui donna d'abord la terre et seigneurie de Duisans, confisquée sur Philippe de Bourbon (4), libéralité que le bénéficiaire s'empressa de reporter sur son lieutenant, Michel de Proisy, écuyer, seigneur du Perroy.

(1) Jean de la Barre, *loc. cit.* p. 217, paraît donc avoir mal lu le blason, sans doute effacé, de la pierre tombale, lorsqu'il dit : « Ses armes estoient composées d'*un chevron portant en chef deux hermines.*

La famille, la seigneurie et les armes des Karquelavant sont ignorées des généalogistes et armoriaux de Bretagne, du moins, ni le Ms. t. 457 du Cabinet des titres, ni le grand ouvrage de P. Potier de Courcy n'en font mention.

(2) J. de la Barre, *Les Antiquités de la ville, comté et châtelenie de Corbeil.* — Paris, 1647, in-4°, p. 217.

(3) Le « rétablissement de la loi » eut lieu les 4, 5, 6 et 7 mai 1484 (*Inv. des chartes de la ville*. Documents, p. 328) Le 10, un dîner offert à Pierre Loys de Valtan, capitaine de la clôture du camp envoyé par le maréchal d'Esquerdes, pour faire appliquer l'ordonnance contre les excès des gens de guerre, réunissait à la Maison-Rouge les deux capitaines des châteaux d'Arras et de Cité, d'autres capitaines de la garnison (entre autres Carquelavant) Jean Gosson, lieutenant du sénéchal et gouverneur, Pierre Caulier, procureur d'Artois, le maire d'Arras, Jean de Beaumont et les nouveaux échevins (Arch. comm., *Reg mém.*, x, 1484-1495).

(4) Arch. nat. P. 1397, coté 524. — 1er juillet 1486.

Digitized by Google

La lettre le qualifie conseiller et chambellan du roi. (1).

L'année suivante, par commission royale datée de Château-Gontier le 29 avril 1487, Charles VIII le nomma « capitaine de la ville d'Arras et du château (2) ».

Il succédait dans cet emploi supérieur à un de ses compatriotes, Olivier de Quoaitmen (3), que la grande charte de Franchise avait investi, comme lieutenant du roi dans sa nouvelle colonie, des prérogatives les plus étendues de gouverneur général à la fois civil et militaire (4).

Réduit à ce dernier rôle par la réintégration des anciens bourgeois dans leurs privilèges, c'est dans le récit des faits d'armes signalés par les chroniques du temps que l'on doit s'attendre à retrouver la trace de Karquelavant.

On le rencontre aussi dans une autre circonstance, associé, comme toujours, à l'inséparable bâtard de Cardonne, mais alors pour une entreprise de nature bien différente.

Le roi les avait chargés de s'entremettre du mariage d'un archer du Comte de Foix (5) avec la fille de Pierre Camp,

(1) *Ibid.*, même cote. — 14 septembre 1486.

(2) Arch comm., *Reg mém.*, x, f° 34.

(3) D'après sa signature autographe au bas d'une lettre que nous avons imprimée dans l'*Inv. des Chartes*, Docum. CCXLII, 28 oct. 1483, il écrivait ainsi son nom, au lieu de la véritable orthographe bretonne, *coët men*. — Cette famille est connue des généalogistes : elle portait *de gueules à 9 annelets d'argent, 3, 3 et 3*. La seigneurie dépendait de la paroisse de Tremeven, évêché de Tréguier (arrond. de St-Brieuc). Olivier de Coëtmen avait épousé Marie Arret, fille de Me Jean Arret, sieur de Kermarquer (V. Bib. nat., *Cabinet des titres*, t. 457, et P. Potier de Courcy, *Nobiliaire et armorial de Bretagne*, 1862).

(4) Ordonn. des Rois de France, t. XVIII, 7 juillet 1481.

(5) Les cinquante lances de la compagnie de Foix laissèrent un tel souvenir de leur premier séjour à Arras « pour les grandz outraiges, desrois et batures qu'ilz avoient fait aux bourgois, manans et habitans », que, menacés d'avoir à les héberger de nouveau, les

Digitized by Google

riche marchand de soieries de la Petite-Place (1), transplanté à Paris lors de l'expulsion des bourgeois, et compris, à leur retour, dans la promotion échevinale du rétablissement (2).

Les premières démarches n'avaient pas été favorablement accueillies, du moins par le père, car on voit qu'il songeait à soustraire sa fille à certaines importunités, lorsque les négociateurs, intervenant militairement lui firent défense « de la transporter hors de sa maison ».

échevins dépêchèrent leur greffier au maréchal d'Esquerdes, en le priant de les loger ailleurs. Mais il leur fut répondu « que le Roy l'avoit ainsy ordonné par les billets et ordonnances signées de sa main, à quoy mondit sgr le marissal ne volloit aucunement touchier ne aller au contraire. » — (Compte de l'échev. 1490, 11 octobre).

(1) Ce nom reparaît aux diverses époques dans l'histoire industrielle, civile, militaire et même littéraire d'Arras. Sans préjuger la communauté d'origine, voici quelques premières indications généalogiques :

Jacquemart Camp, drapier, reçu bourgeois en 1427, habitait, rue de l'Estrée, une grande maison avec jardin. Il fut échevin depuis 1429 jusqu'à sa mort en 1437 — deux années sur trois, suivant la règle.— Il avait épousé Rose Mansel. Leur inscription funéraire est relevée par Simon le Febvre (Bibl. d'Arras, Ms. 328, f° 23 r°) avec leurs blasons : le mari *un échiqueté*, la femme, *trois étoiles*. La pierre tombale doit être au Musée.

Baudin Camp, drapier, époux de Jacquemine Paien, acheta en 1427 des de Wavrans, propriétaires de ce groupe de maisons depuis un demi-siècle au moins, l'*Espine d'argent* sur la Petite-Place (n° 25), entre *Le Merchier*, dédoublement de la *Licorne*, et la *Barge d'or*. — Noter que le rentier de St-Vaast n'avait pas encore fait la mutation en 1435 — Baudin Camp mourut en 1471-72.

Son fils Pierre, celui de la lettre, eut de Gille Morel trois enfants entre lesquels ils firent un partage testamentaire le 7 janvier 1517 n. s. : Nicolas, l'aîné, mort vers 1541, Jeanne, femme de Guillaume de Paris, et Madeleine, mariée à Jean de Vichery.

(2) *Inv. des Chartes de la Ville.*— Docum. CCXLIV, p. 328, 4-7 mai 1434.

Digitized by Google

Pierre Camp protesta contre ce blocus domiciliaire, et finalement, le roi fit enjoindre à ses terribles agents matrimoniaux de ne plus se mêler de l'affaire (1). Certes, le désaveu était humiliant ; mais Karquelavant pouvait s'en consoler en lui opposant un témoignage récent de la faveur du roi : il était nommé gouverneur de Valois (2).

Le nouveau commandant de la place d'Arras et de son château habitait l'hôtel de Chaulnes en l'Estrée, devenu le refuge de l'abbaye du Mont-St-Eloi. Il jugea convenable de changer de résidence et d'avoir une demeure à lui : c'est pourquoi il acheta des exécuteurs testamentaires de

(1) J'ai reproduit cette lettre dans l'*Invent. des Chartes*, Docum. CCXLVII, p. 322. La fiche correspondante du volume des Analyses, non publié, porte cette indication : «Extrait du Cartul. C., p. 116, lettre non datée, vraisemblablement de 1489, peut-être de l'année précédente ou de la suivante. »

(2) Les archers de corps à marier abusaient positivement de la candidature officielle. On peut voir dans la *Chronique* de Georges Chastellain comment le duc de Bourgogne et Colinet d'Arras voulurent s'en prévaloir à l'égard d'un « riche vilain, brasseur de cervoises demorant à Lille en Flandres » et de sa fille, « seule héritière, mariable et assez belle. » (Ed. Kervyn de Lettenhove, t. III, p. 82).

Ils ne laissaient pas même aux riches veuves d'Arras le temps de faire leur deuil. On en cite une qui, pour éviter le mariage forcé, convola le jour même de la mort de son mari. « On la pourroit excuser, dit Jacques du Clercq, car en ce temps, par tout le pays du duc de Bourgogne, sitost qu'il advenoit que aulcuns marchands, labouriers, et aulcunes fois bourgeois d'une bonne ville ou officier trespassoit de ce siècle, qui fust riche, et il délaissat sa femme riche, tantost ledit duc, son fils ou aultres de ses pays voulloient marier lesdites vefves à leurs archiers ou aultres leurs serviteurs..... et pareillement, quand ung homme estoit riche et il avoit une fille à marrier, s'il ne la marrioit bien josne, il estoit travallié, comme est dit cy dessus. » (Ed. Reiffenberg, t. II, p. 245).

Digitized by Google

Mme de Saveuse l'hôtel de Séchelles et ses dépendances (1).

Les circonstances de son mariage ne furent sans doute pas étrangères à cette acquisition : c'est, en effet, vers ce temps-là qu'il dut épouser Isabelle de Ligne, veuve, en premières noces, de Jean d'Ocoche, seigneur de Neuville, en secondes noces, de Edmond de Monchy, seigneur de Senarpont. (2).

Elle occupait avec son troisième époux les appartements du manoir de Ronville, lorsque, le 5 novembre 1492, avant le jour (3), réveillé en sursaut (4) par le tumulte des soldats allemands maîtres de la porte d'Hagerue, Karquelavant

(1) « Ledit jour (9 mai 1490) mesdits sg^rs accordèrent à M^r le cappitaine de Karquelavend, gouverneur de Valois et cappitaine de ceste ville et du chasteau, que le procureur de la ville, [comparant] devant le prévost de Beauquesne, feust tenu et décrété en la maison et procuration de l'éritage de la maison de Séchelles, scitué en l'eschevinage, assez prez de la porte de Ronville ; lequelle maison de Séchelles est un fief tenu de la seigneurie de Sauty, sauf une portion d'icelle, comme la porte de derrière, une partie de la court et du gardin tenant par derrière au gardin de la maison de Contay ; ledite maison de Séchelles et une appendance d'icellui vendus à mondit sg^r le gouverneur par les exécuteurs du testament de Mme de Saveuses... » Il est fait remise à l'acquéreur du droit de quart forain appartenant à la Ville sur la partie de l'immeuble tenue de l'échevinage (Arch. comm., *Reg. mém.* x, 1484-1495, f° 77 v°.)

(2) Isabelle de Ligne, huitième enfant de Michel de Ligne, baron de Barbançon, eut de son premier mariage : 1° Jean, qui fut seigneur de Neuville ; 2° Jeanne, mariée à Gilbert de Lannoy, seigneur de Willerval, fils de Philippe de Lannoy, dont il sera question plus loin ; 3° Marguerite *alias* Bonne de Neuville (A. de Neufville, *Hist. généal. de la maison de Neufville.* Amsterdam, 1869, in-4°.)

De son second mariage, contracté le 16 avril 1482 n. st., elle eut : 1° Jean de Monchy, seigneur de Senarpont, de Wismes et de Guimerville ; 2° une fille (De la Chenaye-Desbois, *Dict. de la noblesse.*)

On ne connaît pas d'enfants du troisième mariage.

(3) « A l'heure de chinq heures du matin. » — D. Gérard Robert. *Journal*, p. 90.

(4) « Il avoit joué aux depz jusques à la mynuit. » — *Ibid.* p. 88.

Digitized by Google

s'enfuit à peine vêtu, et gagna, par le chemin de ronde, le château de la porte St-Michel.

On connaît les suites de cette surprise, l'escalade de son hôtel par Lejosne-Contay, la scène tragi-comique dans la chambre de Madame (1), la reddition des deux châteaux, la rapacité des chefs et des soldats, leurs insolences et leurs excès.

Jean de la Barre assure qu'ayant ainsi « rendu la place assez légèrement, Karquelevant fut très mal reçu du Seigneur des Cordes et mal voulu de tous les Picards », si bien que, « de honte qu'il en eut, il quitta ce pays-là et vint faire sa retraite à Corbeil dont la capitainerie luy avoit esté cédée par Olivier le Daim (2). »

(1) « Le dit Chrestien mena le dit lieutenant (Jean Gosson) au casteau de le porte St Micquiel, là où estoit Karkuelavent, et aucuns autres aussi à l'ostel Karquelavent : il y vint le seigneur de Forest en personne ; à cause que l'huys estoit clos, entra par les fenestres, tout armé, ouvry l'huys à aucuns de ses gens, et trouva Mme et ses chamberières au lever ; laquelle dame se mit à genoux devant lui et lui pria pour l'honneur de noblesse qu'il euist pitié de son mary (lequel estoit parti et boutté au casteau, comme dit est). Lequel, par semblant, lui montra bonne chière, à cause que, de tous lez on lui fourra les housseaulx d'or en monnoye, par telle fasson qu'il ne pooit marchier — sans ce qu'il prit des joiaux et des biens à outrance, par fixion de lui les volloir garder. » — (*Ibid.* p. 91).

Ce Chrétien, sergent révoqué, le guide des pillards, au besoin des pillés, opérant pour son compte, sans préjugés politiques ; cette femme affolée, demandant grâce à genoux pour la vie de son mari, sans se douter que le mari a déjà décampé en simple appareil ; ce grand seigneur faisant main basse sur les bijoux et l'argenterie de Madame, sous prétexte de les mettre en sûreté ; les bottes de ce gendarme transformées par les femmes de chambre en lourdes tire-lires qui entravent sa marche — avec Grisart et la porte d'Hagerue à l'arrière-plan — quelle fresque pour le Palais des Beaux-Arts !

(2) *Les Antiquités de la ville, comté et châtellenie de Corbeil.* Ibid.

Digitized by Google

Assurément, cette trahison avait « brassé ung brouet bien amer à boire audit capitaine et autres, lesquels furent pris par faute de bon guet (1). »

Il ne faudrait pas croire, cependant, que la surprise d'Arras ait brisé sa carrière militaire puisqu'on le voit encore, de janvier 1499 à janvier 1504, servant dans l'armée du roy aux gages de 500 livres (2) : il appartenait alors au régiment du comte de Nevers, dont il se qualifiait le lieutenant général deux ans plus tard (3).

Mais l'hôtel de Séchelles avait perdu ses hôtes, et leur tombeau, qui se voyait jadis dans l'église de Notre-Dame de Corbeil, détruite à la Révolution, ne laisse aucun doute sur le choix qu'ils firent de cette ville pour leur résidence.

Isabelle de Ligne y serait morte en 1501, d'après le fragment d'épitaphe suivant, d'un grand intérêt pour notre sujet, malgré les erreurs de transcription : ..... *vivante femme de Messire Jean de Kerkelevant seigneur de Liques, de la Norville et de Senerpont, qui trespassa le vingt-uniesme septembre mil cinq cens un* (4).

(1) D. Gérard Robert, *Journal*, p. 83.

(2) Ainsi qu'il résulte de trois quittances dont la copie nous est parvenue. — Bib. nat. Ms. Fr. 28087.

(3) « Messire Jehan de Karquelevend, chevalier, signeur dudict lieu, conseillier, chambellan du Roy nostre dict signeur et son cappitaine de Carbœul (*lis.* Corbœul), lieutenant général de hault et puissant princhе monsigneur le conte de Nevers. » — Acte de vente de 1506, copie du dossier des Arch. comm., dans A. de Cardevacque, *L'Hôtel de Séchelles*, p. 358 des *Mémoires de la Comm. des Mon. hist.* t. I. livraison IV. — 1894.

(4) C'est sur la foi de cette lecture fautive, *Liques* au lieu de *Ligne*, que Me Jean de la Barre fait marier par Charles le Téméraire le capitaine Karquelavant avec « l'héritière de la maison de *Liques* en *Boulonois* », seigneurie héréditaire des châtelains de Lens de la famille de Récourt, dans laquelle il n'a certainement pas pris alliance.

Norville, arrondissement de Corbeil, pourrait avoir appartenu à

Digitized by Google

L'épitaphe du mari n'a pas été relevée, et la date de sa mort reste inconnue : on sait seulement qu'il vivait encore en 1506.

Cette année, en effet, par acte du 15 juin, passé devant auditeurs royaux de la prévôté de Beauquesne, Jean de Karquelavant, ou plutôt son bailli d'Arras, Pierre Lallart (1), vendit pour la somme de deux mille livres, à Jean d'Ocoche, seigneur de Neuville-Vitasse, l'hôtel et pouvoir de Séchelles, avec tous les immeubles, droits et revenus dépendant de la seigneurie.

Cet acte demande un commentaire.

Notons d'abord qu'antérieurement à la vente, Jean de Neuville avait pris Séchelles en arrentement, à raison de

Karquelavant, mais on n'en a pas la preuve, tandis que les vraisemblances permettent de voir dans ce mot une altération de *Noeville*.

Jeanne de *Ligne* était, en effet, par ses deux premiers mariages, douairière de *Neuville* et de *Senarpont* ; toutefois elle ne fut jamais « dame de *Ligne* — encore moins Karquelavant pouvait-il être qualifié de seigneur de *Ligne* » ; et de plus, à la mort de sa femme, les autres titres devenaient caducs.

Cette épitaphe aurait donc été, ou remaniée, ou mal transcrite.

(1) Pierre Lallart était déjà procureur de Karquelavant pour Séchelles en 1494. Natif de Douai, clerc de Jacques Marchand, procureur en cour laie, il fut reçu à la bourgeoisie pour xvi s. le 14 déc. 1490. Son nom figure parmi les échevins de 1508, 1511, 1512 et 1516. Il devint maire titulaire d'Arras à partir de 1517 et fut maire effectif de 1524 à 1534, année de sa mort. Il avait épousé Jeanne Boulenger, fille de Pierre.

Avant lui s'étaient établis à Arras : 1° Henry Lallart, reçu bourgeois le 24 avril 1434, dix ans plus tard premier mayeur de la confrérie restaurée de St-Jacques; 2° Pierre Lallart, couturier, reçu pour xii s. le 23 juin 1435, l'un et l'autre nés à Brebières près de Douai.

Cette famille a compté jusqu'à nos jours des représentants dans la haute bourgeoisie d'Arras.

Digitized by Google

cinquante livres par an, mais avec faculté d'achat moyennant deux mille livres ; (1)

Qu'en outre, la procuration donnée pour cet objet à Pierre Lallart remontait à plusieurs années, de sorte que l'origine de ces transactions coïnciderait avec l'ouverture de la succession du conjoint décédé.

Or l'acquéreur, Jean de Neuville, était précisément héritier de ce conjoint, le fils d'un premier lit d'Isabelle de Ligne, et par suite le beau-fils du vendeur Karquelavant.

Ces arrangements de famille ont donc toute l'apparence d'une liquidation successorale de biens féodaux.

Et ce qui confirme l'interprétation, c'est que, dans cette procédure, Jean de Neuville n'est au fond qu'un intermédiaire légal : aussi ne manque-t-il pas de stipuler pour lui « ou son command ». Ce command, l'acquéreur réel, qu'une simple déclaration suffira à faire ensaisiner, c'est Robert de Meleun, baron de Rosny.

Ainsi peut s'expliquer cette nouvelle mutation, sinon sous des garanties de certitude absolue, puisque le titre nous manque, du moins avec un concours de vraisemblances qui fait absolument défaut à l'hypothèse d'une succession héréditaire, affirmation gratuite, contraire à toutes les données, chronologiques et généalogiques (2).

(1) Voir l'acte publié par M. de Cardevacque d'après la copie du dossier des Archives, *Mémoires de la Comm.* p. 358.

(2) A. de Cardevaque, *L'hôtel de Séchelles*, p. 341 des *Mémoires* : « De Carquelevent n'en fut pas long-temps propriétaire ; il la vendit « le 5 juin 1506 à Jehan, seigneur de Neufville, *descendant, par sa « mère, des sires de Saveuse et dont hérita Robert de Melun, gouverneur d'Arras.* »

Que la mere de Jean de Neuville, Isabelle de Ligne descendît des Saveuse, c'est ce que le P. Anselme ne soupçonnait pas ; mais prouvât-on cette descendance, qu'elle n'établirait en rien les droits d'un Meleun a l'héritage d'un Neuville en 1508 ; et quand même elle les établirait, encore eût-il fallu pour les faire valoir que la succession

Digitized by Google

A partir de l'entrée de la seigneurie dans la maison des Meleun-Epinoy où elle restera deux siècles, la transmission de propriété ne présente plus d'énigmes : il suffit pour s'en rendre compte de suivre pas à pas la descendance de cette puissante famille (1).

Robert de Meleun, baron de Rosny, fut gouverneur d'Arras, du 13 octobre 1503 jusqu'à sa mort en 1512 (2) : il était frère de François, évêque d'Arras. D. Gérard Robert parle sans enthousiasme des rapports qu'ils eurent l'un et l'autre avec l'abbaye pendant l'occupation allemande (3).

Hugues de Meleun, vicomte de Gand, le second frère, succéda à Robert, son aîné, tant à la gouvernance qu'à la seigneurie de Ronville (4). Dans le partage qu'il fit de ses biens entre ses cinq enfants le 12 novembre 1524, il assigne

fût ouverte : or Jean de Neuville ne s'est nullement prêté à cette combinaison rétrospective ; il ne mourut qu'en 1526, laissant, entre autres enfants « Jehan de Nœufville, escuier, filz aisné et héritier « apparent de Messire Jehan de Nœufville, chevalier », lequel releva alors trois fiefs tenus du château d'Arras, comprenant « la fortresse et creneaulx du chasteau dudit Nœuville. » — (Arch. du Nord, *Recette du domaine*, Reg. coté A. 218.

(1) M. F. Brassart, dans son grand travail sur *La châtellenie de Douai*, a parlé des Meleun avec sa compétence habituelle. L'auteur consacre à plusieurs des personnages qui vont suivre une notice biographique, dont les moindres détails sont étudiés avec cette conscience scrupuleuse qui caractérise tous ses travaux. Nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer le lecteur à cette savante publication, où il trouvera le guide le plus sûr et un modèle de critique.

(2) Arch. comm., *Reg. mém.*, XI, f° 203 v°.

(3) « En ce tempore se partit mademoiselle de Rougny (Rongny), « femme du dit Robert de Melun, avec laquelle se partit ledit Fran- « chois, père (*lis.* frère !) du dit Robert, se nommant prothonotaire, « emportant de l'argent de l'église larguement, *per phas et nephas* « (*sic*), à cause de Briconnet, comme dit est. »— (*Journal*, p. 109 — « V. 103 et 105).

(4) Arch. comm. *Reg mém.* XII, f° 53 r°.

Digitized by Google

à Jean son unique fils, les seigneuries de Caumont, Rosny, etc. « avec le fief et maison nommée le pooir de Secelles, situé en la ville d'Arras, et le jardin et amasement qui siet au devant » (1). C'est là qu'il mourut « le jœudi xvii nov. 1524, à 6 h. du soir, en sa maison de Secelles prez la porte Ronville (2) ».

Jean de Melun, ou plutôt sa mère et tutrice la vicomtesse de Gand — car la faiblesse d'esprit de son fils lui en avait fait donner la curatelle (3) — institua comme bailli de son pouvoir d'Arras Adrien Vignon (4), auquel succédera dans cette charge son fils Antoine Sr d'Ouencourt (5).

Adrien Vignon devint procureur général de l'échevinage (6). On le voit en 1542, et l'échevin Jean de Bayart, deux ans après, (7) solliciter et obtenir l'autorisation de demeurer à l'hôtel de Séchelles alors inoccupé par les propriétaires : les officiers de la Ville ne pouvaient légalement établir leur domicile dans les fiefs, c'est-à-dire en dehors de la pleine juridiction échevinale.

Jean vivait encore en 1551. (8)

Maximilien de Meleun, fils de Robert, fut nommé gouver-

(1) A. Du Chesne, *Béthune*, preuves. p. 306.

(2) Arch. comm. *Reg. mém.* xiii, f° 2 v°.

(3) Voir F. Brassart *Hist. de la châtellenie de Douai*, i, p. 402.

Peu de temps avant la mort de son père, Jean de Meleun avait commis un meurtre à Monchy-le-Preux pour lequel il obtint lettres de rémission. (Arch. du Nord *Recette du dom.* Reg. A. coté 216.)

(4) Arch. comm. *Reg. mém.* xiii, f° 190 r°.

(5) Le 23 mai 1598 Anth. Vignon était Elu d'Artois et superintendant des affaires de Madame la Marquise de Roubaix. — (F. Brassart *loc. cit.* p. 418.)

(6) Du 4 août 1540 au 1er juin 1578. — *Reg mém.* xv à cette date.

(7) *Inv. des Chartes de la Ville.* Docum. cccix, p. 490. — *Reg. mém.* xiii f° 360 r°, 6 août — *Ibid.* f° 397 r° 2 avril.

(8) P. Anselme, *Hist. généal.*, t. v., p. 237.

Digitized by Google

neur et capitaine d'Arras en juillet 1555 : il succédait dans cette charge à Hugues, vicomte de Gand, son grand-père et à Robert, seigneur de Rosny, son grand-oncle, en même temps qu'il héritait des seigneuries patrimoniales.

A peine entré en fonctions (3 septembre) il demanda aux échevins l'autorisation de jeter un pont ou galerie au-dessus de la rue, pour accéder de sa maison à son jardin en face : elle lui fut accordée, mais à vie seulement, et à la condition de la placer assez haut pour quelle ne pût nuire à la perspective de la porte Ronville (1).

Le Gouverneur d'Arras mourut le 28 juin 1572, (2) à l'âge de quarante-cinq ans, sans laisser d'enfants de Anne Rollin, fille unique de Georges, seigneur d'Aymeries et de Duisans.

Soit reconnaissance, soit calcul, son légataire universel épousa la veuve, malgré la différence d'âge (3) : c'était un petit cousin, Robert de Meleun, marquis de Richebourg, troisième fils de Hugues créé prince d'Epinoy en 1545 (4).

C'est par lui que le dénombrement de 1572, ci-dessus mentionné, fut servi à son frère, Charles de Meleun, prince d'Epinoy, baron d'Antoing et de Boubers, connétable héréditaire de Flandre, châtelain de Bapaume, sire de Saulty (5).

On connaît la haute fortune, les prouesses militaires et la

(1) L'extrait du *Registre mémorial* XIV, contenant cette décision, est imprimé dans le mémoire de M. A. de Cardevacque, d'après la copie du dossier des Archives, p 363, *loc. cit.*

(2) Arch. du Nord. *Recette du dom.* Reg. A coté 257.

(3) M. F. Brassart a retrouvé leur contrat de mariage, mai et juin 1576, dans les Archives du Parlement de Flandre et l'a analysé. Le « fief et la seigneurie de Séchelles, séant en la ville d'Arras » sont mentionnés dans les apports du mari. — *Hist. du château et de la châtellenie d' Douai.* Preuves, p. 179.

(4) Et non en 1541, comme le dit Harbaville, *Mémorial*, t. I. p. 306, et comme le réimprime le *Dict. hist. et archéol. du P.-de-C.* Béthune, t. I, p. 303 — Voir P. Anselme, *Dict. généal* , t. V, p. 231.

(5) On le trouvera à la fin de cette notice.

Digitized by Google

fin tragique de « Messire Robert de Meleun, chevalier, marquis de Roubaix, gouverneur général d'Artois, du Conseil d'Estat, chef de la cavaillerie de Sa Majesté, tué avecq aultres seigneurs, et entre aultres le s[r] de Billy, par un basteau plain de pierres, poudre à canon et aultres diableries, envoié par ceulx de la ville d'Anvers à l'intencion de rompre l'estacade, où estoit ledict sg[r] marquis, faicte pour empescher la navigation de ladicte ville (1). »

Son corps fut ramené à son hôtel d'Arras, sous une escorte de cent trente chevaux, et inhumé en l'église Saint-Jean, sa paroisse (2).

Anne Rollin, marquise de Roubaix et douairière de Séchelles, devait survivre à ce deuxième veuvage jusqu'en 1603.

Ses armoiries jointes à celles de son mari défunt dans un écusson *parti*, surmonté de la couronne fleuronnée du prince d'Epinoy, se voient encore à la façade des écuries qu'elle fit bâtir en 1595 — la date y est (3).

Elle n'eut d'enfant ni du premier, ni du second mariage.

La succession de Robert appartenait donc à Pierre, prince d'Epinoy, son frère aîné ; mais il était proscrit et déchu de tous ses droits pour crime politique, de sorte qu'elle fut dévolue successivement à ses sœurs : 1° Hélène, comtesse de Berlaimont, morte en 1590, 2° Marie, qui avait épousé le comte de Ligne, créé prince en 1602.

Grâce à d'actives négociations alors entreprises par Sully,

(1) Arch. comm. *Reg. mém.*, xv, f° 217, 4 avril 1585.

(2) Ibid. 22 avril 1585.

(3) Robert de Meleun, mêmes armoiries que Maximilien :

D'azur à sept besants d'or 3. 3 et 1, au chef d'or, brisé d'une étoile (d'azur ?) au canton dextre. — Anne Rollin : *Ecartelé au 1 et 4 d'azur à trois clefs d'or en pals 2 et 1, le panneton en haut tourné à dextre ; au 2 et 3, de . à trois fleurs de lys de . 2 et 1, à la bande de . chargée de trois lionceaux de .*

Voir C. le Gentil, *Le Vieil Arras*, p. 465.

Digitized by Google

Guillaume de Meleun, fils aîné, et les autres enfants du proscrit furent réintégrés dans leurs biens et prérogatives, sauf quelques seigneuries alors attribuées au prince de Ligne (1).

Une lacune de vingt dans la série des cueilloirs de Saint-Vaast, à partir du décès de la douairière de Séchelles, laisse subsister quelque incertitude sur la transmission du fief de Ronville.

Il résulte en effet d'une indication rétrospective qu'avant de faire retour au prince d'Epinoi, la maison de Séchelles aurait appartenu à sa sœur, Hippolyte-Anne de Meleun, mariée en 1610 à Philippe-Charles de Ligne, comte d'Arenberg, morte le 16 février 1615 (2).

« La veuve de Maximilien » dit à ce propos l'auteur du mémoire, « est inscrite au rentier de 1572 comme propriétaire de la maison de Séchelles. Elle eut pour héritier « Guillaume, qui prit le titre de prince d'Epinoy, 1633. « D'après le rentier de 1637, la succession semble en déshérence (3).

Remarquons d'abord qu'Anne d'Aimeries n'était pas propriétaire, mais simplement usufruitière de Séchelles ; qu'en outre, si Guillaume « prit » le titre de prince d'Epinoi en 1633, c'est que ses ancêtres le portaient depuis bientôt un siècle, et lui-même depuis trente ans au moins.

(1) Dans les lignes qui précèdent, je ne fais que résumer les recherches approfondies de M. F. Brassart sur les Meleun d'Epinoi, de la prévôté de Douai. — Voir *Hist. de la châtellenie*, I, pp. 413-425

(2) Les registres du rentier s'arrêtent à 1602. Celui qui suit est de 1621. On y lit, à l'article de Séchelles, la mention suivante, sans doute ainsi libellée pour la première fois, après la mort d'Hippolyte-Anne de Meleun, au registre de 1615 : « *En le rue du Dromont* — Le prince d'Espinoy, au lieu de Mgr le baron de Zevembercq, à cause de Madame Hippolyte-Anne de Meleun sa compaigne, par succession de Madame la marquise de Roubaix, pour la maison de Séchelles en ladicte rue Ronville, 8 sols. »

(3) A. de Cardevacque, *l'Hôtel de Séchelles*, p. 343 des *Mémoires*.

Digitized by Google

Quant à la succession, elle ne risquait guère de tomber en déshérence : il laissait dix enfants ! (1) Le passage visé doit donc s'expliquer autrement.

Guillaume mourut, comme son père, sous le coup d'une condamnation pour crime de lèse-majesté (2), et la confiscation de ses biens en avait été la conséquence : voilà pourquoi le rentier de St-Vaast dit qu'ils étaient « ès mains du Roy. »

La conquête française respecta les droits de sa veuve, Ernestine, fille de Charles de Ligne, comte d'Arenberg : on la voit, en effet, dispensée en 1540 de payer le centième « sur la maison qui fut au feu prince d'Epinoy, comme appartenante à Mme la douairière dudict feu prince et comme vefve de chevalier de la Toison d'or. » (3).

Héritier de la seigneurie de Séchelles, leur fils Alexandre-Guillaume de Meleun, prince d'Epinoi, la possédait en toute propriété dès avant 1652.

A sa mort en 1679, il laissa pour successeur, sous la tutelle de Jeanne-Pélagie Chabot de Rohan, sa veuve, un enfant de cinq ans baptisé en l'église St-Jean-Ronville (4).

(1) P. Anselme, *loc cit.*

(2) F. Brassart, *Ibid.*

(3) Arch. comm. Comptes du centième.

(4) Paroisse St-Jean-Ronville, registre n° 2 f° 161 : « Le vingt-septième d'octobre 1673, avec la permission de Messieurs les Vicaires de Monsgr l'Illustrissime et Révérendissime nostre Evesque, j'ai baptisé sans cérémonies le fils de hault et puissant Prince Guillaume de Meleun, Prince d'Espinoy, Connestable héréditaire et premier baire de Flandre, Viscomte de Gand, Marquis de Roubaix, chevalier des ordres du Roy, etc., et de haulte et puissante Princesse, Madame Jeanne-Pélagie Chabotte de Rohan son espouse ». *Signé :* Guillaume de Meleun. — Lesueur.

Le 14 décembre 1674, même libellé pour le baptême « sans cérémonies » de leur second fils. — *Ibid.* Registre n° 1, f° 55.

« Les cérémonies du baptesme de Marie-Marguerite-Françoise de Meleun, fille d'Alexandre-Guillaume, Prince d'Espinoy, chevalier des

Digitized by Google

Le prince Louis fut le dernier des Meleun qui posséda cette résidence patrimoniale où il était venu au monde. A la suite de négociations avec les Etats d'Artois en 1700, le siège de la seigneurie, distrait du fief, fut vendu par lui et affecté par la ville au logement des officiers de la garnison (1).

Ainsi finit, avec le siècle, le rôle féodal de l'antique manoir de Séchelles, des Haterel, de Saveuse, de Carquelavant, et des Meleun, princes d'Epinoi, aujourd'hui l'HÔTEL DU COMMERCE, siège unique et séculaire de la seigneurie de Ronville, dont les titres historiques ont été attribués, contre toute vraisemblance, et malgré le témoignage unanime des documents, à l'hôtel particulier sis en face sur l'autre rang, aujourd'hui possédé par l'honorable député du Pas-de-Calais, M. Tailliandier.

A l'époque de son aliénation, l'hôtel consistait, comme aujourd'hui, en un double corps de logis formant équerre,

ordres du Roy, connestable héréditaire et premier pair *(sic)* de Flandre, etc. et Dame Pélagie Chabotte de Rohan etc. ont esté faites le premier de décembre seize cent soixante et onze : le parain Jean-Baptiste Robiquet et la maraine Marie-Jeanne Le Brun. » *Signé* Philippes Corroyer, vicaire. — *Ibid.* Reg. n° 2, f° 150.— (Obligeamment transcrit pour moi par M. Bras, chef du Bureau de l'Etat-civil)

(1) Arch. comm. *Recueil de copies de chartes*, t. IV : Vente de l'Hôtel d'Epinoy aux Etats d'Artois pour la somme de 34,000 livres, par Louis de Meleun, prince d'Epinoy, brigadier des armées du roi, colonel du régiment de Picardie, le 22 mars 1700. — Copie d'après l'original *Juridiction, laye* 3, coté 60. — Ibid. *Registre aux saisines* 1697-1710 : Acte du 22 février 1701.

La date 1718 donnée à cette vente résulte d'une interprétation inexacte des registres de la renterie de St-Vaast, qui ne font que mentionner un état de choses dont la date initiale manque ici, par suite d'une nouvelle lacune entre 1685 et 1707.— *Loc. cit.* p. 345.

Digitized by Google

d'un côté sur la ruelle des Baudets d'autre, sous deux combles, faisant face à la grande rue sur laquelle il débordait en saillie oblique d'environ cinq mètres à son extrémité vers la porte.

Dans l'angle intérieur s'élevait une grosse tour carrée à quatre étages, coiffée d'un toit en forme de cloche quadrangulaire, surmonté d'un épi renflé à la base portant l'aiguille de la bannerolle.

Cette tour était accolée vers la ruelle à un donjon, de même largeur mais moins haut, terminé par une plate-forme.

Une autre tour carrée, de dimensions plus réduites, flanquait la façade intérieure, au droit du double pignon vis-à-vis de la porte Ronville.

Toutes les couvertures étaient en ardoises (1).

Ainsi isolé de trois côtés, l'hôtel tenait par derrière à une autre résidence historique dont la porte principale ouvrait sur la rue Saint-Nicolas (des Trois-Faucilles), quatrième côté du quadrilatère.

Cet hôtel, mentionné incidemment dans les titres de Séchelles, appartenait, au commencement du XV^{e} siècle, à Pierre des Essars, chevalier, seigneur de Willerval et de la Motte de Tilly, prévôt de Paris, grand bouteiller de France, gouverneur de Cherbourg, etc., exécuté aux halles en 1413 (2).

(1) Notre collègue à l'Académie d'Arras, mon excellent ami M. le Gentil, a décrit l'hôtel avant moi, d'après le plan en relief des Invalides. Grâce à des intelligences dans la place, il avait pu l'étudier, le démonter et le photographier du temps où elle était place de guerre. Aujourd'hui qu'elle est démantelée, la consigne est la même que pour nos forts détachés : défense de prendre notes, croquis, etc. De fortes jumelles et une bonne mémoire sont seules permises aux archéologues. Quant aux espions, rien ne leur est plus facile que de photographier la rade de Cherbourg et le reste, à la barbe blanche des surveillants. Une anomalie aussi invraisemblable appelle une réforme : on nous la fait espérer.

Voir C. le Gentil, *le Vieil Arras*, p. 464.

(2) E. Lecesne, *Hist. d'Arras*, t. I, p. 243.

Digitized by Google

Le siège de 1414 ayant détruit les couvents du faubourg, il servit d'abord de refuge aux dames de la Thieuloie (1) ; puis les héritiers dudit Pierre, Antoine des Essars, chambellan du roi, sieur de Glatigny, et Philippe des Essars, évêque d'Auxerre, le vendirent à Jean de Thoisy, évêque de Tournai (2), qui, à son tour, le rétrocéda à Me Jean de Boubers, avocat, comme lui conseiller du duc de Bourgogne (3).

A la mort de celui-ci, il fut acheté par Me Robert le Jone, chevalier, seigneur de Forest (4), tout récemment nommé gouverneur d'Arras (5), et, pendant un siècle, il resta d'abord la résidence de son fils et de son petit-fils, qui lui succédèrent à la gouvernance, puis la propriété de leurs enfants.

Vendu, en 1540, par Jean de Humières et Françoise Lejosne de Contay, sa femme, à Jean de Longueval, chevalier, sieur de Vaulx, gouverneur des Ville et Cité d'Arras (6), et délaissé par eux à leur fils, le vaillant Maximilien, premier comte de Bucquoy, l'hôtel de Contay, dit aussi de Longueval, prit le nom définitif d'hôtel de Bucquoy qu'il a porté depuis.

Pour achever de remplir le cadre topographique presque entièrement occupé par les deux manoirs, il nous suffit de mentionner deux maisons d'importance relativement secondaire, l'une à l'angle de la ruelle des Baudets, sur la rue

(1) Arch. comm. *Embr.*, 20 avril 1416.

(2) Ibid. *Embr.* 13 août 1419 et 7 oct. 1422.

(3) Ibid. *Embr* 15 juin 1425.

(4) Le 4 avril 1438 « avant le cherge bénit » (1439) — Arch. comm. *Embrevures.*

(5) Le 2 mars 1438, v. st. (1439) — Ibid. *Reg. mém.* VIII.

(6) Le 14 juillet 1540. — Ibid. *Embr.* f° 77 r° et *Reg. mém.* XIII. f° 305 r° — Dans *Les Rues d'Arras*, t. II, p. 404, l'ancien hôtel de Contay est confondu avec celui que la famille Lejosne-Contay occupait récemment rue Fausse-Porte-St-Nicolas, n°s 4 et 6, lequel, par parenthèse, n'a jamais appartenu au vicomte d'Ogimont : il demeurait à côté, au n° 8.

Digitized by Google

St-Nicolas, à l'enseigne de l'*Eglantier*, y compris ses dépendances du *Petit-Eglantier* et de la *Fleur de l'Eglantier*, l'autre dans la petite rue Ronville, tenant à Séchelles, nommée le *Dromont*, avec le *Petit-Dromont* (1) partiellement annexé à l'hôtel par Philippe de Saveuse, comme on l'a vu précédemment.

Si nous portons maintenant nos recherches sur le groupe de maisons faisant face à l'*Hôtel du Commerce*, nous trouvons qu'au XVII^e^ siècle l'établissement de la montée du rempart les avait réduites à quatre, aujourd'hui comprises sous les numéros 38-34 (2).

La première est la *Garde de Dieu*, enseigne du XVII^e^ siècle, empruntée au formulaire du roulage, reconstruction de 1740.

On en a fait le *Dromont* ! C'était fatal : le siège de la sei-

(1) Le *Dromont*, qui donnait à cette rue son nom le plus usuel, nom moins équivoque que celui de Ronville déjà porté par la grande rue, dut avoir pour enseigne le voilier rapide ainsi nommé jadis :

> Car il vit son vaissel lès une roche aler,
> Onques li maronnier nel porent destourner,
> Là s'en va li *dromons* qu'il ne porent ancrer.
>
> (Bibl. d'Arras, Ms. 766, f° 15 v°.)

Le *Petit-Dromont*, ce qui en restait, prit vers 1700 l'enseigne de la *Tête d'Or* qu'il porte encore aujourd'hui : c'est la première sur ce rang, n^os^ 34-36. Le *Dromont* venait ensuite.

(2) A l'extrême limite du seizième siècle, il y avait encore sept maisons sur ce rang entre la porte Ronville et la ruelle du rempart. La première appartenait à Maurice le Sellier, d'une famille établie à Arras au commencement du XVI^e^ siècle, parvenue depuis à de brillantes situations, et dont les descendants occupent aujourd'hui un rang distingué parmi les grandes familles de Belgique.

Digitized by Google

gneurie passant de l'autre côté de la rue, son annexe devait suivre (1).

Mais c'est en vérité faire bien de l'honneur à cette masure, que de vouloir y loger le corps de MM. les officiers. L'aristocratie militaire d'alors était-elle donc si facile à accommoder? Il aurait fait beau, ma foi, leur parler d'une auberge ! (2).

Semblable objection n'était pas à prévoir pour la propriété contiguë, dont le vaste emplacement se prêtait à toutes les installations, comme à toutes les hypothèses rétrospectives suggérées depuis par son importance actuelle.

Cet hôtel, d'après M. de Cardevacque, « était occupé en » 1697 par la dame Le Carlier, et comprenait alors huit » places, dont six à feu, au rez-de-chaussée, et neuf cham- » bres à l'étage, dont sept à feu » (3).

Assurément, la description indique une maison de maître ; mais l'attribution en est erronée : elle se rapporte, non pas

(1) « Le *Dromont*, aujourd'hui auberge de *la Garde de Dieu* » A. de Cardevacque, *L'hôtel de Séchelles*, loc. cit., p. 340, note 2.

(2) « Les Etats d'Artois après avoir loué, pour y loger des officiers, « la partie du Dromont attenant à l'hôtel de Séchelles, en devinrent « acquéreurs vers 1718. » — *Note* (1) — « Les Etats d'Artois, au lieu « du prince d'Epinoy, pour la maison de Séchelles et pour une partie « de la maison du Dromont, *à présent en casernes pour des officiers*, « faisant deux coings de deux côtés, doit pour la partie du Dromont « II s. et pour la maison de Séchelle VIII sols tornois et II chapons « *Rentier de Saint-Vaast pour 1707.* » — A. de Cardevacque, *loc. cit.* p. 344 et 345, note 1.

Dans la citation qui précède, les mots en italiques se rapportent évidemment à l'hôtel, et non à la portion annexée du *Dromont*, dont le nom ne figure ici que pour justifier le détail de la perception.

On remarquera en outre que le signalement topographique de cette maison « *faisant deux coings* » suffisait pour indiquer son véritable emplacement et prévenir une fausse attribution. Ce signalement est répété à chaque article cité dans le mémoire (p. 344, note 1, 345, note 2).

(3) A. de Cardevacque, *loc. cit.*, p. 345.

Digitized by Google

à l'hôtel de M. Tailliandier, mais au numéro 32, le dernier du groupe, celui qui fait le coin de la ruelle.

M. Laroche, dans ses consciencieuses recherches généalogiques sur le P. Ignace le Carlier, n'a eu garde de s'y méprendre : l'habitation appartenait alors à cette famille (1).

Elle lui provenait d'Antoine de Crespiœul, avocat, grand-père de Me Antoine Carlier, conseiller au Conseil d'Artois, par achat des héritiers de Pierre Hapiot, greffier dudit Conseil, lequel la tenait de Gilles le Maire, etc. (2).

Avant de faire cette acquisition, Jean de Crespiœul possédait déjà la maison attenante à l'enseigne des *Cocquelets* (numéro 34). Il l'avait achetée en 1590 de Me Adrien de Belvalet. Elle devint après lui la propriété de Me Jean-Adrien Mulet, châtelain d'Arras, puis de l'avocat Caudron, qui se faisait appeler Caudron d'Ercourt, pour arriver à d'Ercourt seul en lâchant le Caudron. Ses héritiers le vendirent au marchand François de Gouve (3).

On devine que sur ce groupe de maisons, et malgré le silence des rentiers de St-Vaast qui n'y percevaient rien, les documents ne font pas absolument défaut.

Mais c'est en vain qu'on y cherche, entre la *Garde de Dieu* et les *Coquelets*, une trace quelconque de l'hôtel, siège prétendu de la seigneurie de Séchelles, auquel aurait succédé celui que nous voyons aujourd'hui.

Il n'y en avait pas l'ombre ; son emplacement était celui du jardin de l'hôtel en face, où, comme on l'a vu, le gouverneur d'Arras, Maximilien de Meleun, accédait par un pont volant jeté sur la rue. Pendant deux siècles, d'environ 1500 à 1700, aucune habitation bourgeoise n'occupa ce terrain.

Cependant un texte cité plus haut indique en cet endroit « un jardin amasé ». Mais le collecteur du centième s'em-

(1) P.-M. Laroche, *La famille Le Carlier et le P. Ignace*, 1876, in-8°, p. 23 et note.

(2) Arch. comm. *Embr.* et *Comptes de l'argentier.*

(3) Ibid.

Digitized by Google

presse de nous renseigner sur l'importance de cet amasement : il y relève une aire de cheminée. Triste installation, surtout en hiver, pour le chef-lieu d'une telle seigneurie ! C'était tout bonnement la loge du jardinier, avec sa chambre à l'étage donnant dans la tourelle : l'aire de cheminée y est toujours, mais le siège de la seigneurie n'y a jamais été (1).

Dans le démembrement du fief, l'aliénation du jardin avait précédé celle de l'hôtel d'Epinoi. Louis de Meleun le vendit vers 1699 à Nicolas de Canoye (2), capitaine de cavalerie, marié à N. Quarré.

C'est lui qui, cette année-là, fit construire ou du moins commencer l'hôtel que nous y voyons aujourd'hui, devenu par succession de sa veuve la propriété des Quarré de Chelers, vendu plus tard à Verdevoye (3), et par ce dernier à la famille Goudemetz.

(1) Arch. départ. *Etats d'Artois*. Compte de l'impôt sur les cheminées, années 1590, 1591, 1592 : « Le jardin de Madame la marquise de Roubaix, 1 aire ».

On peut rapprocher de cet article celui qui concerne le véritable hôtel de Séchelles en face.

« Hᵉ. de Madame la marquise de Roubaix, à cause de deffunct Monseigneur le vicomte de Gand, pour sa maison par elle occupée ou y a *vingt* aires desdictes cheminées — VIII liv. ».

(2) C'est sous toutes réserves que je transcris ce nom douteux que je ne peux vérifier. J'ai lu « du Caurois dans le ***Répertoire*** de Dom Page nº 1766.

D'autre part on voit dans le ***Registre aux bâtiments*** des Archives communales, année 1698-1722, fº 54, que, le 30 octobre 1699, Nicolas de Canoye (*alias* Lanoy), capitaine de cavalerie autorisé à bâtir une maison sur un terrain à lui « rue St-Jean au devant de l'hôtel d'Epinoy, demande un alignement droit du Sr Caudron à la ***Garde de Dieu*** ».

(3) M. A. de Cardevacque donne p. 346 de son mémoire l'analyse de l'acte de partage du III prairial an XI qui attribue à la ***Garde de Dieu*** certaines dépendances de l'immeuble voisin, notamment la vieille porte cochère qu'on y remarque.

Digitized by Google

Après cette double aliénation, les héritiers des Meleun ne possédèrent plus en Ronville que leurs droits de seigneurie. Celle-ci échut en partage à la fille de Louis de Meleun, Anne-Julie, sœur du duc de Joyeuse, qui la porta dans la maison de Rohan par son mariage, en 1714, avec Louis-François-Jules, prince de Soubise.

Enfin, leur fils Charlesde Rohan s'en dessaisit en 1770, au profit d'Ignace-Godefroy, comte de Lannoy et de Beaurepaire : le pouvoir de Ronville ne devait pas avoir d'autre titulaire.

A cette date, Saint-Vaast et les propriétaires de Séchelles n'avaient pas encore pu s'entendre sur la définition de leurs droits réciproques, ceux-ci se prétendant exempts de la juridiction foncière de l'abbaye, l'autre voulant, de son côté, réduire la seigneurie de Ronville à la perception des droits utiles (1).

Historiquement parlant, la priorité des droits fonciers et tréfonciers de Saint-Vaast ne paraît pas douteuse. Là, comme ailleurs, il possédait de toute antiquité le tonlieu, et ses *Registres aux grâces* prouveraient, si je ne me trompe, que le seigneur n'y percevait pas seul la bargaigne.

Mais Séchelles ne manquait pas non plus d'arguments juridiques. Outre ses rentes et ses droits divers, il avait un bailli, un sergent, une bretèque. Aussi comprend-on toute l'importance attachée par le prince d'Epinoy à l'acte de non préjudice qu'il réclama en 1652, lorsque cette bretèque fut démolie par les soldats. Un croquis tracé à la veille de la Révolution relève encore la place exacte du signe apparent de la juridiction seigneuriale.

Séchelles avait son donjon ; et la preuve de l'importance qu'on attacha jusqu'à la dernière heure à cet autre symbole féodal, c'est qu'en adjugeant en 1781 l'hôtel de Séchelles, ou plutôt le pavillon des officiers désaffecté, à Marie-Anne-Thé-

(1) V. *Coutumes locales de la loy de la Ville et Cité d'Arras*, 1746, p. 10.

Digitized by Google

rèse Gorlier, veuve de Nicolas-Joseph Isembart, pour la somme de 16,000 livres, l'acte lui imposait, outre la reconstruction de la façade dans l'alignement, l'obligation de « démolir les deux tourelles donnant sur les cours jusqu'à hauteur d'entablement », ce qui fut fait.

Il y avait enfin, si l'on veut, la fameuse tourelle de son jardin, bien qu'à vrai dire ce ne fût guère autre chose qu'un escalier de rempart surmonté d'une guérite, sorte de poterne destinée sans doute par le capitaine ou gouverneur d'Arras qui l'avait fait construire et dont elle porte le blason illisible (1), à lui faciliter l'accès du chemin de ronde et de la fausse-braie à toute heure du jour et de la nuit.

Confiée à un chef militaire, cette petite clef des murailles pouvait avoir son utilité ; dans d'autres mains elle devenait un danger. Les échevins s'en avisèrent à la veille des hostilités qui devaient amener la prise d'Arras.

« Le XIIIe dudict mois (sept. 1634) at esté résolu de faire » boucher les huich et fenestres de la tour du jardin abor- » dant au rampart appartenant à Monsieur le prince d'Espi- » noy, tant du costé dudict rampart que dudict jardin. » (2)

L'ordre fut exécuté, du moins en partie, et l'on voit encore, du côté du rempart, la place des anciennes ouvertures alors aveuglées.

C'est dans ces conditions favorables qu'elle servit de cabinet noir à Mondejeu pour y séquestrer sa pauvre femme, épisode dont le honteux souvenir est lié désormais à l'existence du monument.

Il n'est pas le seul qu'on y ait rattaché.

« C'est là », dit un historien, dont l'auteur du mémoire s'approprie l'assertion, en l'appuyant de nouveaux détails topo-

(1) Cet écartelé, absolument fruste au 1 et 4, porte au 2 et 3 des *croisettes tréflées* (en orle ?) qui rappellent les armes de Poix, peut-être unies à celles des Lannoy.

(2) Arch. comm. *Reg aux résolutions*, I, 330 v°.

Digitized by Google

graphiques, « c'est là que St-Preuil, premier gouverneur « d'Arras pour la France, renferma la meunière qu'il avait « enlevée » (1).

La destination galante qu'aurait donnée le bouillant gouverneur d'Arras à cet escalier — de meunier, ne manque pas ici d'à-propos : elle répond d'ailleurs à la nécessité des contrastes, et elle ajoute un charme romanesque à l'intérêt archéologique de la tourelle.

Il n'y a qu'un malheur, c'est que St-Preuil ne demeurait pas à Séchelles : il occupait alors l'hôtel de Bucquoy (2).

(1) « La tourelle de l'ancien hôtel de Séchelles fut témoin des ***mystérieuses amours*** de Saint-Preuil, gouverneur d'Arras, et des mauvais « traitements que l'un de ses successeurs, le comte de Mondejeux, fit « subir à sa femme..... Les Gouverneurs d'Arras ***occupaient alors un logement pratiqué dans l'ensemble des constructions de la porte Ronville***. Pour se rapprocher de sa maîtresse, Saint-Preuil l'enleva « ***et la retint à sa merci dans l'hôtel de Séchelles, dont les dépendances étaient à sa disposition.*** »— A. de Cardevacque, ***L'Hôtel de Séchelles***, loc. cit., p. 351 — A. d'Héricourt et Godin, ***Les Rues d'Arras***, II, p. 381.

Le Maréchal de Montesquiou, ci-devant comte d'Artagnan, est le premier gouverneur d'Arras qui ait eu son logement « dans l'ensemble des constructions de la porte Ronville », c'est-à-dire au-dessus de la porte, dans le pavillon du ***Trianon***. Mais ceci nous reporte au dix-huitième siècle, et nous ne sommes qu'en 1640 !

(2) L'extrait suivant du ***Compte du centième échu le 1er avril 1640*** ne laisse aucun doute sur le domicile de Saint-Preuil : « Item, de la maison qui fu au prince d'Espinoy, comprises deux maisons qui furent à Me Morant Foucquier, n'at aussy esté receue aulcune chose comme estante appartenante à Mad. la douairière vefve dudict feu seigneur prince, et comme vefve de chevalier de la Toison d'or.

Remise : 17 liv. 8 s. 9 d. »

« Item, la maison de la vefve du conte de Busquoy, occupée par Monsieur de Sainct Preuil, gouverneur de ceste ville, n'a esté receue aulcune chose.

Icy partant en remise : 23 liv., 19 s. 2 d. ».

(Arch. comm. ***Centième***, fo 537).

Digitized by Google

Or personne n'imaginera, je pense, qu'il voulût scandaliser la vieille douairière d'Epinoy, sa voisine, en lui demandant la clef de son jardin d'en face, pour s'y livrer à ses « mystérieuses amours » : sa propre installation devait lui suffire (1).

J'ignore si le moderne propriétaire de l'ancien jardin de Séchelles attache quelque prix aux antécédents historiques gratuitement prêtés à son immeuble.

Ce que je sais, c'est que, de tous ses concitoyens, il est seul parvenu à sauver d'une aveugle dévastation un dernier débris architectural du vieux mur d'enceinte — et il n'a pas dépendu de son généreux concours qu'on n'en ait racheté d'autres.

Il y aurait donc conscience archéologique à refroidir, en le désillusionnant, un bon vouloir si précieux et si rare, n'était l'intérêt de la vérité, qui prime tout, et la certitude qu'elle lui ménage un dédommagement réel pour un préjudice imaginaire.

Si, en effet, l'honorable M. Tailliandier ne tient pas absolument à ce que sa maison repose sur les fondations de l'*Hôtel du Commerce,* on peut retrouver dans le sol même où elle est assise les traces authentiques d'un passé lointain, fécond en souvenirs littéraires et en noms chevaleresques.

Sur l'emplacement de ce jardin deux fois séculaire s'élevait jadis un manoir possédé au milieu du XIII^e^ siècle par Thomas le Normant, d'une riche famille de la bourgeoisie d'Arras, sans doute fils et peut-être le successeur domici-

(1) Là non plus les tourelles ne manquaient pas. Le plan de Guichardin figure celle de la porte principale sur la rue St-Nicolas (Trois-Faucilles). M. le Gentil, ***Le Vieil Arras***, p. 466, en signale d'autres dont on aurait retrouvé les fondations. Mais peut-être pensera-t-on que cet accessoire n'est pas absolument indispensable à la vraisemblance du récit.

Digitized by Google

liaire d'un autre Thomas le Normant décédé en 1247, sa femme l'année suivante.

Nos listes échevinales, si clair-semées pour ces temps-là, ne l'inscrivent qu'à partir de 1261 (1). Son nom paraît alterner, d'après le mode habituel du roulement triennal, avec celui de Robert le Normant (2), vraisemblablement son frère (3), dont il devient l'exécuteur testamentaire en 1274 (4).

Les deux fils de Robert s'étaient montrés accueillants et généreux pour leur jeune compatriote Adam de la Halle : le poète chansonnier ne les oublia pas dans ses adieux :

Bien doi avoir en remembranche
Deus frères en cui j'ai fianche,
Signeur Baude et signeur Robert
Le Normant, car il m'ont d'enfanche
Nourri et fait mainte honnestanche.
Leur huis m'ont esté bien ouvert... (5).

Cette demeure hospitalière, qui ouvrait si volontiers son « huis » au poète à l'heure du dîner, c'était l'héritage paternel, à deux pas sur le même rang, en face de la placette au-devant de St-Jean (n° 28).

De chez lui, comme d'une première loge, car aucune construction de ce côté ne masquait alors l'église, Robert le

(1) Arch. de l'Hôp. St-Jean. Chirogr. orig.

(2) Thomas le Normant, échevin en 1261, 1262, 1267, 1270. Robert le Normant, échevin en 1265, 1266, 1272. — Un autre Robert le Normant, surnommé Bechons, échevin en 1282, 1292, 1304. Noter Adam le Normant, un des quatre argentiers de l'échevinage nommés par le roi en 1280. — Un Jean le Normant faisait partie de l'échevinage en 1346, 1369, 1372. — Arch. dép., comm. et hospitalières ; ***passim***.

(3) Si la parenté est certaine, le rapport généalogique ne peut être que conjectural, fondé seulement sur des vraisemblances.

(4) Inventaire Godefroy. ***Ch. d'Artois***, p. 435.

(5) Barbazan et Méon, ***Fabliaux***, t. I, p. 109.

Digitized by Google

Normant avait pu voir, dans sa jeunesse, les moines de St-Vaast assaillir à main armée le reposoir dressé par les chanoines sur le parvis, et ceux-ci, restés maîtres du terrain, montant la garde autour de leurs reliques sous « la tente des tisserands d'Arras » (1).

L'enseigne de la maison était l'*Image St-Jean ;* son nom, cent ans plus tard, *St-Jeán à le goudale:* c'était une brasserie. Elle avait à sa droite les *Maillets d'or* aux Trinitaires, coin de la ruelle du rempart (n° 30), (2) à sa gauche le *Pavillon*,

(1) « ***Tentorium textorum Atrebatensium*** ». Voir à ce sujet le ***Bulletin de la Comm. des Mon. hist. du P.-de-C.*** t. I, p. 307.

(2) Jean de Saumer, Pierre Carrée, brasseurs de cervoise, et leurs descendants occupèrent pendant presque tout le quinzième siècle la brasserie ou ***Cambe St-Jean***. On voit, en 1456, la propriété passer au nom de Hue de Dompierre, receveur du domaine d'Artois : Marie, sa fille naturelle, avait épousé, en 1450, Pierre Saumer, le brasseur. Elle se qualifiait, quarante ans plus tard, Madame Marie de Dompierre, dame de Maumez et d'Auviller, fille de Hue de Dompierre, écuyer, sgr de Liéramont.

François de Cardevacque, écuyer, sgr de St-Amand, fils de Ferdinand de Cardevacque et petit-fils de l'avocat Charles anobli en 1596, acheta, avant 1626, des héritiers de Louis Comet (qui l'avait lui-même acquis des héritiers de Robert Regnault) la maison de ***St-Jean***, tenant alors à celle d'Antoine Vignon, et faisant coin d'une ruelle, supprimée depuis, dont l'église des Carmes faisait l'autre coin.

A sa mort, la maison, vendue par décret, fut achetée par Louis Mullet, écuyer, fils du Conseiller d'Artois Mullet.

Au dix-huitième siècle (1765), elle appartenait, de succession paternelle, à Messire François-Joseph-Romain, baron de Diesback, mari de Jane-Marie-Dominique-Thérèse de Muller.

Les ***Maillets d'or*** (armes des de Mailly) arrentement tenu au XVe s. par Gilles de Mailly, chevalier, sgr d'Autheville. Ses héritiers le vendirent en fév. 1429 n. st. à Jean de Diévat, receveur général d'Artois, qui déjà en possédait deux cinquièmes, sans doute par sa femme.

Vendue par les Trinitaires en 1571, cette maison devint la propriété

Digitized by Google

vendu plus tard aux Carmes par les Tasquet, aujourd'hui compris dans le couvent des Ursulines (n° 26) (1).

L'hôte assidu des enfants de Robert dut être plus d'une fois celui de Thomas, dans sa maison de la porte Ronville (n° 36), où il avait pour voisin de face, et pour compagnon d'échevinage, Jean Fastoul, alors propriétaire du futur hôtel d'Epinoy — autre famille d'Arras qu'une œuvre poétique contemporaine rattache étroitement au souvenir de notre trouvère artésien (2).

Adam connaissait aussi tous les sentiers de Blangi et du manoir de Bellemotte, résidence de son ami Simon Esturion, vendue par lui à son autre ami Baude le Normant (3), un de ces castels féodaux qui inspiraient aux trouvères de poétiques tirades sur la mort égalitaire et la vanité du monde, quand elle frappait à leurs portes :

C'est cose véritable,
Et bien i a raison,
Li mors est soutillable,
Lues vient en traïson :
Wailli et Mahiu Wion,
Cui face Diex pardon,
Car il sont tesmoignable
Que tous li mons est fable ;
Et Adans Esturions,
Belle mote et doignons
Li est moult peu aidable
En joie permanable.

d'Antoine Vignon, fils d'Adrien Vignon, l'un et l'autre successivement baillis de la seigneurie de Séchelles, comme on l'a vu plus haut.

Voir le plan de Beffara, n^os^ 630, 631, 632.

(1) Le 7 octobre 1477.

(2) ***Che sont li congié Baude Fastoul d'Arras.*** Barbazan et Méon, ***Fabliaux***, t. I, p. 111.

(3) Il fut receveur du comte d'Artois de 1297 à 1300. Nous avons de lui un portrait fort curieux sur son sceau, où il s'est fait repré-

Digitized by Google

Adam Esturion, père de Simon, mourut en 1257 (1).

Si j'ai insisté avec quelque complaisance sur les premiers propriétaires connus des deux hôtels qui font l'objet de cette notice, c'est que la rareté du document lui donne un intérêt exceptionnel : il est le seul qu'on rencontre dans la première période ; une lacune de quelque cent ans le sépare de celui qui va suivre.

La seconde moitié du quatorzième siècle vit succéder à Thomas le Normant un certain sire Gilles d'Avesnes, personnage non identifié jusqu'ici.

Après lui, et avant 1382, la maison passa à un gentilhomme picard, le vicomte des Quesnes, autrement dit vicomte de Poix, seigneur des Quesnes (2), elle prit dès lors pour enseigne le nom du propriétaire, *Les Quesnes*.

Pierre dit Ferrant, chevalier, vicomte de Poix, seigneur des Quesnes, et par sa mère, seigneur d'Achicourt, Farbus, Vimy, Liancourt, était fils de Robert, dit Flourent vicomte de Poix, seigneur des Quesnes, et de Jeanne d'Araines, dame d'Achicourt, Farbus, Vimy, Liancourt, fille de Jean d'Araines, seigneur desdits lieux.

Ferrant des Quesnes avait épousé Marguerite de Mailly, septième enfant de Jean de Mailly, dit Maillet, seigneur de Lorsignol.

Il mourut avant 1404, et sa veuve, qui convola cette année-là avec Renaut de Quincampoix, fut soupçonnée, paraît-il, d'avoir tué son mari (3).

senter assis auprès d'une dame sur un siège d'apparat surmonté d'un dais de hucherie, dans l'attitude d'une conversation très galante. J'ai publié ce petit chef-d'œuvre de gravure dessiné par notre regretté Ch. Desavary, lithographié par Mercier. — *Sigill. d'Arras* n° 106, Pl. IX, 7 — M. Demay l'a reproduit par la phototypie, *Sceaux d'Artois*, n° 1897.

(1) Bib. nat. n. f. Fr. 184.

(2) *Equennes*, canton de Poix (Somme). *Es Quesnes* ou *Es Kaisnes*, ensuite *Esquesnes*, est devenu *Esquennes* et finalement *Equennes*.

(3) P. Anselme, *Hist. gén.*, t. VIII, Maison de Mailly, p. 625.

Digitized by Google

Eléonore des Quesnes, sa fille, veuve de Jean, seigneur de Montigny-en-Ostrevent, épousa en secondes noces Gilbert de Lannoy, deuxième du nom, seigneur de Willerval et de Tronchines, conseiller et chambellan de Philippe le Bon (1).

Par elle l'hôtel des *Quesnes* entra dans la famille des seigneurs de Lannoy.

Philippe de Lannoy, seigneur de Willerval et de Santes, fils de Gilbert, le recueillit dans la succession paternelle en 1462 ; il le possédait toujours en 1491.

On me dispensera d'insister sur les titres de cette grande et illustre maison ; il suffit de rappeler qu'elle a produit un grand-maître des arbalétriers de France, des hommes d'Etat remarquables, des généraux éminents, seize chevaliers de la Toison d'or, etc., etc.

Moins de vingt ans après la date ci-dessus, un document constate que l'hôtel n'existait plus :

Domus quondam domini de Willerval nuncupata Les Quesnes, *nunc est totaliter destructa* (1509) (2).

Dans quelles circonstances et par quelles causes cette destruction fut-elle accomplie ? On l'ignore. Mais le prince de Soubise devait le savoir, lorsqu'il vendit en 1770 ce qui lui restait du pouvoir de Séchelles. L'acte en effet réserve ses droits sur la maison de Quarré de Chelers, anciennement

(1) Dans les chroniques du temps, on rencontre fréquemment un personnage nommé Karados des Quesnes, seigneur de Serevillers et de Boulogne la Grasse, bailli de Macon et sénéchal de Lyon, puis bailli de Rouen (1409) (Bib. nat., *Titres orig.*, vol. 1603).

Noter que le vicomte de Poix fut institué gouverneur d'Arras de par le roi après le siège de 1414 (Monstrelet, *Chron.*, III, 32).

« Lienor des Quenes (*sic*), dame dudit lieu et de Montigny en Ostrevant, de Hachicourt et vicontesse de Poix » donna aux Trinitaires d'Arras, par acte du 15 mai 1416, la chapelle d'Achicourt qui lui appartenait.

Elle fit son testament en 1426.

(2) Compte du Chapitre d'Arras.

Digitized by Google

tenue de Séchelles, mais qu'il prétendait être actuellement dans la mouvance de Saulty, comme ayant été réunie et reconsolidée au gros et domaine de la seigneurie.

Cette reconsolidation coïncide sans doute avec la disparition de l'hôtel, tombé en ruines ou détruit par un incendie, et remplacé par un jardin.

Nous avons vu qu'il ne fut reconstruit que deux siècles plus tard, en 1700 (1).

(1) Voici comment je m'explique la méprise des ***Rues d'Arras***, où l'on trouve, pour la première fois, la qualification de « siège présidial du fief de Séchelles » attribué à l'hôtel Goudemetz-Tailliandier.

L'auteur du croquis topographique de 1781, dont j'ai parlé plus haut, trouvant dans le jardin en face de l'hôtel d'Epinoy un espace libre, en a profité pour y inscrire les rubriques de son plan en trois lignes superposées : ***Jardin des princes d'Epinoy — et Chef-lieu de la seigneurie de Séchelles — et Place de justice.***

Ces trois indications désignent trois objets différents : 1° Le jardin, 2° l'hôtel en face « ***chef-lieu de la seigneurie*** », 3° la bretêque « ***place de Justice*** : on a tout rapporté au jardin, sans vérifier l'interprétation par les titres.

Digitized by Google

I

Lettres de rémission accordées par Louis XI au capitaine Karquelavant.
(1479)

Loys, par la grâce de Dieu Roy de France, savoir faisons à tous présens et avenir nous avoir receue humble supplicacion de Jehan de Karquelavent, escuier, capitaine de cent lances de nostre ordonnance, contenans comme, le mercredi XVI[e] jour du moys de juing derrenier passé, pour ce que ledict suppliant fut averti que ung nommé Montferrand, archier en se dite compaignie, avoit baillé ung coup de vouge sur la teste d'un autre archier de la compaignie du sieur du Lude, gouverneur du Daulphiné, et que, au moien dudit coup, il estoit en dangier de sa personne, icelui suppliant fist le lendemain prendre et constituer prisonnier ledit de Montferrand en nostre Cité d'Arras, afin qu'il fust puny. Et illec seurvindrent Loys de Signac, Mathelin Poullet, Nicolas Delastre, ung nommé Mordant et aucuns archiers de la compaignie dudit suppliant, lesquelz soupèrent ensemble avec ledit Montferrant prisonnier esdites prisons ; et après qu'ilz eurent souppé, yssirent les dessus nommez hors desdites prisons, excepté lesdits Loys de Signac et Mathelin Poullet qui y demourèrent avec ledit Montferrand. Et une heure après ou environ, lesdits Signac et Poullet dirent à iceluy Montferrand prisonnier qu'il convenoit qu'il s'en alast coucher en son logis et qu'ilz banqueteroient ensemble, ce qu'il ne voult faire, disant que le geolier desdites prisons le traictoit bien et qu'il ne se vouloit point mettre en dangier ne briser les prisons ; mais néantmoins ledit Mathelin despoilla sa robe et la bailla et fist vestir audit Montferrand, et après luy et ledit Signac, oultre le gré et voulenté dudit geolier, en brisant lesdites prisons, et jurant iceluy Signac la mort de Nostre Seigneur, emmenèrent ledit de Montferrand prisonnier en disant plusieurs injures à la femme dudit geolier,

Digitized by Google

Et le lendemain au matin, qui fut le vendredi enssuivant, ledit geolier se transporta par devers Patrix Maquelalain, lieutenant dudit suppliant en ladite compaignie, et luy dist et remonstra l'infraction desdites prisons que avoient faite les dessus dits. Lequel Patrix incontinent s'en ala pardevers ledit suppliant son capitaine pour le lui dire et notifier. Et alors ledit suppliant, qui ja estoit monté à cheval et tout armé pour courir aux champs avec le seigneur de Maigne, contre aucuns noz adversaires qui s'efforcoient faire certaines courses et entreprises, fut fort esmeu et eschauffé, et d'aventure rencontra ledit Signac, auquel il demanda pourquoy il avoit enmené et fait yssir hors ledit Montferrand desdites prisons, et tira son espée dont il frapa sur ledit Signac archier et luy donna ung coup entre autres sur le cousté, combien qu'il n'eust aucun courage de le tuer, mais seulement le batre et fraper pour ce qu'il avoit fait briser lesdites prisons et eschapper ledit Montferrand prisonnier ; au moien duquel coup il est depuis alé de vie à trespas. Le quel fait et cas dessusdit ledit suppliant doubte lui estre imputé à charge pour le temps avenir et que on vaulsist contre lui procéder par rigueur de justice et lui donner destourbier et empeschement, en son corps ou en ses biens, se noz grace et miséricorde ne lui estoient sur ce imparties, humblement requérant icelles. Pourquoy etc. voulans miséricorde préférer à rigueur de justice, audit suppliant etc. Si donnons en mandement au bailli d'Amiens et à nostre prévost des mareschaulx et à tous noz autres justiciers ou à leurs lieuxtenans présens et avenir et à chascun d'eulx sur ce requis et comme à luy appartiendra etc. Donné à Rameru, ou moys de juillet, l'an de grace mil CCCC LXXIX, et de nostre règne le XVIII[e]. Ainsi signé, par le Roy à la relacion du conseil : F. Texier. *Visa* Contentor, F. Texier.

Digitized by Google

II

Dénombrement des fief et seigneurie de Sechelles.
(1572)

C'est le rapport et dénombrement que nous Robert de Meleun, seigneur de Richebourg, Quincy, Fret-Hubert, etc., légataire universel de feu Messire Maximilien de Meleun, chevalier, viconte de Gand, baron de Caumont, Sr de Busquoy, Habarcq etc. faisons et baillons à Mons. Charles de Meleun mon frère, prince d'Espinoy, baron d'Anthoin et de Bouberch, connestable héréditaire de Flandres, chastellain de Bappaumes, sieur de Saulty, dung fief et noble ténement que nous tenons dudict sieur prince, à le cause de se terre et seigneurie de Saulty, à soixante solz parisis de relief et le tierch cambellaige, à la vente, don ou transport le quind denier, avecq service de plais, lequel fief est nommé la signeurie de Séchelles, séant en la ville d'Arras, qui se consiste en tout le corps de logis du devant de la maison de Séchelles en ladicte ville d'Arras, en la rue de Saint-Jehan en Ronville, asscavoir : l'huis et porget de devant, la grande salle, la sallette quarrée enssuyvant, le tout sur rue, avecq une petite sallette y joindant ayant une verrière et veue sur la maison des vesve et hoirs de Pierre le Febvre, avecq ung pourpris quy estoit par ci-devant à usage de four que l'on disoit le four de Saveuses, quy ad présent est applicqué à une despence et cuisine, avecq une chambre contiguë la dicte cuisine, le tout applicqué présentement et accommodé avecq ladicte maison de Séchelles, estant aussy le tout sur rue en la procession de l'église Sainct-Jehan, assés près de l'entrée de ladicte maison de Séchelles ; se consiste encoires ès chambres en hault et greniers des pourpris dessus dicts. Laquelle seigneurie et pooir dudict Séchelles se commence à ung puch estant au dessoubz des nouvelles estables et ouvraiges naguères battis par Mons. de Vaulx, gouverneur d'Arras, (icelluy puch est ad présent vaulsé par les ouvraiges dudict Sr de Vaulx), estant en

Digitized by Google

la rue par laquelle on va de la porte de Ronville en la grande rue de Saint-Nicollas, en venant dudict puch toute la rue du cotté dudict puch jusques à ladicte porte de Ronville, et. depuis icelle porte, toute la grande rue de Ronville, tant à ung rang comme à l'autre, jusques à la maison qui faict le coing de la rue de Héronval audevant de la maison de Masinghues appartenant au Sr de Beauregard ; et depuis ledict coing, prendt de ladicte rue de Héronval, du lez et costé du lieu où estoit cy devant le jardin des arbalestriers de ladicte ville d'Arras, jusques aux rempars d'icelle ville, en y comprenant toutes les ruelles estans entre icelle rue de Héronval et la porte de Ronville. Sy se commenche et comprendt encoire en une rue qui commenche au lieu où estoit ledict four de Saveuses nous appartenant, jusques à la ruelle de la procession de l'église Sainct Jehan en Ronville, en y comprendant ladicte rue desdictes processions et la rue quy est au derrière de l'hostel de La Marche nommée la rue des Fresnes, jusques à ung puich estant auprès de la porte de la maison appartenant à Me Charles Cardevacque, advocat, qui auparavant estoit à Jehan Sr du Bos Bernard, et au précédent estoit à Jehan Sr du Grospré. Sy se comprend encoires ledict fief, en dehors de ladicte porte de Ronville, depuis icelle porte, toute la rue de Sainct Vincent jusques aux barrettes, en y comprendant la rue de Croix et la rue Bocquois, où le batton du chastellain d'Arras n'a cours. — A cause duquel nostre dict fief et seigneurie de Séchelles nous avons plusieurs rentes fonsieres sur plusieurs maisons et héritaiges en ladicte ville et faulxbourgs dessus dicts, portans chascun an à LIX livres de quarante gros la livre, et quarante nœuf cappons et demy, qui se payent audict jour Saint Remy et Noël. — A cause de laquelle seigneurie, avons ung sergeant quy en cas de crime et délit a la prinse, arrest et exécution, et aussy l'emprysonnement, quant aulcuns sont enseingnés par les eschevins de ladicte ville et chastellenye d'Arras ; lequel sergeant nous créons et dénommons, ou moien nostre bailly dudict Séchelle ; et se présente aux eschevins

Digitized by Google

d'Arras pour faire le serment de bien et léalement exercer ledict office — Avons pareillement par toute nostre dicte seigneurie et pooir de Séchelles, tant en la ville d'Arras comme au dehors d'icelle, es lieux de ses dictes limites, droict de bargaingne que est tel que nul ne pœult faire boucquetz de cheliers, thois, appuis, fenestres, treilles, ny aultres choses saillant sur rue, que ne prende nostre grâce et congié ou de nostre dict bailly. — Et pour chascune grâce ou congié nous povons prendre huit solz tournois. — Sy avons droict d'estallaige en nostre dict pooir et seigneurie de Séchelles, dont pour chacun estal avons droit pour toutes denrées et marchandises que l'on venderoit, pour chascun d'iceulx, de chascune septmaine ung denier tournois, le tout à peine contre ceulx qui feroient desdictes nouvelletés ou misent aulcuns estaulx sans pour ce avoir obtenu nostre dict congié ou de nostre dict bailly, de soixante solz parisis. — Avons encoire, à cause de nostre dicte seigneurie, droit d'entrée et yssue sur les maisons et héritages quy nous doibvent rente, quant iceulx vont de main en aultre par succession, don, vente ou transport, tel que de seize deniers parisis d'yssue et seize deniers parisis d'entrée par les vendeurs et acheteurs. Mais au regard des rentes fonsières cy-dessus, auparavant que l'on eust desmolly plusieurs maisons esdicts faulxbourgs de Ronville, et ralargy les fossés dudict Ronville, et mis le lieu où estoient lesdictes maisons desmollis en plasne, et faict égars pour le seureté, tuition et deffense de ledicte ville, icelles menues rentes fonsières deppendantes de mondict fief portoient chascun an à la somme de vingt livres dix sept pattars, et six vingt nœuf chappons. — Lequel dénombrement nous baillons, saulf le plus ou le moins et le droit d'aultruy et le nostre, promettant l'amender s'il est besoing, et s'il est trouvé que se doive faire. Faict au chasteau de Cuinchy.

(Arch. du Nord. — Portefeuille 341).

Digitized by Google

LISTE

des

MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS

de l'Académie d'Arras.

MEMBRES DU BUREAU

Président :

M. Deramecourt (le Chanoine), Vicaire-General.

Chancelier :

M. H. Loriquet, O. ❶, Archiviste en chef du département.

Vice-Chancelier :

M. Rohart (l'Abbé), Docteur en Théologie.

Secrétaire-Général :

M. Cavrois de Saternault (le Baron), G. O ✠, C. ✿, Docteur en Droit.

Secrétaire-Adjoint :

M. V. Barbier, ❶, Président de l'*Union artistique du Pas-de-Calais.*

Archiviste :

M. G. de Hauteclocque (le Comte).

Bibliothécaire :

M. Aug. Wicquot, O. ❶, Licencié ès-lettres, Bibliothécaire de la Ville.

Digitized by Google

MEMBRES TITULAIRES

Par ordre de nomination

MM.

1. Sens, ✱, C. ✿, O. ❶, ancien Député (1860)
2. C. le Gentil, ✱, ✿, ancien Juge au Tribunal civil (1863).
3. Pagnoul, ✱, O. ❶, Directeur de la Station agronomique du Pas-de-Calais (1864).
4. Paris, Licencié ès-lettres, Docteur en Droit, ancien Ministre (1866).
5. P. Lecesne ✱, ❶, Docteur en Droit, Vice-Président du Conseil de Préfecture (1871).
6. G. de Hauteclocque (le Comte) (1871).
7. Trannoy, ✱, O. ❶, ancien Directeur de l'Ecole de Médecine (1872).
8. Cavrois de Saternault (le Baron), G. O. ✢, C. ✿, Docteur en Droit, ancien Auditeur au Conseil d'Etat (1876).
9. Ricouart, ✱, O. ❶, ancien Adjoint au Maire d'Arras (1879).
10. Wicquot, O. ❶, Bibliothécaire de la Ville (1879).
11. J. Guérard, Juge au Tribunal civil (1879).
12. Adolphe de Cardevacque (1881).
13. Em. Petit, ✱, Président du Tribunal civil (1883).
14. Deramecourt (l'Abbé), Vicaire-Général (1884).
15. J. Leloup, ✱, Conseiller général (1884).
16. P. Laroche, Directeur de l'imprimerie du *Pas-de-Calais* (1884).
17. H. Loriquet, O. ❶, Archiviste en chef du département (1885).

Digitized by Google

18. E. Deusy, Avocat, Juge honoraire au Tribunal civil (1887).
19. V. Barbier, ✪, Président de l'*Union artistique du Pas-de Calais* (1887).
20. Rohart (l'Abbé), Docteur en Théologie (1887).
21. Eug. Carlier, ✱, Inspecteur du Service des enfants assistés (1888).
22. Boucry, ✪, Licencié ès-lettres (1891).
23. Léonce Viltart, Avocat (1892).
24. Rambure (l'Abbé), Licencié ès-lettres (1893).
25. Dewaule, ✱, O. ✪, Docteur ès-lettres, Principal du Collège (1893).
26. Hervin (l'Abbé), Vicaire-général, Aumônier du Saint-Sacrement (1893).
27. Duflot (l'Abbé), Licencié ès-lettres (1895).
28. Acremant, Membre de la Commission des Monuments historiques (1895).
29. Blondel François, Ingénieur civil (1895).
30. N.

Digitized by Google

MEMBRES HONORAIRES

par ordre de nomination

Les lettres A. R. indiquent un ancien membre titulaire ou résidant.

MM. Caminade de Castres, O. ✱, ancien Directeur des Contributions indirectes, à Paris, A. R. (1870).

Coince, Ingénieur des mines, A. R. (1870).

Paillard, C. ✱, ancien Préfet du Pas-de-Calais (1875).

J.-M. Richard, ✪, ancien Archiviste du Pas-de-Calais, à Laval, A R. (1879).

Jules Breton, C ✱ Membre de l'Institut (1887).

Louis Noel, ✱, Statuaire (1887).

H. Trannin, O. ✪, Docteur ès-sciences, Directeur de l'école supérieure de Commerce de Lille, A. R. (1891).

Alapetite, O. ✱, Préfet du Pas-de-Calais (1891).

Legrelle, ✱, Maire d'Arras (1891).

Depotter (l'Abbé), Doyen de Laventie, A. R (1893).

G. Leleux (l'Abbé), Aumônier à Lille, A. R. (1893).

A. Guesnon, O. ✪, Professeur honoraire de l'Université, à Paris, A. R (1893).

J. Finot, Archiviste du département du Nord, à Lille (1895).

Strohl (le général), C. ✱, Commandant la 2e division d'infanterie, à Arras (1896).

S. G. Mgr Williez, ✱, Evêque d'Arras (1896).

Digitized by Google

MEMBRES CORRESPONDANTS

par ordre de nomination

MM. DE BAECKER, ✱, Homme de lettres, à Bergues (1853).
MAIRESSE, Ingénieur (1857).
J. PÉRIN, Avocat, Archiviste-Paléographe (1859).
Fr. FILON, Directeur de l'école Lavoisier, à Paris. (1860).
Léon VAILLANT, ✱, Professeur au Muséum, à Paris (1861).
DE FONTAINE DE RESBECQ (le comte), ✱. O ✱. O ❶, ancien Sous-Directeur de l'Instruction primaire au Ministère de l'Instruction publique (1863).
LEURIDANT, Archiviste et Bibliothécaire, à Roubaix (1863).
V. CANET, Professeur à la Faculté libre des Lettres de Lille (1864).
H. GALLEAU, Homme de lettres, à Esbly (1869).
BOUCHART, C. ✱, Président de Chambre à la Cour des Comptes (1872).
DRAMARD, Conseiller à la Cour d'appel de Limoges (1872).
GOUELLAIN, C. ✠, ❶, Membre de la Commission des Antiquités départementales, à Rouen (1873).
Félix LE SERGEANT DE MONNECOVE, ✱, propriétaire, à Saint-Omer (1874).
DE CALONNE (le Baron), à Buire-le-Sec (1874).
DEHAISNES (Mgr), O. ❶, ancien Archiviste du Nord, à Lille (1874).
VOS (le chanoine), Archiviste de l'Evêché de Tournai (1875).

Digitized by Google

MM. Ch. D'HÉRICOURT (le comte) ✱, Consul de France, à Christiania (1876).

Em. TRAVERS, Archiviste-Paléographe, à Caen (1876).

Al. ODOBESCO, Chargé d'affaires de Roumanie à Paris (1876).

DE SCHODT, Inspecteur général de l'Enregistrement et des Domaines de Belgique, à Bruxelles (Ixelles, rue de Naples, 18) (1877).

Fréd. MOREAU père, ✱, à Paris (1877).

HUGOT (Eugène), Secrétaire adjoint des Comités des Sociétés savantes près le ministère de l'Instruction publique à Paris (1877).

HEUGUEBART (l'Abbé), curé de Lambres (1878).

G. FAGNIEZ, Directeur de la *Revue historique*, à Paris (1878).

G. BELLON, Archéologue, à Rouen (1879).

J.-G. BULLIOT, ✱, O. ❶, Président de la Société Eduenne, à Autun (1879).

DE MARSY (le comte), Directeur de la Société française d'Archéologie, C. ✠, à Compiègne (1881).

DELVIGNE (le chanoine), à Bruxelles (1881).

Gustave COLIN, Artiste peintre, à Paris (1881).

MARTEL, ancien Principal du collège de Boulogne-sur-Mer (1881).

P. FOURNIER, Professeur à la Faculté de Droit, à Grenoble (1881).

L'abbé LEFEBVRE, Aumônier à Doullens (1882).

RUPIN, ❶, Président de la Société Archéologique de la Corrèze, à Brives (1882).

PAGARD D'HERMANSART, à St-Omer (1883).

Gabriel DE BEUGNY D'HAGERUE, à Aire (1884).

D'AGOS (le baron), à Tibiran (Hautes-Pyrénées) (1884).

Digitized by Google

MM. Le commandeur Ch. DESCEMET, à Rome (1884).

MATHIEU, Avocat, Secrétaire du Cercle archéologique d'Enghien (Belgique) (1884).

QUINION-HUBERT, ancien Magistrat, à Douai (1884).

FROMENTIN, Curé de Fressin (1885).

Rod. DE BRANDT DE GALAMETZ (le comte), à Abbeville (1885).

Robert DE GUYENCOURT, Président des Antiquaires de Picardie, à Amiens (1888).

BOVET, Archiviste à Montbéliard (1888).

MASSY, ✪, Surveillant-Gén. au Lycée de Douai (1890).

Eug. DE SARS, Publiciste, à Montpellier (1890).

Georges BARBIER, Avocat à Paris (1891).

L'Abbé LEURIDANT, Bibliothécaire de l'Université catholique de Lille (1891).

Mlle Jenny FONTAINE, Artiste peintre, à Paris (1892).

MM. DIGARD, ancien élève de l'école des Chartes et de l'école de Rome (1892).

HARDUIN DE GROSVILLE, Juge au Tribunal civil de Laon (1893).

MENCHE DE LOISNE (le comte), château de Beaulieu-lez-Busnes (1894).

L'Abbé VITASSE, Curé-doyen de Carvin (1894).

Edmond EDMONT, Archéologue à Saint-Pol (1896).

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

I. — *Séance publique du 28 mai 1896.*

Pages.

Allocution d'ouverture par M. l'Abbé Deramecourt, Président..... 7
Discours de réception de M. G. Acremant, membre résidant..... 10
Réponse au discours de M. G. Acremant, par M. l'Abbé Deramecourt, Président..... 28
Discours de réception de M. Fr. Blondel, membre résidant..... 39
Réponse à ce discours par M. l'Abbé Rohart, Vice-Chancelier..... 51

II. — *Eloges funèbres.*

Discours prononcé sur la tombe de M. Julien Boutry, par M. l'Abbé Deramecourt, Président..... 63
Discours prononcé à Montreuil le 5 juin 1896, sur la tombe de M. Auguste Braquehay, par M. l'Abbé Rohart, Vice-Chancelier..... 65

III. — *Séance publique du 30 juillet 1896.*

Allocution de M. l'Abbé Deramecourt, Président.... 71
Rapport sur les travaux de l'année 1895-1896, par M. le baron Cavrois, Secrétaire-général..... 74
Rapport sur le Concours d'histoire, par M. l'Abbé Rambure, membre résidant..... 83

Digitized by Google

Pages.

Rapport sur le Concours de poésie, par M. Victor Barbier, Secrétaire-adjoint..... 91
Discours de réception de M. l'Abbé Duflot..... 106
Réponse au discours de réception de M. l'Abbé Duflot par M. l'Abbé Rohart, Vice-Chancelier..... 123
Lauréats des Concours de 1896..... 133
Sujets mis au Concours pour 1897..... 135
Règlement intérieur de l'Académie d'Arras..... 137

IV. — *Lectures faites dans les séances hebdomadaires.*

La Cité d'Arras, par M. le baron Cavrois, Secrétaire-Général..... 147
Louis-Noël, par M. L. Viltart, membre résidant.... 175
Le véritable hôtel de Séchelles, chef-lieu de la seigneurie de Ronville, par M. A. Guesnon, membre honoraire..... 185
Liste des Membres titulaires, honoraires et correspondants de l'Académie d'Arras..... 240

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 02812 7887

Digitized by Google